QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 083 — 38 PAGES — VENDREDI 1er JUILLET 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1.50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La réforme des collectivités locales

Les maires de France vont répondre à un questionnaire

LIRE PAGE 32.

La stratégie pétrolière et les conflits politiques au Proche-Orient

Nouvelles discordes à l'OPEP

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole a bien du mal à se remettre des fissures engendrées en son sein par la sécession en décembre de l'Arabie Saoudite et des Emirats arabes unis à propos du prix du « brut ». Chacun pourtant, ces dernières semaines, prônait le retour à l'unité ; la mission de conciliation entreprise au début de mai dans le golfe Persique par le président du Venezuela, M. Carlos Andrei Perez, semblait porter ses fruits. Certains des pays « durs » de la réunion de Doha, l'Iran, l'Indonésie, le Venezuela, le Koweït, annonçaient officieusement leur volonté de renoncer à la hausse de 5 % qui devait s'ajouter le 1er juillet à celle de 10 % réalisée au début de l'année, tandis que le ministre saoudien du pétrole précisait, de son côté, que dans ce cas son pays et les Emirats arabes unis pourraient relever leurs prix de 5 %. Au second semestre, l'unité souhaitée deviendrait une réalité.

Un communiqué publié le 29 juin au siège de l'OPEP à Vienne, sans le moindre commentaire, remet en question ce compromis. Neuf pays seulement, sur les onze « durs » annulant la hausse du 1er juillet, « dans l'intérêt de l'unité et de la solidarité de l'OPEP ». Dans leur intérêt propre, pourrait-on ajouter, car les marchés sont surabondamment approvisonnés. La concurrence accrue a même obligé l'Iran à réduire sa production de près d'un million de barils par jour par rapport à la fin de l'année 1976. Dans le Golfe, les « bruts » les plus chers se sont vendus ces dernières semaines avec des remises de plus de 15 cents sur les prix officiels et avec l'attrait supplémentaire de délais de paiement accrus. La concession des Neuf à l'Arabie Saoudite a donc été imposée en partie par le marché. Elle économisera aux pays consommateurs près de 2,5 milliards de dollars cette année.

Le refus de l'Irak et de la Libye de s'y associer est donc purement politique. Il vient rappeler l'hétérogénéité idéoligique profonde de ce cartel. Tout au plus peut-on s'étonner de l'absence, aux côtés de ces deux pays « progressistes », de l'Algérie, dont les décisions pétrolières sont, il est vrai, de plus en plus souvent conformes à celles de Ryad.

Il y a moins de trois semaines, peu après la fin du « dialogue Nord-Sud », le ministre irakien du pétrole, M. Tayeh Abdel Karim, affirmait pourtant que son pays renoncerait à la hausse si les treize pays membres parvenaient à un accord. L'Arabie Saoudite a-t-elle été trop exigeante sur la durée d'application du compromis ? A-t-elle réclamé un « gel » des prix d'un an comme gage de cette réunification ?

Bagdad et Tripoli, qui assurent seulement 14 % de la production de l'OPEP, auront de grandes difficultés à maintenir des prix élevés. L'Irak surtout, car son « brut », aux qualités voisines de celui d'Arabie Saoudite, a toujours subi les contrecoups de la politique pétrolière de Ryad. La Libye, dont le pétrole à basse teneur de soufre est très recherché sur le marché, sera, elle, mieux placée.

L'Arabie Saoudite ne va-t-elle pas profiter de cette nouvelle désunion pour renoncer à son tour à l'accord ? La faiblesse de la demande mondiale le lui permet. Et si les résultats du dialogue Nord-Sud, qui a justifié sa modération en matière de prix, ont été médiocres, la signature à Londres, le 29 juin, par les neuf dirigeants européens d'un texte reconnaissant les droits des Palestiniens peut l'encourager dans sa politique.

L'OPEP n'en mourrait pas pour autant. Quelle que soit la vivacité des propos qui seront échangés à Stockholm le 12 juillet, lors de la conférence des ministres du pétrole, les treize pays membres de l'Organisation ont trop conscience de l'utilité du cartel pour le briser.

Le Conseil européen préconise la création d'une « patrie » palestinienne et souligne l'urgence de négociations

Le Conseil européen, qui réunit les neuf chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté européenne, devait terminer ses travaux jeudi 30 juin, en début d'après-midi, à Londres, par l'adoption d'une déclaration sur la situation économique.

Mercredi soir, à l'issue d'une première séance de travail, les Neuf avaient ratifié, à propos de la situation au Proche-Orient, une déclaration dont on trouvera le texte intégral page 2 et qui parle, pour la première fois, de la nécessité de créer « une patrie pour le peuple palestinien ». Le texte souligne, en outre, « l'intérêt fondamental qu'ils voient à des négociations urgentes et fructueuses ».

Aucune réaction officielle n'a été encore enregistrée à ce sujet en Israël, où l'on continue de commenter avec sévérité la déclaration faite par le département d'Etat américain lundi dernier sur les mêmes sujets (lire l'article d'A. Scemama page 2).

De notre envoyé spécial

Londres. — Le Conseil européen a consacré l'essentiel de ses travaux à des questions de nature politique, voulant ainsi montrer qu'il n'avait pas compétence uniquement pour s'occuper des affaires de la Communauté économique, mais aussi dans la perspective de la future « union européenne », pour jeter les bases d'une véritable diplomatie commune. A cet égard, la déclaration adoptée sur le Proche-Orient est considérée, du côté français, comme un pas très important.

Ce texte, très voisin dans son inspiration et dans sa forme de celui publié à Washington le 26 juin, reflète l'idée que la Communauté ne pouvait et ne voulait rester silencieuse après l'arrivée au pouvoir de M. Begin. En même temps, comme l'a souligné le porte-parole français, *« il marque une continuité dans la politique des Neuf »*. Ceux-ci rappellent leur déclaration de novembre 1973, où l'accent était déjà mis sur les droits du peuple palestinien, et celle de 1976, faite devant l'assemblée des Nations unies, où il était indiqué que ces droits pourraient éventuellement s'exprimer sur une base territoriale.

Pas de « suivisme »

On fait aussi valoir que la résolution adoptée était, pour l'essentiel, prête à être publiée le 21 juin, lors de la dernière session des ministres des affaires étrangères de la C.E.E. : l'Europe n'a donc pas attendu les Américains, n'a pas fait de « suivisme ». Si elle a été en quelque sorte prise de vitesse par Washington (qui avait été informé du projet européen) c'est que, pour lui donner plus d'éclat, les Neuf avaient jugé préférable que leurs chefs de gouvernement rendent publique la déclaration.

Le nouveau texte n'est nullement, souligne-t-on, une réédition du projet de déclaration rédigé en janvier 1977 (non publié alors à la suite des pressions des Etats-Unis), et qui s'adressait à un gouvernement plus préparé à la négociation que celui de M. Begin. C'est en partie en raison du regain de tension susceptible de résulter du changement de gouvernement en Israël que les Neuf *« soulignent avec force l'intérêt fondamental qu'ils voient à des négociations urgentes »*.

La phrase la plus spectaculaire du document, même si elle est finalement assez voisine de celle figurant dans les déclarations de 1976, est celle qui parle d'une *« patrie pour le peuple palestinien »*. Le mot est pour la première fois prononcé par les Neuf, mais on remarque qu'il n'exclut aucune possibilité juridique (il permet d'envisager, par exemple, la création d'un Etat confédéral).

Le texte traduit en tout cas une importante évolution des esprits. En 1973, alors que la Communauté subissait, du fait de la crise de l'énergie, une pression psychologique considérable, des Etats membres, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, pour ne parler que d'eux, auraient refusé d'aller aussi loin. Cette fois, seuls les Néerlandais ont manifesté encore quelques réticences : on peut d'ailleurs penser que le changement de ton intervenu à Washington a contribué à les convaincre.

La résolution n'en constitue pas moins, entendent souligner plusieurs délégations et notamment les Anglais, un texte équilibré. Elle fait référence en plusieurs passages au droit d'Israël *« à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues »*, mais donne, en outre, nous dit-on, sur la nature de la paix à établir — paix véritable incluant une modification des mentalités et des intentions — une idée voisine de celle prônée par le gouvernement israélien.

Après les grandes questions politiques, les chefs de gouvernement ne pouvaient, compte tenu des difficultés de l'heure, négliger les problèmes économiques de la Communauté. Une déclaration concernant la situation économique, la croissance, l'inflation et le chômage devait être publiée à l'issue de la réunion. Qu'apporte-t-elle de nouveau ? Quels enseignements tirer du débat ? Au moins deux Etats membres, la France et l'Allemagne, se sont montrés très réservés à l'égard de la récente proposition de la Commission européenne visant à autoriser celle-ci à émettre sur le marché des capitaux des emprunts dans la limite de 1 milliard d'unités de compte (5,6 milliards de francs), dont le produit serait affecté au financement de projets industriels, notamment dans le domaine de l'énergie ou de la reconversion industrielle.

L'idée de M. Ortoli, le vice-président de la Commission chargée des affaires économiques et monétaires, est de donner ainsi une impulsion politique, européenne, à l'effort d'investissement nécessaire pour relancer l'activité économique.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 2.)

La France abandonnera-t-elle aux firmes américaines la construction des grands ordinateurs ?

La politique française de l'informatique connaît un nouveau tournant : les prototypes des grands ordinateurs (X4, X5) de l'ex-C.I.I. viennent d'être démontés. Les équipes qui travaillaient sur ces machines voient dans cette décision de la nouvelle C.I.I.-Honeywell-Bull « la liquidation du potentiel technologique français dans les grands ordinateurs ».

Cette société a « réorienté » ses programmes vers une machine compatible, en principe, avec les produits d'origine C.I.I. et Honeywell-Bull. Mais les performances de cet engin le classeront, lors de sa sortie (prévue pour 1981 seulement), parmi les ordinateurs de moyenne puissance. Ainsi, le partenaire américain de C.I.I.-Honeywell-Bull, le groupe Honeywell, conserverait-il, avec l'autre « géant » américain I.B.M., la maîtrise technologique des grands ordinateurs, domaine essentiel pour l'avenir, dont la France serait alors absente.

La seconde mort de la C.I.I.

Un peu à l'écart des Clayes-sous-Bois, au milieu de champs et de petits pavillons de banlieue parisienne, sur fond de cités-dortoirs, une usine. Sans cheminées, sans bruit, vouée au culte de l'électronique. Le cœur technologique de l'ancienne C.I.I., devenue aujourd'hui C.I.I.-Honeywell-Bull.

Au rez-de-chaussée du bâtiment central, on pouvait voir il y a encore quelques jours quatre grands ordinateurs. Affublés du nom de code X4-X5, ces prototypes étaient l'objet des soins attentifs des quelques dizaines de techniciens de l'ancienne C.I.I. Depuis février, ils travaillaient à pleine capacité. Aujourd'hui, la salle est vide : les quatre prototypes ont été entièrement démontés, et les équipes, *« dispersées aux quatre vents »*, selon l'expression d'un ingénieur.

« Opération banale, dira-t-on, qui se produit dans n'importe quelle entreprise industrielle. » Pourtant, beaucoup y voient plus qu'une péripétie.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 34.)

Le gouvernement accorde aux non-salariés le même régime d'assurance-maladie qu'aux salariés

Le gouvernement vient de décider, en accord avec les représentants des travailleurs indépendants, d'améliorer sensiblement le régime d'assurance-maladie des non-salariés non agricoles. Les nouvelles mesures consistent à aligner les prestations en cas d'hospitalisation, de maternité et de maladies longues et coûteuses sur celles qui sont accordées par le régime général des salariés ; elles prévoient en contrepartie une augmentation des cotisations et de l'aide de l'Etat. Ces améliorations ont été approuvées par le conseil d'administration du régime, en majorité composé de représentants du CID-UNATI. (Lire page 38.)

L'ACTUALISATION DU PROGRAMME COMMUN

Une nouvelle donne

par MICHEL MOUSEL (*)

Tempête dans un verre d'eau ? La nouvelle controverse engagée entre le P.S. et le P.C.F., même si elle doit déboucher sur un compromis, est certes malencontreuse, au moment où la droite s'efforce d'éviter la dispersion ; mais il fallait bien qu'à un moment ou à un autre — le plus tôt aurait été le mieux — on quitte les trop respectueuses références au programme commun pour jouer cartes sur table. Elle pose de vrais problèmes, qu'on ne pouvait plus fuir dès lors qu'on se présentait comme candidats au gouvernement, mais elle n'apporte pas les bonnes réponses. Qui plus est, cette confrontation s'expose au grand jour de façon indirecte, par le biais de questions d'apparence subalterne, comme celle de la durée impartie au rajeunissement du programme commun, ce qui n'est pas pour clarifier les choses.

Le terme même d'« actualisation » du programme commun mérite d'être examiné. Actualiser un tel programme, c'est l'adapter aux conditions actuelles d'exercice du gouvernement : des conditions qui ont nécessairement changé, en l'espace de cinq ans. Suivant l'appréciation portée sur l'étendue et la nature de ce changement, l'actualisation peut être conçue comme un simple réajustement, ou une transformation significative. Or, alors même que les deux grands partis de l'union de la gauche ont reconnu le caractère profond et structurel de la crise économique qui se développe depuis 1973, ils n'en tirent visiblement pas les mêmes conséquences pour leur politique gouvernementale.

Il est en particulier assez surprenant de voir le P.S., qui n'a jamais montré pour le programme commun l'attachement quasi mystique manifesté dans le passé par le P.C.F., défendre avec une belle énergie le contenu actuel — c'est-à-dire, en fait, le contenu passé, et même dépassé — de ce programme, et, en sens inverse, le P.C.F. réclamer sa transformation plus profonde. Disons-le franchement : il est difficile d'être convaincu par l'indignation vertueuse de François Mitterrand à propos de la rupture du contrat avec ses électeurs qui représenterait une révision substantielle. Les premiers coups de canif donnés à ce fameux contrat ne datent-ils pas de l'élection présidentielle de 1974, et du contenu très personnel de la campagne de François Mitterrand, où se trouvaient mélangés en termes parfois peu compatibles la référence au programme commun et certains apports étrangers à ce programme ?

Si le parti socialiste s'attache tant à défendre le programme commun dans sa lettre de 1972, c'est précisément parce qu'il est dépassé. Parvenus aux portes du pouvoir, les socialistes ne veulent pas se lier les mains. Persuadés que la politique définie par le programme commun ne pourra être appliquée que partiellement et par étapes, ils remettent en fait à plus tard la véritable discussion avec leurs partenaires sur le contenu de la politique économique et sociale d'un gouvernement de gauche.

(Lire la suite page 16.)

(*) Membre du secrétariat national du P.S.U.

AU JOUR LE JOUR

La vertu et l'austérité

Sans être moins sévère que d'habitude, l'analyse de la gestion publique que fait cette année la Cour des comptes ne semble pas avoir la verve féroce qu'elle eut naguère.

Est-ce à dire que l'austérité engendre la vertu, et qu'à disposer de moins d'argent l'administration a tendance à moins en dilapider ?

On songe à cet homme qui voulait enseigner la sobriété à son âne trop glouton. Jour après jour, il diminua sa ration d'avoine. Malheureusement, juste au moment où l'animal allait être vraiment le plus sobre des ânes, il mourut de faim.

ROBERT ESCARPIT.

LES NATIONALISATIONS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

III. - L'État : patron ou partenaire ?

par FRANÇOIS RENARD

(Lire page 33.)

UN AUTRE JUBILÉ A LONDRES

Les perles de la couronne

L'Angleterre — on le sait — fête cette année le vingt-cinquième anniversaire de l'accession au trône de la reine Elisabeth. Sans doute pour éclairer un présent particulièrement maussade par le souvenir de temps plus glorieux, on a fait coïncider ce jubilé, qui est d'argent, avec celui, qui fut d'or et célébré en 1887, de la reine Victoria. C'est ce qu'évoque une exposition présentée à la Royal Academy, exposition intitulée « This brilliant year », la reine elle-même ayant écrit alors dans son journal : *« Jamais je n'oublierai cette brillante année, pendant laquelle, bien au-delà de ce que j'attendais, j'ai été entourée par la bonté, la loyauté et la dévotion de tant de millions de gens. »*

En 1887 la reine Victoria, qui est née en 1819, règne depuis cinquante ans sur la nation alors la plus puissante du monde (*« Londres est la Rome d'aujourd'hui »*, écrivait Emerson) et sur un empire où le soleil ne se couche jamais. Longtemps cloîtrée après la mort de son époux bien-aimé prince Albert, petite, quelque peu obèse, toujours coiffée d'un bonnet blanc, elle est devenue un symbole politique, l'incarnation des vertus publiques et privées qui constituent, surtout aux yeux des classes moyennes, le code de la respectabilité et de la décence sociale. D'où le caractère des fêtes qui marquèrent le jubilé. On donna à l'abbaye de Westminster un immense banquet auquel la reine, qui était la grand-mère de toutes les têtes couronnées d'Europe, assista entre le roi des Belges et le roi de Danemark, *« toujours aussi aimable et charmant »*.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 27.)

Lire pages 7 à 13 :

LA GRANDE-BRETAGNE EXCENTRIQUE ET SEREINE

PROCHE-ORIENT

LE CONFLIT ISRAÉLO-ARABE

La déclaration des Neuf

Voici le texte intégral de la déclaration sur le Proche-Orient adoptée et publiée par le Conseil européen mercredi 29 juin :

« 1) Au stade critique actuel de la situation au Moyen-Orient, les Neuf accueillent favorablement tous les efforts qui sont faits pour mettre fin à ce conflit tragique. Ils soulignent avec force l'intérêt fondamental qu'ils voient à des négociations urgentes et fructueuses, en vue de l'établissement d'une paix juste et durable. Ils demandent instamment à toutes les parties concernées de participer à de telles négociations, dans un esprit constructif et réaliste ; à ce point en particulier, toutes les parties devraient s'abstenir de toute déclaration et de toute politique pouvant constituer un obstacle à la poursuite de la paix ;

» 2) Les Neuf ont exposé à maintes reprises par le passé, par exemple dans leurs déclarations des 6 novembre 1973, 28 septembre 1976 et 7 décembre 1976, leur conviction qu'un règlement de paix devrait être fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et sur :

» — L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force,

» — La nécessité pour Israël de mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967,

» — Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région et leur droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues,

» — La reconnaissance que, dans l'établissement d'une paix juste et durable, il devra être tenu compte des droits légitimes des Palestiniens,

» — Ils restent fermement convaincus que tous ces aspects doivent être considérés comme constituant un tout ;

» 3) Les Neuf sont convaincus qu'une solution du conflit au Moyen-Orient ne sera possible que si le droit légitime du peuple palestinien à donner une expression effective à son identité nationale se trouve traduit dans la réalité, qui tiendra compte de la nécessité d'une patrie pour le peuple palestinien. Ils considèrent que les représentants des parties au conflit, y compris le peuple palestinien, doivent participer aux négociations d'une manière appropriée, à définir en consultation entre toutes les parties intéressées. Dans le cadre d'un règlement d'ensemble, Israël doit être prêt à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien ; de même, la partie arabe doit être prête à reconnaître le droit d'Israël à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Ce n'est pas par l'acquisition de territoires par la force que la sécurité des Etats de la région peut être assurée, mais elle doit être fondée sur des engagements de paix échangés entre toutes les parties concernées, dans la perspective de l'établissement de relations pacifiques véritables.

» 4) Les Neuf estiment que les négociations de paix, qui visent à définir et à mettre en œuvre un règlement global, juste et durable du conflit, doivent reprendre d'urgence. Ils demeurent prêts à aider, dans la mesure souhaitée par les parties, à trouver un règlement et à contribuer à sa mise en œuvre. Ils sont également prêts à envisager de participer à des garanties, dans le cadre des Nations unies. »

DES PARLEMENTAIRES SOCIALISTES FRANÇAIS S'INQUIÈTENT DE LA NOUVELLE ORIENTATION DE LA DIPLOMATIE DE JÉRUSALEM

L'Agence télégraphique juive rapporte, dans son bulletin daté du jeudi 30 juin, que le groupe parlementaire socialiste d'échanges et d'amitié avec le parti travailliste israélien a évoqué mercredi les élections israéliennes. A l'issue de la réunion, les parlementaires français ont exprimé la crainte que le « *changement dans la direction des affaires d'Israël n'ait un effet fâcheux sur les efforts de la précédente diplomatie israélienne, qui laissaient présager quelques progrès en faveur de la paix* ».

Dans leur analyse, les socialistes français « *se demandent si le désintéressement des organisations internationales à l'égard du problème de la survie de l'Etat d'Israël, le fait qu'aucune d'entre elles n'ait vraiment aidé ou soutenu Israël, n'ont pas exacerbé les tendances réactionnaires et nationalistes, et ainsi contribué à l'instauration d'une coalition gouvernementale qui pourrait amener à prendre des décisions brutales et extrémistes pour la solution du conflit* ».

Un porte-parole du parti socialiste a, d'autre part, déclaré à l'A.T.J. : « *La position du parti socialiste a toujours été de soutenir sans réserve le droit d'Israël à l'existence. En ce qui concerne les territoires occupés, il doit y avoir une rectification de frontières qui soit reconnue par toutes les parties.* »

« LA VICTOIRE DU LIKOUD A BRISÉ LE MYTHE D'UN ISRAËL SOCIALISTE » déclare à Paris un dirigeant de l'O.L.P.

« *Les Arabes commettraient une erreur fondamentale en croyant que le gouvernement Begin est davantage disposé à faire la guerre que ceux qui l'ont précédé. Pour ma part, je ne le pense pas et l'on pourrait même dire que les risques étaient plus grands avec un gouvernement Rabin. Begin au moins parle franchement alors que les autres étaient devenus maîtres dans l'art de parler de paix en faisant la guerre. Les conflits précédents n'ont pas été déclenchés par Begin. En fait, la victoire du Likoud a privé les Européens d'un argument vis-à-vis des Arabes : elle a brisé le mythe d'un Israël socialiste.* » C'est ce qu'a déclaré M. Khaled El Hassan, président de la commission des affaires étrangères du Conseil national palestinien, qui était, mercredi 29 juin, l'hôte à déjeuner de l'Association de la presse franco-arabe. Le dirigeant palestinien, qui est l'un des responsables du Fath, avait été longuement reçu quelques heures plus tôt au quai d'Orsay.

La tension au Sud-Liban

Sur la plupart des sujets évoqués — attitude des Etats-Unis, conférence de Genève, situation au Liban entre autres — M. Khaled El Hassan n'a pas fait montre d'un grand optimisme. « *Le changement de direction à la tête d'Israël*, a-t-il dit, *ramène la région à la situation précédente de « ni guerre ni paix », ce qui aura pour effet d'aggraver les tensions politiques et sociales dans les Etats impliqués. Cette dégradation risque d'avoir des répercussions sur la qualité des relations euro-arabes et américano-arabes.* »

Concernant le Sud-Liban, le responsable palestinien a estimé que la tension actuelle pouvait se prolonger encore pendant un certain temps. « *Cela fait partie des moyens de pression israéliens*, a-t-il dit. *Il se peut que le but recherché soit d'attirer la Syrie dans une confrontation directe, ou encore d'occuper la zone, ce qui ébranlerait le régime de Damas et pourrait avoir des répercussions sur le plan intérieur. Les attaques israéliennes ont eu pour résultat de favoriser plus tôt que prévu un retour à la normale des relations palestino-syriens. On ne peut qu'en être satisfait.* »

M. Khaled El Hassan a également fait le point sur les pourparlers engagés entre la résistance palestinienne et le gouvernement jordanien. « *Ces discussions*, a-t-il précisé, *se déroulent en application du « sommet » de Rabat. Il faut s'attendre prochainement à un « sommet » restreint entre la Syrie, l'Egypte, la Jordanie et les Palestiniens, à ce propos. Notre objectif est le retour de la résistance palestinienne en Jordanie, et il n'est pas hors d'atteinte.* » — D. J.

La préparation du voyage de M. Begin à Washington

Jérusalem reproche aux États-Unis d'avoir faussé les règles du jeu diplomatique

De notre correspondant

Jérusalem. — En arrivant à Jérusalem mercredi 29 juin pour prendre part aux préparatifs du voyage à Washington de M. Ménahem Begin, l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, M. Simha Dinitz, a déclaré : « *S'il y a eu malentendu entre nous et les Américains, les précisions du premier ministre et le communiqué de notre ministère des affaires étrangères affirmant que tout était négociable ont dissipé ce malentendu.* » (*Le Monde* du 30 juin.)

En effet, nous a déclaré un haut fonctionnaire, il n'y a plus de malentendu car les positions sont clairement définies et sont franchement divergentes. Les dirigeants israéliens se préparent dans un calme qui paraît friser l'inconscience à aborder un chapitre particulièrement critique de l'histoire des relations israélo-américaines.

« *Tout permet de penser que les choses vont mal pour nous auprès des responsables de l'administration américaine*, nous a encore déclaré notre interlocuteur. *Mais, en même temps, des apaisements nous sont donnés directement, et les amis que nous avons au Capitole et ailleurs aux Etats-Unis se voient assurer « que tout ira bien ». En fait, croyez-moi, personne ici n'est en mesure de dire avec une certitude absolue ce qu'attendent vraiment de nous le président Carter et ses collaborateurs. Nous devons cependant nous en tenir aux propos tenus publiquement par les dirigeants américains et à la fameuse déclaration publiée le 27 juin par le département d'Etat, et cela n'est pas fait pour nous réjouir.* »

Le parti travailliste, passé à l'opposition, a renoncé en tout cas à interpeller le gouvernement sur sa politique étrangère « *afin de ne pas gêner la mission de M. Begin aux Etats-Unis* ».

A Jérusalem, on reproche aux Américains d'avoir frappé trop fort dans leur « *tir de préparation* » précédant leur assaut du 16 juillet (date de la rencontre Carter-Begin). Le contenu du communiqué du département d'Etat dépasse de très loin les limites des concessions qu'Israël pourrait consentir et de la sorte, dit-on ici, il a faussé les règles du jeu diplomatique. Cela explique le scepticisme avec lequel on a accueilli les démentis officiels opposés aux propos de M. Kalb, commentateur de la C.B.S., estimant que « *dans ces conditions* », la visite de M. Begin serait jugée inopportune par Washington.

La « cote d'alarme »

L'avis du journaliste américain est d'ailleurs partagé par le journal de Tel-Aviv *Yediot Aharonot*, mais il est repoussé par M. Begin. Ce dernier, qui prépare avec un soin particulier ce voyage, refuse toute polémique et se veut positif. « *Tout est négociable*, répète-t-il à chaque occasion, *et la conférence de Genève pourrait parfaitement se tenir en octobre prochain.* » A Genève, peut-être, et à Washington dans deux semaines. Il se montrera en tout cas intraitable sur les points suivants : la présence des Palestiniens à la conférence de la paix, la création d'un Etat palestinien entre Israël et la Jordanie. Ces deux points sont au-delà de la « cote d'alarme » que se sont fixés tous les gouvernements israéliens depuis 1967.

Cette analyse devrait donc conduire le président américain soit à tenter de réduire la résistance d'Israël, soit à envisager d'autres formules. C'est à cette deuxième possibilité, estime-t-on à Jérusalem, qu'il pourrait se rallier en reprenant une suggestion faite par M. Moshe Dayan, en 1970, et appliquée par M. Kissinger, en 1974. M. Dayan, qui dirige aujourd'hui la diplomatie du gouvernement Begin, proposait alors de tronçonner le problème pour permettre, par des solutions partielles, que s'amorce cette « *dynamique de la paix* » dont il a tant été question au lendemain de la guerre d'octobre 1973.

Cette suggestion n'a pour seul défaut que de ne tenir aucun compte de l'aspect palestinien du conflit, aspect mis au premier rang par les Américains, et, depuis le mercredi 29 juin, par l'ensemble de la Communauté européenne. Le ralliement des Pays-Bas et de l'Allemagne fédérale aux thèses pro-palestiniennes au sein de l'Union européenne a été particulièrement ressenti à Jérusalem, où l'on reproche à la France d'être, avec la Grande-Bretagne, à l'origine de la décision de Londres.

ANDRE SCEMAMA.

Les recommandations du Conseil européen

(Suite de la première page.)

Allemands et Français font valoir que les instruments propres à la Communauté pour favoriser l'investissement industriel — et en particulier la Banque européenne d'investissement, dont le capital sera bientôt augmenté — sont suffisants, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'en créer de nouveaux. En vérité, le sens de cette prise de position restrictive est clair : en l'état actuel de leur réflexion, les gouvernements de Bonn et de Paris ne tiennent pas à accroître les pouvoirs de la Communauté et ne croient guère aux vertus d'une action industrielle conçue et gérée à l'échelle de la C.E.E.

Le texte sur la situation économique fera valoir la nécessité pour la Communauté de se doter d'une politique commerciale lui permettant de faire face avec plus d'efficacité aux nouvelles données du commerce international. On voit ici réapparaître, bien que de façon encore timide, la volonté, pour faire face à la concurrence « sauvage » de certains pays tiers, de substituer un libre-échange organisé, discipliné, au libre-échange quasi inconditionnel dont la pratique actuelle menace de mort plusieurs secteurs industriels importants de la C.E.E.

Ce thème, dit-on encore du côté français, pourrait se trouver au centre des débats lors de la session du Conseil européen de fin d'année. Notons que M. Giscard d'Estaing a proposé la réunion à l'automne prochain d'un conseil des ministres spécial consacré au problème de l'emploi, au cours duquel les gouvernements membres compareraient les différentes actions menées à cet égard sur le plan national, en évalueraient les résultats et examineraient l'opportunité d'entreprendre des actions supplémentaires, cette fois à l'échelle de la Communauté.

Notons encore les points suivants :

— Les Neuf, après que M. Giscard d'Estaing leur eut rendu compte de la visite de M. Brejnev à Paris, ont eu un échange de vues sur la détente et les relations Est-Ouest. Ils ont aussi évoqué jeudi la situation en Afrique.

M. Callaghan, le premier ministre britannique, qui présidait la réunion, a fait à l'intention des petites nations qui ne participaient pas au « sommet » des pays industrialisés du mois de mai, un rapport sur les débats qui s'y étaient déroulés. Il n'y a pas eu encore à proprement parler de véritable échange de vues entre les Neuf sur le problème de la non-prolifération et de l'attitude à adopter par les pays de la Communauté à cet égard.

Les Neuf, une fois encore, ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le site devant abriter le Jet, la grosse installation qui doit être construite afin de poursuivre les recherches sur la production d'énergie par fusion thermo-nucléaire. Aucun terrain d'entente n'a encore été trouvé entre les Allemands et les Anglais, les uns et les autres voulant installer sur leur territoire ce centre expérimental prestigieux.

PHILIPPE LEMAITRE.

Iran

LA LIGUE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE LA SAVAK AUX ÉTATS-UNIS

Nations unies (*A.P.*). — La Ligue internationale des droits de l'homme, dans une lettre adressée au chah d'Iran, évoque la situation des milliers de détenus politiques, souvent emprisonnés sans jugement. Elle dénonce l'emploi systématique de la torture, la censure de la presse, la suppression de toute opposition politique et le harcèlement par la SAVAK (police secrète iranienne) d'opposants iraniens résidant à l'étranger.

La Ligue internationale demande que les civils ne soient plus jugés par des tribunaux militaires. Elle souhaite qu'une enquête soit ouverte sur les cas de torture, et que les responsables de ces agissements soient traduits en justice. Elle a également rendu public un appel adressé à M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, pour « *qu'une enquête approfondie soit ouverte sur les activités de la SAVAK aux Etats-Unis* ».

Interrogé à ce sujet, l'attaché de presse de la délégation iranienne à l'ONU a répondu : « *Le chah lui-même a déclaré à la télévision qu'il n'y avait pas de torture dans son pays. Il a aussi précisé qu'il y avait des agents de la SAVAK aux Etats-Unis, parce qu'il y avait des agents américains en Iran. Cela s'appelle la réciprocité.* »

● *Le Front national iranien* annonce, dans un communiqué publié à Paris, le décès du Dr Ali Chariati, survenu à Londres le 19 juin. Le Dr Chariati, auteur de nombreux ouvrages sur la sociologie religieuse en Iran, était âgé de quarante ans. Il avait passé une année en prison, en raison de ses prises de position contre le régime du chah. Libéré en juin 1976, il était très affaibli physiquement, en raison des conditions de sa détention, et moralement, en raison de l'emprisonnement de son père et des pressions exercées par les autorités à l'encontre de sa famille.

A travers le monde

Grande-Bretagne

● LE GOUVERNEMENT CALLAGHAN a présenté aux Communes le mercredi 29 juin un projet d'extension de la lutte contre le chômage. Il s'agit de faire en sorte que les jeunes quittant l'école ne restent pas sans emploi pendant des mois, voire des années. Selon ce projet, ils seront payés 18 livres par semaine (une livre 8,50 F) pour se familiariser avec le travail à l'usine ou au bureau. Ce programme prévoit que plus de deux cent cinquante mille jeunes chômeurs pourraient être ainsi occupés tous les ans. — (*Corresp.*)

Irlande du Nord

● DEUX SOLDATS BRITANNIQUES ont été tués, un autre et un aumônier militaire ont été blessés au cours d'un attentat, mercredi soir 29 juin, dans le quartier catholique de Falls Road, à Belfast. — (*A.F.P.*)

Madagascar

● DES LISTES UNIQUES ont, pour la première fois dans l'histoire politique malgache, été proposées aux électeurs dans les cent dix circonscriptions de l'île, pour l'élection, ce jeudi 30 juin, des cent trente-sept députés à l'Assemblée nationale populaire. Les listes uniques sont placées sous l'égide du Front national pour la défense de la révolution, qui regroupe quatre organisations politiques : l'*Arema* du président Didier Ratsiraka, l'*A.K.F.M.*, du pasteur Richard Andriamanjato, le *Vonjy*, parti pour l'unité nationale, et l'*Udecma*, démocrate-chrétien. — (*A.F.P.*)

Ouganda

● LE JOURNALISTE CANADIEN GERALD UTTING, arrêté mercredi 22 juin à son arrivée à l'aéroport d'Entebbe, venant de Nairobi, serait détenu au quartier général de la police secrète ougandaise. Le Canada, qui n'a pas de représentant en Ouganda, mais qui a néanmoins demandé des éclaircissements au maréchal Idi Amin au sujet de la détention de M. Utting (*le Monde*, 30 juin), n'a toujours pas reçu de réponse. — (*A.F.P.*)

ARABE

Jérusalem reproche aux États-Unis d'avoir faussé les règles du jeu diploma...

Iran

A travers le monde

Grande-Bretagne

Irlande du Nord

Ouganda

Madagascar

OUTRE-MER

POINT DE VUE

L'échec du Plan vert en Guyane

par JEAN-ÉMILE VIÉ (*)

UNE des actions qui, pendant les mois de l'été 1975, ont fait couler le plus de salive et d'encre est le plan de développement de la Guyane, plus *connu* sous le nom de Plan vert.

Cette opération mérite de retenir *l'attention par les conditions* dans lesquelles elle a été conçue, décidée, puis, enfin, mise en œuvre.

Les ressources naturelles de la Guyane, quoique importantes, le sont beaucoup moins que ne l'imaginent les habitants : crevettes et poissons du plateau continental, bauxite de Kaw et autres lieux, minerai d'or alluvionnaire, autres minerais rares mais pour le moment inexploités, enfin et surtout, la *forêt primaire* mais avec une faible proportion d'essences rares

L'*agriculture est peu* développée et souvent primitive, avec une grande part de cultures sur brûlis ou abattis. *Sa production* n'est même pas suffisante pour nourrir la population, pourtant clairsemée.

Sur le plan politique, cette population est partagée entre départementalistes et autonomistes.

Dans ce contexte, il est fréquent Dans ce contexte, il est fréquent d'*entendre affirmer que la Guyane* recèle de considérables richesses que le gouvernement se refuse à *exploiter, les réservant pour le siècle* prochain ! Autrement dit, l'échec de toutes les tentatives, multiples depuis trois cents ans — les dernières postérieures à la guerre, — est attribué non aux conditions naturelles mais à l'insuffisance de la volonté et des efforts financiers du gouvernement.

Lors du *premier* voyage qu'il fit sur place dans le courant de l'été *1974*, peu après sa nomination en qualité de secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, M. Olivier Stirn fut mal accueilli à Cayenne. Sa voiture subit en particulier quelques jets de pierres. Cette circonstance l'amena à rechercher promptement le moyen de se voir mieux *recevoir l'avenir.* D'où l'idée de concevoir un plan de développement qui, annoncé publi*quement, serait susceptible* d'entraîner l'apaisement des esprits, voire leur adhésion enthousiaste. Le succès d'un tel plan supposait, outre la mise en œuvre d'importants capitaux et la création de sérieuses infrastructures routières et portuaires, un accroissement du peuplement qui, en l'état actuel, ne saurait fournir le marché, encore moins la main-d'œuvre indispensable à une telle *entreprise.*

Or il advint que les desseins du secrétaire d'Etat coïncidèrent dans le temps avec deux opportunités : la première fut l'offre d'un groupe américain, Parsons et Withmore, d'installer une usine de pâte à papier, l'autre le désir de représentants des Sud-Vietnamiens, *réfugiés* aux Etats-Unis, de trouver asile en France, particulièrement en *Guyane.*

Ces deux offres providentielles furent accueillies comme telles par le ministre. Un programme de développement fut hâtivement élaboré par les services de la rue Oudinot, sans contact préalable avec les élus guyanais ni avec les ministères tech*niques intéressés, dont il est évident* que l'enthousiasme aurait été limité. Il fut soumis, le 26 juin 1975, à *un comité interministériel, brièvement* présidé par M. Chirac, sollicité de le quitter rapidement pour recevoir l'émir Fahd.

Quelques *décisions* de principe y *furent arrêtées* concernant les infrastructures à étudier et mettre en place par le ministère de l'équipement, la somme à y consacrer dans les deux ans suivants étant déterminée, *mais sans que soit fixée sa* provenance.

Quant au peuplement, la demande *d'immigration sud-vietnamienne fut* écartée au bénéfice d'originaires de la métropole, et le BUMIDOM *(Bureau pour le développement des* migrations intéressant les départements d'outre-mer), chargé d'étudier ce plan.

***

Sans attendre que les études de base fussent entreprises et menées à bien, sans davantage disposer du moindre des moyens financiers indispensables, le secrétaire d'Etat se lança, au *début de l'été 1975*, dans un battage dans la presse, à la radio et à la télévision, qui déclencha à la fois une vague de candidatures au départ vers la Guyane et de protestations dans le département et sur le plan international. La France fut accusée de se lancer dans une nouvelle opération de colonisation, tandis que le cabinet du ministre était envahi d'aspirants au départ.

*Il fallut rapidement faire une dis*crète marche en arrière. La première mesure consista à passer l'affaire *aux services, qui durent improviser* un bureau d'accueil dans la salle d'attente du secrétariat général.

Les fonctionnaires durent laisser en plan leurs tâches habituelles pour répondre aux questions, normales ou extravagantes, des candidats au départ et les services de la rue Oudinot virent se dérouler des scènes, désopilantes ou attristantes, pendant de nombreuses semaines. Trente mille *personnes écrivirent* ou se *présen*tèrent, désireuses de partir sur-le-champ et taxant fréquemment les *services de « sabotage » quand il* ne leur fut pas donné satisfaction immédiatement.

L'impossibilité de tout départ avant les quelques mois indispensables à la mise en route d'une opération de cette envergure n'arrêta pas le ministre dans ses décla*rations optimistes.* Il alla même jusqu'à préciser la date à laquelle, en compagnie de représentants de *la presse, il accompagnerait les* premiers colons en Guyane, date qui, bien évidemment, dut être reportée de mois en mois jusqu'à ce qu'il n'en fût plus question.

***

Pour *endiguer* le flot, l'administration agit selon ses faibles moyens, en multipliant, d'abord, les avertissements et les conseils, puis les formalités.

Un questionnaire espéré décou*rageant fut rédigé, remis ou adressé* aux candidats. Les conditions furent multipliées : âge, aptitude profes*sionnelle, conditions* de santé, disponibilités financières, sélection par une organisation professionnelle, ajournement jusqu'à réalisation de structures d'accueil indispensables, etc.

Un bureau spécialisé pour l'étude des candidatures dut être acquis, *quai Henri-IV, organisé, doté du* personnel chargé de l'instruction et de la réponse aux demandeurs — *autre mesure coûteuse et inutile* si la préparation avait précédé l'annonce de l'opération

Sur le plan international, il fallut démentir la volonté de colonisation et désarmer, par le truchement de nos ambassades compétentes, les oppositions suscitées par les annonces du ministre répercutées par les moyens audio-visuels.

La priorité d'installation fut donc reconnue aux Guyanais puis aux *autres ressortissants des DOM,* les métropolitains ne jouant plus qu'un rôle d'appoint.

Dans un autre domaine, le gouvernement prit la décision d'exiger que la ou les sociétés d'exploitation forestière soient à capitaux majoritaires français, ce qui, dans la situation économique et financière de l'industrie papetière française, n'allait pas faciliter la décision. Trois permis d'exploitation de 300 000 hectares furent accordés : deux à des sociétés américaines, destinées à devenir *franco-américaines*, un à *un consor*tium papetier français. Ce dernier a déjà renoncé à ce permis. Les deux *sociétés américaines : International* Paper et Parsons et Withmore, poursuivent leurs études. Elles déposent *rapport sur rapport, mais deux obsta*cles subsistent : la découverte de partenaires français, le montant et les modalités des aides que le gouvernement apportera. On peut se poser aujourd'hui la question de savoir si les intéressés sont décidés à prendre parti avant le mois de mars prochain.

***

Dans le même temps, l'implantation et les modalités du développement agricole étaient examinées. A la suite des études faites, les objectifs retenus dans le cadre d'un plan d'action prioritaire se limitent à l'installation, en dix ans, de deux cent cinquante *exploitations agricoles de* 150 à 250 hectares, selon les spéculations, avec installation préalable de trois fermes tests.

A l'heure présente, seize installations ont eu lieu : dix de Guyanais, six de métropolitains.

La création des infrastructures de base fit l'objet de discussions interministérielles marquées, d'ailleurs, par la réticence de divers ministères techniques qui, à tort ou à raison, considèrent cette nouvelle tentative, après tant d'autres, comme vouée à *l'échec et se montrent réservés sur* les efforts financiers à consentir.

Des crédits importants ont cepen*dant été déjà engagés pour améliorer* le port du Dégrad de Cannes, étudier les possibilités d'un autre port à Saint-Laurent-du-Maroni et développer les axes routiers lourds permettant la circulation des camions grumiers.

La dernière touche de pittoresque vient d'être mise à ce plan par l'installation actuellement envisagée de H'Mongs en provenance des Hauts-*Plateaux laotiens. Les H'Mongs sont* pour le moment réfugiés en Thaïlande, où ils sont mal installés dans des camps *Il s'agit pour l'instant* d'une expérience limitée à soixante familles destinées à s'établir au lieu-dit Cacao sur la commune de Roura, dont le maire, le docteur Ho A Chuck, président du conseil général, a donné son accord à cette implantation.

Il ne reste plus qu'à déterminer qui financera cette opération

En conclusion après deux ans, le *bilan de l'opération Guyane, louable* dans ses intentions, apparaît mince

Sur le plan matériel, les réalisations sont plus que modestes et l'avenir de l'industrialisation, base sérieuse de ce plan, demeure hypothétique.

Sur le plan psychologique, ce plan annoncé à grand fracas, mais à la légère, après avoir soulevé des espoirs démesurés, a déclenché la *méfiance sur le plan international,* la déception en métropole et la rancœur en Guyane

A tel point que le ministre hésite, et on le comprend, à aller recueillir sur place les félicitations qu'un tel dessein, autrement conduit, aurait méritées

(*) Ancien secrétaire général pour l'administration des départements d'outre-mer.

DIPLOMATIE

M. FRANÇOIS DE TESTA EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU NÉPAL

Le Journal officiel du 1er juillet annoncera la nomination de M. François de Testa au poste d'ambassadeur à Katmandou (Népal), en remplacement de M. Frédéric Max.

[Né en 1917, M. de Testa a été admis au concours pour l'emploi d'attaché de consulat en 1945. Il a travaillé au Commissariat pour les affaires allemandes et autrichiennes, à la résidence générale à Tunis et à la direction d'Afrique-Levant. Il a été, en 1957, deuxième conseiller à Karachi, puis *consul général* à Alexandrie de 1963 à 1969. Depuis 1971, il était premier conseiller à l'ambassade de France à Berne.]

● *M. Vance,* secrétaire d'État américain, a *réaffirmé, mercredi* 29 juin, devant l'Asian Society, un groupe d'hommes d'affaires, la volonté des *Etats-Unis de normaliser* leurs relations avec la Chine et de maintenir une « *forte présence militaire* » en Extrême-Orient. « *Nous considérons l'établissement de relations amicales avec la Chine comme un élément essentiel de notre politique étrangère* », a ajouté M. Vance.

Maroc

L'U.S.F.P. REND SES ADVERSAIRES RESPONSABLES DE LA RUPTURE DE L'« UNANIMITÉ NATIONALE »

L'hebdomadaire marocain *Libération*, organe de l'Union socialiste des forces populaires, vient de publier une « *déclaration du comité central* » du parti, adoptée le 20 juin. Ce texte affirme notamment :

« *La récupération de notre Sahara méridional est intervenue depuis plus d'un an. L'U.S.F.P. y a contribué de façon active et efficace, au niveau national comme sur le plan international. (...) Ainsi, l'affaire dite « du Sahara occidental » est définitivement terminée ; son dossier est clos, et les provinces sahariennes sont, aujourd'hui, partie intégrante du territoire national et relèvent de la souveraineté du Maroc, administrativement, économiquement et militairement. (...)*

» *Les adversaires de notre parti ont voulu le faire apparaître comme une* « minorité très faible », *en lui attribuant un nombre réduit de sièges de députés. (...) Ils préfèrent ainsi mettre fin à l'* « unanimité nationale » *qui s'était presque réalisée pendant les dernières années autour des problèmes nationaux qui engagent l'avenir du pays. (...) L'U.S.F.P. restera, en liaison avec les masses, le défenseur de leurs intérêts, en pratiquant une opposition militante contre toutes les formes de déviation et de professionnalisme politique. Elle continuera à œuvrer sans relâche pour une amnistie générale de tous les prisonniers politiques et pour le retour des exilés (...) Elle exprime,* en outre, *sa totale solidarité avec les étudiants qui revendiquent la levée de la mesure arbitraire de l'interdiction frappant l'UNEM...* »

[L'U.S.F.P. tire ainsi la leçon des élections législatives des 3 et 21 juin, à l'issue desquelles elle a remporté seulement seize sièges de députés sur deux cent soixante-quatre. Elle attribue cet échec aux manœuvres de l'administration et aux ententes *réalisées entre certains partis politiques*, comme l'Istiqlal, et les candidats dits « indépendants », favorables pour la plupart au gouvernement.]

République Sud-Africaine

POUR UN BAISER...

Johannesburg (A.P.). — Un jeune Noir, Christopher Magubane, *s'est vu infliger une* amende de 200 rands (1 150 F) — à moins qu'il ne préfère deux *cents jours de prison* — pour avoir embrassé une femme blanche sur la joue, alors qu'ils se trouvaient dans un ascenseur.

« Ma dignité a été blessée parce que je ne le connaissais *pas et qu'il est noir* », *a déclaré* la « victime », Mlle Amour Loren.

DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS LANCENT UN APPEL EN FAVEUR DU POÈTE BREYTEN BREYTENBACH

Un groupe d'écrivains, parmi lesquels MM. Christian Bourgois, André Piéyre de Mandiargues, Jean-Clarence Lambert et Michel Leiris, viennent de lancer un appel en faveur du poète et peintre sud-africain Breyten Breytenbach.

« *Notre inquiétude est grande*, écrivent-ils notamment, *de voir la « justice » sud-africaine s'acharner à poursuivre un homme déjà lourdrement condamné. (...)*

» *Il ne fait donc aucun doute que l'acharnement à son égard manifeste la volonté du gouvernement de M. Vorster d'écraser toute opposition à l'apartheid au sein de la minorité blanche (...). Breyten Breytenbach a été condamné pour avoir cherché à traduire en actes cette aspiration à la liberté à laquelle tout artiste authentique ne peut qu'être indéfectiblement attaché.* »

[Né en *1939*, Breyten Breytenbach, avant son arrestation en Afrique du Sud, a vécu à Paris, où il rencontra sa femme, Française d'origine vietnamienne. Parmi les écrivains afrikaans « seatigers » (génération des années 60), il est celui qui a affirmé avec le plus de force son refus de composer avec l'apartheid. Huit recueils de ses poèmes ont été publiés en Afrique du Sud, mais « Skryt » (poèmes et dessins) *fut interdit.* « Feu froid » a été publié en France aux éditions Christian Bourgois, avec une préface de Bernard Noël.

Breyten Breytenbach entra en août 1975 en Afrique du Sud, muni d'un faux passeport. Arrêté et mis au secret durant trois mois, il fut condamné en novembre à neuf années d'emprisonnement pour coopération avec la résistance. Le 20 juin dernier, il comparaissait de nouveau devant ses juges, inculpé de tentative d'évasion et de dix-sept autres charges tombant sous le coup des lois contre le terrorisme. (« Le Monde » du 23 juin et du 16 mai.)

AFRIQUE

République de Djibouti

Jérusalem s'inquiète de l'orientation pro-arabe du nouvel État

La compagnie maritime israélienne Zim a annoncé, *mardi* 28 juin, que ses bâtiments ne relâcheront plus à Djibouti, compte tenu de la situation « incertaine » qui y règne.

De notre correspondant

Jérusalem. — L'accession de Djibouti à l'indépendance a été *prudemment commentée* dans la presse israélienne. Les quelques éditoriaux consacrés à l'événement constituaient autant d'interrogations sur l'attitude qu'adopterait Djibouti dans le conflit israélo-arabe. Bien que le gouvernement de la nouvelle République africaine ait annoncé qu'il demanderait son adhésion à *la Ligue arabe, les Israéliens* paraissent espérer qu'ils ne se heurteront pas à une hostilité active de sa part.

Djibouti occupe une position qui revêt pour Israël une importance stratégique et économique considérable. Le détroit de Bab-El-Mandeb, par lequel passe tout le trafic maritime d'Eilat, notamment le pétrole, est contrôlé par Djibouti d'une part et le Yémen du Sud de l'autre. La fermeture de ce détroit aux navires israéliens (ou à destination d'Israël) serait pour Jérusalem aussi grave que celle du détroit de Tiran, qui commande l'accès d'Eilat (le verrou mis par l'Egypte à Tiran fut l'une des causes des guerres de 1956 et de 1967).

Les Israéliens considèrent que porter directement atteinte à ses communications maritimes constitueraient un « *casus belli* », mais ils *se gardent bien de le rappeler* en ce moment afin d'éviter que leurs propos soient interprétés comme une provocation. D'autant que, jusqu'à nouvel ordre, rien ne paraît menacer les mouvements de navires battant pavillon à l'étoile de David. Il y a quelques années, un pétrolier à destination d'Eilat a été attaqué par un commando marin palestinien à proximité de Bab-El-Mandeb, mais cet incident est resté unique.

C'est surtout sur le plan économique qu'Israël pourrait pâtir d'une décision hostile du gouvernement de Djibouti. La compagnie nationale de navigation Zim (1) avait d'importants projets dont la réalisation a dû être annulée. Elle devait construire des docks pour ses conteneurs, *investissement qui, selon M. Michel* Rousseau, directeur du port de Djibouti, aurait constitué pour le nouvel Etat une considérable source de revenus.

Selon l'envoyé spécial de la radio israélienne, les dirigeants de Djibouti souhaiteraient vivement tenir leur pays à l'écart du conflit israélo-arabe. Cette prudence expliquerait l'extrême réserve des milieux officiels israéliens quant à l'avenir de cette partie de la mer Rouge.

Les dirigeants de Zim affichent quant à eux la plus grande sérénité Un porte-parole de cette compagnie a déclaré que, sur les vingt-cinq navires qui assurent des navettes régulières avec le port d'Eilat et franchissent la passe de Bab-El-Mandeb, cinq seulement font escale à Djibouti et deux d'entre eux voguent sous pavillon *israélien. Une éventuelle* fermeture de ce port aux bateaux appartenant à la Zim ou affrétés par elle n'aurait donc pas de conséquences très graves. « *D'ailleurs,* affirme-t-on encore, *il n'est pas du tout certain que nous arrivions à une telle situation.* »

A. Sc.

(1) Le trafic israélien a représenté, en 1976, cinq pour cent du tonnage du port de Djibouti, et procuré à celui-ci un revenu de 750 000 F.

Les tensions dans la « corne » de l'Afrique

NAIROBI AFFIRME AVOIR REPOUSSÉ UNE ATTAQUE SOMALIENNE

Trois mille soldats somaliens ont lancé lundi 27 juin une attaque-surprise contre un poste de police kényan, près de Ramu, dans le nord-est du pays, a annoncé mercredi 29 juin un com*muniqué gouvernemental* publié à Nairobi. Selon le communiqué, le bilan de ces affrontements frontaliers s'élève à treize tués (six policiers kényans, un lieutenant et six soldats somaliens). Trente-cinq autres militaires somaliens auraient été blessés.

Les autorités de Nairobi, qui attribuent la responsabilité des incidents à l' « *armée sécessionniste Shifta* », ont envoyé des renforts dans cette région et protesté auprès du gouvernement somalien.

La Somalie revendique depuis son indépendance les Northern Frontiers Territories (l'une des cinq branches de la « famille » somalie) aujourd'hui intégrés au Kenya et favorisent, selon Nairobi, l'action des sécessionnistes. Selon Nairobi, ceux-ci sont parfois soutenus par les forces régulières somaliennes.

● A ROME, le Front de libération de l'Erythrée a annoncé mercredi que « *la prochaine étape de son offensive sera constituée par les villes d'Agordat et de Barentu* ».

Le « F.L.E. » assure contrôler 90 % de l'Erythrée, au moment où le gouvernement éthiopien envoie ses « *milices paysannes* » dans certaines villes de la province et notamment Massawa et Asmara.

Selon le communiqué du F.L.E. une tentative massive de pénétration « *paysanne* » a été repoussée *début juin près d'Adoua* et du matériel militaire a été saisi. — *(A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.)*

AVANT LE « SOMMET » DE LIBREVILLE

Les conflits territoriaux au Sahara seront au centre des débats de l'O.U.A.

Libreville *(A.F.P., Reuter).* — Les conflits au sujet de deux zones sahariennes que se disputent, à l'est, la Libye et le Tchad, à l'ouest, la Mauritanie et le Ma*roc d'un côté, le Front Polisario* de l'autre, risquent de dominer le « sommet » de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), qui doit se tenir samedi 2 juillet. Ils ont déjà perturbé les travaux du conseil des ministres réuni en session préparatoire dans la capitale gabonaise. Mercredi, la délégation de N'Djamena a accusé la Libye d'occuper une partie du territoire tchadien. Le colonel Kamougue, ministre tchadien des affaires étrangères, a donné des précisions sur l' « agression » dont son pays était victime. Il a affirmé *que des combats s'étaient déroulés* récemment dans le BET (Borkou-Ennedi-Tibesti) Il a aussi accusé la Libye d'armer et d'encadrer la rébellion tchadienne dans cette région, dans le but de créer un « *État fantoche toubou* », qui irait jusqu'au Niger et à l'Algérie, afin d'accaparer les richesses naturelles de la région.

Les délégués libyens ont assuré, de leur côté, qu' « *ils avaient toujours été chez eux* » dans le territoire contesté. « *Il ne s'agit pas du nord du Tchad,* a notamment déclaré M. Mansour Kikhia, *mais du sud de la Libye.* »

La question du Sahara occidental est, elle aussi à l'origine de *difficultés. Le Gabon* a interdit l'entrée de son territoire à des représentants du Front Polisario.

Le Front a protesté, dans un communiqué diffusé mercredi à Paris. « *L'O.U.A.*, déclare ce texte, *continue à faire l'objet de pressions et de chantage de la part de certains chefs d'État, qui, loin de s'identifier à la cause de l'Afrique, agissent contre ses intérêts.* »

La commission politique de l'O.U.A. a pu adopter cependant, *mercredi, un projet de convention sur « la prévention et la suppression du mercenariat en Afrique ». Ce texte sera soumis* au conseil des ministres. Sa discussion a été marquée par de vifs affrontements entre les représentants du Maroc, de la Mauritanie et de l'Algérie.

[Le conflit frontalier tchado-libyen a débuté en juin 1973, lors de l'occupation, par les forces de Tripoli, de la ville d'Aouzou, au nord du Tchad.

La Libye, qui a peu à peu étendu son occupation à un territoire long de 800 kilomètres environ et large de 100 kilomètres, revendique cette zone en vertu d'un accord signé entre Mussolini et Laval en 1935, accord qui ne fut jamais ratifié par le Parlement français de l'époque et qui fut d'ailleurs dénoncé en 1938 par un échange de lettres entre le comte Ciano et M. André François-Poncet, *alors ambassadeur de France* à Rome.

Du côté tchadien, on invoque plusieurs traités internationaux délimitant la frontière issue de la colonisation, les dispositions en cette *matière des chartes de l'ONU* et de l'O.U.A., ainsi que la résolution fondamentale du Caire de 1964 sur *l'intangibilité des frontières héritées* des puissances coloniales, et enfin les accords de coopération et de bon *voisinage signés entre le Tchad et* la Libye en 1966, 1972 et 1974.

Déjà annoncée sous le régime de Tombalbaye, l'occupation de la bande d'Aouzou a fait l'objet de nombreuses négociations entre les gouvernements des deux pays, la dernière en date, entamée le 23 juin dernier, à l'initiative du Niger, du Mali et de l'Algérie, ayant échoué comme les précédentes.]

ASIE

Corée du Sud

CRÉÉ POUR TENIR LE COMMUNISME EN ÉCHEC

Le Mouvement des nouvelles communautés convient mieux au monde rural qu'à une société industrielle en plein développement

M. Choi Kyu Hah, premier ministre sud-coréen, a déclaré, mercredi 22 juin, devant l'Assemblée nationale, que le gouvernement de Séoul considérait maintenant le prochain retrait *des forces terrestres américaines* stationnées en Corée du Sud comme un « fait acquis », et que le pays devait compter essentiellement sur lui-même pour faire face au danger communiste. Le budget de la défense va augmenter sensiblement, notamment pour permettre à l'industrie coréenne de l'armement de se développer.

Le premier ministre a ajouté que la situation imposait le maintien de l'état d'urgence, qui interdit toute activité antigouvernementale. Une campagne pour « le retour aux valeurs nationales » vient d'être lancée. Le Mouvement des nouvelles communautés (Saemaul Undong), qui concernait le monde rural, va être étendu à d'autres secteurs de l'activité nationale.

De notre envoyé spécial

Séoul. — « *Certains semblent inquiets à cause du prochain départ des soldats américains, mais ils n'ont pas de raison d'être effrayés si nous travaillons plus dur, dans plus d'unité.* » Ce n'est pas un hasard si le président Park a tenu ces propos, quelques semaines après la visite à Séoul des émissaires de M. Carter chargés d'étudier les modalités du retrait des forces terrestres américaines stationnées en Corée du Sud (*le Monde* du 1er juin), devant des cadres du Saemaul Undong, dont il est le fondateur. Plus que jamais, ce mouvement est présenté comme l'arme la plus sûre pour tenir en échec le régime communiste de la Corée du Nord. Il est relancé dans le cadre de la campagne pour le « *retour aux valeurs nationales* » qui a commencé ce mois-ci.

A l'origine, il y a une « directive » du chef de l'Etat sud-coréen donnée lors d'une conférence des gouverneurs de province pour la lutte contre la sécheresse, en avril 1970 : « *Les villageois qui ont de la volonté progressent ; les autres restent misérables* » Les agents du pouvoir dans les campagnes reçurent pour instruction d'inciter les paysans à entreprendre des travaux d'intérêt commun pendant la morte-saison et de susciter « *la révolution des esprits* » pour que « *chaque communauté ait à cœur d'occuper dignement sa place dans la nation* ».

Le Saemaul Undong, qui se situe à l'antipode du communisme en exaltant la propriété privée et la libre entreprise, emprunte à son style moralisateur et même en partie à *ses méthodes. Comme la commune* populaire chinoise, le « *nouveau village* » — largement autonome — aspire à se suffire à lui-même, compte davantage sur l'initiative de ses habitants que sur l'aide de l'Etat.

Le Saemaul hall (bâtiment affecté au mouvement) du village de Yubang-Il-Ri, à une quarantaine de kilomètres de Séoul, que nous visitons avec un accompagnateur officiel, est semblable à ceux d'autres localités où nous sommes entrés à l'improviste. Comme en Chine, le portrait du président et quelques-unes de ses « *directives* » (« *Il faut extirper l'esprit de jouissance* » ; « *Nous devons augmenter notre revenu en tirant meilleur parti de nos spécialités* ») sont accrochés aux murs. Elu par les autres villageois, le *leader* local du mouvement — bras robustes, visage intelligent du « *bon élément* » — a, en présence de l'étranger, le même comportement que le vice-président du comité révolutionnaire au pays de Mao : toujours disert dans le domaine — technique — qui le concerne directement, il est sur ses gardes si on aborde des questions politiques d'ordre général.

Présent dans 34 000 villages

Il ne paraît pas comprendre le sens d'une question sur le danger que peut constituer pour la liberté individuelle une pression trop forte du pouvoir pour la participation (en principe facultative) de chacun au Saemaul ; il trouve, en revanche des mots convaincants pour expliquer les effets bénéfiques de la lutte *contre les jeux de hasard (fréquents* en Corée) et l'endettement (jadis dramatique) pour les cérémonies de famille (mariages, funérailles), trop fastueuses.

Dans ce Saemaul hall, comme dans les autres, les données statistiques concernant le village figurent sur un tableau Yubang-Il-Ri compte quatre cent trente-neuf habitants répartis en *soixante-deux foyers. Les terres cultivables* ont une superficie de 83 hectares (il n'y a pratiquement pas de grandes propriétés agricoles en Corée). Outre le hall, qui sert de lieu de réunion, les « *biens collectifs* » sont constitués par un tracteur à la disposition des agriculteurs, un étang artificiel contenant environ quinze mille poissons et un fonds spécial (alimenté par la vente de fleurs cultivées en commun et des cotisations distinctes de l'impôt) destiné à l'aménagement de la voirie et à l'aide aux familles dans le besoin.

La comptabilité commune s'arrête là. Le responsable du Saemaul souligne que le mouvement vise non pas au partage, mais à « *l'entraide pour l'accroissement de la richesse individuelle* », également inscrite sur le tableau. En 1976, dans ce village, *le revenu moyen des foyers a été* de 1 200 000 wons (environ 12 000 F) ; les familles — grands-parents, parents, enfants — comptent en moyenne sept personnes vivant sous le même toit. On trouve dans les soixante-deux foyers quarante-cinq postes de télévision et soixante-six postes de radio. Ici, vingt-deux personnes sont abonnées à des journaux. Cinquante-cinq des soixante-*deux maisons du village ont été* construites ou embellies depuis 1971. Elles ont l'eau courante ; sur le toit, le chaume a fait place aux tuiles ou aux plaques de fibrociment, moins belles, mais plus efficaces dans ce pays où l'on passe l'hiver sous la neige.

La documentation officielle indique que sur les quelque trente-quatre *mille villages de la Corée du Sud*, sept mille ont atteint le stade de l'« autonomie » (c'est-à-dire que leurs habitants ont un bon niveau de vie sans aide de l'Etat), vingt et un mille sont « en voie de développement », et six mille sont « sous-développés ». Selon les religieux, qui vivent loin des villes, l'expression « en voie de développement » est un euphémisme. Quand on s'éloigne du littoral ou des *grands axes routiers, il faut souvent* diviser par deux le revenu annoncé dans les villages où l'étranger a généralement accès

Il reste que le pouvoir a su créer un modèle de développement rural encore limité, mais crédible. Au bord de l'autoroute reliant Séoul à Pusan, la métropole industrielle du Sud distante de plusieurs centaines de kilomètres, les villages coquets alternent avec des cultures intensives. Tracteurs, camions, nombreuses voitures particulières : on se croirait en Europe occidentale sans ces idéogrammes géants, plantés sur les collines, qui invitent la population à entretenir les égouts et les clôtures ainsi qu'à respecter les plantations de jeunes arbres. (Pendant la seconde guerre mondiale la forêt coréenne a été pillée par l'occupant japonais à la recherche de combustible.)

Un hymne et une médaille

Doté d'un hymne et d'une médaille récompensant ses meilleurs éléments, le mouvement Saemaul a ses propres institutions, du Conseil central (où siègent des représentants de tous les ministères) aux comités de *village ou de quartier. Ses activités* ont en effet été étendues aux trente-cinq villes de la Corée. Pourquoi adapter au milieu urbain une politique vouée à l'origine au développement rural ? En principe, dans les villes, le Saemaul vise seulement à améliorer l'hygiène, la sécurité et la qualité de l'environnement. Dans le centre de Séoul, des jeunes filles portent avec grâce des écriteaux invitant les piétons à traverser sur les passages cloutés et les automobilistes à ne pas rouler trop vite. En fait, affirment les adversaires du président Park, le régime cherche à mobiliser, sinon à contrôler, les citadins avec le Saemaul « *qui poursuit le même but que le parti gouvernemental tout en prétendant s'en distinguer* ».

« *Le moment est maintenant venu d'implanter le Saemaul dans les grandes entreprises* », nous a déclaré M. Jin H. Park, conseiller spécial du chef de l'Etat pour les affaires économiques. Pourquoi l'Etat veut-il « *voler au secours* » des salariés dans un pays où le rôle des syndicats est des plus limités et où la grève est impossible ? Selon M. Jin H. Park, « *le Saemaul ne se substituera pas aux syndicats, il complétera leur action* ». Il poursuit : « *Notre capitalisme est tout récent. Aussi le problème des relations entre ouvriers et patrons ne se pose pas dans les mêmes termes que chez vous.* »

La théorie optimiste selon laquelle « *le vingtième siècle peut faire l'économie de la lutte des classes* » résistera-t-elle à l'épreuve des faits ? Faute d'en découdre par les armes, les Sud-Coréens ressentent les succès de leur pays dans la conquête des marchés internationaux comme une « victoire » sur la Corée du Nord qui, mieux dotée en ressources naturelles, s'est laissé distancer. Mais ils se posent déjà des questions en mesurant le niveau de vie, largement supérieur au leur, des touristes japonais dont l'« invasion », cette fois pacifique, les agace tant.

Le président Park misait sur le nationalisme pour faire accepter le paternalisme « éclairé » qui inspirait ses réformes « revitalisantes » de 1972, présentées comme un complément du Saemaul et dont le but était de promouvoir le développement « *dans un esprit communautaire fondé sur les traditions* », en prônant « *la réalisation de soi* » non pas à des « fins égoïstes », mais pour « le bien du pays ».

Difficile à situer entre l'« enrichissez-vous » de Guizot et les « directives » du président Mao, le Saemaul repose sur une « philosophie » passablement fumeuse. C'est pourtant celle-ci que sont invités à apprendre les cerveaux du pays — du ministre au journaliste, en passant par le professeur et le cadre d'entreprise — lors de « stages » dans le « centre d'entraînement » du Su-Won, à une cinquantaine de kilomètres de Séoul. Nous n'avons pas pu visiter ce centre ; les responsables de l'information se rendent sans doute compte que le spectacle de hauts fonctionnaires en tenue para-militaire en train de « méditer » sur la « doctrine Saemaul » est encore moins bon pour la propagande que les abondantes brochures expliquant les résultats obtenus à l'aide de photographies de paysans aussi « radieux » au travail que les meilleurs sujets du « réalisme socialiste » observés en Chine.

M. Jae Ik Kim, directeur du plan, un de ces nombreux responsables coréens dont la compétence et l'ouverture d'esprit impressionnent, ne nous a guère parlé du Saemaul en nous recevant. Comme documents de travail pour ses subordonnés, il a fait photocopier un récent sondage de la Banque mondiale (qui constate que, depuis 1962, le produit national coréen a augmenté en moyenne de 10 % tous les ans) et un long article de l'hebdomadaire britannique *The Economist* (qui, comparant les pays d'Asie, donne la Corée du Sud en exemple et lui prédit le même niveau de vie que le Japon d'ici peu d'années si le régime évolue politiquement).

Il est possible que, faute d'alternative, les ouvriers continuent à se soumettre aux conditions de travail et de salaire qui expliquent en partie la « *compétitivité* » de l'industrie sud-coréenne. Mais les hauts fonctionnaires et les cadres d'entreprise, souvent formés dans des universités occidentales, pourront-ils accepter pendant longtemps que la marge de manœuvre qui leur est attribuée dans leur activité professionnelle n'ait pas de corollaire politique ?

Le Saemaul Undong ne résistera sans doute pas aux pressions d'une nouvelle société dont il a permis l'avènement en réglant le problème alimentaire. Adapté au monde rural au début de l'ère industrielle, il risque d'être de plus en plus perçu comme le simple instrument d'un pouvoir personnel. Malgré les affirmations de ses zélateurs, on ne voit pas en quoi il a réussi à faire la « *synthèse* » entre « *le capitalisme occidental* » et le communisme contre lequel il s'est érigé en « *rempart* », et dont il n'a ni la cohérence ni, d'ailleurs, tout le caractère contraignant.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

AMÉRIQUES

Brésil

PLUSIEURS PERSONNALITÉS FRANÇAISES PROTESTENT CONTRE L'« AGGRAVATION DE LA SITUATION POLITIQUE »

Une délégation composée de MM. Gilbert Julis, représentant la C.G.T. ; Jean Bourhis, pour la C.F.D.T ; Jacky Ouaknine pour l'Union nationale des étudiants de France, et Jean-Pierre Planson, pour la Jeunesse ouvrière chrétienne, a été reçue, à sa demande, à l'ambassade du Brésil le mercredi 29 juin. Elle a remis une motion destinée au président Geisel, protestant contre la recrudescence de la répression politique et syndicale au Brésil.

D'autre part, une délégation devait remettre ce jeudi 30 juin à l'ambassade une lettre par laquelle une trentaine de personnalités françaises (1) font connaître au chef de l'Etat brésilien leur inquiétude devant « *l'aggravation de la situation politique* » dans son pays.

(1) Parmi les signataires figurent M. Michel Foucault, l'abbé Toulat, M. Laurent Schwartz, le professeur Kastler, M. André Jacques, de la Cimade, M. Casalis, Mes J.-J. de Felice et Leo Matarasso, MM. Jean-Paul Sartre et Maurice Clavel et Mme Simone de Beauvoir.

Inde

LES ÉTATS-UNIS VONT REPRENDRE LEURS LIVRAISONS D'URANIUM DESTINÉES A LA CENTRALE DE TARAPUR

Washington (*A.F.P., Reuter*). — La commission américaine de réglementation nucléaire s'est prononcée, mercredi 29 juin, en faveur de la livraison par les Etats-Unis à l'Inde de 12,3 tonnes d'uranium destiné à la centrale atomique de Tarapur, près de Bombay.

« *Le gouvernement indien a reçu un avis très clair*, souligne le communiqué de la commission, et *même si l'Inde fait exploser un engin nucléaire construit à partir de matériaux exclusivement nationaux, en se servant d'une technologie ne provenant pas directement des Etats-Unis, le gouvernement américain cessera toute fourniture à Tarapur.* »

[La centrale de Tarapur — la première construite en Inde — est alimentée en uranium en vertu d'un accord bilatéral avec les Etats-Unis. Devant l'opposition que suscitaient ses livraisons dans les milieux pacifistes américains depuis l'explosion du premier engin nucléaire indien, en 1974, Washington avait freiné celles-ci. Cette décision avait fortement irrité les Indiens et constituait la principale pomme de discorde dans les relations indo-américaines. Elle menaçait en outre le fonctionnement de la centrale de Tarapur.

Les nouveaux dirigeants indiens se sont efforcés d'apaiser les Américains en assurant qu'ils n'emploieraient l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques. La commission de réglementation nucléaire a donc conseillé de ne pas « mettre en péril les relations entre les Etats-Unis et l'Inde ».]

EUROPE

Portugal

Une loi fixant les modalités du droit de grève est votée par les députés socialistes et communistes

De notre correspondant

Lisbonne. — « *La droite n'a pas encore sa loi sur la grève,* s'est écrié un député socialiste, *et elle ne l'aura jamais, car la marche des travailleurs portugais vers le socialisme est irréversible.* » Il était 1 h. 30 du matin ce jeudi 30 juin. Un long débat venait de se terminer au Parlement. Il s'est conclu par l'approbation d'une loi remplaçant le décret « spinoliste » d'août 1974, qui réglementait le droit de grève. On a même cité Jean Jaurès pour souligner la « *portée historique* » du sujet en discussion.

Le texte soumis à l'Assemblée par le gouvernement socialiste a été adopté avec l'appoint des voix communistes. Le parti social-démocrate et le Centre démocratique et social, qui constituent l'opposition de droite à M. Soares, se sont abstenus. Trois parlementaires ont voté contre : le représentant de l'Union démocratique populaire (extrême gauche) et les deux députés indépendants exclus du P.S. en novembre dernier et accusés de trotskisme.

Selon la nouvelle loi, le recours à la grève ne peut être décidé que par les associations syndicales, sauf dans les entreprises où la majorité des travailleurs ne sont pas syndiqués. Dans ce cas, l'arrêt de travail peut être décidé au cours d'une assemblée générale réunissant au moins la moitié des salariés, qui se prononcent à bulletin secret. Un préavis de quarante-huit heures est obligatoire. Les chefs d'entreprise ne pourront pas remplacer les grévistes pendant la durée du débrayage et le lock-out est interdit. Les journées perdues ne seront pas payées. Un service minimum sera assuré pour certaines activités d'intérêt public : les postes et télécommunications, les services médicaux, hospitaliers et pharmaceutiques, le transport et le déchargement d'animaux, ainsi que de produits alimentaires périssables, la fourniture d'eau et d'électricité, etc.

L'accord sur ce sujet entre les deux principales forces de gauche est sans doute l'aboutissement d'une longue série de négociations. Un premier projet, présenté par le gouvernement au mois d'octobre 1976, avait, en effet, suscité des réactions très vives du parti communiste, et même des membres du P.S. proches de M. Lopes Cardoso. Des syndicats et des commissions de travailleurs ont adressé à la commission spécialisée de l'Assemblée législative de nombreuses critiques et suggestions.

Mais la poussée de la droite — qui, depuis le mois de mai, multiplie ses attaques contre le gouvernement — a sans doute facilité le dialogue entre communistes et socialistes.

Une deuxième version du projet gouvernemental a été présentée par le groupe parlementaire du P.S. Parmi les différences entre les deux projets, on note que la définition des objectifs de la grève relèvera, désormais, de la responsabilité exclusive des organisations de travailleurs ; le gouvernement avait d'abord estimé que les « *modifications de convention collective* » ne pourraient pas justifier les arrêts de travail. Les piquets de grève sont, à présent, autorisés ; mais ils doivent se limiter à des activités de « *persuasion* », sans attenter à la « *liberté du travail* ». Enfin, le droit de grève a été reconnu à la fonction publique.

JOSÉ REBELO.

Italie

L'accord de programme entre les partis est un premier pas sur la voie de l'« unité démocratique »

estime le parti communiste

De notre correspondant

Rome. — Les organes dirigeants des six partis de l'« arc constitutionnel » italien (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain et libéral) sont réunis le jeudi 30 juin et le vendredi 1er juillet pour avaliser l'accord qui vient d'être obtenu entre les délégués de ces formations. Il ne restera plus aux six secrétaires généraux qu'à se rencontrer le lundi 4 juillet pour conclure officiellement la négociation et définir les moyens par lesquels elle sera appliquée. La seule inconnue est l'attitude du petit parti libéral, qui s'interroge encore sur son adhésion.

Le texte de l'accord en quatre points — économie, ordre public, enseignement et collectivités locales — occupe plusieurs pages de journal. Démocrates-chrétiens et communistes ont proposé d'en *faire une motion qui serait soumise* à un vote du Parlement. Mais les socialistes ont estimé que la formule était trop contraignante pour les partis et pas assez pour le gouvernement : celui-ci devrait en faire son propre programme.

Le président du conseil, M. Giulio Andreotti, qui a sauvé son cabinet, sans même un remaniement ministériel, s'est déclaré disposé à reprendre le texte et à le transformer en projets de loi. On s'oriente, semble-t-il, vers une formule moyenne : les six partis déposeraient une motion au Parlement tout en invitant le gouvernement à s'en inspirer et en en contrôlant eux-mêmes l'application.

Ce byzantisme s'explique par des arrières pensées politiques et aussi par le caractère inédit de la situation. Il n'y a ni majorité ni opposition, et le camp abstentionniste lui-même ne mérite pas tout à fait ce qualificatif. On se trouve devant un accord de gouvernement limité, considéré en lui-même comme un fait politique et ne devant donc pas conduire à une modification de l'équilibre politique existant.

« *Il n'y a ni vainqueur ni vaincu. C'est le pays qui a gagné* », déclarent les communistes et les démocrates-chrétiens. Mais ils ont tous deux réussi à faire prévaloir leurs idées : le P.C. en imposant un accord de gouvernement avec sa propre participation, et la D.C. en limitant au maximum les conséquences de cet accord.

On note surtout à Rome la satisfaction du parti communiste — du moins celle qu'il affiche, car les commentaires optimistes de *l'Unita* ces dernières semaines, ne correspondaient pas toujours à la déception des dirigeants. « *La conclusion positive des rencontres entre les partis démocratiques constitue un fait nouveau de la politique italienne* », a déclaré M. Enrico Berlinguer. Certes le P.C.I. aurait voulu un nouveau gouvernement dont il ferait partie, car c'était le seul moyen de répondre « *aux urgences et aux aspirations du pays* ». Cet objectif — dont la démocratie chrétienne n'a pas voulu — demeure. « *Toutefois,* a ajouté M. Berlinguer, *la portée et la signification de l'accord obtenu ne peuvent être diminuées ou sous-évaluées. Ceux qui tendent à le faire ne rendent pas un service au pays et ne facilitent pas les nécessaires développements de la situation politique.* »

Pour le P.C.I. en effet, ce n'est qu'un premier pas. S'étant pour le moment aligné sur la position de la démocratie chrétienne, il espère bien que la dynamique de « *l'unité démocratique* » conduira à de nouveaux progrès. Le voilà en tout cas — après trente années de mise à l'écart — en mesure de discuter ouvertement avec le parti gouvernemental. Plus besoin de se cacher ; les « poignées de main historiques » sont elles-mêmes devenues banales ; des partenaires se réunissent au grand jour pour travailler.

ROBERT SOLÉ.

Un colloque de l'Institut franco-allemand

A quoi servent les « corps intermédiaires » ?

De notre envoyé spécial

Ludwigsburg. — *L'Institut franco-allemand* (1) *a organisé, du 23 au 25 juin, un colloque consacré au rôle des corps intermédiaires en France et en R.F.A. dans la perspective de la construction européenne. Les débats, qui ont réuni à Ludwisburg une cinquantaine de spécialistes, ont été principalement consacrés aux syndicats et aux collectivités territoriales.*

Dans ces deux domaines, les participants se sont efforcés de répondre à deux grandes questions : pourquoi ces corps intermédiaires sont-ils si différents dans l'un et l'autre pays ? Constituent-ils un atout ou, au contraire, un frein — voire un danger — pour l'unification de l'Europe ?

Différents, les syndicalismes français et allemand le sont incontestablement. Par leur degré de politisation : M. Gérard Adam, du Conservatoire national des arts et métiers, a montré à quel point « *le caractère de contre-société du monde syndical français conduit celui-ci à s'imbriquer dans le jeu politique* » et à adopter « *une stratégie qui, globalement, repose sur la conquête de l'opinion publique* ». Le professeur Von Beyne, de l'université de Heidelberg, a relevé au contraire l'« *extériorité du syndicalisme allemand au jeu politique* » et le fait que les quatre principaux partis de R.F.A. « *acceptent parfaitement le schéma de l'organisation syndicale* ». Différents aussi par leur prospérité matérielle : la centrale ouest-allemande possède la quatrième banque du pays, d'innombrables bâtiments et propriétés et un « trésor de guerre » qui lui permettrait de soutenir une grève très longue. Différents, enfin, par la conception même du recours à la grève : celle-ci est considérée outre-Rhin comme l'ultime recours, alors que, selon la formule d'un des participants allemands, « *en France et en Italie, c'est presque un préalable à toute négociation sérieuse* ».

C'est sans doute l'histoire économique et sociale des deux pays qui explique, plus que les considérations traditionnelles sur la psychologie collective de l'un et l'autre peuple, cette différence entre ce que le professeur Carlo Schmid a appelé « *l'ordre des organisations allemandes et la tentation de l'héroïsme du syndicalisme français* ».

Du fait d'une industrialisation beaucoup plus tardive en France qu'en Allemagne, les grandes lois sociales y ont vu le jour plus récemment, ce qui a pu provoquer une certaine radicalisation de la classe ouvrière vers la contestation révolutionnaire, tandis que la classe ouvrière allemande avait compris, dès la fin du dix-neuvième siècle, qu'elle pourrait jouer un rôle essentiel dans la société, particulièrement après le congrès social-démocrate de Stuttgart, en 1898.

C'est aussi en faisant appel à des considérations essentiellement historiques que l'on a tenté d'expliquer les différences profondes qui existent entre les organisations territoriales de l'un et l'autre pays, différences dont les exposés de MM. Michel Crozier, pour la France, et Thomas Ellwein, pour l'Allemagne fédérale, avaient permis de dresser l'inventaire.

Le fédéralisme allemand, a-t-il été rappelé, est né à la fois d'une tradition provinciale très forte et des arrière-pensées des vainqueurs de 1945 : les Américains étaient tentés de se considérer comme « *les missionnaires du fédéralisme* » ; les Français, ancrés dans leur conviction qu'il n'est d'Etat fort que centraliste, voulaient des Länder puissants pour contrecarrer l'autorité du gouvernement central. Ainsi s'est constitué le système fédéral de 1949, à la fois pouvoir et contre-pouvoir, rassemblement et division...

Du côté français, de nombreux participants ont relevé la persistance du schéma jacobin, puis napoléonien, dans le découpage du territoire. *Mais M. André* Boulloche, ancien ministre, député socialiste du Doubs et maire de *Montbéliard,* a *estimé que,* pour être d'origine républicaine et même révolutionnaire, ce découpage ne manifestait pas moins en réalité « *un caractère monarchique très fort* » en ceci qu'il illustrait « *une éternelle tendance française à la hiérarchisation de toutes choses* ».

Il existe tant de corps intermédiaires — presse, associations, Eglises, fondations, etc. — que la seule référence aux syndicats et aux collectivités locales ne permet pas de tirer de conclusions d'ensemble sur leur fonction dans la *construction européenne.* Les fondations en particulier jouent parfois outre-Rhin un rôle important. (Ainsi la Fondation Bosch pour la coopération franco-allemande.)

Mais, d'une manière générale, l'action des corps intermédiaires français et allemands en faveur de l'Europe a été jugée assez modeste.

Quant aux syndicats, leurs représentants présents à Ludwigsburg, tout en étant favorables à une meilleure coopération internationale entre les centrales, ont précisé que leur rôle n'était pas de se *substituer aux gouvernements* en matière de construction européenne. D'autant plus, a *estimé* M. Hugel (C.G.T.), qu'« *il ne s'agit malheureusement pas de l'Europe des travailleurs* ».

M. Georges Vedel, doyen honoraire de la faculté de droit de Paris, a d'autre part estimé que les pouvoirs intermédiaires « *n'ont pas joué de rôle particulier quand l'Europe s'est mise en place, ni, par la suite, dans le fonctionnement des mécanismes dont elle s'est dotée* », exception faite, sans doute, du ralliement des agriculteurs français au traité de Rome, qui a constitué un des tournants importants de son application.

BERNARD BRIGOULEIX.

(1) Asperger Strasse 34-38, 7140 Ludwigsburg (Allemagne fédérale).

Union soviétique

LE PROCUREUR REQUIERT DES PEINES DE DIX ET SEPT ANS DE PRISON CONTRE DEUX OPPOSANTS

Moscou. — Dix ans et sept ans de prison, suivis de cinq ans d'exil, telles sont les peines qui ont été *réclamées par le ministère public,* le mercredi 29 juin à l'encontre d'Oleska Tikhi et de *Nicolas Rudenko, deux membres* du groupe ukrainien pour la surveillance de l'application des accords d'Helsinki. Les deux hommes, âgés respectivement de quarante-huit et cinquante-six ans, ont été arrêtés à Kiev au mois de février dernier, alors que le K.G.B. déclenchait à Moscou une offensive contre les dissidents.

Selon le général Grigorenko, qui a annoncé cette nouvelle aux correspondants occidentaux, le procès des deux militants ukrainiens se déroule pratiquement à huis clos dans une ville d'Ukraine, Droujkivka, une petite agglomération située à une centaine de kilomètres de Donetsk. Les *parents des accusés n'auraient même* pas été autorisés à entrer dans la salle du tribunal. Les deux Ukrainiens, un professeur et un écrivain, ont été inculpés d'activités antisoviétiques.

JACQUES AMALRIC.

UN ANCIEN ATTACHÉ CULTUREL AUPRÈS DE L'AMBASSADE DE FRANCE EST FORCÉ DE QUITTER LE PAYS

(De notre correspondant.)

Moscou. — Un ancien attaché culturel auprès de l'ambassade de France à Moscou, M. Stephane Tatischeff, qui se trouve depuis une dizaine de jours en voyage touristique en U.R.S.S., a été prié, le mercredi 29 juin, de quitter le territoire soviétique dans les quarante-huit heures. M. Tatischeff, qui est actuellement professeur de russe à l'Institut des langues orientales, avait été invité à Mos*cou par un collaborateur* de l'ambassade de France et s'était vu accorder un visa soviétique valable jusqu'au 10 août prochain.

Selon le ministère soviétique des affaires étrangères, qui a convoqué mercredi un représentant de l'ambassade pour lui signifier l'expulsion de M. Tatischeff, le visa accordé à l'ancien attaché culturel l'aurait été « *par erreur administrative* » et M. Tatischeff serait « *indésirable* ».

Si l'hypothèse d'une « *erreur administrative* » est improbable — M. Tatischeff s'était vu refuser un visa d'entrée en Union soviétique l'automne dernier, alors qu'il devait accompagner, en tant *qu'interprète, une délégation* culturelle du quai d'Orsay, — il semble qu'on soit en présence *d'une « astuce » des services soviétiques,* qui n'ont pas voulu refuser un deuxième visa à *M. Tatischeff à la veille de la* visite en France de M. Brejnev, quitte à annuler ce visa une semaine après le « *sommet* » de Rambouillet. — J. A.

Espagne

LE ROI A REÇU M. TARRADELLAS

Madrid *(A.F.P., Reuter).* — Le roi a reçu M. Josep Tarradellas *le mercredi 29 juin, à Madrid. Le* président du gouvernement catalan (« Generalitat »), en exil *depuis la fin de la guerre civile,* avait été reçu, l'avant-veille, par le chef du gouvernement espa*gnol, M. Adolfo Suarez. M.* Tarradellas, qui a qualifié sa rencontre avec Juan Carlos de « *plus que symbolique* », *a annoncé qu'il* prolongerait son séjour en Espagne, compte tenu des progrès enregistrés dans les discussions sur le rétablissement d'une Généralité, ou, du moins, d'une certaine autonomie en Catalogne.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE sur CONVERSION SAISIE IMMOB. en VTE aux ENCHÈRES ORDIN. au PAL. de JUST. à Paris, le lundi 4 juillet 1977, à 14 h.
EN UN SEUL LOT
dans un Ensemble Immobilier

sis à PARIS (18e)

78 à 92, rue des Poissonniers ; 26 quater, rue Ordener, et 1, 2, 4, 6 et 8 allée d'Andrezieux (voie privée), et les parties communes correspondantes, dans le Bât. D, au rez-de-chaussée face droite :

1) UN APPARTEMENT
Type 2 A 1, comprenant : entrée, dégagement, salle de bains, w.-c., cuisine avec séchoir contigu, salle *de séj., chambre, rangem., loggia*-jardinière et les 368/100.000 des parties comm. et notamm. du sol.
2) AU SOUS-SOL du même Bât. :
UNE CAVE portant le numéro 41, et les 4/100.000 des parties communes et notamment du sol.
3) Un EMPLACEMENT de gar. et les 7/10.000 des part. comm. gén. de l'ensemble immob. dont dépend. *les emplacem. à us.* de garage pr véhic. autom., ayant fait l'objet d'un état descriptif de division conten. démembr. à la verticale de cet ensemble édif. sur un terr. de 13.138 m2 sis 94 à 108, r. des Poissonniers et 3 à 17, all. d'Andrezieux.
MISE A PRIX : 80.000 FRANCS
S'adresser pr ts renseignements à **Me Huguette Ambroise-Jouvion et Me André de Segrais, avocats** à la Cour de Paris, 9, r. *Guénégaud* (6e), dépositaires d'une copie de l'enchère (326-70-91 et 633-17-98) : 2) Me Henri Nourry, avocat à la Cour, anc. Présid. de la Chambre nationale des Avoués et de la Chambre de Paris, 55, bd Malesherbes (8e) (522-04-36, 387-99-34/99-39/99-61), poursuivant la saisie immobilière ; 3) Me Antoine Chevrier, liquidateur-syndic près le Tribunal de Commerce de Paris, 16, *rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris* (5e) ; 4) à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

VENTE sur saisie immob. Pal. de Just. Nanterre, mercredi 13 juillet, à 14 h.,
EN UN LOT
LOGT au r.-de-ch., cpt : ent., cuis., s. à mang., ch., CAVE, w.-c.
LOGT au r.-de-ch., cpt : ent., cuis., s. à manger, chambre et w.-c.
LOGT au 1er ét., cpt : entr., cuis., s. à manger, chambre et w.-c.
2 compartiments de CAVE nos 2 et 3, GARAGE, bât. A ; GARAGE ds le jard., bât. D, et jouiss. à titre priv. de la total. du jardin au fond de la propriété dans un IMM. de rapport sis

à NANTERRE (92)
55, rue Pierre-Curie
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
S'adr. pr ts rens. Me G. BLIAH, avoc. à Paris-1er, 43, r. de Richelieu, tél. 296-29-32 et 296-03-74, et ts avocats pr. Trib. de Gde Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; s/pl. pr vis.

VENTE s/saisie, 5 JUILLET à 14 h., Tribunal de Grande Instance d'EVRY
FRICHE de 3.432 m2
BRÉTIGNY (Essonne)
MISE A PRIX : 9.000 FRANCS
Rens. S.C.P. ELLUL GRIMAL Av.
EVRY (91). Tél. : 077-19-44.

VENTE sur PUBLICAT. JUDICIAIRE, au PALAIS de JUST. à NANTERRE, le MERCREDI 13 JUILL. 1977, à 14 h.
UN TERRAIN
sur la commune
de NOGENT-SUR-OISE
3 ha 4 a 89 ca de terre d'un seul tenant,
lieudit « La Prairie de SAULCY »
MISE A PRIX : 35.000 FRANCS
S'adr. : 1) Me Jacques SCHMIDT, avocat, 17, rue Faraday, 75017 Paris, tél. : 924-14-13 ; 2) Me René HUET, synd., 18, rue Séguier, 75006 Paris.

VENTE s/saisie immob. au Palais de Justice d'EVRY, rue des Mazières, le Mardi 12 Juillet 1977, à 14 h.
UN LOGEMENT
Salle à manger, cuisine, chambre et dégagement - LOGEMENT : 2 ch., une CAVE - JARDIN de 67 m2.
à QUINCY-S.-SENART (91)
10, rue Boeldieu, Bât. A 1.
MISE A PRIX : 8.000 FRANCS
Consignation pr enchér. indispensable. Renseignements : Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats, 54, rue Champlouis, à CORBEIL-ESSONNES, tél. 496-30-26 et 496-14-18 ; visites sur place le 8 JUILLET, de 11 à 12 heures.

Me CERMOLACCE, avocat, 19, cours Pierre-Puget à MARSEILLE (6e), tél. 37-02-12 ; Me SAIER, avocat, 11 a, rue Haxo à MARSEILLE (1er), tél. 33-07-62 ; VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES le jeudi 7 juillet 1977, à 10 h., au Palais de Justice, place Montyon à MARSEILLE (6e), d'un
DOMAINE agricole et forestier
situé à MARSEILLE (9e) - Quartier de Mazargues
Chemin vicinal no 47 de Morgiou, cad. MARSEILLE-Les Baumettes sect. I no 21 pour 78 ha. 81 a. 29 ca., section K no 1 pour 19 ha. 60 a. soit un total de 98 ha. 41 a. 29 ca.
MISE A PRIX : 140.000 F

Vente sur conversion volontaire, au PALAIS DE JUSTICE A BOBIGNY, le mardi 5 juillet 1977, à 13 h. 30
UN IMMEUBLE sis à NOISY-LE-SEC (93)
83, rue Anatole-France
MISE A PRIX : 100.000 F
S'adresser à 1) Me Jacques SCHMIDT, avocat, 17, rue Faraday, 75017 Paris, tél. 924-14-13 ; 2) Me René HUET, syndic, 18, rue Séguier, 75006 Paris, tél. 326-25-76 ; 3) et sur les lieux pour visiter aux jours et heures suivants : 21 JUIN de 14 h. 30 à 16 h. ; 28 JUIN, de 14 h. 30 à 16 h. ; 4 JUILLET de 14 h. 30 à 16 h.

Vente sur folle enchère au Palais de Justice à EVRY (Essonne), le mardi 12 juillet 1977, à 14 heures
D'UNE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
sise sur le territoire de la commune de
SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie) au lieudit « Les Marais »
d'une contenance de 2 ha. 71 a. 6 ca.
Compr. : UN BATIMENT édifié sur trois niveaux d'une surface développée de 10.000 m2 environ ; UN SECOND BATIMENT séparé, édifié sur deux niveaux d'une surface développée de 600 m2 environ, hangars et garages ; le tout inscrit au cadastre rénové section A 1, sous le no 94 pour 1 ha. 85 a. 36 ca. (sol de terre), no 60 pour 53 a. 67 ca. (futaie mixte), et no 61 pour 32 a. 03 ca. (marais)
MISE A PRIX : 1.700.000 FRANCS
S'adresser à Me PAVIE, avocat à EVRY, immeuble Le Mazière, rue des Mazières, tél. 077-57-72, et sur place pour visiter.

EUROPE

UN AN APRÈS LA CONFÉRENCE DE BERLIN

L'eurocommunisme apparaît plus dangereux que le maoïsme aux yeux des idéologues soviétiques

La polémique contre le parti communiste espagnol, ouverte par l'hebdomadaire soviétique « Temps nouveaux », se développe. A Prague, où se tient une rencontre idéologique consacrée au soixantième anniversaire de la révolution d'octobre, « Rude Pravo », l'organe du P.C. tchécoslovaque, a estimé, mercredi, que M. Carrillo, le dirigeant espagnol, « couvait visiblement avec plaisir l'œuf du coucou de l'eurocommunisme ». Le journal écrit encore : « Avec son antisoviétisme, M. Carrillo souille les pays communistes. »

Une délégation du parti ouvrier suédois, qui s'est récemment séparé du P.C., en raison notamment du rapprochement de ce dernier avec les partis « eurocommunistes », séjourne actuellement dans la capitale tchécoslovaque.

A Vienne, le président du P.C. autrichien, très pro-soviétique, a déclaré que « l'idée d'un prétendu modèle eurocommuniste contredit le principe de l'autonomie et de la souveraineté de chaque parti ». Il a affirmé que « l'Union soviétique est d'avis que la contre-révolution ne peut pas être un modèle pour tous les pays ». A l'inverse, à Athènes, le comité central du P.C. grec (intérieur) a accusé les Soviétiques de « s'immiscer dans les affaires internes des partis ouest-européens ». L'attaque du journal soviétique contre M. Carrillo est considérée par ce parti comme l'expression d'un « despotisme anachronique ».

Cependant, une délégation du P.C. italien, conduite par M. Pajetta, membre de la direction, est arrivée le mercredi 29 juin à Moscou. Le thème de l'eurocommunisme devrait être abordé, au cours de ces discussions, avec le parti soviétique.

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Il aura fallu un an pour qu'éclate au grand jour, entre le parti communiste soviétique et les P.C. européens les plus soucieux de leur indépendance, le conflit qu'avait dissimulé à grand-peine le texte accepté de part et d'autre lors de la conférence de Berlin. Le schisme n'est pas consommé ; pourtant, le réquisitoire en règle lancé par Moscou contre M. Santiago Carrillo, le dirigeant communiste espagnol, et la réplique non moins vigoureuse de ce dernier, en créent toutes les prémices.

Entre communistes, aucun compromis n'est possible en matière idéologique. La conférence mondiale de 1960, la dernière à laquelle aient participé les Chinois, avait déjà démontré cette vérité de base. La querelle qui couvait déjà à l'époque entre Khrouchtchev et Mao n'avait guère mis longtemps à briser une unité de façade laborieusement négociée entre les deux hommes. Aujourd'hui, les formules ambiguës du document de Berlin révèlent à leur tour la vanité des entreprises de ce genre.

Ce nouvel épisode pourrait être encore plus lourd de conséquences pour le mouvement communiste que la scission chinoise.

Les semaines et les mois prochains montreront comment Moscou entend poursuivre son offensive. Mais déjà les idéologues soviétiques battent le rappel de leurs amis : la réunion, le lundi 27 juin à Prague, d'une conférence *« scientifique et théorique »* consacrée au soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre, en est un signe. Cette rencontre, organisée par la revue *Problèmes de la paix et du socialisme*, et à laquelle les Espagnols n'ont pas participé, a fourni assurément à M. Ponomarev, le responsable des relations internationales du parti soviétique, une nouvelle occasion d'utiles contacts. Fin avril, la même revue, totalement entre les mains des dogmatiques, avait déjà organisé une consultation idéologique analogue.

Pour le moment, la plupart des autres partis d'Europe de l'Est paraissent encore hésitants à s'engager à la suite des Soviétiques dans la polémique. Seul *Neues Deutschland*, l'organe du P.C. est-allemand, a reproduit l'article de l'hebdomadaire moscovite *Temps nouveaux* contre M. Carrillo. La rédaction du journal s'est bien gardée, toutefois, d'y ajouter son propre commentaire. A Prague, *Rude Pravo* a très vivement pris à partie M. Santiago Carrillo.

Le trouble de la plupart des P.C. est compréhensible. La crise actuelle est la plus grave depuis la rupture sino-soviétique. Prendre position équivaut à accentuer les divisions. Or, les précédentes scissions ont affaibli le mouvement plutôt qu'elles ne l'ont renforcé. Et ce nouveau *schisme ne serait-il pas plus dangereux encore*, notamment par ses répercussions éventuelles en Europe de l'Est ?

La politique maoïste a représenté et représente encore pour le Kremlin un facteur d'insécurité diplomatique et stratégique. Sur le plan idéologique, le danger a pu être assez facilement circonscrit par Moscou. Le « modèle » chinois n'a guère fait d'émules dans le monde, même en Asie. En serait-il de même avec l'eurocommunisme ?

Les Soviétiques savent bien que, s'il parvenait à s'affirmer et à se renforcer, ce courant exercerait immanquablement une assez forte attraction chez plusieurs de ses satellites. Nombre des positions eurocommunistes sont partagées par les Yougoslaves ; ceux-ci ont d'ailleurs réagi avec vivacité à *l'attaque de Moscou contre le P.C.* espagnol. Le journal *Politika* a même publié une photo de M. Santiago Carrillo.

La remise en cause de la société à l'Est

D'autre part, du temps de son exil, le dirigeant espagnol a entretenu des relations suivies et très amicales avec les communistes roumains. Et ces derniers, même s'ils n'admettent pas certaines thèses sur la dictature du prolétariat ou le pluralisme, n'en sont pas moins d'accord eux aussi avec *les eurocommunistes* quand ceux-ci défendent l'indépendance tactique et stratégique de chaque parti. Bien des communistes tchécoslovaques du printemps de Prague se retrouvent également dans la ligne défendue par les P.C. italien, espagnol, voire français. Les barrières géographiques, raciales, culturelles, qui ont empêché les communistes chinois de faire école, n'existent plus quand il s'agit du continent européen.

L'eurocommunisme n'a d'ailleurs pas la prétention d'offrir de nouveaux modèles. Il est avant tout l'affirmation, du reste consacrée dans les textes les plus officiels du mouvement communiste, à commencer par le document de Berlin, de la souveraineté et de l'indépendance de chaque parti. Toutefois, la recherche, par un nombre toujours plus grand de partis communistes, de voies spécifiques vers le socialisme n'est pas la simple conséquence de *conditions historiques, politiques* et économiques différentes. Elle est aussi inévitablement le résultat d'une remise en cause des sociétés existant en Europe de l'Est.

Peut-on proposer en France ou en Italie, sans parler de l'Espagne et du Portugal, qui sortent de dizaines d'années de dictature, un socialisme sans presse libre, sans droit de grève, sans secteur privé dans le commerce, l'agriculture et l'industrie, sans élections véritables, sans vie politique publique ? Là est le défi de l'eurocommunisme et de M. Carrillo, qui a osé dire tout haut ce que d'autres pensent plus bas.

Il est de la logique de cette interrogation de se détacher du type de socialisme existant à l'Est. A défaut d'être un « modèle », cette entreprise peut devenir un exemple. C'est ce qui, pour Moscou, la rend dangereuse.

MANUEL LUCBERT.

M. Kadar : le phénomène est utilisé par des « forces hostiles au mouvement ouvrier »

De notre correspondant

Bonn. — M. Janos Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois, qui commencera lundi 4 juillet, une visite officielle en République fédérale d'Allemagne, a répondu dans une interview à la *Frankfurter Rundschau* (libéral de gauche) à une question sur la signification de l'eurocommunisme pour l'évolution du communisme.

M. Kadar indique tout d'abord que, *« en liaison avec le phénomène appelé eurocommunisme »*, une *« expression à la mode aujourd'hui »*, précise-t-il, — *« il est devenu clair que des forces hostiles au mouvement ouvrier voulaient utiliser ce concept pour enfoncer un coin entre divers partis communistes ouest-européens et les partis communistes d'Union soviétique et des pays socialistes ». « Nous devons tout faire*, ajoute-t-il, *pour faire échouer ce dessein. »*

Cependant, le chef du parti communiste hongrois reprend ses déclarations de Rome sur le droit et le devoir de chaque parti communiste de trouver une voie qui lui soit propre (*le Monde* daté 26-27 juin). *« Dans les peuples d'Europe occidentale se renforce le désir de changement, tandis que les partis communistes cherchent la meilleure voie du progrès et de l'évolution de la société qui mène au socialisme (...). Chaque parti a le devoir de tenir compte des traditions, du chemin historique de son peuple, des particularités du pays concerné et de sa société, ainsi que des expériences du mouvement ouvrier international. Il ne s'agit pas d'« eurocommunisme », cela a toujours été ainsi, c'est ainsi et ce le sera encore dans la vie de tous les partis communistes sur quelque continent ou dans quelque pays qu'ils travaillent. »*

Après avoir remarqué que ce qui est nouveau dans la situation actuelle — *« et qui en irrite beaucoup »*, — c'est *« l'élan du mouvement ouest-européen, le renforcement de la gauche »*, M. Kadar se félicite des relations *« paisibles »* entre son parti et le parti communiste italien : *« Les deux partis*, dit-il, *sont liés par l'idée de l'internationalisme et par une solidarité réciproque. »*

D. V.

M. Jacques Denis : une réalité objective et un fait nouveau

A propos de l'article de l'hebdomadaire soviétique *Temps nouveaux*, qui condamne les thèses de M. Santiago Carrillo, M. Jacques Denis, membre du comité central du P.C.F., a déclaré :

« L'eurocommunisme ? Nous ne récusons pas le terme et nous avons déjà dit ce que nous entendions par là.

» Nous avons constaté — Georges Marchais l'avait fait il y a juste un an à la conférence de Berlin — que plusieurs partis communistes de pays capitalistes industrialisés affrontent des problèmes fondamentalement communs, qu'ils y apportent des réponses analogues et définissent chacun pour leur classe ouvrière et leur peuple, et en toute indépendance, une perspective socialiste fortement marquée d'un même souci démocratique.

» Ce n'est pas une invention satanique. C'est à la fois une réalité objective et un fait nouveau. Bien entendu, même entre les partis communistes qui le reconnaissent, cela recouvre une grande diversité de situations, de jugements et de comportements.

» Il ne s'agit pas de créer on ne sait quel nouveau « centre ». Pas davantage de se définir par opposition à d'autres partis communistes.

» Pour notre part, il nous paraît plus utile, plutôt que de partir en guerre contre un mot, de mettre à profit les conditions nouvelles et de tenir compte des besoins nouveaux de notre lutte.

» C'est la ligne du XXIIe congrès et nous avons déjà dit que nous nous y tiendrions. »

LA GRANDE-BRETAGNE excentrique et sereine

L'ANGLETERRE du jubilé *étonne le monde*. Ces parades, ces défilés, ces cérémonies religieuses ou profanes réglées au métronome, cette pompe d'un autre âge et cette liesse populaire : on n'en attendait pas tant d'une nation réputée sur son déclin. Et pourtant, quoi de plus révélateur, voire symbolique, du Royaume-Uni 1977 ?

Un régime politique solide *comme le Pont-Neuf* et une instabilité gouvernementale qu'on peut juger, selon ses penchants, comme l'indice d'une belle santé parlementaire ou l'aveu d'un bipartisme essoufflé ; une conversion très *officielle* à l'Europe et des récriminations officieuses en cascade ; un trait tiré sur l'empire colonial et un Commonwealth aux liens aussi évidents que mystérieux ; une livre dont on annonce, depuis dix ans, le dernier souffle, et un empire financier sur lequel le soleil ne se couche guère ; un chômage, une inflation « à l'italienne » et une qualité de la vie qui confond les visiteurs ; des syndicats réputés tout-puissants qui signent avec le gouvernement des « contrats » extraordinairement contraignants ; des nationalistes calédoniens qui rêvent de faire couronner *Elisabeth II reine* d'Ecosse ; des villages qui n'ont pas changé depuis Shakespeare et des prix Nobel à la douzaine...

Telle est la Grande-Bretagne d'aujourd'hui, inclassable, excentrique et sereine, terrain de chasse privilégié des politologues, des sociologues et des économistes, vieux vaisseau amarré bon gré mal gré aux flancs d'une Europe elle-même passablement fatiguée, qui ne sait si elle doit admirer, redouter ou tenter d'imiter cet incommode et bizarre voisin.

NICOLE BERNHEIM.

THEATRE · BALLET · CONCERTS · WALKS · CHILDREN · PAGEANTRY · SPORTS · CARNIVALS · FLOWERS · PB

(Dessin de Brookes, extrait des pages « spectacles pour le jubilé » du Sunday Times *du 5 juin.)*

Les contradictions placides d'une société de tolérance

par FRANÇOIS BÉDARIDA (*)

LES Britanniques n'ont pas *fini d'étonner leurs voisins* du continent. En France, beaucoup se sentent déroutés devant l'évolution d'un pays en pleine mutation, mais dont on saisit mal le cheminement, tant les voies s'embrouillent. Au milieu de ce dédale, la recherche d'un fil d'Ariane s'avère aussi délicate que précaire, si, du moins, on laisse de côté les affirmations simplistes de ceux qui croient pouvoir trancher en termes péremptoires.

En un quart de siècle, le pays a profondément changé — non moins profondément, sans doute, que la France, même si le décor extérieur est davantage resté. Le Français qui continuerait de voir la société britannique à travers les lunettes traditionnelles s'expose à d'aussi graves mécomptes que l'Anglais qui continue d'imaginer les Français à l'heure du clocher de leur village. Le débat va bien au-delà du diagnostic que l'on peut porter sur les performances économiques, avec le diptyque bien connu : modernisation et croissance d'un côté de la Manche, maladie de langueur de l'autre.

Ce qui est en jeu, c'est tout un mode d'être collectif ; une nouvelle relation des individus à la culture, à la politique, aux valeurs de base qui fondent l'existence en commun. Bref, le devenir profond d'une société, à l'intérieur de *laquelle il s'agit* de discerner les forces porteuses d'avenir. Société au demeurant contrastée, paradis des paradoxes, havre paisible des contradictions. A qui, mieux qu'aux Anglais, s'applique le *Cortège* de Prévert, ce poème tout entier bâti sur un jeu savant d'inversions irrévérencieuses et saugrenues ?

« Un vieillard en or avec une montre en deuil,
« Une reine de peine avec un homme d'Angleterre,
« Et des travailleurs de la paix avec des gardiens de la mer. »

L'esprit d'affranchissement

Dans leur recherche d'un nouvel humanisme adapté à un pays de vieille civilisation, les Anglais disposent de trois atouts, qui sont autant de moyens de faire face aux aspirations au changement, mais dans la continuité, en absorbant les chocs et en évitant les violences. D'abord, plutôt que d'une « économie mixte » — vocable qui cache mal un néo-libéralisme timidement tempéré par l'existence de quelques secteurs socialisés, — il faut parler de développement d'une « société mixte » depuis la guerre. C'est-à-dire d'une démocratie socialiste (à *défaut d'une social*-démocratie) où non seulement sont érigés en principe admis *par* tous le respect de la loi de la majorité, le droit au bien-être, le primat de la légalité, le refus de toutes les formes de totalitarisme, mais où s'est établi un équilibre — limité mais réel — entre pouvoir de l'Etat, pouvoir du capital et pouvoir des travailleurs. Autant il est abusif de qualifier, comme on le fait souvent, les chefs des *grands trade-unions de « nouveaux barons »*, mettant en coupe réglée l'appareil d'Etat et faisant régner sur la collectivité la loi des féodalités corporatives, autant il convient de souligner combien la puissance de l'organisation syndicale, soutenue, depuis une dizaine d'années par le réveil du militantisme, a réussi à tenir en respect les représentants de l'*Establishment* économique et politique (c'est moins vrai de l'*Establishment* culturel et éducatif)

A la faveur d'un jeu subtil entre pouvoirs et contre-pouvoirs, s'est développé tout un éventail de virtualités — tant sur le plan des libertés personnelles que sur celui de la défense contre les oppressions institutionnalisées. Sans aller jusqu'à parler de renaissance de l'esprit libertaire, on doit noter la vigueur de l'esprit d'affranchissement et d'indépendance.

En second lieu, la société britannique est parvenue à absorber sans trop de traumatismes l'ère de la « permissivité » venue, voici vingt ans, saper le séculaire édifice puritain. Mais entendons-nous bien sur le sens des mots. C'est moins de l'irruption d'une sexualité « permissive » qu'il s'agit — aspect non négligeable, mais partiel du tableau — que du passage d'une société à morale stricte, définie pour le groupe tout entier, à une société atomisée, dans laquelle chacun détermine sa règle.

Un satisfecit collectif

Il y avait, à coup sûr, quelque risque pour une nation à forte cohésion interne (le moralisme ambiant contribuait largement à cette cohésion) à affronter l'intense disruption de l'éclatement des codes traditionnels. Surtout si l'on songe que la *transformation* s'est effectuée en l'espace d'une seule génération. Il semble pourtant qu'aujourd'hui les Britanniques aient franchi le cap le plus délicat de cette recherche, malaisée et originale, de la conciliation entre normes et spontanéité, en évitant les pièges d'un laxisme systématique. Grâce surtout à leur esprit de libéralisme et à leur sens de la tolérance (c'est là que le terme « société de tolérance » prend son véritable sens).

Bien loin de se sentir malheureux ou inquiets devant les nuages accumulés à l'horizon, les Britanniques se décernent sans hésitation un satisfecit collectif. Une série d'enquêtes menées par le conseil de la recherche en science sociale montrent, par exemple, qu'en matière de « qualité de la vie », les insulaires expriment un haut degré de contentement. Non qu'ils aient l'impression d'être devenus des citoyens de l'abbaye de Thélème. Mais qu'il s'agisse de régime, de gouvernement, de niveau de vie, de logement ou de démocratie, les réponses vont toujours dans le même sens.

Quant à ceux que chagrine la « décadence » des valeurs traditionnelles, ils pourront se rassurer en constatant que ce qui compte le plus pour les Anglais c'est, dans l'ordre, le *home* et la vie de famille, le *standard of living*, les croyances personnelles et la religion, les relations interpersonnelles, la santé, le travail, la liberté. Puis viennent la nature et l'environnement, l'éducation, et enfin, au dernier rang, l'égalité.

A côté de ces données favorables à une évolution paisible vers un style de vie « *civilized* » (pour reprendre une expression qu'affectionnent les milieux « éclairés » d'outre-Manche), il y a lieu de mettre en balance d'autres facteurs, négatifs ceux-là, susceptibles de bouleverser le fragile équilibre d'aujourd'hui. Mentionnons, bien sûr, pour commencer, la *trinité menaçante* qui pèse à court ou à moyen terme sur la stabilité du Royaume-Uni : anémie économique, désintégration nationale, divisions raciales. Sans pousser au noir ces trois dangers, on peut s'interroger sur la manière dont la société britannique s'apprête à *y faire face. Pour que les* pressions autour du partage du « gâteau national » gardent leur caractère vigoureux, mais non violent, encore faut-il que le « gâteau » soit de taille suffisante pour offrir les satisfactions jugées nécessaires par les différents partenaires. Des frustrations prolongées risquent fort de devenir explosives.

Il y a du vrai dans la consolation que les Anglais se donnent en déclarant préférer la qualité à la quantité. Choisir l'authentique — à savoir les satisfactions humaines — plutôt que tout sacrifier à l'accumulation de satisfactions matérielles relève d'une *hiérarchie des priorités* que l'on ne saurait qu'approuver.

Méfions-nous toutefois du nouveau cliché, ce d'autant que les Britanniques sont les premiers à le propager. Dans sa version *caricaturale, ce cliché* nous présente, d'un côté, une île moribonde, ayant perdu toute énergie collective et tout goût au travail, prête à s'enfoncer sous les eaux ; de l'autre, une nation fière du mode de vie supérieur qu'elle a pu élaborer. Bref, les Britanniques, devenus allergiques au culte de l'efficacité, de la puissance et du productivisme, démontreraient qu'en inventant un nouvel art de vivre ils ont reconquis un *leadership :* non plus celui que confère la richesse matérielle, mais celui qui dérive des vraies richesses — les richesses intérieures. Comme si l'on pouvait si facilement séparer la production *de la consommation*, le *culturel* de l'économique, le privé du public ! D'autant qu'à vouloir éviter les outrances et la démesure de l'univers prométhéen de naguère, le risque est grand de tomber dans la platitude, l'ennui et la médiocratie.

Vers un « new deal » libertaire ?

L'inventivité britannique, telle qu'elle s'est manifestée au cours du dernier quart de siècle, a démontré que sa ressource majeure résidait dans une pratique sociale bien plutôt que dans des constructions théoriques. *Avant de se traduire en idéolo*gie, elle a d'abord été découverte et expérimentée, et c'est à partir de ce vécu qu'on est passé peu à peu à une organisation raisonnée et consciente.

Il apparaît singulièrement malaisé de dessiner les voies que peut emprunter la société britannique dans les années à venir. Mais si l'on s'aventure à faire quelque pronostic, l'alternative nous paraît être la suivante. Ou bien, sous l'emprise des difficultés, l'on va assister à une radicalisation des conflits et de la contestation dans tous les domaines : culture et enseignement, revendications nationales et régionales, écologie, féminisme, campagnes syndicales pour le « contrôle ouvrier », logement, loisirs, etc. Mais de tels mouve*ments ont bien des chances* de déboucher de préférence sur des réalisations sociales et culturelles, à coups d'initiatives locales, de « collectifs », de groupes multiples — formels ou informels, — en vue d'une sorte de « new deal » libertaire et parcellaire. Ou bien (et c'est sans doute l'éventualité la plus probable) l'*Establishment*, fort de sa capacité de « récupération » et d'absorption, réussira à opérer les modernisations nécessaires, en enrobant dans des réformes prudentes les aspirations plus ou moins contestataires au changement, et la société anglaise gardera son allure ordonnée, stable et hiérarchisée, selon les principes éprouvés et rassurants d'une social-démocratie méritocratique.

(*) Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, auteur de *la Société anglaise de 1851 à 1975* (Arthaud) et de *la Grande-Bretagne* (P.U.F.).

La Manche est un océan

par JEAN WETZ

CHAQUE soir, dans son bulletin météorologique, la B.B.C. révèle le secret de la politique étrangère britannique : on y voit, à l'extrême droite, les îles Britanniques, avec, peut-être, un petit bout de la Bretagne et de la côte de la Manche. Le reste de l'espace est occupé par l'océan Atlantique, des îles Shetland et des Cornouailles à l'Islande et du Canada aux Etats-Unis. C'est là que pressions et dépressions atmos*phériques, vents glacés du nord ou* rafales surchauffées du golfe du Mexique déterminent un climat qui doit plus aux évolutions de l'atmosphère sur l'Océan qu'aux influences épisodiques du continent européen. Lorsque les excentricités de la météorologie exigent que le bulletin fasse, quand même, une place à la vieille Europe, l'image s'étend tout de suite aux vastes steppes de l'Union soviétique, origine des vents froids qui, à travers la Scandinavie, *viennent de temps à autre combattre* le Gulf Stream.

A quoi sert le Foreign Office ?

L'attitude politique de la Grande-Bretagne à l'égard du reste du monde obéit aux mêmes influences. La « solidarité atlantique », et plus particulièrement les rapports avec les Etats-Unis d'Amérique, reste aujourd'hui la première des préoccupations des dirigeants de Londres, qu'ils appartiennent au Labour au au parti conservateur. Il en est ainsi depuis longtemps déjà. En cette année où la reine Elizabeth célèbre ses vingt-cinq années de règne, il est bon de rappeler ce que le *New-York Times* écrivait à propos des Etats-Unis en 1897, lors du jubilé de diamant de la reine Victoria : « *Nous sommes une partie, et même une grande partie, de la plus Grande-Bretagne, qui paraît, de toute évidence, destinée à dominer cette planète.* » Le rapport entre Londres et Washington s'est peut-être inversé, mais le cordon ombilical demeure.

Au lendemain de la dernière guerre, le secrétaire d'Etat américain Dean Acheson avait agacé les Britanniques en déclarant que depuis la perte de leur empire ils ne parvenaient pas à définir leur nouveau rôle dans le monde. La remarque n'était pas tout à fait injuste. A *trois reprises*, depuis, les autorités anglaise ont lancé des enquêtes aussi minutieuses qu'approfondies pour déterminer quel est, ou quel devrait être, aujourd'hui, la fonction du vieux Foreign Office. Bien que son influence ait considérablement diminué, la Grande-Bretagne garde, en effet, un appareil diplomatique qui ne le cède en importance — mais probablement pas en compétence — qu'à celui des Etats-Unis et à celui de l'Union soviétique. Bien des gens, surtout au sein de la gauche travailliste, laquelle voit toujours le Foreign Office comme le dernier refuge de l'impérialisme, se demandent si l'organe n'a pas survécu à la fonction. Le « think tank » de Whitehall, qui étudie les problèmes fondamentaux de la politique britannique, est parvenu à une conclusion sacrilège — vite abandonnée il est vrai. Il a suggéré l'abolition du Foreign Office, ou tout au moins sa fusion avec les autres services gouvernementaux dé*sormais engagés dans les relations* avec le monde extérieur.

Le tort de Dean Acheson était cependant de croire que le peuple britannique souffre d'une « nostalgie de l'empire ». En fait, en dehors des *milieux assez restreints qui ont assumé autrefois « le fardeau de l'homme blanc »* à travers le monde — et dont il ne reste plus beaucoup de représentants — la masse des Britanniques reste indifférente à ce glorieux passé.

Plus étonnante encore est la hâte avec laquelle les dirigeants de Whitehall cherchent à jeter par-dessus bord les dernières survivances et responsabilités de l'ère impériale. Certes, les positions « à l'est de Suez » étaient difficilement tenables pour un pays dont les ressources ont fondu comme neige au soleil. L'abandon des « frères et sœurs » de Rhodésie peut se justifier par des considérations autant morales que politiques. Encore qu'il soit plus brutal qu'on ne l'aurait imaginé. Mais seuls des calculs matériels peuvent expliquer d'autres reculs de la Grande-Bretagne. Qui se souvient, encore, que Londres garantissait l'intégrité de Chypre ? La population des îles Falkland n'a-t-elle pas quelques bonnes raisons de redouter de tomber peu à peu sous le joug argentin ? Les habitants de Gibraltar ont-ils encore autant confiance dans leur avenir qu'il y a quelques années ? Dans la *jungle* de Bornéo, *le sultan de Brunei* — qui assure déjà l'entretien des gurkhas qui défendent son territoire — *peut-il* encore compter sur la « protection » de la Grande-Bretagne ?

La Communauté dans le brouillard

L'Europe a toujours joué un rôle essentiel dans la politique britannique. Au cours du dernier quart de siècle, le problème a pris un aspect nouveau. Il est inutile de rappeler la profonde méfiance des Anglais pour tout ce qui se trame de l'autre côté de la Manche. La vieille plaisanterie selon laquelle « *la jungle commence à Calais* » n'était pas seulement un trait d'humour. De plus, il faut bien reconnaître qu'au lendemain de la dernière guerre l'instabilité politique du continent pouvait paraître inquiétante.

Bien que les choses aient profondément changé, et que la Grande-Bretagne joue à l'occasion le rôle d'« homme malade de l'Europe », des craintes semblables à celles d'il y a vingt-cinq ans se réaffirment aujourd'hui.

(Lire la suite page 12.)

CONFÉRENCE DE BERLIN

rait plus dangereux que le maoïsme
idéologues soviétiques

M. Jacques Denis : une réalité objective et un fait nouveau

COMMONWEALTH

Le plus grand club privé multiracial

par PATRICK KEATLEY (*)

LES premiers ministres et les présidents de trente-trois pays représentant un milliard d'habitants viennent de clore à Londres leur conférence 1977. Ils ont décidé de se réunir dans deux ans à Lusaka, la capitale de la Zambie.

Le « Commonwealth des nations » existe bel et bien, même si ses critiques persistent à n'y voir que le vieil empire britannique opportunément rebaptisé. Je ne peux mieux faire que donner la parole au premier ministre d'Australie, M. Malcolm Fraser, qui, dans son discours de la conférence de Londres, a ainsi répondu aux détracteurs :

« *Le Commonwealth n'est pas une relique anachronique de l'ère impériale. Les liens qui unissaient jadis ces nations — un même monarque, une même citoyenneté, le système parlementaire de Westminster, une langue officielle, et les traditions du droit coutumier anglais — s'effacent peu à peu.*

» *Pourtant, le Commonwealth a survécu. Parce qu'il a évolué pour devenir un groupement autonome de nations. Il y a quelques décennies, il était composé de quelques pays « blancs » étroitement liés les uns aux autres, homogènes et essentiellement britanniques.*

» *Aujourd'hui, avec trois douzaines de pays membres, l'homogénéité a fait place à la diversité. La domination de l'un de ces pays a été remplacée par des relations égalitaires. Ce qui fut autrefois une organisation anglo-saxonne est devenue réellement multi-raciale. La diversité même du Commonwealth, que les observateurs extérieurs considèrent comme un signe de faiblesse, est la véritable source de sa force.*

» *Dans la mesure où nos conférences « au sommet » ne tentent pas d'arriver à des décisions contraignantes en matière de politique étrangère, de stratégie économique ou de questions militaires, nos membres ne se sentent pas tenus d'adopter des positions « dures ». Nous sommes les dirigeants de pays qui ont le rare privilège de discuter plutôt que de se disputer. Lors de nos conférences, les chefs de gouvernements de trois douzaines de pays passent, pour y assister, plus d'une semaine loin de leurs affaires courantes. Ils ne font pas cela par simple tradition, mais parce que c'est une occasion unique dans le monde de la diplomatie de discuter de problèmes capitaux.*

L'atout de la discrétion

Les archives journalistiques d'il y a trente ans font apparaître une formulation curieuse qui n'a plus cours aujourd'hui : « *Le Commonwealth britannique des nations* ». *Paradoxalement*, c'est le monarque de l'époque, George VI, qui suggéra, à l'une des conférences que Winston Churchill présidait, de retirer le mot « *britannique* » du nom de l'organisation. Ce qui l'y incita fut que l'Inde venait de se transformer en République. Ce qui signifiait qu'il n'y aurait plus de gouverneur général à La Nouvelle-Delhi, mais un président qui serait un citoyen indien.

Le pandit Nehru, qui était alors premier ministre de l'Inde, fit, lui aussi, une heureuse proposition : il suggéra qu'il y ait un « chef du Commonwealth », au rôle purement honorifique, et que ce chef soit le souverain du Royaume-Uni. *Ce projet fut adopté*, et la fille de George VI, la reine Elizabeth, remplit scrupuleusement cet agréable devoir. Lorsqu'il y a une conférence du Commonwealth, elle arrive quelques jours avant et organise une série de déjeuners et de dîners sur le yacht royal *Britannia*. *Et quand les premiers* ministres et les présidents reprennent leurs dossiers et se dirigent vers la salle de conférences, la reine s'est déjà discrètement esquivée.

Ces « sommets » du Commonwealth sont très différents des autres conférences internationales. D'abord, comme aux quelque quatre-vingts autres réunions qui ont lieu chaque année à l'échelon ministériel ou autre, l'anglais y est la langue officielle. Il n'y a donc pas de batteries de micros, pas d'écouteurs, pas d'interprètes parlant à toute allure derrière des murs de verre.

Et puis, il y a la discrétion. Ni *la presse ni le public ne sont* admis aux séances. On évite ainsi les débats où les orateurs prennent des attitudes et font des mots pour les archives. La présence des premiers ministres et des présidents écartent les leaders de partis qui *sont*, par définition, des chefs de factions coriaces. Les chefs de gouvernement peuvent ainsi baisser leur garde et se parler sincèrement, en toute sécurité. Ils peuvent comparer leurs notes sur la situation respective de leur pays, sur la façon de lutter contre le chômage, la criminalité juvénile, l'inflation, la subversion, le moral de leurs armées et tous autres sujets délicats. Mis à part le petit club des cinq *pays nordiques*, il n'existe pas d'autre instance dans le monde où des responsables nationaux peuvent s'entretenir aussi simplement. C'est un système civilisé et excessivement pratique.

Un même héritage

Mais les discussions ne sont pas tout. Une certaine communauté d'action, un même héritage colonial, facilitent le travail des trente-six pays membres. Ils peuvent échanger des experts : par exemple, un botaniste écossais, spécialiste d'une maladie spécifique des arbres de montagne, se rendra dans une région de montagnes *similaire* au Swaziland pour y traiter les arbres malades. Les habitants du Swaziland ont aussi reçu l'aide de techniciens canadiens et néo-zélandais des industries papetières. Dans certains cas, on voit aussi les pays pauvres aider d'autres pays pauvres, la note étant payée par les pays riches. Quand le gouvernement de Chypre eut besoin d'un statisticien, les Jamaïquains en trouvèrent un — ou plutôt une, c'était une femme — qui fut formée en Grande-Bretagne et envoyée ensuite à Nicosie. Le financement d'une opération multilatérale de ce type est assuré par le Fonds de coopération technique du Commonwealth, dont les bureaux se trouvent au quartier général de l'organisation à Malborough-House, à Londres.

On trouve là le secrétaire général, M. Shridath Ramphal, qui dirige une équipe internationale de deux cent cinquante hommes et femmes originaires de tous les pays membres. Originaire, lui-même, des Caraïbes, il a été ministre des affaires étrangères de la Guayana. Lorsqu'il était étudiant, il a obtenu une bourse de la fondation Guggenheim pour la faculté de droit de l'université américaine Harvard.

Le Fonds de coopération du Commonwealth est l'une des entreprises les plus fructueuses de l'organisation, car il peut envoyer des experts là où il y en a besoin pour le tiers du prix des programmes d'aide des Nations unies ou du gouvernement américain. Son budget annuel, de 15 millions de dollars (75 millions de francs), provient de donations des gouvernements du Commonwealth, les principaux mécènes étant, dans l'ordre décroissant : le Canada, la Grande-Bretagne, le Nigéria, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Au dernier « sommet » de Londres, dix-huit gouvernements membres ont annoncé qu'ils augmenteraient leur contribution de 35 à 50 % pour l'année à venir. Il y a, en permanence, deux cent soixante experts en poste dans les pays les moins développés de l'organisation. 44 % d'entre eux appartiennent à des pays pauvres. C'est un peu l'application du principe « aide-toi, le Ciel t'aidera ».

La coopération avec la francophonie

Il existe aussi un budget particulier d'aide aux jeunes. Il concerne surtout les pays pauvres dans lesquels le développement de la scolarité provoque un exode vers les villes avec tous les risques que ce phénomène implique en matière de criminalité juvénile. *Des centres de formation* pour les responsables d'organisations de jeunesse ont été créés en Inde, en Afrique et dans les Caraïbes. Ils fonctionnent pour l'ensemble du Commonwealth. Il y a aussi un système de bourses qui procure chaque année des places d'université gratuites à mille étudiants de doctorat dans des domaines d'utilité pratique, *comme la médecine*, l'économie ou l'ingénierie. Lors du dernier « sommet » de Londres, les leaders du Commonwealth ont décidé de créer cinq cents bourses nouvelles.

La conférence de Londres a *aussi approuvé un plan de coopération* avec l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones (A.C.C.T.). Ce plan est mis au point par M. Ramphal et son homologue à Paris, M. Dan Dicko. Leur programme concerne l'agriculture, la technologie, le tourisme et l'enseignement. Mais trois pays du Commonwealth sont aussi membres de l'A.C.C.T. : le Canada, l'île Maurice et les Seychelles. Le Commonwealth n'est décidément plus « britannique ».

(*) Correspondant diplomatique du *Guardian*.

Solidarité atlantique avant tout

Le gouvernement britannique n'a pas l'intention de s'engager *dans l'étude d'une nouvelle* génération d'armes nucléaires. C'est en substance ce que le premier *ministre travailliste*, *M. James Callaghan*, a répondu à des députés qui l'interrogeaient sur l'attitude de Londres *dans les négociations américano-soviétiques* sur l'arrêt des expériences nucléaires à des fins militaires. C'est aussi l'impression que le ministre français de la défense, M. Yvon Bourges, a tirée de ses dernières conversations avec son homologue britannique, M. Fred Mulley.

Pendant des années, les Anglais ont eu à leur *disposition* une force de bombardiers équipés d'armes *nucléaires* qui a été *progressivement remplacée par la mise en service* de sous-marins nucléaires lance-missiles Polaris de conception américaine. Aujourd'hui, cette force navale existe — quatre sous-marins sont opérationnels — et, si les Britanniques acceptent de les moderniser, *ces unités devraient conserver* leur crédibilité pour plusieurs années encore.

Tout se passe donc comme si la Grande-Bretagne avait décidé de veiller à la *« maintenance »* (entretien et modernisation) de cette force sous-marine, sans franchir les étapes technologiques nouvelles qui accentueraient, au-delà de ses stricte besoins de défense actuels, le développement de la dissuasion nucléaire du Royaume-Uni. Du reste, la discrétion est de rigueur sur ces nouveaux développements — s'ils existent, — et c'est avec beaucoup de prudence que certains, à Londres, envisagent la fabrication d'un missile *de croisière nucléaire* à bord du nouvel avion M.R.C.A.-Tornado à flèche variable, conçu en coopération par la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie.

Orientations à long terme

Le gouvernement travailliste en*toure, volontiers, de secret sa politique* nucléaire de défense — quelques lignes rapides et peu *compromettantes dans le dernier* Livre blanc — de crainte, sans doute, de créer des difficultés supplémentaires dans ses relations, déjà tumultueuses, avec l'aile gauche du parti de M. Callaghan. Au moment où tant de sujets de discorde agitent le parti travailliste, et à l'heure où l'économie britannique traverse une passe délicate, point n'est besoin, en effet, de *multiplier les occasions* de crise.

Or l'éventualité d'un nouvel effort en matière nucléaire de la Grande-Bretagne n'est pas unanimement appréciée, à commencer par l'aile gauche du *parti travailliste et par* les syndicats, qui réclament d'autres choix financiers ou d'autres priorités.

Mais cette explication n'est pas la seule, et la discrétion des autorités gouvernementales sur la politique nucléaire de *la* Grande-Bretagne tient aussi à l'existence d'orientations stratégiques à long terme.

L'effort de défense britannique est tout entier concentré, désormais, sur l'alliance atlantique, et la force nu*cléaire sous-marine du Royaume-Uni* est une contribution à la dissuasion de l'OTAN. Ces principes *figurent très précisément* en tête de tous les exposés gouvernementaux sur la défense.

Le dispositif militaire britannique est organisé en vue d'une participation au théâtre des opérations *dans le* Centre-Europe — avec cinquante-cinq mille hommes stationnés en permanence en République fédérale d'Allemagne — ou en appui des flancs sud et nord de l'Europe pour le renforcement de la solidarité atlantique.

« Nous ne sommes plus un pouvoir militaire global, dit-on fréquemment au ministère britannique de la défense, *mais nous accordons de l'importance à la sécurité du continent européen et à la surveillance de l'Atlantique oriental, de la Manche et de la mer de Norvège. Nous sommes une nation souveraine, mais nous tenons également à demeurer la seule nation européenne à mettre ses forces classiques et nucléaires au service de la solidarité atlantique. »*

L' « ultime garantie »

Si *les responsables* britanniques se refusent à expliquer davantage l'avenir de leur force nucléaire de dissuasion et se contentent de préciser que l'efficacité des sous-marins lance-missiles sera maintenue au-delà de 1985, ils s'offusquent, en revanche, à l'idée que l'on puisse mettre en doute l'indépendance de cet armement nucléaire.

« Notre force nucléaire est tout à fait indépendante », affirme M. John *Gilbert, ministre d'Etat au ministère* britannique de la défense, et le général de brigade aérienne Harding, directeur de la politique de défense au ministère, renchérit aussitôt : *« La force nucléaire est une garantie ultime de l'indépendance nationale. Nous ne dépendons pas des Etats-Unis pour la maintenance de nos sous-marins Polaris, et les forces tactiques nucléaires sont sous contrôle britannique. Nous avons des stocks adéquats de pièces de rechange pour les missiles Polaris et, d'une manière générale, nous ne souhaitons pas être un « otage » de Washington. »*

A Londres, on souligne, au demeurant, autant la dépendance de l'Eu*rope par rapport aux Etats-Unis que* celle des Etats-Unis à l'égard de l'Europe. Et l'on imagine mal qu'un *pays européen puisse être placé*, un jour, dans la situation d'avoir à se défendre seul, avec ou sans armes nucléaires, et sans coordination, en tous les cas, avec l'OTAN.

« Nous comprenons l'attitude de la France, explique M. Gilbert, *car nous avons une vue réaliste de la situation, même si nous regrettons son absence du commandement intégré atlantique. »* Mais, au ministère britannique de la défense, on observe qu'il y a eu des *« assouplissements »* de la politique française envers l'alliance atlantique *« dans les limites de ce que pouvait tolérer la situation intérieure française »*. *« Nous sommes satisfaits de voir la flotte française se renforcer en Méditerranée*, commente un officier général, *pendant que nous nous occupons principalement de la Manche et de l'Atlantique. C'est un exemple parfait de rationalisation. »*

Responsable de la politique industrielle internationale au ministère britannique de la défense, M. Macdonald n'exprime pas une opinion fondamentalement différente lorsqu'il évoque l'attitude de Londres et de Paris dans la coopération en matière de fabrication d'armes.

« Nous n'utilisons pas le mot : indépendant, explique-t-il, *pour décrire le groupe européen des armements qui réunit à Rome les pays européens membres de l'OTAN et la France. Officiellement, l'intitulé de ce groupe européen des armements ou des programmes E.P.G. ne comprend pas le mot « indépendant », parce que nous n'avons pas le même besoin que la France d'insister sur une telle expression. Mais nous croyons très volontiers en l'avenir de cette institution de Rome et, de façon réaliste, nous voulons développer cette coopération en Europe. »*

Pour l'instant, les Britanniques, avec leurs partenaires du club des *armements de Rome*, cherchent à identifier le champ d'application de la coopération militaire industrielle en Europe en recensant les équipements qui devront être remplacés dans dix ou quinze ans.

Dix catégories différentes d'armements ont été définies à ce jour : artillerie de 105 millimètres et munitions; chasseurs de mines, avion de combat tactique, hélicoptères, mines, armes anti-chars, patrouilleurs rapides, torpilles, missiles sol-air et véhicules blindés légers. *« Les besoins de chacun devront être précisés*, affirme encore M. Macdonald, *mais, d'ores et déjà, il existe un risque que la Grande-Bretagne, la France et la République fédérale d'Allemagne soient accusées de vouloir « diriger » le groupe de Rome. Les trois pays sont très soucieux de respecter les susceptibilités légitimes de chacun de leurs partenaires. »*

La véritable question sera, en réalité, de savoir comment pourront subsister, simultanément, des accords multilatéraux de coopération en matière d'armements entre des pays qui n'ont pas atteint le même stade de développement technologique et industriel, et des accords bilatéraux ou trilatéraux de collaboration en Europe sur des programmes militaires qui n'intéressent pas tous les membres du club de Rome.

Après quoi, si cette question est tranchée, il faudra bien, comme le reconnaissent les responsables britanniques, définir la nature des rapports de ces différents pays européens avec les Etats-Unis.

Le NIMROD, pas l'AWACS

« En analysant les besoins militaires, indique M. Macdonald, *nous avons intérêt à distinguer la standardisation et l'inter-opérabilité des armements, et à penser à nos propres ventes de fournitures militaires en regard des besoins industriels de notre pays. L'inquiétude sur le manque de standardisation dans les armées de l'OTAN a été exagérée il y a deux ans. Aujourd'hui, il s'agit aussi d'obtenir que les Etats-Unis songent aux productions européennes pour couvrir leurs besoins militaires. Les choses ne vont pas vite, mais on peut y arriver avec une bonne collaboration entre chefs de gouvernement. »*

Oscillant entre sa contribution à l'OTAN et sa coopération avec l'Europe, la Grande-Bretagne sait, lorsque les circonstances s'y prêtent, s'en tenir à des solutions purement nationales afin de mieux préserver son potentiel industriel et sa main-d'œuvre. Témoin, le choix récent de Londres en faveur de l'acquisition d'un avion d'alerte avancée, le NIMROD, de conception britannique, au détriment du radar volant AWACS proposé par les Etats-Unis aux pays membres de l'OTAN.

Pour autant, le gouvernement travailliste continue de penser qu'il importe d'éviter tout double emploi entre ce que font les Européens et ce que réalisent les Américains. Une défense européenne indépendante appartient au domaine des spéculations. *« Pour la Grande-Bretagne*, avoue M. Gilbert, *l'organisation de la défense est plus satisfaisante si elle est intégrée, et, dans ce contexte, il ne peut pas y avoir place pour une coopération nucléaire entre la France et le Royaume-Uni. »*

JACQUES ISNARD.



AGRICULTURE

Cinq ans d'« Europe verte » : déception sur toute la ligne

En 1978 la période transitoire de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun s'achève. La politique agricole britannique devrait alors être alignée sur celle des autres Etats membres. Mais qui est encore partisan de l'« Europe verte » outre-Manche ?

ILS n'avaient qu'à bien se tenir, ces agriculteurs du continent ! Avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, ils allaient voir ce qu'étaient des fermiers « efficaces ». Parce que, outre-Manche, un élevage de 1 000 hectares avec mille huit cents bovins et sept salariés permanents, des porcheries géantes, des poulaillers de cent mille pondeuses, ce n'était pas exceptionnel.

Moderne était l'agriculture britannique et aussi très concentrée : une exploitation couvrait en moyenne 40 hectares, alors que dans les six pays de la Communauté originelle les agriculteurs se serraient sur 13 hectares. En fait, plus des deux tiers de la surface agricole étaient occupés par des fermes supérieures à 50 hectares, contre moins d'un tiers chez les Six ; un troupeau laitier comprenait trente vaches ici et huit là.

De l'espoir...

Il ne fallait pas croire non plus que la Grande-Bretagne se nourrissait en achetant tout sur les marchés mondiaux. L'agriculture locale fournissait à la ménagère la totalité de son lait frais, de ses œufs, presque toute la viande de porc, la volaille et les pommes de terre, et les quatre cinquièmes du bœuf dont elle avait besoin. Sucre et beurre manquaient en plus grande quantité, mais il fallait savoir que, de 1960 à 1970, la production de blé avait augmenté de 30 % et que l'élevage des cochons avait doublé.

Bref, c'était l'agriculture très productive d'un pays hautement industrialisé : 3 % de la population active occupée dans les campagnes produisaient 3 % du produit intérieur brut. Un beau résultat comparé aux 14 % d'actifs agricoles français ne produisant pas plus de 10 % du P.I.B. « *Heureux agriculteurs* », écrivait, dans ces colonnes, en août 1972, Rémy Huppert. Forts de leurs résultats, de leurs organisations professionnelles et de leurs rapports avec l'Etat, les fermiers britanniques regardaient avec condescendance l'agitation chronique des campagnes françaises marchandant leur modernisation.

Certes, on prévoyait quelques difficultés pour les arboriculteurs, les horticulteurs, les éleveurs de porcs ; mais l'application de la politique agricole commune, qui devait s'étaler sur cinq ans, ne pouvait qu'améliorer la situation des producteurs du Royaume-Uni. Les experts tablaient sur une progression de 8 % des revenus agricoles jusqu'en 1977. Quant à la traditionnelle politique d'aliments à bon marché, elle ne devait pas être trop bouleversée puisque, selon les prévisions gouvernementales, le dérapage des prix ne devait pas être supérieur à 2,5 % par an pendant la période transitoire.

... à la réalité

Après cinq ans — et à un an de l'adhésion définitive — la situation est bien différente. « *Les choses ne sont pas allées dans le sens prévu, pour plusieurs raisons. La situation de l'agriculture britannique n'est pas aussi bonne qu'on l'aurait voulu* », nous a déclaré M. Richard Hudson, président de la commission économique de l'Union des fermiers britanniques (N.F.U.). A tel point que, comme ses collègues français, il s'en va désormais manifester dans les rues pour obtenir des aides aux producteurs.

Ce n'est pas que l'agriculture britannique soit moins efficace, moins productive, moins moderne. C'est que depuis l'adhésion, en janvier 1973, rien n'est allé comme prévu. Les prix mondiaux du blé et du maïs ont quadruplé, les cours du soja et de la farine de poisson ont doublé ; du coup, les prix britanniques se sont trouvés, en quelques mois, au niveau qu'ils auraient dû atteindre en 1978 seulement. Puis le pétrole a quadruplé, le phosphate a triplé, tandis que, à cause d'augmentations de salaires trop fortes, l'inflation britannique se déchaînait et que la livre sterling s'effritait sur le marché des changes.

Pour les fermiers, cela s'est traduit par une augmentation de 90 % du coût des productions de 19.2 à 1976. Les prix reçus par les exploitants ont été insuffisants pour maintenir leur pouvoir d'achat : la diminution du revenu a été estimée à 9 % lors de la dernière *Annual Review*, l'équivalent en plus sophistiqué de la conférence annuelle agricole française. A vrai dire le ciel s'en est mêlé aussi ; même sans sécheresse ni inondations, la baisse des revenus aurait été de 2 %.

En clair, déception sur presque toute la ligne pour les fermiers :

— Leurs investissements sont tombés aux deux tiers du niveau atteint en 1974 :

— Les récoltes sont inférieures de 23 % aux objectifs fixés en 1975 par le gouvernement dans son Livre blanc *Food from our own ressources*, qui énonçait les objectifs de développement de la production alimentaire nationale ;

— Le déclin de la production a coûté 500 millions de livres sterling en importations supplémentaires, alors que son expansion aurait permis d'économiser 750 millions de livres.

« *C'est pourquoi les gouvernements successifs n'ont pas — ou mal — appliqué la politique agricole commune* », a expliqué récemment M. Asher Winegarten, directeur général de la N.F.U., devant des étudiants. Il a reproché aux gouvernements de ne pas avoir institué les mécanismes d'orientation, c'est-à-dire de stockage sur les ventes de bœuf, ce qui a provoqué une réduction importante du cheptel. Il leur a reproché surtout de ne pas avoir dévalué la « *livre verte* » — définition officielle de la livre sterling en unités de compte européennes — pour tenir compte de la dépréciation du sterling sur les marchés des changes. Cela aurait permis, selon M. Winegarten, de relever d'au moins 20 % les prix agricoles aux producteurs, sans provoquer une hausse générale des prix de détail supérieure à 1 %.

« La faute à l'Europe »

L'orgueilleuse agriculture britannique de 1972 partage donc, en 1977, les mêmes difficultés et les mêmes problèmes que son homologue continentale. Or le citoyen britannique moyen ne l'entend pas de cette oreille. Les mauvais coups du ciel, les fluctuations des marchés mondiaux de denrées, la crise du pétrole, l'effritement de la livre, tout cela n'a pour lui qu'un lointain rapport avec le fait que les prix alimentaires ont augmenté de 150 % en quatre ans. Ces 150 % sont mis au débit du Marché commun agricole.

Les attaques contre l'« Europe verte » nous ont surpris par leur ampleur et leur violence. La presse regorge de correspondances et d'articles accablant les petits fermiers inefficaces du continent, cause des prix alimentaires trop élevés. Souvent les arguments avancés ne manquent pas de mauvaise foi. La revue des associations de consommateurs *Which ?*, qui est diffusée à plus de six cent cinquante mille exemplaires, a fait une étude du Marché commun dans sa livraison de juin. Elle a constaté que les fameux excédents européens ne représentent guère plus de trente jours de consommation, soit moins de 10 % de la marge de sécurité recommandée par la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation).

Elle a reconnu aussi que la productivité des agriculteurs européens a augmenté à un rythme très rapide, que les prix alimentaires sont élevés mais stables, comparés aux cours mondiaux. La revue n'en a pas moins conclu à l'urgence d'une réforme de la politique agricole commune pour éviter la constitution de stocks alimentaires, pour ouvrir la C.E.E. aux marché mondiaux, pour accroître l'efficacité des fermiers. Et, contre toute vérité, *Which ?* a affirmé que l'« Europe verte » est une entrave grave au commerce mondial et à la croissance économique des pays sous-développés.

Après deux jours à courir Londres de politiciens en syndicalistes, nous nous demandions même si nous rencontrerions jamais un Britannique favorable à l'« Europe verte ». Dans une lettre au *Monde* l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, Sir Nicholas Henderson, avait assuré : « *Il ne peut plus être question de douter de l'attachement de la Grande-Bretagne à l'Europe depuis le référendum de juin 1975 qui vit 67,2 % des votants opter pour la participation à la Communauté.* » Sir Nicholas Henderson nous pardonnera de rappeler une boutade qui circulait en France dans les premières années de la Ve République : « *Les trois quarts des Français votent pour le général de Gaulle, mais on ne rencontre jamais un gaulliste.* » Eh bien, s'il y a eu deux tiers de Britanniques favorables au Marché commun, ils se gardent bien de le dire aujourd'hui.

« *Les salariés agricoles sont, en règle générale, pour le Marché commun, mais à titre personnel je suis contre* », nous a lancé l'attaché de presse de leur union (NUAAW). « *Des travaillistes ont toujours été contre le Marché commun. Aujourd'hui nos analyses pessimistes sont vérifiées. Les aliments sont de plus en plus chers et nos produits industriels n'ont aucun avantage chez nos partenaires* », nous a fait remarquer un spécialiste des questions européennes du Labour Party, M. Siegler.

Il nous est même apparu que, face à cette campagne de dénigrement, Whitehall hésitait à prendre nettement position. Le haut fonctionnaire responsable des affaires agricoles européennes qui nous a reçu au ministère de l'agriculture et de la pêche a tenu à garder l'anonymat pour expliquer que la politique du cabinet n'était pas d'obtenir un changement radical de la politique agricole commune, mais simplement d'exercer une pression — comme le fait d'ailleurs la Rue de Rivoli — pour éviter des hausses trop vives des prix à la production.

Inverser la politique commune

Nous avons compris les raisons de la discrétion de ce haut fonctionnaire en lisant et en entendant les déclarations des ministres qui marquent, à tout propos, leur souhait d'obtenir un changement profond dans le fonctionnement de l'« Europe verte ». « *Je pense qu'il est maintenant établi que la politique agricole commune a besoin d'une réforme large. La récente négociation sur les prix européens a été un commencement, mais des réformes plus profondes seront nécessaires. Nous devons tout faire pour nous débarrasser des excédents dispendieux. Je suis sûr que les travailleurs de la terre veulent produire de la nourriture qui soit mangée et non pas stockée, et je suis sûr que leurs épouses veulent que ces aliments soient vendus à des prix acceptables et non pas bradés à coups de subventions dans d'autres pays* », a écrit récemment M. John Silkin, le ministre de l'agriculture.

Les réformes souhaitées par M. Silkin font partie intégrante du programme du parti travailliste de 1976. Les têtes de chapitres sont explicites : « *Mettre fin au système des prix de production communs ; changer le mécanisme d'intervention ; modifier la politique des prix ; agrandir les structures de production ; modifier les circuits de commercialisation ; assurer une meilleure distribution des excédents ; faciliter les importations de nourriture des pays tiers...* ». Les travaillistes souhaitent purement et simplement que les Neuf adoptent la politique agricole qui a été celle de la Grande-Bretagne avant son adhésion au Marché commun, c'est-à-dire l'inverse de la politique mise en place au fil des années par les Six.

L'opinion paraît largement d'accord. Une soixantaine de députés travaillistes militent d'ailleurs pour que la Grande-Bretagne se sépare du Marché commun. Une telle situation est même considérée avec cynisme dans certains milieux : « *Votre de Gaulle avait raison. Il ne fallait pas nous accepter dans la C.E.E. Maintenant, avec nous, le Marché commun va changer* », nous a lancé un de nos interlocuteurs.

Apparemment, les conservateurs font la guerre à ce genre de discours. M. John Painton, porte-parole des tories pour les questions agricoles, nous a fait une déclaration de principe très favorable à l'« Europe verte » : « *Les travaillistes font porter à la politique agricole commune le poids de leurs erreurs. (...) Je tiens à dire que, s'il y a un changement de gouvernement, et si je deviens ministre de l'agriculture, je ferai de mon mieux pour travailler avec nos partenaires européens à l'achèvement d'une politique agricole et alimentaire qui soit proche des termes des traités.* » Mais il ne faut pas trop pousser l'honorable parlementaire pour qu'il critique au fond le despotisme, le centralisme et la bureaucratie de la Commission de Bruxelles, ainsi que la méthode aberrante de fixation des prix agricoles qui sont trop chers pour les ménagères et qui favorisent les excédents...

Pour éviter des hausses de salaires...

Les commentaires de M. Painton ne nous ont pas paru au total substantiellement différents de ceux entendus précédemment. A quoi tient un tel parallélisme dans les propos des travaillistes et des conservateurs ? Sans nul doute à la logique du développement économique et industriel britannique. Le directeur de l'Union des fermiers, M. Winegarten, nous l'a confirmé : « *Il est remarquable que l'« Europe verte » soit tellement critiquée seulement dans notre pays. La raison en est que la tradition de nourriture bon marché a la vie dure... La Communauté européenne est un club de nations qui a donné la priorité à la production agricole. Il est notable que cette politique n'a pas empêché les pays membres de développer leurs industries. L'Allemagne fédérale et la France, par exemple, nous ont largement dépassés dans la compétition industrielle. Leurs économies ont été moins sujettes que la nôtre aux vicissitudes de la production mondiale alimentaire et du commerce.* »

Autrement dit, le débat actuel sur la politique agricole commune masque un problème fondamental : le déclin de la puissance industrielle britannique. Schématiquement, les Anglais sont prêts à supporter l'« Europe verte » pour éviter des augmentations de salaires qui réduiraient encore la compétitivité des produits industriels.

Les fermiers sont les seuls, à notre connaissance, à dire qu'il s'agit d'un mauvais calcul, ce que nous croyons aussi. « *Si la production agricole diminuait encore sensiblement et s'il fallait importer plus de produits alimentaires, les termes de l'échange se retourneraient rapidement contre nous. Nous devrions payer plus cher pour la totalité de nos importations* », a souligné M. Winegarten. Mais ni les syndicalistes ni les organisations de consommateurs ne tiennent compte de ces avertissements : « *Il y a des voix à gagner en critiquant le Marché commun* », nous a dit en soupirant un haut fonctionnaire de Whitehall.

ALAIN GIRAUDO.

LA GRANDE-BRETAGNE

verte» :
la ligne

Inverser la politique commune

Pour éviter des hausses de salaires...



Plus de pétrole en 1980 que la Libye ou le Koweït aujourd'hui

Blottie dans ses austères maisons de granit gris, face à la mer du Nord, Aberdeen ne semble guère affectée par l'irruption du pétrole. Ne seraient-ce le ballet incessant d'hélicoptères et l'activité accrue d'un port qui voit passer 65 % du matériel et des biens de consommation à destination des plates-formes pétrolières, on comprendrait mal le titre de « capitale européenne de l'offshore » décerné à la ville écossaise. Pour imaginer la « révolution pétrolière », il faut continuer quelques kilomètres plus au nord, à Cruden-Bay, où arrive le pétrole du gisement des Forties, ou à Saint-Fergus, où devrait déboucher le gaz du champ de Frigg en octobre prochain et celui de Brent dans deux ans.

SIMPLE centre administratif de la plupart des compagnies pétrolières, Aberdeen a pourtant renforcé sa prospérité traditionnelle dans un pays ancestralement pauvre. Depuis 1970, quatre cents sociétés se sont installées dans le nord-est de l'Ecosse et douze mille emplois directement liés au pétrole ont été créés. *« On ne peut parler de « boom town »*, dit-on cependant. *Nous avions déjà l'expérience de la richesse. »* Et M. Sim, membre du conseil régional du Grampian (Nord-Est écossais) précise : *« Cela a créé des emplois et apporté la prospérité à certains. Mais nous avons dû faire face à une hausse importante des loyers et du coût de la vie et rendre de coûteux services que ne couvrait pas la maigre subvention gouvernementale. »* On reproche souvent à Londres de n'avoir encore donné aucune assurance à la région sur le traitement aval du pétrole et du gaz. De là à évoquer le grand débat sur la *« dévolution »*...

L'embargo de fin 1973 avait poussé *les Britanniques à partager bains et* douches pour économiser l'énergie. Aujourd'hui encore la campagne *« save it »* tend à faire de la conservation un des éléments importants de la politique énergétique du pays. Luxe de pays riche ? Le *Royaume-Uni sera, en effet, en 1980* la seule des grandes démocraties occidentales indépendante énergétiquement. Mais face à cette pléthore soudaine et d'une durée indéterminée, le gouvernement hésite sur les choix à faire. *« Nous avons le temps,* entend-on parfois à Londres. *Autant profiter des expériences des pays qui sont obligés de prendre des décisions immédiates par absence de ressources en énergie. »* Le *« wait and see »* est il est vrai un des fondements de l'art de vivre britannique. Et puis il y a le pétrole de la mer du Nord mais aussi le gaz dont on parle moins, le nucléaire et ce charbon *qui fit la gloire de l'empire* et revient à la mode.

Comme dans la plupart des pays producteurs, le faible prix du pétrole avait porté un sérieux *coup aux houillères.* Entre 1950 et 1972, la production charbonnière a décliné de 220 millions à 140 millions *de tonnes. La crise de 1973-1974* a eu pour effet de rendre compétitifs les prix du charbon avec ceux du fuel. *Malgré cela, le déclin s'est* poursuivi : 112 millions de tonnes en 1975, 106 en 1976 pour les mines profondes, alors que les exploitations à ciel ouvert voyaient en 1976 un progrès de 10,4 % par rapport à 1975 et produisaient 11,25 millions de tonnes. Comme dans les autres pays les charbonnages ont à faire face au vieillissement du personnel (38 % des mineurs ont plus de cinquante ans, 61 % plus de quarante ans) et à la baisse de productivité lors de l'embauche des jeunes. Ils doivent *aussi tenir compte de l'affaiblissement* de la demande provoquée par une consommation d'électricité largement *inférieure aux prévisions antérieures* à 1973 et par la crise de la sidérurgie.

Charbon à gogo

Cela n'empêche pas le président du National Coal Board, Sir Derek Ezra, d'être optimiste : *« Nous avons un avantage sur le prix du pétrole qui varie de 10 à 25 % selon les qualités, ce qui est considérable. Et puis malgré notre pétrole et notre gaz, dans les années 2000, nous serons dans la même situation que le reste du monde. Le charbon est la seule source d'énergie de longue durée. »*

Une exploration intensive a été *menée et, en 1976, cent cinquante* forages ont confirmé la présence de 700 millions de tonnes de réserves nouvelles. *Le plan prévoit* la création de 4 millions de tonnes de nouvelles capacités par an et, depuis trois ans, 840 millions de livres ont été dépensées pour financer quatre-vingt-dix-neuf projets. La production pourrait ainsi atteindre 135 millions de tonnes en 1985 et, dans une hypothèse très *optimiste, 200 millions* de tonnes en l'an 2000. *« D'ici à la fin du siècle,* explique le président du National Coal Board, *les deux tiers des houillères britanniques auront été reconstruites et, grâce aux techniques modernes, la productivité sera multipliée par quatre ou cinq. »* Symbole de cet esprit nouveau que doivent bien envier les charbonnages français, les travaux de développement *de la mine de Selby, dans le* nord du Yorkshire, ont débuté en octobre dernier. Dans les années 80, elle produira 10 millions de tonnes par an.

Il restera alors à trouver des débouchés. La décision de construire une centrale au charbon de 2 000 MW dans le Yorkshire devrait être prise assez rapidement et l'importance accordée à la recherche sur les systèmes de conversion laisse penser *que le raffinage du charbon,* déjà technologiquement au point, le deviendra économiquement à l'horizon 2000.

Complémentaires à long terme, le *nucléaire et le charbon pourraient* dans les années qui viennent être concurrents pour le choix des investissements. *« Nous ne sommes pas contre le nucléaire, mais étant données les difficultés qu'il soulève, nous croyons qu'il faut continuer le charbon*, soutient le président des charbonnages. Le département de l'énergie ne le contredit pas en précisant : *« Nous devons laisser les options ouvertes. »*

D'autant que dans le domaine *nucléaire les Britanniques ont pris* une certaine avance. La centrale de 200 MW installée à Calder-Hall ne fut-elle pas en 1956 la première installation nucléaire à fournir de la puissance électrique ? Aujourd'hui encore, avec trente-trois réacteurs et une puissance installée de 8 380 MW, l'électricité de Grande-Bretagne est l'une des plus « nucléaires » du monde *(le Monde* du 13 mai). *De plus, la surcapacité des installations* électriques (40 %) provoquée par la récession et l'accroissement *de l'utilisation domestique du gaz ne* poussent pas à prendre des décisions.

Pourtant, le choix définitif de la filière (on envisage d'abandonner le graphite-gaz pour le P.W.R.) doit être fait *« à l'automne »* et il faudra décider *« avant la fin de l'année prochaine »*, dit-on au département *de l'énergie, du développement* du surrégénérateur. Sans doute s'agit-il simplement de maintenir *« une industrie capable technologiquement de développer la puissance nucléaire dans les années 90, si cela s'avère nécessaire »*. Mais un rapport alarmiste, publié en décembre 1976, affirme que si la commande d'une centrale n'intervient pas rapidement cela pourrait rendre nécessaire, dans les deux ou trois années à venir, près de trente mille licenciements.

Cet attentisme dans les choix qui *caractérise la politique énergétique* britannique est dû en grande partie aux réserves de pétrole et de gaz *de la mer* du Nord. *Chaque année* celles-ci sont réévaluées en hausse et nul ne sait pendant combien de temps le Royaume-Uni disposera de ces ressources. Comment alors prendre des décisions qui engagent le pays à long terme ?

2,35 milliards de livres d'économie en 1976

Découvert en 1965, le champ de West-Sole a fourni du gaz naturel à l'Angleterre dès 1967. Actuelle*ment les riches gisements de* Leman-Bank — entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, — ainsi *qu'un certain nombre de champs de* moindre importance, produisent 33,8 millions de tonnes d'équivalent-pétrole. Avec la mise en exploitation des découvertes de Frigg et de Brent, cette production pourrait presque doubler en 1980.

Le gouvernement a laissé à la *British Gas Corporation, entreprise* nationalisée, le monopole de l'achat et de la commercialisation du gaz. *Celui-ci sera réservé en priorité aux* quatorze millions de consommateurs domestiques et aux industriels qui *l'utilisent* comme énergie primaire. Le solde pourra être vendu à des industriels par des contrats « interruptibles » pour remplacer le fuel. Si l'on excepte le butane et le propane de Brent qui seront envoyés aux Etats-Unis, British Gas n'a aucunement l'intention d'exporter. Mais déjà la balance des paiements a été soulagée en 1976, si l'on en croit l'entreprise, de 2,35 milliards de *livres grâce à l'utilisation du gaz à* la place du pétrole importé.

Dans les mois à venir, plusieurs décisions doivent être prises. Une étude a été commandée par le gouvernement sur l'intérêt économique d'un pipe-line qui collecterait le gaz des gisements de pétrole de la mer du Nord plutôt que de le brûler comme cela se fait un peu partout dans le monde.

D'autre part, British Gas devra peut-être revoir ses prix d'achat. A la British Petroleum Development, filiale de B.P., on ne cache pas que *« l'entreprise nationale ne paye pas un prix économique »*, tout en restant extrêmement discret, comme tous les gaziers, sur les contrats actuels.

Mais le grand espoir britannique est bien sûr fondé sur le pétrole de la mer du Nord, qui n'a commencé à entrer en production qu'en 1975. Depuis les premières explorations en 1964 *près de mille puits ont été forés* dans la zone britannique, et le rythme devrait encore s'accroître en 1977 *car certaines licences expirent en* mars 1978.

Si *le démarrage* tardif de certains champs a affecté la production annuelle en 1976 (12 millions de *tonnes seulement). l'entrée en exploitation* de cinq nouveaux puits fin 1976 a permis de franchir le seuil des *cinq cent mille barils par jour* (25 millions de tonnes par an) dès le mois de janvier 1977. Aujourd'hui *la production* dépasse huit cent mille barils. Selon le rapport annuel du département de l'énergie — le *Brown Book* publié en mai, — la production annuelle devrait se situer en 1980 dans une « fourchette » de 90 à 110 millions de tonnes. Ainsi, comparée aux productions actuelles des *membres* de l'OPEP, la Grande-Bretagne rivalisera dans trois ans avec le Venezuela et le Nigeria, et devancera la Libye et le Koweït. De plus, le Royaume-Uni sera alors le plus important producteur mondial *de pétrole à basse teneur de soufre,* qualité très recherchée parce que peu polluante. Enfin, selon le dépar*tement de l'énergie, les réserves* totales sont toujours estimées entre 3 et 4,5 milliards de tonnes.

Ainsi, dès la fin de l'année, le taux de la production de pétrole atteindra 50 % de la consommation britannique et la facture nette des importations de pétrole, qui s'est élevée à près de 4 milliards de livres en 1976, malgré une production équivalente à environ 700 millions de livres, sera *éliminée à partir de 1980*, date à laquelle le Royaume-Uni sera indépendant énergétiquement.

Pour développer ces ressources, Londres a d'abord mis en place une politique libérale destinée à attirer les investissements des sociétés pétrolières (Continental Shelf Act du 15 avril 1964). *L'arrivée au pouvoir* d'un gouvernement travailliste, en février 1974, et le succès des *recherches effectuées* depuis 1964 ont amené la Grande-Bretagne à contrôler plus étroitement les modalités de *l'exploitation du pétrole de la mer* du Nord *(Petroleum and submarine pipeline bill* du 12 novembre 1975).

La mise en place de cette politique devrait être facilitée par la création d'une entreprise d'Etat, la British National Oil Corporation, chargée de toutes les activités d'une compagnie *pétrolière classique. « Cette nouvelle compagnie ne s'imposait pas »*, murmure-t-on avec quelque amertume à la British Petroleum (pourtant chargée de former son personnel), comme parmi les *« majors »*, qui voient d'un mauvais œil l'irruption d'une nouvelle *« grande »*. Car, lors *de son baptême — qui ressemblait* un peu à celui d'Elf-Erap en 1965, — la B.N.O.C. a été particulièrement *gâtée.*

A la fois *« service public et puissance commerciale »*, *elle s'est vu* attribuer les participations dans les gisements pétroliers du National Coal *Board et de British Gas, ainsi que* 20 % des parts de B.P. cédées par Burmah Oil. Elle disposera désormais de 51 % des parts de toute nouvelle exploitation (ce qui inclut évidemment une part identique des charges). Enfin, elle devrait bénéficier des royalties versées par les sociétés pétrolières et des accords de participation signés en 1976 et au début de 1977 entre les compagnies ayant fait des découvertes dans le cadre des quatre premières séries d'attribution de licences. (Encore que l'accord de janvier avec la Shell et Esso apparaisse plutôt comme une *« façade »* puisque le gouvernement, s'il a un droit de préemption sur 51 % de la production, a accepté *de rétrocéder au même prix aux* sociétés le pétrole dont elles auraient besoin). Pour sa première année *d'activité en 1976, la B.N.O.C.* a déjà pris en charge l'exploitation de Thistle et organisé, pour après 1980, l'accès à une quarantaine de millions de tonnes de pétrole.

Enfin, le gouvernement, par l'*Oil Taxation Act* du 8 mai 1975, a mis en place un système complexe de prélèvements qui s'élèveront à 70 % environ des revenus des sociétés pétrolières *pour les gisements* importants et à 50 % pour les petits gisements.

Désormais, le pétrole coule, le cadre d'une politique a été tracé et, cent mille emplois ont été créés (mais déjà naissent les premiers revers pour les chantiers de construction *de plates-formes qui ont dû licencier*).

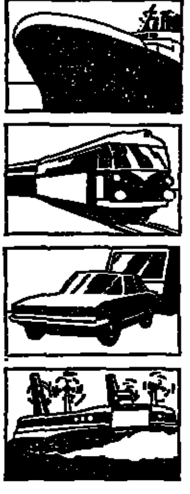
Définir une politique pour quinze ans

Chacun y va en Grande-Bretagne *de ses calculs sur les effets de ce* pétrole sur la balance des comptes (de 15 à 30 milliards de dollars en *1985*, selon une étude publiée récemment par le *Petroleum Economist),* sur les recettes de l'Etat. Nul ne nie — comme l'O.C.D.E. — que *« l'exploitation des gisements de gaz et de pétrole de la mer du Nord aura vraisemblablement une forte incidence sur l'évolution économique du Royaume Uni »*. Les effets multiplicateurs indirects des investissements réalisés entre 1977 et 1980 *pourraient provoquer un gain* supplémentaire de croissance annuelle de 1 % dans la prochaine décennie. *Quant au coût de production de ce* pétrole (de 2 à 8 dollars par baril), s'il exige de lourds investissements, *il est très inférieur au prix de vente* du baril, qui est déjà actuellement de plus de 14 dollars.

Reste à définir la politique à suivre dans les quinze années à venir. Déjà *le gouvernement a précisé que le* pétrole serait raffiné pour les deux tiers en Grande-Bretagne (ce qui a amené Londres à repousser la mise sur pied d'une politique communau*taire de réduction des excédents de* capacité de raffinage). Mais comme l'explique le département de l'énergie : *« Notre but doit être d'assurer notre approvisionnement et de maximiser les bénéfices du pétrole de notre plateau continental. Le facteur le plus important sera bien sûr le rythme d'exploitation de la production. »* Or, actuellement, en raison de la mauvaise situation financière de la Grande-Bretagne, on assiste à *« une accélération de la production »* qui ravit les compagnies, trop contentes *d'amortir le plus rapidement* possible leurs investissements.

Le choix du rythme d'exploitation des gisements doit donc être le fondement de la politique pétrolière, *mais aussi de l'après-pétrole. « Nous entrons maintenant dans la période du plus grand effort*, explique Sir Derek Ezra. *Il va falloir injecter dans l'industrie une partie des recettes pétrolières. Pourvu que nous n'y perdions pas les bénéfices de la mer du Nord... »*

BRUNO DETHOMAS.



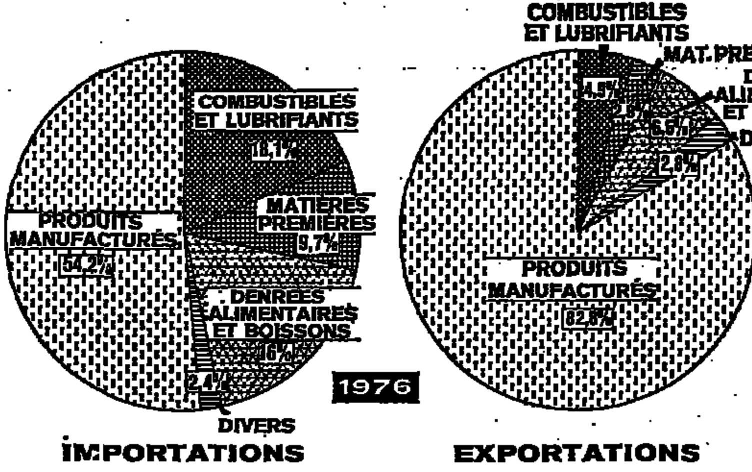
ÉCHANGES

Au cinquième rang des grandes puissances commerciales

L'ANGLAIS a toujours un œil sur sa balance commerciale. Il sait à quel point la santé de sa monnaie en dépend. Les résultats des premiers mois de l'année 1977 lui ont mis un peu de baume au cœur. Ils s'améliorent en effet grâce à la production croissante du pétrole de la mer du Nord. Il était temps que le courant s'inverse. La Grande-Bretagne se faisait de plus en plus distancer par d'autres pays.

En 1958 le Royaume-Uni était encore le deuxième exportateur mondial derrière les Etats-Unis. Depuis il a été peu à peu dépassé par l'Allemagne fédérale, la France et le Japon, si bien qu'il se situe aujourd'hui au cinquième rang des grandes puissances commerciales. Sans doute, en valeur absolue, les exportations anglaises ont été multipliées par sept depuis 1948, mais elles n'ont cessé de décroître en proportion des exportations mondiales, passant de 11,5 % en 1948 à 7,2 % vingt ans plus tard et à 5 % en 1974 pour remonter légèrement en 1975. En 1976, le déficit s'est élevé à 5,4 milliards de livres contre 3,3 milliards en 1973.

La composition par produits des exportations n'a pas subi de modifications majeures au cours des dernières années. Les ventes d'articles manufacturés constituent toujours l'essentiel avec 82,8 % du total, suivies de très loin par les ventes de combustibles et de lubrifiants (4,9 %), les ventes de produits agro-alimentaires (4 %) et les matières premières 2,9 %. Parmi les ventes d'articles manufacturés, le secteur machines-matériel de transport constitue un poste-clé puisque, à lui seul, il représente 39,3 % des exportations britanniques totales. Cependant sa part relative diminue régulièrement au profit notamment de produits chimiques (11,8 % des exportations britanniques totales contre 9,2 % en 1965). La part des exportations de produits agricoles reste stable et celle des matières premières subit un léger tassement depuis dix ans. La vente des combustibles et des lubrifiants s'est fortement accrue par rapport aux années précédentes (4,9 % en 1976 contre 3 % en 1973) en raison de la hausse des prix de l'énergie. Cette tendance devrait évidemment s'accentuer du fait des livraisons de pétrole en provenance de la mer du Nord.



Du côté des importations, comme dans tous les pays développés, l'évolution la plus significative a été l'accroissement des achats des produits manufacturés, qui représentent 54,2 % des importations globales en 1976 contre 39,2 % en 1965. La répercussion de la crise de l'énergie sur les prix du pétrole importé a évidemment affecté sérieusement la valeur des achats britanniques de combustibles. Leur part relative était de l'ordre de 10 % jusqu'en 1973 et elle a doublé depuis lors. Quant aux importations de denrées agricoles et alimentaires, elles ne représentent plus que 14,4 % du total, à peine plus de la moitié de la part occupée par ce poste en 1965 (27,3 %). Cette évolution, dans une large mesure, est le résultat des efforts accomplis par les agriculteurs du Royaume-Uni pour satisfaire une part de plus en plus grande de la demande britannique.

Une sérieuse réorientation géographique

La réorientation géographique des échanges commerciaux de la Grande-Bretagne a été beaucoup plus spectaculaire. Elle a profité à l'Europe de l'Ouest au détriment de la zone sterling, touchant à la fois les importations et les exportations.

Il y a vingt ans, la zone sterling était le principal client du Royaume-Uni, absorbant 49 % de ses exportations ; 29 % des ventes britanniques se dirigeaient vers l'Europe de l'Ouest et 12 % vers l'Amérique du Nord. En 1976, plus de la moitié (52,2 %) des exportations britanniques s'orientent désormais vers l'Europe de l'Ouest, 23,5 % vers la zone sterling et toujours 12 % vers l'Amérique du Nord. C'est évidemment l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun qui a précipité cette évolution. La C.E.E., qui absorbait 26,4 % des ventes britanniques en 1965, en reçoit maintenant plus de 35 %, devenant ainsi le premier client de la Grande-Bretagne. Parallèlement, la part de l'Association européenne de libre-échange (1) a fortement régressé après l'entrée du Danemark dans le Marché commun.

Sur le chapitre des importations et pour les mêmes raisons, les achats britanniques à l'Europe de l'Ouest ont augmenté depuis 1965 dans une proportion considérable. Cette région fournit aujourd'hui plus de la moitié (51,2 %) des importations de la Grande-Bretagne (dont 36,5 % en provenance de la C.E.E. et 12,8 % de l'A.E.L.E.), contre un tiers en 1965. L'Allemagne est le premier fournisseur de la Grande-Bretagne parmi les pays de la Communauté, suivie des Pays-Bas et de la France.

La forte détérioration du solde de la balance commerciale du Royaume-Uni pour l'année 1976 ne s'explique pas seulement par des facteurs exceptionnels tels que la sécheresse, les achats d'installations destinées à l'exploitation de la mer du Nord, qui ont gonflé les importations. Les résultats des exportations ont également été décevants, étant données les facilités d'expansion que la dépréciation de la livre aurait dû entraîner normalement. En fait, les difficultés du commerce extérieur britannique sont liées intimement à la crise qui affecte l'ensemble du pays et qui a réduit la productivité de son industrie.

(1) Finlande, Suède, Norvège, Islande, Suisse, Portugal, Autriche (et Danemark jusqu'en 1973).

La Manche est un océan

(Suite de la page 7.)

Certes, les dirigeants de Londres se gardent de prononcer des excommunications publiques contre l'eurocommunisme, mais, une fois de plus, ils se demandent s'il est vraiment possible de compter sur le sérieux des peuples d'outre-Manche.

Pendant la dernière décennie, le développement économique de l'Europe continentale a contraint Londres à réviser son attitude. Cela explique aussi que l'adhésion britannique à la Communauté ait été en grande partie basée sur une illusion. Se voyant soudain dépassés par leurs concurrents d'outre-Manche, beaucoup d'Anglais ont cru que la prospérité continentale serait contagieuse et qu'elle relancerait l'expansion économique de leur pays. Cet espoir ayant été cruellement déçu, il est normal que l'enthousiasme populaire pour la cause de l'Europe connaisse de nouveau un reflux.

Si la participation britannique à la Communauté des Neuf n'est pas réellement menacée, c'est que l'Europe occidentale s'écarte beaucoup aujourd'hui de la voie tracée par les « pères fondateurs ». Sans oublier leurs propres intérêts — qu'il s'agisse des pêcheries ou de la politique agricole, — les Britanniques sont d'autant plus prêts à s'intégrer à la Communauté que celle-ci est en train de se perdre dans le brouillard. Il n'y a pas si longtemps encore, Londres voyait d'un mauvais œil une Europe au sein de laquelle les éléments méditerranéens risquaient de l'emporter sur les influences nordiques. Aujourd'hui, on envisage beaucoup plus favorablement, à Londres, l'élargissement d'une Communauté qui offre ainsi toute garantie contre une organisation fédérale ou une intégration trop poussée.

Quand un ami est dans la peine...

Winston Churchill avait découvert l'image commode des « trois circonférences ». Selon lui, la politique de la Grande-Bretagne devait être fondée à la fois sur l'Atlantique, le Commonwealth et l'Europe, les trois cercles s'entrecoupant sans qu'aucun d'entre eux puisse jamais exercer une influence prédominante sur les deux autres. C'était là une façon habile de camoufler certaine attitude fondamentale de la Grande-Bretagne, et de réduire l'importance des liens instinctifs avec les Etats-Unis. Cette solidarité puise sa source dans une conviction très simple : la plupart des Britanniques, même s'ils affichent des opinions anti-américaines, sont persuadés que la liberté et la simple existence de leur pays dépendent du maintien de l'alliance avec les Etats-Unis. Ainsi s'explique que pendant toute la guerre du Vietnam, même le gouvernement travailliste n'ait jamais dénoncé publiquement une politique que la plupart des Anglais estimaient désastreuse : la règle, veut, en effet, qu'un ami soit soutenu quand il a tort beaucoup plus que quand il a raison...

Ce n'est pas que les rapports anglo-américains soient toujours sans nuages. Durant le conflit du Proche-Orient, le gouvernement de Londres n'avait-il pas été jusqu'à interdire l'usage des bases chypriotes aux avions des Etats-Unis qui transportaient du matériel militaire vers Israël ? Il est vrai que, dans cette affaire, certaines inclinations pro-arabes, traditionnelles de ce côté-ci de la Manche, avaient trouvé une occasion de se réaffirmer. Cela n'empêche pas l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger de déclarer aujourd'hui que les relations spéciales entre Londres et Washington constituent un aspect *« permanent »* de la politique mondiale, car jamais, encore, on aurait connu un système de consultation aussi confiant et intime entre deux pays... Lors de sa récente visite en Grande-Bretagne, le président Carter a éprouvé le besoin de mettre sans cesse l'accent sur les rapports privilégiés des deux pays. Il faut bien admettre que, pour les Anglais, il n'est guère question que l'Europe puisse jamais — comme certains le souhaitent de l'autre côté de la Manche — se substituer à l'Alliance atlantique et prétendre au rôle de tierce puissance sur l'échiquier mondial.

Les liens de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis colorent inévitablement la nature de ses rapports avec les blocs de l'Est. La politique de détente est, certes, acceptée ici de façon sincère. Mais l'influence de Londres s'exerce dans la direction de la plus grande prudence. Là encore, le fossé de la Manche reste plus profond que bien des gens ne l'imaginent...

JEAN WETZ.



...sances commerciales

Une sérieuse réorientation géographique

JEAN WETZ.

Les Français à l'assaut du « B. and B. »

LA « balance touristique » britannique se porte bien. Elle se portait déjà bien avant l'année du jubilé qui promet de multiplier par deux les profits de 1976.

En 1975, 9 millions d'étrangers avaient franchi les frontières de la Grande-Bretagne, et y avaient dépensé 1 114 millions de livres ; 4,6 millions d'entre eux étaient des Européens, dont 1,2 million de Français. Au 31 décembre 1976, c'est un peu plus de 10 millions de visiteurs que les services du tourisme britannique allaient comptabiliser sur les douze mois écoulés. Parmi eux, 5 millions d'Européens, dont 1,4 million étaient de nos compatriotes. Et cette même année dernière, le montant global des dépenses des touristes atteignait 1 650 millions de livres. Une coquette somme, qui eut pour effet de faire s'inscrire sur la balance touristique de nos voisins d'outre-Manche un solde positif de 300 millions de livres. C'est dire que le tourisme, quatrième industrie exportatrice de la Grande-Bretagne, se porte bien.

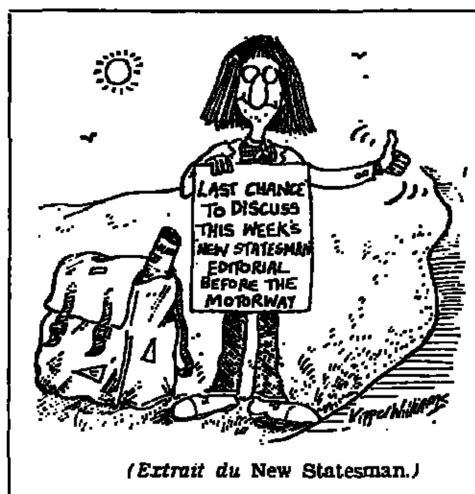
La grouse et le « tea-pot »

Mais que sont donc venus faire dans les îles Britanniques, suivant de très près le million et demi d'Américains inscrits en tête, ces Français ? Ces Français qui se refusaient si volontiers, dans un passé encore très proche, à vouloir regarder du côté de Douvres et de la Tamise à l'heure des vacances, alléguant que les brouillards, le gigot bouilli, la sauce à la menthe, la conduite à gauche et autres Trafalgar ne les tentaient pas le moins du monde. A quoi attribuer ce succès sans précédent ?

Question délicate. Car, à l'inverse de tant d'autres pays aux charmes certains, mais souvent limités dans leur variété, la Grande-Bretagne peut se vanter — et se vante — d'inscrire sur ses affiches et dans ses dépliants une gamme de prétextes à voyages quasi illimitée. A partir de là, on peut aisément conclure que chaque voyageur, Français ou non, a dans la tête en sautant le Channel sa petite idée à lui.

Des exemples ? Le pêcheur de saumon que navrent les derniers gaves de l'Hexagone où les prises se font rares, le chasseur de grouses, le cavalier que dévore l'envie de traquer à courre le renard, savent bien ce qui les fait boucler leur sac et graisser leurs bottes. L'amateur de vertes campagnes et de vieilles auberges moussues, le promeneur d'humeur indépendante qui a découvert les vertus et les avantages de l'inimitable bed and breakfast *et de l'hospitalité autour d'un* tea-pot, *le féru d'architecture, le dévoreur de châteaux et de cathédrales, et le coureur de musées ont tous chacun leur mot à dire.*

Force est de reconnaître que tout cela n'est pas fait pour faciliter la tâche des statisticiens chargés d'établir les cartes des goûts et des couleurs. Mais puisqu'on leur demande de classer, ils classent, tant bien que mal, les raisons qui font venir toujours plus nombreux, d'une saison sur l'autre, les touristes chez eux, et, mieux, les font revenir.



(*Extrait du* New Statesman.)

Ainsi, au terme de patients travaux, ont-ils pu conclure que sur 1 400 000 Français en 1976, 600 000 environ étaient mus par la très louable intention de parfaire leurs connaissances dans la langue de Shakespeare. Pour se familiariser avec le parler noble qu'on enseigne du côté d'Oxford et de Cambridge, la majeure partie de ces vacanciers studieux avaient choisi de séjourner — judicieuse décision — dans une famille. Les Dupont chez les Smith : leçons de langage, mais aussi de civilisation... et d'humour... Mais il va sans dire que ces touristes, un peu différents des touristes « classiques », étaient des jeunes, voire des très jeunes.

Les spécialistes du Tourism British Authority *ont estimé à 150 000 le nombre de nos compatriotes qui avaient basé leur escapade sur un week-end à Londres. Et à 450 000 celui des personnes ayant purement et simplement inscrit la Grande-Bretagne dans la case « grandes vacances d'été » de leur agenda. Ici, on a eu affaire à toutes les formules disponibles aux catalogues des « tours-opérateurs » : du camping à la « suite » dans un palace, en passant par le* house-boat *(pour les lecteurs de l'immortel* Trois hommes dans un bateau), *et le fameux* B. and B (bed and breakfast).

Mais, contre toute attente, c'est le tourisme automobile qui s'est taillé la part du lion. En effet, c'est quelque 120 000 véhicules habitués, pour avoir été immatriculés en France, à tenir leur droite, qui se sont efforcés l'an dernier de rouler bien à gauche. D'une extrémité à l'autre de l'île, du pays de Galles au Nord écossais.

Quand au « reste » — soit 200 000 entrées — les experts l'ont flegmatiquement mis au compte des hommes d'affaires. Ce qui ne signifie pas, en fait, qu'une fois leurs contrats signés quelque part dans la City, ces honorables industriels, et ces commerçants ne se soient offert quelques loisirs à la mode du pays.

De tels résultats — même si l'on est contraint d'en attribuer une part non négligeable à la situation monétaire qui rend les achats faits à Londres suffisamment intéressants pour amortir certains frais de voyage — ont amené les autorités britanniques à regarder l'avenir avec un optimisme parfaitement justifié. Déjà, on estime à Londres qu'à la fin de cette année le nombre des seuls touristes français aura doublé le cap du million et demi. Outre les deux grands secteurs d'intérêt ayant largement fait leurs preuves (vacances linguistiques et séjours d'été, week-ends dans la capitale), de nouvelles idées, axées sur des thèmes inédits, sont en cours de lancement.

Le mépris de la « blanchaille »

Avec « Meet the British », par exemple, on pourra séjourner chez les Britanniques, avec sa famille au grand complet, parents et enfants, aussi bien dans un appartement londonien que dans un manoir, cerné de prés et de rhododendrons, ou dans un cottage du bord de mer. Il y a des vacances à la ferme au pays de Galles ; un festival de pêche en rivière, dans une région des East Midlands, qui ne compte plus ses cours d'eau... ni ses poissons. Les Anglais ne dissimulant guère le très profond mépris qu'ils affichent pour la « blanchaille », à quoi ils préfèrent les espèces nobles, les seules dignes de la mouche ou de la cuiller d'un gentleman du bord de l'eau.

A côté des « grandes » destinations connues, serait-ce même seulement de nom, la Grande-Bretagne tient en réserve, pour le touriste un peu plus curieux, un peu plus original, un peu plus aventureux, nombre de points sur sa carte. L'île de Sark, par exemple, d'où l'on pourra poursuivre vers Jersey et Guernesey. Cirencester, dont on ne parle guère dans les itinéraires de vacances, mais qui a fêté ses mille huit cents ans d'existence. Les Cotswolds, une région semée de villages du quinzième siècle, de haies vives et de petits ponts de pierre. Les Hébrides, des îles déjà nordiques, où s'achèvent l'Ecosse, les Shetland... Et tant d'autres.

Sur les côtes de Cornouailles, on pêchera le requin. Dans les pubs, on tentera de dresser l'inventaire des bières et des whiskies qui tapissent les murs (et les gosiers). Dans les châteaux, c'est le châtelain qui ouvrira la porte et fera à ses visiteurs les honneurs de la galerie de portraits de famille. La Grande-Bretagne, c'est tout cela. Juste de l'autre côté de la Manche, à une heure de Paris.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Londres le jour et la nuit...

LA rue a changé à Londres. L'insularité gourmée, voire barricadée, des passants a disparu ; les Pepys (1) à melon, qui avaient avalé leur parapluie (et le portaient à la main), sont en voie de disparition ; les blue-jeans râpés ont remplacé le gilet à chaîne de montre, et les vieilles moustaches RAF sombrent dans la houle des cheveux flottants. Pour ce qui est de la circulation, les Rolls deviennent plus rares et leurs robes couleur d'onyx, naguère immaculées, portent d'indignes mouchetures ; les taxis sont toujours aussi nombreux, mais plus souvent libres ; les motos — Oh ! honte pour les Anglais (et pour moi, qui ne me fournissais qu'à Birmingham ! — sont presque toutes japonaises ; les marcheurs, le nez en l'air sur les affiches sexy, se retrouvent au coude à coude dans les nouvelles zones piétonnières du centre, comme Leicester Square, les cavaliers, qui faisaient leur persil avant la guerre sur la Rotten Row de Hyde Park, sont remplacés par des silhouettes maigres ou épaisses de bobbies montés, et de dames policiers, qui passent au trot enlevé. Sur les trottoirs, les papiers sales volettent avec entrain et, en travers des portes d'immeubles, au fond des impasses pour « tueur de dames », des sacs d'ordures ménagères en plastique grossissent démesurément comme les monstres d'une autre planète.

Moyennant quoi, le charme, le mystère de cette ville unique, plus irrésistible encore lorsqu'il se diffuse dans la lumière gorge-de-pigeon du printemps — la grisaille de Londres, c'est le gris — mérite mieux que des agaceries.

Les « footmen » du Dorchester

Dans la City, dans tout le quartier rasé par les bombardements de la guerre et remis à neuf, beaucoup d'écriteaux « A louer » — des bureaux, évidemment — mais peu de ces grues à poutrelles qui surplombent nos toits modernes. Dans le centre proprement dit, Londres, qui était déjà largement indienne ou jamaïquaine avant la guerre, s'est internationalisée sur une grande échelle. Les palaces de Park Lane ont été rachetés par les émirs. Les services hôteliers sont pakistanais, espagnols ou portugais. Il n'y a que les *footmen* du Dorchester, du Claridge ou du Mayfair, portant pour l'éternité le haut-de-forme de postillon et la livrée galonnée, qui gardent furieusement l'accent cockney en ouvrant les portières.

La cuisine est devenue excellente dans les restaurants cent pour cent anglais, où le service est affable, habillé à l'ancienne et suffisamment alerte pour les agités continentaux. Prolifération de restaurants italiens, chinois ou français, la plupart d'une médiocrité affligeante (Prunier, notre pavillon de la marée sur Saint-James Street, vient de disparaître). Mais rien n'a changé, hélas ! Dans les horaires insupportables qui empêchent le touriste de prendre son *breakfast* à 10 heures du matin, le *five o'clock tea* à 6 heures du soir ou le souper à minuit, sans parler de la table introuvable pour le déjeuner ou le dîner, si elle n'est pas retenue à l'avance.

Les plus éprouvantes contraintes concernent le théâtre. Dans ces temps de vaches maigres où les Londoniens ne disposent que d'un minimum d'argent de poche, toutes les places doivent être louées. A Covent Garden, pour les ballets, comme au Sadler's Wells, de Roseberry Avenue, au London Coliseum, de Saint Martin's Lane, où Béjart a « fait un malheur », comme aux comédies dramatiques du National Theatre, sur l'autre rive de la Tamise, dont les deux « stars » sont Sir John Gielgud et Paul Scofied, on fait salle comble tous les soirs. J'ai réussi à assister par miracle à la « première » de *Oh ! Mister Porter*, un « Musical » de Cole Porter, interprété d'une manière trépidante par d'admirables artistes qui savent danser, chanter et jouer la comédie comme personne. Cela au Mermaid, à Blackfriars, au milieu d'un public qui, sans se départir d'élégance, dédaigne à présent de « s'habiller » à 7 heures du soir.

Théâtres de midi

Mes performances les plus remarquables ont eu lieu à l'heure du déjeuner, après un épluchage minutieux des programmes de spectacle publiés dans l'hebdomadaire londonien *Time out*, autrement détaillé et percutant que notre *Pariscope*...

Les Anglais, qui depuis Shakespeare ont le goût des tréteaux chevillé aux corps, raffolent en ce moment de la formule du « Lunchtime Theatre ». A Soho, au Swiss Cottage de Hampstead, au Shepherds Bush Market, du côté de Holland Park, les scènes libres prolifèrent où se tassent sur de méchants fauteuils, entre un sandwich et une pinte de bière, des spectateurs en rupture de bureau. Dans ces cellules ou dans ces caves réduites comme nos cafés-théâtres, ne pénètre pas qui veut : ce sont des salles de club et il faut y aller de sa cotisation — une ou deux livres, rarement davantage. Les pièces sont en un acte, présentées dans un décor planté sans rideaux. J'ai connu ainsi deux expériences très fortes ; *Hancock's Last Half Hour*, de Heathcote Williams, à l'Almost Free Theatre, de Rupert Street, et *The Bystander*, de Robert Williams, au Soho Poly, près d'Oxford Circus. Dans les deux cas, il s'agit de soliloques débités par un acteur unique dont le huis clos se termine en tragédie. L'action est si lisible que point n'est nécessaire de très bien comprendre l'anglais, ce qui n'est pas le cas pour *Illuminatus*, à l'affiche du Roundhouse de Chalk Farm Road, où l'on est perdu si l'on saute une réplique du texte, farci d'allusions à l'actualité brûlante et trébuchante.

Les derniers salons où l'on danse

Ma grande déception vient de la vie nocturne. Plus que jamais, Londres est une ville de bureaux. A 5 heures PM, pas une minute de plus, tous les citadins, comme un seul homme, assiègent les transports en commun et regagnent la périphérie ou la banlieue. A 8 heures, il fait grand jour et la circulation tend au zéro dans le centre. Quand la nuit tombe, c'est la mort. Les grilles du métro sont fermées beaucoup plus tôt qu'à Paris, et les taxis deviennent introuvables pour peu que l'on se soit égaré du côté de Hammersmith ou de Putney. C'est ce qui explique le sauve-qui-peut dans le *tube* de Piccadilly à la sortie des théâtres.

D'autre part, on ne danse plus à Londres. Sur Park Lane, les clubs de jeunes où le rock était à l'honneur ont été oblitérés par les cabarets de « Petits lapins » pour Américains. Finies les discothèques qui permettaient aux couples de s'abandonner au *slow*. Les *night-clubs*, style « Aphrodite », « Speakeasy » ou « Samantha », ne rebutent pas seulement les bourses plates, ils n'ont même pas l'avantage de produire des groupes comme les Eagles ou les Pink Floyd, et il faut camper dans les stades de l'East End, à l'air libre, si l'on veut écouter avec la foule les Who, champions de l'opéra-rock (2).

Les derniers salons où l'on danse sont ceux du Savoy Hotel, que j'ai retrouvés pareils à ce qu'ils étaient, il y a un demi-siècle, avec leurs seaux à champagne, leur piste de parquet ciré, leurs cavaliers qui font ployer la taille des dames dans les glissades et les pas de côté.

Je préfère jeter un voile sur les boîtes de strip-tease, leurs pensionnaires et leurs « revues », toutes d'une tristesse indigne et qui n'ont qu'un rapport lointain avec l'esthétique Bernardin de notre Crazy Horse.

Le vrai « chic anglais »

Les pull-overs en cashmere, les flacons d'herboristerie, le « folklo » des antiquaires, constituent, le change et les quarante minutes d'avion par-dessus le Channel aidant, le miroir aux alouettes des Français. Les « Silver Vaults », Burlington Arcade, Harrods font courir, paraît-il, les élégantes du Faubourg-Saint-Honoré. Je n'en ai vu aucune, à part deux ou trois compatriotes sortant, suffoquées des prix, d'une échoppe miniature de Beauchamp Place, qu'on dirait poncée par Vermeer de Delft. Mais disparue aujourd'hui, Biba, la boutique-reine, où les robes maxi faisaient fureur il n'y a pas longtemps ! King's Road, naguère artère de la fripe folle, n'est plus qu'une devanture à jeans, blousons, tee-shirts à la mode du Jubilé, des Union Jack sur le sein ou la fesse — le tout affreusement *cheap*, c'est-à-dire de mauvais goût. Les deux marchés qui se tiennent encore sont Beaufort Market, tenu par des Hindous, et « Antiquarius », reconnaissable à sa vitrine style Gallé, au coin de Shawfield Street. On y retrouve des lamés argent ou or, des chemises tahitiennes, des jupons blancs ou des cache-corset rétro, des souliers en plastique moulé ou, dernière extravagance, des bottes à ramages.

Rayon hommes, le paradis de la première qualité demeure New Bond Street et Saville Row. Les grands tailleurs de Londres pratiquent des prix sensiblement inférieurs à ceux de Paris, coupant aux mesures — en un rien de temps — des flanelles qui sont de la soie et des costumes qui durent vingt-cinq ans. Mais le chic anglais, jadis d'une sobriété exemplaire, a évolué d'une manière exubérante. Toutes les libertés vestimentaires sont permises. Aucun Anglais ne répugne à porter, même et surtout le soir, des chemises saumon, laitue ou mauves, mariées à des cravates aux rayures sauvages, qui font hurler, jusqu'aux vitrines de Jermyn Street, la rue du beau linge.

« *Quand un peuple s'habille de couleurs criardes*, disait un grand couturier de chez nous, *c'est qu'il se défend contre les jours noirs.* »

Pour le visiteur français qui veut regarder au-delà du « lèche-vitrine », et qui chérit dans son cœur ce peuple souverainement en paix avec lui-même, dont Hitler n'a pu ébranler l'optimisme aux heures du Blitz, l'allure insouciante de la rue, malgré les costumes râpés, est l'image de l'art de vivre inimitable des Londoniens, toujours enclins à tourner tranquillement leurs ennuis en dérision.

OLIVIER MERLIN.

(1) Samuel Pepys, célèbre chroniqueur de la vie à Londres au dix-huitième siècle.

(2) *Le Monde* daté 15-16 mai.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX•

OJD 1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :	
Quinze jours	22 F
Trois semaines	30 F
Un mois	39 F
Un mois et demi	57 F
Deux mois	74 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	37 F
Trois semaines	52 F
Un mois	69 F
Un mois et demi	102 F
Deux mois	134 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	46 F
Trois semaines	65 F
Un mois	87 F
Un mois et demi	128 F
Deux mois	170 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

POLITIQUE

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Droit de grève dans la fonction publique : controverse sur la notion de « service fait »

Mercredi 29 juin, l'Assemblée nationale examine, après déclaration d'urgence, le projet de loi adopté par le Sénat (« le Monde » du 29 juin) qui modifie l'article 41 de la loi de finances rectificative pour 1961.

M. BOUVARD (réformateur), rapporteur de la commission des lois, rappelle que la règle fondamentale qui gouverne le régime de rémunération dans la fonction publique est *celle du « service fait »* et qu'elle trouve l'une de ses applications essentielles en cas de grève. L'article 4 de la loi de juillet 1961 fixe les conditions dans lesquelles est retenue une partie de la rémunération afférente à la journée entière, en cas de grève portant sur une fraction de la journée. Le Conseil d'Etat ayant annulé une mesure se fondant sur une interprétation stricte de cet article, le gouvernement a décidé de déposer le texte en discussion, texte que la commission a décidé de repousser. Se ralliant aux arguments du Conseil d'Etat, M. PIERRE JOXE (P.S.) oppose une exception d'irrecevabilité dont l'objet est de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à la Constitution. Il affirme que le projet *« heurte plusieurs principes généraux du droit français »* et qu'il constitue *« un inacceptable retour en arrière »*. Il ajoute : *« Ce texte viole le droit qu'a tout citoyen de se défendre avant d'être frappé d'une sanction. Il est contraire à la jurisprudence du Conseil d'Etat selon laquelle un fonctionnaire ne doit pas appliquer un ordre donné par un supérieur hiérarchique si cet ordre est illégal. (...)*

S'opposant, à titre personnel, à la question préalable, M. FOYER (R.P.R.), président de la commission des lois, considère que les arguments du député socialiste sont sans objet, car *« il s'agit d'une simple règle de comptabilité dictée par le bon sens »*.

M. LIGOT, secrétaire d'Etat à la fonction publique, observe que le texte ne fait que constater une évidence : *« Une absence de travail justifie une retenue. »* Il comble une lacune constatée par le Conseil d'Etat.

M. BROCARD (rép.), qui préside la séance, annonce qu'il est saisi par la commission des lois d'une demande de scrutin public sur l'exception d'irrecevabilité, ce qui suscite de vives protestations de l'opposition. A la majorité de 283 voix contre 185 sur 469 votants, l'Assemblée décide de ne pas opposer l'irrecevabilité.

Dans un rappel au règlement, M. FORNI (P.S.) indique que la commission avait repoussé le texte et n'avait pas délibéré sur une demande de scrutin. Il rappelle que le vote par scrutin public n'est de droit que sur décision du président ou sur demande du gouvernement ou de la commission saisie au fond. Tel n'était pas le cas, observe-t-il, avant de qualifier de *« scandaleuse »* la manière dont le président mène les débats et de demander que le bureau de l'Assemblée soit saisi de cet incident.

Après une courte suspension de séance, M. PIERRE JOXE (P.S.) estime, dans la discussion générale, que ce texte *« préparé à la hâte »* aboutit *« à diminuer le droit de grève dans la fonction publique, contrairement au principe de l'égalité des citoyens devant la loi »*. De son côté, M. RENARD (P.C.) affirme : *« C'est l'escalade contre les libertés des fonctionnaires ; c'est la porte ouverte à tous les autoritarismes et à tous les arbitraires ; c'est une remise en cause grave des garanties fondamentales du statut des fonctionnaires. (...)*

M. Ligot qualifie d'*« outranciers »* les propos des orateurs précédents. Il déclare : *« L'obligation de service ne peut se réduire à la présence au travail, ce qui est la lettre de la loi sinon son esprit. Il importait donc de colmater cette faille qui aurait pu être exploitée par des individus peu scrupuleux. L'agent gréviste perd son droit à la rémunération. On ne peut faire à la fois la grève et son service. Le texte ne présente pas de risques d'arbitraire, l'autorité hiérarchique ne pouvant s'exercer que dans le cadre législatif et réglementaire, ainsi que le gouvernement le précise dans un nouvel amendement. »*

Dans la discussion des articles, l'amendement de suppression de la commission des lois est repoussé par 288 voix contre 186 sur 476 votants. L'amendement du gouvernement est en revanche adopté. L'article unique du texte se trouve ainsi rédigé : « IL N'Y A PAS SERVICE FAIT : 1) LORSQUE L'AGENT S'ABSTIENT D'EFFECTUER TOUT OU PARTIE DE SES HEURES DE SERVICE; 2) LORSQUE L'AGENT, BIEN QU'EFFECTUANT SES HEURES DE SERVICE, N'EXECUTE PAS TOUT OU PARTIE DES OBLIGATIONS DE SERVICE QUI S'ATTACHENT A SA FONCTION, TELLES QU'ELLES SONT DEFINIES DANS LEUR NATURE ET LEUR MODALITE PAR L'AUTORITE COMPETENTE DANS LE CADRE DES LOIS ET REGLEMENTS. »

Finalement, le texte ainsi modifié est adopté, l'opposition votant contre.

Le régime électoral en Nouvelle-Calédonie

L'Assemblée nationale examine en deuxième lecture la proposition de loi relative à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. Ce texte, qui modifie le régime électoral et la délimitation des circonscriptions, a été adopté en première lecture par l'Assemblée, mais rejeté par le Sénat (*le Monde* du 24 juin).

M. FOYER (R.P.R.), président de la commission des lois, défend le texte en discussion et souligne l'esprit de conciliation de l'Assemblée qui a accepté de le modifier légèrement. Il souhaite voir confirmer en seconde lecture le vote émis en première. M. STIRN, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, estime pour sa part qu'il ne faut pas passionner à l'excès ce débat. Il s'agit simplement, explique-t-il, *« de permettre à l'Assemblée territoriale d'avoir une majorité stable »*.

M. CLAUDIUS-PETIT (réformateur) défend ensuite une question préalable dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer. *« Il est insensé de changer le régime électoral, à moins de trois mois des élections ; comment ne pas penser à la manipulation ? »*

Combattue par M. Foyer la question préalable est repoussée par 257 voix contre 212 sur 474 votants.

Dans la discussion générale, M. PIDJOT (non-inscrit, Nouvelle-Calédonie) affirme que *« les auteurs de la proposition se sont faits les interprètes d'une minorité privilégiée »*. *« On risque de créer une Rhodésie à la française »*, estime-t-il avant de demander le rejet de ce texte *« néfaste pour la Nouvelle-Calédonie »*.

M. Stirn rejette le reproche de discrimination raciale. Après avoir adopté l'article premier par 259 voix contre 210 sur 471 votants, l'Assemblée adopte un amendement de la commission qui tempère l'aspect majoritaire du scrutin au profit de son aspect proportionnel, en abaissant de 10 à 5 % du nombre des électeurs inscrits la barre au-dessus de laquelle une liste pourra se voir attribuer des sièges à la représentation proportionnelle selon la règle du plus fort reste.

L'article 2 est adopté par 461 voix contre 8.

Pour M. VIVIEN (P.S.), *« la proposition ne fera que hâter l'évolution vers l'indépendance »*. M. VILLA (P.C.) annonce que son groupe émettra un vote négatif.

L'ensemble du texte ainsi modifié est adopté par 254 voix contre 219 sur 475 votants.

L'Assemblée avait préalablement adopté définitivement le projet de loi modifiant le régime communal dans ce territoire.

Polynésie : le nouveau statut est adopté

Au début de la séance du soir, l'Assemblée nationale examine, sous la présidence de Mme Fritsch (*Réf.*) le projet de loi concernant l'organisation de la Polynésie et lui conférant un nouveau statut, projet déjà adopté à l'unanimité par le Sénat (*le Monde* des 26 et 27 juin). M. KRIEG, rapporteur de la commission des lois, indique que ce texte découle d'un accord qui a débloqué la situation politique dans le territoire. Il se borne à exprimer quelques craintes concernant la dyarchie du pouvoir entre le haut-commissaire et le vice-président du conseil du gouvernement du territoire qui risque de s'établir.

M. STIRN, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM observe : *« Nous aurions pu attendre la prochaine session mais les Polynésiens ne nous auraient pas compris. »* Selon le secrétaire d'Etat, le statut s'inscrit dans une politique à l'égard des DOM-TOM qui est une politique d'adaptation aux réalités locales. En l'occurrence il s'agit d'un statut d'autonomie de gestion accepté après une large concertation.

Dans la discussion générale, M. IBENE, apparenté P.C. (Guadeloupe) constate que le statut ne touche pas *« aux réalités coloniales qui façonnent les structures sociales et économiques du territoire »*, c'est-à-dire l'hypertrophie du secteur tertiaire, l'atrophie de l'agriculture et un régime fiscal qui favorise l'affairisme.

M. FRANCIS SANFORD, député réformateur de la Polynésie, intervient avec émotion. Devenu membre du conseil de gouvernement du territoire, il a l'intention de se démettre de son mandat de député car les deux charges sont incompatibles. *Aussi s'exprime-t-il pour* la dernière fois à la tribune de l'Assemblée nationale. Il se félicite de l'unanimité que le texte a rencontrée au Sénat et espère qu'il en sera de même dans son Assemblée. Lui aussi souligne la nécessité de s'occuper maintenant du développement économique et il observe que, grâce au statut, l'unité politique s'est réalisée en Polynésie pour assumer cette tâche.

M. J.-J. SERVAN-SCHREIBER (Réf., Meurthe-et-Moselle) intervient lui aussi dans ce débat pour rappeler l'aventure du « bataillon de la paix » qu'il a conduit en Polynésie pour protester contre les expériences nucléaires. S'il parle ce soir, c'est surtout pour dire au revoir à son ami Francis Sanford et pour rendre hommage au combat que celui-ci a mené, et à la compréhension que cette volonté d'émancipation a rencontrée auprès du gouvernement, du président de la République et du Parlement. M. Stirn s'associe à l'hommage rendu à M. Sanford.

Après une brève discussion des articles au cours de laquelle l'Assemblée ne s'éloigne pas sensiblement du texte du Sénat, M. VIVIEN (P.S., Seine-et-Marne) déclare que les socialistes et les radicaux de gauche approuvent le texte au nom du principe de l'autodétermination, même si certaines aspirations locales n'ont pas été prises en compte. Lui aussi rend hommage à M. Sanford. Le projet de loi mis aux voix est adopté par 479 suffrages contre zéro.

La mise en valeur des terres incultes

Mercredi 29 juin, en séance de nuit, l'Assemblée nationale commence l'examen du projet de loi relatif à la mise en valeur des terres incultes.

M. BIZET (app., R.P.R.), rapporteur, précise que les terres incultes proprement dites, c'est-à-dire celles qui pourraient être cultivées et ne le sont pas, représentent environ 2,2 millions d'hectares, dont la majeure partie sont situées en montagne.

M. MEHAIGNERIE, ministre de l'agriculture, souligne le caractère *« préoccupant »* de cette question, notamment en montagne, et estime que ce projet devrait se révéler *« un instrument utile »*.

« On nous propose, déclare M. HUGUET (P.S.), dans la discussion générale, *de remplacer une législation qui n'est jamais appliquée par une autre qui ne le sera presque jamais. Il faudrait des moyens financiers »*, affirme-t-il.

M. CAPDEVILLE (P.S.) reconnaît *qu'il faut sauvegarder le* droit de propriété mais estime que le droit au travail doit avoir la priorité. Pour M. CARO (réf.), il importe de sauvegarder la notion d'agriculture familiale. *« Sans moyens de financement,* estime M. TOURNE (P.C.), *le projet risque de demeurer une sorte de loi-cadre »*. *Opinion* partagée par M. BROCARD (rép.), qui propose d'imposer une redevance au propriétaire qui n'entretient pas ses terres. M. CORNET (app. rép.) propose, pour sa part, de créer des jardiniers et des cantonniers de la nature.

Enfin, M. CERNEAU (app. réf.) évoque les obscurités qui subsistent dans la législation en vigueur dans les D.O.M.

La suite du débat est renvoyée à jeudi matin.

Mercredi, l'Assemblée a adopté, dans le texte du Sénat, donc définitivement, les textes suivants :

— La proposition de loi de M. Labbé (R.P.R.) accordant aux femmes assurées au régime général de la Sécurité sociale la retraite au taux normal dès l'âge de soixante ans ;

— Le projet de loi instituant une perception différée, par timbre amende, des amendes forfaitaires pour les contraventions de simple police concernant la circulation routière dans les Territoires d'outre-mer.

LES GROUPES COMMUNISTE ET SOCIALISTE SAISISSENT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le groupe communiste et le groupe socialiste de l'Assemblée nationale ont décidé, chacun de son côté, de saisir le Conseil constitutionnel du projet de loi modifiant l'article 4 de la loi de finances rectificative pour 1961.

M. BALLANGER CRITIQUE LA « DÉMAGOGIE » ET LA « DÉSINVOLTURE » DU GOUVERNEMENT

M. Robert Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a estimé mercredi 29 juin que la session parlementaire qui s'achève a été marquée *« par la démagogie du gouvernement et son mépris à l'égard des institutions parlementaires »*.

Il a notamment critiqué les conditions dans lesquelles s'est déroulé le débat sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel et *« la désinvolture, la grossièreté provocatrice »* des représentants du gouvernement lors des séances consacrées aux questions d'actualité.

AU SÉNAT

Mesures pour développer l'apprentissage

Le président du Sénat, M. ALAIN POHER, et M. ADOLPHE CHAUVIN (Union centriste), rapporteur du premier texte examiné mercredi 29 juin, ont vivement protesté au début de la séance contre les conditions de travail imposées en cette fin de session aux sénateurs, appelés à se prononcer sur un projet dont la commission compétente n'avait été saisie que depuis la veille.

Ce projet de loi, qui a pour objet de favoriser le développement de l'apprentissage (*le Monde* du 29 juin), assouplit notamment certaines règles relatives au conventionnement des centres de formation d'apprentis et la procédure d'agrément des maîtres d'apprentissage. Ces dispositions financières tendent à simplifier les modalités de calcul des aides publiques reçues par les maîtres d'apprentissage et à les rendre plus attrayantes : les cotisations sociales sont calculées de façon forfaitaire, le concours financier est remplacé par une prime par apprenti.

Le Sénat a voté plusieurs modifications demandées par le rapporteur. Il a notamment supprimé l'article 6 du projet qui a pour objet de permettre à certains établissements formant des jeunes aux professions des banques et des assurances de recevoir, en sus de la participation des entreprises aux actions de formation professionnelle continue, une aide financière provenant de la taxe d'apprentissage.

L'ensemble du projet de loi a été adopté par 190 voix contre 90 (P.C., P.S. et radicaux de gauche).

PARLEMENT EUROPÉEN : unanimité sur le mode d'élection

Les sénateurs examinent ensuite le projet de loi touchant les modalités de l'élection des représentants de la France au Parlement européen.

« Ce texte, a indiqué le rapporteur, M. MARCILHACY (non-inscrit), *n'est que la mise en œuvre des décisions prises par le conseil des Communautés; conformément au traité de Rome. Le gouvernement a choisi le système de la représentation proportionnelle avec, pour circonscription unique, l'ensemble du territoire de la République. Je pense qu'il ne pouvait guère faire un autre choix. S'il avait fractionné le territoire, il n'aurait pas abouti à la représentation nationale, et, cela posé, la représentation proportionnelle était aussi le seul mode de scrutin qui pût être retenu. »*

« Nous avons fait ces choix, précise M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'intérieur, *parce qu'ils nous ont paru les mieux adaptés à la représentation du peuple français, à l'indivisibilité de la République et à notre participation à la construction de l'Europe. »*

M. GIRAUD (P.S., Paris) évoque le problème du vote par correspondance.

M. BOUCHENY (P.C., Paris) souligne que le choix de la représentation proportionnelle dans le cadre national correspond aux deux revendications fondamentales de son parti.

M. DU LUART (« paysan », Sarthe) estime qu'il conviendrait de limiter le cumul des mandats européens et nationaux.

Un amendement, dû à l'initiative de MM. CAILLAVET, DE CUTTOLI et PELLETIER (Gauche dém.), est adopté. Il permet à un représentant qui a renoncé à son mandat pour accomplir une mission incompatible avec celui-ci de le reprendre à nouveau, au terme de sa mission.

Avant le scrutin, plusieurs orateurs expliquent leur vote. Les communistes annoncent qu'ils s'abstiendront parce que le Sénat a amendé le projet dans un sens trop « européen ». (A l'Assemblée, leur groupe avait émis un vote positif.) L'union centriste, par la voix de M. JUNG (Bas-Rhin), se félicite d'une décision qui permettra au Sénat *« de montrer une seconde fois sa confiance dans une Europe libre et démocratique »*. *« Ce vote,* déclare M. CENTON (pays., Cher), *répond à une attente de vingt ans. » « Nous ne sommes pas hostiles à la construction européenne* proclame M. CAROUS, président du groupe R.P.R. ; *nous voterons donc ce projet. »* M. MARCILHACY : *« L'assemblée élue pourra faire pièce aux groupes de pression avides d'asseoir leur puissance sur l'Europe. »*

Le projet de loi est alors adopté par 256 voix contre 0 et 20 abstentions (P.C.).

Les sénateurs approuvent ensuite, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le projet de loi visant à exiger la maîtrise de droit pour exercer la profession d'avocat.

Sont ensuite adoptés, pratiquement sans débat et dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée nationale :

- Le projet de loi sur les sociétés anonymes à participation ouvrière (rapporteur : M. DAILLY);
- Le projet tendant à faciliter aux cadres privés d'emploi l'accès aux concours de la fonction publique (rapporteur : M. SCHIELÉ, un. centr.).

Un dernier texte législatif — bilan social de l'entreprise — est adopté au cours de la séance de nuit, mais plusieurs amendements *adoptés sur l'initiative du rapporteur*, M. BOHL (un. centr., Moselle), impliquent son renvoi devant une commission mixte paritaire.

● LES SÉNATEURS NEERLANDAIS ont approuvé mercredi 29 juin le projet de loi sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Trois sénateurs communistes et le seul représentant du parti réformé protestant (S.G.P.) ont voté contre le projet. Le texte de l'accord avait été adopté jeudi 23 juin par la Chambre des députés. Les représentants du parti communiste et du parti réformé protestant avaient également voté contre le texte. — (*A.F.P.*)

L'affectation des élèves de l'ENA

Le *Journal officiel* du 29 juin publie les affectations des élèves de la promotion André-Malraux de l'Ecole nationale d'administration selon l'ordre alphabétique (*le Monde* du 8 juin).

Conseil d'Etat. — MM. Jacques Biancarelli, Jean-Marc Sauve, Olivier Schrameck et Frédéric Thiriez.

Cour des comptes. — MM. Michel Camoin, Gilles Johanet, Patrick Valroff et Georges Venderchmitt.

Inspection générale des affaires sociales. — M. Michel Thierry.

Inspection générale des finances. — MM. Jean-Pascal Beaufret, Philip Dane et Alain Madec.

Tribunaux administratifs. — M. Roland Beyssac, Mme Anne-Marie Camguilhem, Mlle Françoise Gaspard, MM. Paul Giro, Michel Le Clainche et Mlle Annie Villetorte.

Ministère des affaires étrangères. — MM. François Heisbourg, Bernard Kessedjian Hadelin de La Tour du Pin Chambly de la Charce, Pierre Pere, Pierre Sellal, Jean-Paul Veziant et Pierre Vimont.

Ministère de l'économie et des finances. — Corps de l'expansion économique à l'étranger : MM. Michel Filhol et Alain Nourissier.

Corps des administrateurs civils. — MM. Philippe André, Thierry Aumonier, André Barbaroux, Alain Benon, François Berges, Pierre Berthon, André-Michel Besse, Mlle Monique Bourriot, MM. Claude Brandes, Pascal Bresson, Patrick Broudic, Christian Brunet, Pierre Cammarata, Pierre Choisselet, Gérard Corouge, Jean-François Cuisinier, Daniel Cuvier, Serge Darmon, Henri Deligne, Bernard Delmond, François Delois, Vincent Delouis, Laurens Delpech, François Dortenwille, Jean-Michel Drevet, Dominique Dubois, Gérard Dumont, Jean-Sébastien Dupuit, Gérard Enault, Jean-Luc Enguehard, Mme Florence de Foucauld, MM. Pierre-Paul Fourcade, Bernard de Froment, Jean Gantage, Guillaume Gaertowtt, Jean Gautier, Daniel Gondineau, Denis Griere, Michel Hainque, Gérard Horde, Vincent Huyghues Despointes, Jean-Pierre Jaugin, Jacky Jousseaumet, Jean-Loup Kuhn ; MM. Jean-Pierre Lalaut, François Lamelot, Jean-Bernard Lapeyre, François Lecit, Mlle Anne Le Lorier, MM. Dominique Lemaire, Bernard Madelaine, Patrice Mallet, Jean-François Mancel, Pierre Millan, François Mimin, Patrick Monod-Gayraud, Bernard Nicolaïeff, Michel Oblin, Claude Pannetier, Philippe Parini, Daniel Perault, Christian Peyruqueou, Mlle Dominique Philbert, MM. André Pichery, Michel Poireau, Bernard Reculeau, Dominique Renucci, François Revole, Edmond Robin, Xavier Roy, François Salvini, Christian Sapede, Didier Sapaut, Jean-François Sarzana, Mlle Claire Sauvaget, MM. Didier Schuller, Michel Scialom, Patrick Soulard, Rémi Thuau, Loïc Tonnerre, Mlle Simone Touchon, MM. Robert Trottein, Pierre Viaux, Mlle Eliane Vier et M. Alain Weil.

● VOIE D'ADMINISTRATION ECONOMIQUE :

Conseil d'Etat. — M. Frédéric Tiberghien.

Cour des comptes. — M. François Thomazeau.

Inspection générale des finances. — MM. Yves Mansion et Patrice Vial.

Tribunaux administratifs. — M. Jacques Buguet.

Ministère des affaires étrangères. — MM. Michel Doucin et Jean-Pierre Gourdon.

Ministère de l'économie et des finances, Corps de l'expansion économique à l'étranger. — M. Pierre Sorbets.

Corps des administrateurs civils. — MM. Jean-François Bloc, François Brun, Mme Marie-Françoise Choisnard, MM. Jean-Dominique Comolli, Gérard Comunetti, Jean-Pierre Conrie, Pierre Duffe, Christian Gaillard de Lavernée, Yves de Gaulle Georges Grall, Robert Hudry, Patrick Laporte, Christian Le Lamer, François Le Masson, Bernard Le Menn, Gilles Marquigny, Anthony Orsatelli, André Parmentelat, Xavier Peneau, Jean-François Pons, Hubert Stoclin, Benoît Tellier, Michel Thenault, Jean-Michel Theron et Mlle Isabelle Vanlont.

[redacted]

AU SÉNAT

Mesures pour développer l'apprentissage

PARLEMENT EUROPÉEN : unanimité sur le mode d'élection

L'affectation des élèves de l'ENA

LE REPORT DU « SOMMET » DE LA MAJORITÉ

Les raisons des radicaux ne sont pas les mêmes que celles des giscardiens

Les dirigeants du parti républicain se sont employés, mercredi et jeudi, à atténuer la portée du changement survenu la veille dans leur attitude à l'égard du projet de réunion « au sommet ». Ils ont souligné qu'ils considèrent toujours cette rencontre comme « un atout de la majorité » et expliqué que, s'ils souhaitent qu'elle n'ait pas lieu aussi tôt que prévu, c'est justement parce qu'ils sont soucieux d'en assurer la réussite. Au siège du parti républicain, on explique ce durcissement par l'apparition d'un certain nombre de difficultés au cours des contacts préparatoires avec le R.P.R., notamment en ce qui concerne la participation ou la représentation du premier ministre, le rôle laissé, dans la discussion, à l'éventuel représentant du chef du gouvernement et l'importance du préambule doctrinal — ou projet commun — que pourrait se donner la majorité. Les giscardiens affirment néanmoins qu'ils continuent à travailler sur l'hypothèse d'une rencontre incluant tous les partis de la majorité et qu'ils ne font pas de la participation de M. Barre un préalable.

Ce n'est pas dans cette perspective que se place M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Le président du parti radical soutient encore le projet d'une organisation du « deuxième pôle de la majorité », c'est-à-dire de tous les partis à l'exclusion du R.P.R. Sur ce point, de même qu'en ce qui concerne la multiplication des « primaires » à deux, le député de Meurthe-et-Moselle est en désaccord non seulement avec M. Lecanuet, président du C.D.S., mais aussi avec les giscardiens. Il rejoint néanmoins ceux-ci quand il souligne la nécessité d'un report et d'une meilleure préparation de la réunion. Là se pose la question du rôle joué par l'Elysée et Matignon dans la détermination des attitudes des uns et des autres. Quant au premier ministre, il attend pour agir, comme l'annonce M. Servan-Schreiber, la « décantation ». Celle-ci pourrait s'amorcer le 8 juillet, à l'occasion du discours que M. Giscard d'Estaing prononcera à Carpentras. C'est du moins ce que l'on pense dans les rangs du R.P.R.

N.-J. B.

Les giscardiens se défendent d'avoir demandé le report de la réunion

Le parti républicain a publié mercredi 29 juin une mise au point dans laquelle on lit notamment, à propos des déclarations faites par M. Soisson la veille (*le Monde* du 30 juin) : « *Le secrétaire général du parti républicain n'a pas pu décommander mardi un rendez-vous qui n'a jamais été fixé, d'un commun accord, entre les différents partenaires de la majorité. M. Soisson a tout simplement déclaré que cette rencontre des familles de la majorité — rencontre qui est la chance de la majorité — ne devait en aucun cas avoir lieu dans la précipitation et la confusion, mais que la date du 10 juillet lui semblait trop proche pour qu'un travail sérieux puisse être préparé.* »

M. Jacques Douffiagues, délégué général du P. R., a déclaré : « *Le prétendu report de ce sommet n'a rien à voir avec le discours que doit prononcer le président de la République, le 8 juillet à Carpentras. Nous estimons simplement que nous ne sommes pas prêts.* »

Au sujet de la participation de M. Raymond Barre à ce « sommet », M. Douffiagues a déclaré que le premier ministre, en tant que chef constitutionnel de la majorité, devait nécessairement être représenté : « *Viendra-t-il lui-même ou enverra-t-il tel ou tel de se conseillers ? Rien encore n'a été décidé.* », a-t-il noté.

● *M. Jean-Pierre Soisson*, secrétaire général du parti républicain, a confirmé au cours d'une conférence de presse donnée jeudi matin 30 juin, à l'Assemblée nationale, la mission confiée à son délégué général, M. Jacques Douffiagues, d'organiser avec ses partenaires « *la ou les réunions préparatoires nécessaires pour que le « sommet » puisse aboutir rapidement.* ». « *Le parti républicain ne met aucun préalable à la préparation de ces réunions* », a précisé M. Soisson.

M. CLAUDE LABBÉ : évitons un formalisme ridicule.

Dans une interview accordée, jeudi 30 juin, à France-Inter, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a exprimé « *un sentiment de regret et d'incompréhension* » après la décision de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, de refuser la date du 10 juillet proposée pour la réunion d'un « sommet » de la majorité. Il a notamment déclaré : « *Si l'on continue à s'enfermer, comme certains semblent maintenant vouloir le faire, dans un formalisme ridicule (...), si la majorité doit jouer à ce jeu, elle ne sera pas comprise d'une opinion qui la soutient et ceux qui continueront ce jeu porteront une lourde responsabilité.* » M. Claude Labbé a ajouté, à propos du rôle de M. Raymond Barre : « *Il est clair que le premier ministre peut jouer un rôle mais celui-ci ne peut pas être celui d'une sorte de coordonnateur de la majorité dans les mêmes termes qui ont fait échouer, à l'époque, l'initiative de Jacques Chirac (...). Je ne vois pas pourquoi il pourrait y avoir des difficultés à moins qu'on souhaite définir des positions hiérarchiques, un cadre, ce qui serait, à mon avis, parfaitement inutile et qui aboutirait à un échec.* »

● *La plate-forme politique du R.P.R.* pour les élections législatives sera présentée au cours des journées parlementaires du groupe R.P.R., à Menton, du 27 au 30 septembre prochain.

Les radicaux souhaitent que le « deuxième pôle » de la majorité s'organise

Au terme de la réunion du bureau du parti radical, mercredi 29 juin, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a confirmé sa réponse négative à la proposition de M. Chirac. Il a notamment déclaré : « *Si nous admettions de mettre entre parenthèses l'autorité du premier ministre, si nous admettions qu'une réunion des responsables de la majorité puisse avoir lieu sans préparation sérieuse, nous ne serions ni sages ni raisonnables. Il n'y aura donc pas de réunion bâclée en juillet. Il n'y aura pas de réunion sans que ce soit à l'initiative du premier ministre. Et le premier ministre prendra cette initiative. Je le sais, ce n'est pas un secret. Il la prendra car telle est sa responsabilité. Il la prendra en temps utile. Il invitera les responsables autour de lui. D'ici là notre rôle sera de lui faciliter la tâche. (...) Aucun leader ne peut se croire investi du devoir de mener l'ensemble des formations de la majorité au combat politique. C'est au premier ministre de fixer, sans doute avant septembre, les règles d'organisation de ce combat.* »

M. Servan-Schreiber a aussi noté : « *Il faut que nous répondions dès aujourd'hui à l'idée exprimée par Jean-Pierre Soisson sur la nécessité de réunions techniques. Nous apportons depuis déjà plusieurs semaines notre contribution à tous les groupes de travail mis en place par les formations non gaullistes de la majorité. Le groupe réformateur de l'Assemblée nationale a considéré qu'il est de notre rôle à tous de constituer ce deuxième pôle de la majorité pour que des primaires soient organisées avec deux candidats de la majorité. (...) Cela devrait être, en gros, la règle générale. (...) Des réunions tactiques et « sauvages » au mois de juillet n'ont vraiment pas de raison d'être. (...) Il est clair qu'il y aura des primaires.* »

● *Mme Marie-France Garaud* est nommée chargée de mission auprès de M. Jacques Chirac, président du R.P.R. Ancienne collaboratrice de Georges Pompidou à l'hôtel Matignon, puis à l'Elysée, Mme Garaud avait collaboré avec M. Chirac lorsque celui-ci était devenu premier ministre. Elle figurait parmi les conseillers politiques du président du R.P.R. depuis le 5 décembre 1976. Nommée conseiller référendaire à la Cour des comptes en 1974. Mme Garaud a demandé sa mise en disponibilité le 1er mars 1977.

« LA LETTRE DE LA NATION » : pas besoin de longs palabres.

Dans *la Lettre de la nation*, organe du R.P.R., Pierre Charpy écrit jeudi 30 juin : « *La réaction de Jean-Jacques Servan-Schreiber rendait un son trop semblable aux échos parvenus de l'Elysée pour qu'elle reste isolée. Cela nous a valu quelques gags. Ainsi, Jean-Pierre Soisson, après avoir revendiqué l'initiative de cette rencontre, explique qu'il ne peut pas se rendre à une convocation. Ce qui était très bien vendredi n'était plus, mardi, que « confusion et précipitation » (...)*

» *La majorité ne doit pas se donner le ridicule, à l'imitation de l'opposition, le chicaner sur une question de date qui n'avait d'ailleurs pas été débattue. Le 10 juillet en valait bien une autre, à la réserve près que le président de la République prononce le 8 juillet à Carpentras, un discours annoncé « important » (...)*

» *Si le président se décide à assumer sa majorité, il a besoin que celle-ci s'organise. S'il ne se décide pas, il est encore plus nécessaire qu'elle s'organise. Dans les deux cas, il n'y a pas besoin de longs palabres et ils peuvent s'engager quand on veut.*

» *En ce qui concerne le R.P.R., il ne demande rien. Il se contente de se préparer en attendant, comme Raymond Barre, que les choses se décantent.* »

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 29 juin 1977, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● **LE RELÈVEMENT DU SMIC (9,58 F).**

Le ministre du travail a fait part au conseil des ministres des propositions formulées par les syndicats et organismes représentés à la réunion du 28 juin de la commission supérieure des conventions collectives.

Le gouvernement a décidé de fixer, à compter du 1er juillet 1977, le taux horaire du SMIC à 9,58 F, soit une hausse de 2,57 % s'ajoutant aux hausses de 2,20 % au 1er avril et de 2,20 % au 1er juin, soit 7,13 % depuis le début de l'année.

Dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, le relèvement sera identique. Dans le département de la Réunion, il sera majoré de deux points supplémentaires pour le rapprocher du salaire minimum en vigueur dans les autres départements d'outre-mer.

● **LES NEGOCIATIONS SALARIALES.**

Le premier ministre a annoncé au conseil des ministres la reprise des négociations salariales dans le secteur public. Celles-ci avaient été suspendues en mars dernier. L'objet de ces négociations sera de définir les modalités du maintien du pouvoir d'achat, d'une part ; une éventuelle progression du pouvoir d'achat compatible avec l'évolution de l'activité économique et des prix, d'autre part. A cet égard, le premier ministre a souligné qu'il n'était pas question de revenir sur les orientations arrêtées en septembre 1976 ; celles-ci font dépendre le principe et l'importance de la progression du pouvoir d'achat des résultats de l'activité économique et du rythme de la hausse des prix.

Venant après l'accord sur la préretraite, la reprise des négociations salariales dans le secteur public donne une nouvelle impulsion à la politique contractuelle, à laquelle le gouvernement a toujours manifesté son attachement.

● **LE BUDGET DE 1978.**

Le premier ministre a informé le conseil des conditions de la préparation du budget 1978 et celui-ci a arrêté de façon définitive les plafonds de dépenses par ministère.

● **EMPLOI.**

Le ministre du travail a fait le point de la mise en place du pacte national pour l'emploi et des mesures prises dans ce cadre pour faciliter le placement des jeunes, au moment où près de six cent cinquante mille d'entre eux, terminant leurs études, vont rechercher un emploi.

La loi portant diverses mesures relatives à l'emploi des jeunes sera promulguée dès que le conseil constitutionnel aura statué, le 5 juillet, sur le recours dont il est saisi contre l'un de ses articles. Les décrets d'application seront publiés et les circulaires adressées aux services le jour même de la promulgation de la loi. Le ministre a confirmé que, pour sa part, l'administration avait fait le nécessaire pour assurer la mise en œuvre du programme pour l'emploi des jeunes sans délai.

Le ministre du travail a noté que le succès dépendrait très largement de l'attitude des chefs d'entreprise. Il a d'ailleurs constaté plusieurs signes encourageants en ce sens au cours de son récent déplacement en Bretagne.

Le conseil a d'autre part approuvé les mesures préparées en vue d'accroître l'efficacité de l'Agence nationale pour l'emploi dans le domaine du placement.

Une procédure nouvelle, qui a été expérimentée au cours des derniers mois, sera généralisée dans toutes les agences locales à partir de la rentrée prochaine en vue de permettre un réexamen systématique de la situation de chaque demandeur d'emploi après trois mois d'inscription. Cette procédure conduira à améliorer les conditions de placement des intéressés.

Afin de mieux assurer la diffusion des offres d'emploi, l'Agence nationale pour l'emploi généralisera d'ici à la rentrée prochaine deux expériences : l'affichage en « libre service » des offres d'emploi dans toutes les agences locales et, dans les zones rurales, l'affichage de ces offres dans les bureaux de poste.

● **PRESTATIONS FAMILIALES.**

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale a fait le point de l'application des décisions prises en ce qui concerne l'évolution des prestations familiales : les allocations familiales seront majorées cette année de 10,6 %, soit 1,5 % de plus que la hausse des prix pendant la période de référence, au titre de la progression du pouvoir d'achat ; cette augmentation interviendra à compter du 1er juillet, alors que les majorations annuelles précédentes intervenaient le 1er août, ce qui assure aux familles, sur l'année, l'équivalent d'une progression supplémentaire de 1 % en année pleine ; une seconde majoration des allocations interviendra le 1er janvier prochain, alors que jusqu'à présent la revalorisation de ces prestations ne se faisait qu'une fois par an. Quatre millions de familles vont bénéficier de ces mesures.

Rappelant les travaux parlementaires en cours sur le projet de loi instituant un complément familial, Mme Veil a indiqué que, sous réserve de l'approbation définitive par le Parlement, cette nouvelle prestation serait versée à compter du 1er janvier 1978 à plus de 80 % des familles ayant un enfant de moins de trois ans ou trois enfants et plus. Elle a enfin indiqué que, conformément au vœu du Parlement, l'allocation dite d'« orphelin », versée lorsque l'enfant est à la charge d'un seul de ses parents, ser. majorée à la même date de 50 % et que l'allocation des parents isolés sera majorée au 1er octobre prochain d'environ 30 %. Ces mesures nouvelles, dont le coût annuel s'élève à 3,7 milliards, intéressent près de trois millions de familles.

Le président de la République a déclaré : « L'aide financière importante décidée en faveur de la famille exprime la volonté de soutenir cette cellule essentielle de la société française. La famille est au centre de la société française. » Il a ajouté :

« Au seuil du second semestre de l'année 1977 les revalorisations du S.M.I.C., des allocations familiales, du minimum vieillesse, des pensions et des rentes qui toutes garantissent une progression du pouvoir d'achat ainsi que la mise en place des mesures en faveur de l'emploi marquent la volonté du gouvernement, conformément à ses engagements, de réaliser, quelles que soient les difficultés de la conjoncture, un ensemble cohérent et équilibré d'améliorations allant dans le sens de la justice et de la solidarité sociales et intéressant par priorité les revenus des Français les plus défavorisés, les familles, les jeunes et les personnes âgées. »

(Lire page 38.)

● **M. BARRE EN IRAK.**

Le premier ministre a rendu compte de la visite de travail qu'il a effectuée en Irak les 25 et 26 juin. Les entretiens approfondis et amicaux qu'il a eus avec le président et le vice-président de la République irakienne ont permis de confirmer la volonté des deux gouvernements de poursuivre et d'étendre la coopération engagée depuis plusieurs années. Il a été convenu que se tiendrait à Paris, au cours de l'automne prochain, une réunion de la Commission mixte franco-irakienne. Le vice-président Saddam Hussein a accepté l'invitation qui lui a été faite, de se rendre en France, en visite officielle, à la fin de l'année. Cette visite sera précédée d'une visite à Bagdad du ministre des affaires étrangères, M. de Guiringaud.

● **LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI :**

Le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer a rendu compte des conditions dans lesquelles s'est déroulée l'accession à l'indépendance de la République de Djibouti. Il a rappelé la déclaration du président Hassan Gouled, selon laquelle l'accession à la souveraineté internationale de Djibouti s'était réalisée sans rupture avec la France. Déjà sept traités, accords et conventions ont été signés.

Le président de la République s'est félicité de la dignité, de la paix et de l'unité qui ont caractérisé la naissance de la République de Djibouti.

DÉFENSE

DANS LA « CHASSE AUX SORCIÈRES » CONTRE LES APPELÉS

La Ligue des droits de l'homme dénonce « la collusion » de la sécurité militaire avec les renseignements généraux

Dans une lettre adressée au premier ministre et rendue publique mercredi 29 juin à Paris, M. Henri Noguères, président de la Ligue des droits de l'homme, demande à M. Raymond Barre d'intervenir pour « *mettre un terme à des comportements inquiétants de la sécurité militaire* ».

« *Un certain nombre d'indications concordantes*, souligne M. Noguères dans cette lettre, qui n'a pas reçu de réponse à ce jour, *nous laissent penser que la sécurité militaire tend à utiliser dans les casernes, s'agissant des appelés, des informations de caractère politique qui ne peuvent lui avoir été fournies que par les renseignements généraux. Nous constatons que, dans plusieurs cas, de jeunes soldats ont été arrêtés, interrogés et mis aux arrêts de rigueur pour participation à des comités de soldats, sans autre preuve qu'une activité militante exercée antérieurement à leur service militaire. Inversement, il arrive que des sanctions infligées à la caserne soient utilisées, dans une administration publique, contre des jeunes gens revenus à la vie civile.* »

« *Soucieuse de défendre en toutes circonstances les libertés individuelles, la Ligue des droits de l'homme ne saurait admettre que les opinions affirmées dans la société civile aboutissent à créer à l'armée des catégories distinctes de citoyens. Elle ne saurait davantage tolérer que soient utilisées contre un travailleur, dans sa vie professionnelle, des renseignements qui, en aucun cas, ne peuvent lui être légalement opposés* », estime M. Noguères.

Dénonçant cette « *collusion* » à l'occasion d'une conférence de presse, le président de la Ligue des droits de l'homme a estimé que « *l'armée était le lieu privilégié du non-droit* » et il a réclamé la suppression, par la voie législative, de la sécurité militaire et de la justice militaire.

La Ligue des droits de l'homme s'élève contre « *les méthodes brutales d'interrogatoire dans l'armée* », « *les conditions de détention et les brimades infligées aux soldats* » et « *le comportement de type raciste, voire sexiste de certains cadres* ». Elle dénonce « *le non-respect des règles de sécurité élémentaires* » durant les exercices militaires et condamne « *l'opposition de l'armée à toute enquête civile, même lorsque la justice civile saisie en accepte le principe et les non-lieux auxquels aboutissent les pseudo-enquêtes militaires* ».

La Ligue « *affirme que, sous l'uniforme, les soldats doivent continuer à jouir des droits fondamentaux de tous les citoyens, à commencer par les droits d'information et d'association et par la liberté d'expression* ».

Précisant qu'il était colonel de réserve et ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale, M. Noguères a précisé : « *Ceux qui portent le tort le plus grave à l'institution militaire sont ceux qui se livrent à des pratiques que nous dénonçons et dont nous sommes les spectateurs.* » Le président de la Ligue des droits de l'homme a ajouté : « *Il n'est pas idéal que, pour la première fois en France, le ministre de la défense n'ait pas porté d'autre uniforme à vingt ans que celui de préfet ou de gouverneur des colonies.* »

Après avoir qualifié de « *chasse aux sorcières la nouvelle offensive de la Sécurité militaire* », M. Noguères a rappelé que le règlement de discipline générale dans les armées interdisait à un jeune appelé d'être assisté d'un avocat et d'avoir accès aux documents nécessaires à sa défense. « *Les interrogatoires de la Sécurité militaire peuvent durer douze heures d'affilée*, a-t-il affirmé, *et il n'existe pas de procès-verbaux de ces interrogatoires.* » Selon la Ligue des droits de l'homme, les méthodes d'information de la Sécurité militaire sont l'écoute des communications téléphoniques, la lecture de correspondances privées, l'encouragement à la délation et l'utilisation de renseignements recueillis « *par les autres polices politiques sur l'activité antérieure des appelés* ».

De son côté, Me Jean-Jacques de Félice, avocat au barreau de Paris, a dénoncé le fait que l' « *armée avait sa propre police et sa propre justice* ». Il existe, a indiqué l'avocat, une contradiction entre la Convention européenne des droits de l'homme et les règlements militaires qui permettent d'infliger des arrêts à un soldat sans défense et sans procès. « *Les garanties de la Convention européenne des droits de l'homme existent*, a observé Me de Félice, *et il est intéressant de les rappeler au moment où tout le monde parle de la conférence de Belgrade.* »

● « *La Revue historique des armées* » publie un numéro spécial consacré à l'aviation militaire française de 1919 à 1939 (224 p., 25 francs, Château de Vincennes, 94300-Vincennes).

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● *Jeunesse et sports.* — Au cabinet de M. Paul Dijoud, nouveau secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, sont nommés : conseiller technique, M. Robert Heraud, inspecteur général de la jeunesse et des sports ; chef de cabinet, M. Jean Aribaud, sous-préfet ; conseillers techniques, MM. Hugues Chaput, ingénieur des ponts et chaussées, et Jean-Jacques Gentil.

● *Intérieur.* — Au cabinet de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, M. Jean-Pierre Richer, administrateur civil, est nommé chef de cabinet du ministre, en remplacement de M. Gilles Bouilhaguet, appelé à d'autres fonctions.

POLITIQUE

M. FITERMAN : il ne semble pas possible que l'actualisation du programme commun soit achevée le 14 juillet.

Le bureau politique du P.C.F., qui a siégé mercredi 29 juin, a étudié l'état des travaux d'actualisation du programme commun. Il précise qu' « il ne saurait céder à nulle pression ayant pour objet, sous prétexte de terminer les travaux dans une précipitation que rien ne justifie, de réduire la portée de l'actualisation, et donc la clarté et l'efficacité des engagements pris ».

M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., a répondu, à l'issue de cette réunion, à la question suivante :

« Prenez-vous au sérieux François Mitterrand lorsqu'il affirme que si les négociations tardent trop à aboutir, le P.S. reprendra le programme commun tel qu'il a été signé en 1972 purement et simplement ? ». Il a déclaré : *« Il appartient à François Mitterrand et au P.S. de se déterminer et de prendre leurs responsabilités en cette matière. Nous souhaitons qu'ils mesurent pleinement les conséquences d'une telle décision. »*

Il a en outre précisé qu' *« il ne lui paraissait pas possible »* que l'actualisation du programme commun puisse être achevée le 14 juillet si l'on voulait que ce travail s'effectue *« sérieusement ». « Ce n'est pas un drame si la discussion se prolonge de quelques semaines ou d'un mois »*, a-t-il ajouté.

LE P.C.F. SE FÉLICITE DU RENVOI EN CORRECTIONNELLE DES DIRECTEURS DE « MINUTE » ET DE « LA NATION SOCIALISTE ».

Le secrétariat du parti communiste s'est félicité, mercredi 29 juin, de la décision du juge d'instruction, M. Aldebert, qui a décidé le renvoi en correctionnelle de MM. Jean Boizeau, directeur de *Minute*, et Auguste Lecoeur, directeur de *la Nation socialiste*, pour usage de faux documents administratifs (*le Monde* du 30 juin). Il estime que cette mesure *« porte un coup définitif aux ignobles attaques contre le secrétaire général du parti »*, et il ajoute : *« En mars 1973, à la suite de la publication de documents falsifiés visant à accréditer la thèse calomnieuse d'un engagement volontaire en Allemagne pendant la dernière guerre, notre camarade Georges Marchais avait porté plainte pour faux et usage de faux. (...)*

» Les utilisateurs du faux seront traduits en justice. L'avenir devra dire qui sont les auteurs du faux, sans aucun doute haut placés, mais leurs méthodes indignes les ont déjà condamnés aux yeux de l'opinion publique de notre pays. »

LE BUREAU EXÉCUTIF DU P.S. REPROCHE AU P.C.F. LES MODALITÉS DE SON DÉSISTEMENT A CHATELLERAULT

Le bureau exécutif du parti socialiste a regretté unanimement mercredi 29 juin les conditions dans lesquelles s'est opéré le désistement du candidat communiste en faveur de la candidate socialiste, Mme Edith Cresson, membre du secrétariat national, mieux placée pour le second tour de l'élection cantonale de Châtellerault. Il estime que *« les termes dans lesquels est annoncé le désistement tardif du candidat communiste ne sont pas de nature à renforcer l'union autour de la candidate socialiste »*. Il considère que tout autre attitude que celle qui découle des accords entre signataires du programme commun, à savoir un « désistement automatique, sans condition ni restriction au bénéfice du *candidat le mieux placé* », est *« un manquement grave à la discipline des partis de gauche »*. Pour sa part, ajoute le bureau exécutif, le P.S. continuera à appliquer sans réserve cette règle.

Dimanche 26 juin, Mme Cresson, lors du premier tour de scrutin, avait devancé de 827 voix le candidat communiste, M. Paul Fromonteil, membre du comité central. Cette élection cantonale partielle, qui fait suite au décès de Pierre Abelin, ancien ministre, a été précédée d'une élection municipale partielle qui avait vu M. Fromonteil échouer au second tour face à Mme Abelin et perdre 141 voix par rapport au total des voix de gauche du premier tour.

L'assemblée générale des communistes de Châtellerault, dans sa déclaration de désistement en faveur de Mme Cresson, publiée mercredi 29 juin, souligne sa *« profonde émotion et son inquiétude face aux manœuvres »* qui se sont déroulées lors du second tour de l'élection municipale partielle. Elle souligne que le P.C.F. a exposé clairement son point de vue sur la politique que la gauche devrait appliquer au pouvoir et annonce son désistement *« malgré l'absence de réponse de la fédération de la Vienne du parti socialiste aux questions politiques de la fédération du parti communiste »*.

Une nouvelle donne

(Suite de la première page.)

Plus tard, cela veut dire après la victoire électorale et la conquête du gouvernement, où ils joueront un rôle dirigeant et où le débat aura lieu, non plus entre partenaires égaux comme en 1972 ou même aujourd'hui, mais en fonction du rapport des forces parlementaire et gouvernementale qui leur sera favorable. Leur position est cohérente : garder le programme commun tel qu'il est, comme symbole de l'unité, préparer de leur côté, avec soin, le « vrai » programme de gouvernement, celui qu'ils entendent appliquer en 1978, et dont certaines déclarations de Mitterrand, Jacques Attali et Michel Rocard esquissent les contours.

Le P.C.F. a compris cette orientation du parti socialiste. Il a même tenté de prendre les devants en publiant une série de propositions visant à « enrichir » le programme commun. Mais, s'il dessine toute *une série d'objectifs propres à étoffer* le programme commun et, surtout, à prévenir les égarements socialistes, il ne prend pas les problèmes à *leur racine* et ne va pas jusqu'au bout dans la recherche des solutions. Emprisonné dans une idéologie pro*ductiviste, il ne peut* remettre en cause les vieux schémas de la croissance pour la croissance, alors que la crise des ressources énergétiques vient de les dynamiter. Marqué par la tradition étatique, il s'intéresse plus au nombre des nationalisations qu'à leur contenu, encore que ses propositions de « gestion démocratique » pour modestes qu'elles soient, aient le mérite d'exister.

Ainsi, les vrais problèmes sont au-delà d'une confrontation de deux conceptions de la seule gestion gouvernementale. Sans mésestimer le *rôle d'un programme pour gagner* en 1978, on sait qu'il ne suffira pas de passer le cap électoral. Gagner, cela veut dire aussi franchir les multiples obstacles qui se présenteront quand les urnes seront rangées. La première année, les premiers mois, *seront déterminants.*

Les contraintes et les aspirations

Le gouvernement sera confronté à deux types de problèmes. Le premier, c'est celui des contraintes de tous ordres, économiques, institutionnelles, internationales, dont le libre jeu aura pour effet de restreindre sa marge de manœuvre. Ce problème ne peut être résolu par la seule confiance placée dans les nouveaux experts sécrétés par un parti. Le second, c'est celui des aspirations, comprimées pendant des années, de tous ceux qui auront par leur vote provoqué le changement. Ces aspirations — parfois considérées à gauche comme une autre « contrainte » bien embarrassante — ne seront pas *canalisées* parce qu'on répétera aux masses populaires que ce gouvernement est « leur » gouvernement ; elles en demanderont des preuves tangibles.

Y a-t-il contradiction insurmontable entre les deux ? C'est ce que paraissent *penser* ceux qui, notamment au P.S., privilégient les contraintes pour en appeler à la pause sociale. Mais c'est la voie de l'échec, car le gouvernement est conduit à se priver de sa propre base sociale, et à en rechercher une autre par un compromis à droite. Aurait-on fait tout cela pour permettre à Giscard de réaliser son introuvable troisième force ? Symétriquement, on peut faire fi des contraintes et tout miser sur un « débordement » provoqué par l'explosion des revendications. C'est le chemin des Waterloo politiques ; là où l'on attendait Grouchy - la révolution, c'est Blucher - Chirac qui rapplique.

L'impasse tient au fait qu'on considère, dans un cas comme dans l'autre, que le gouvernement sera nécessairement pris en sandwich entre les contraintes et les aspirations. Mais il y a une autre voie : elle consiste à s'appuyer sur le *mouvement* lié aux aspirations pour vaincre les contraintes. Cette stratégie repose sur un principe : donner la primauté à ce qu'on peut mobiliser pour le changement ; un objectif : engager des transformations structurelles hardies ; une condition : l'existence d'une force politique qui fasse la liaison entre les deux.

C'est possible : à chaque cause de blocage correspond une capacité de mobilisation. Il y a d'abord la situation économique désastreuse dont la gauche va hériter, et notamment le problème de l'emploi. Les discussions techniques sur les taux de croissance qui, à terme, permettraient de redresser *la barre* sont vaines puisque, précisément, la croissance avait cessé, bien avant la crise, d'être génératrice d'emplois.

Il faut inverser la problématique de la croissance : plutôt que de fixer son niveau et de chercher ensuite à en *répartir les bienfaits... et les dégâts, commencer* par l'inventaire des améliorations attendues, les ordonner dans le temps, les rendre cohérentes, et, à partir de là, planifier l'activité économique. Les résultats de celle-ci se mesureront alors beaucoup moins en termes abstraits de taux de P.N.B. qu'en indices de satisfaction des objectifs poursuivis : diminution de la pénibilité du travail, égalisation des conditions d'existence, amélioration du logement, réhabilitation du cadre de vie, etc. Tout cela correspond à des revendications et à des luttes. C'est le seul moyen de remettre l'économie sur ses pieds. Faute de quoi, on n'évitera pas d'accepter la logique capitaliste du développement, y compris dans ce qu'elle a de pire : le programme électro-nucléaire.

L'argument selon lequel le nucléaire pourrait être créateur d'emplois est une excellente démonstration par l'absurde de la nécessité d'inverser le raisonnement. Dans l'hypothèse où il serait efficace. Il ne pourrait qu'augmenter la productivité. Il faut donc repartir de *la* revendication d'« un emploi pour tous » et de ce qu'elle implique : réduction du temps de travail, diminution des cadences, mise en cause de la division du travail et de la division des tâches dans la société (notamment hommes/*femmes*), *possibilité* de « vivre et travailler au pays ». On est loin du choix *nucléaire*, souvent à son opposé.

Autre exemple, celui de l'inflation. Il y a fort à parier qu'elle constituera l'un des moyens par lesquels les *forces* devenues minoritaires chercheront à « déstabiliser » la situation. Le programme commun est prisonnier d'une énorme contradiction, puisque d'un côté il affirme respecter la propriété privée individuelle et la liberté d'entreprise (exception faite des nationalisations), *et que de l'autre il brandit le blocage* des prix pour défendre le pouvoir des *salariés*. La liberté des prix n'est pas acceptable, mais le blocage administratif des prix est inopérant, à moins d'imaginer un invraisemblable arsenal *bureaucratique* — et encore ! Pourtant les réponses sont déjà dessinées dans nombre d'actions de ces dernières années. Elles passent d'abord par une réduction de l'éventail des salaires — vigoureuse revalorisation en bas, stabilisation en haut, — par un contrôle des travailleurs sur l'exploitation de l'entreprise et sur la fixation des prix de gros (contrôle qui sera tout autant nécessaire sur les mouvements de capitaux et l'import-export), enfin par un contrôle collectif sur la distribution (prix de détail et approvisionnement) associant comités de quartier, salariés des magasins, et dans toute la mesure du possible les petits commerçants... qu'il n'est pas souhaitable de précipiter dans la réaction *fascisante*.

Se soumettre ou se démettre

Dans un tout autre domaine, il est inconcevable que la gauche puisse gouverner avec le même président disposant des mêmes pouvoirs. Le respect affiché par le programme commun à l'égard de la Constitution de 1958 modifiée 62 est quelque peu contradictoire avec le rappel du P.C.F. au fameux : *« Il faudra se soumettre ou se démettre. »* La démission de Mac Mahon ne fut rien d'autre qu'un acte « constituant », confirmé par son successeur et sanctionné plus tard par les lois constitutionnelles de la IIIe République. La soumission ou la démission — *et de préférence celle-ci — de Giscard* équivaudrait à la suppression d'un des verrous posés par les constituants de 1958 contre toute tentative de changement social et politique. Pourquoi le cacher ? Parce qu'il n'y a pas de solution *juridique* au problème ? Bien sûr, *tout* se jouera en termes de *rapports de forces*, donc de mobilisation populaire. Sans cette volonté-là, tous les discours ne sont que des vœux pieux... qui mettront rapidement la gauche à genoux.

Plutôt que de renchérir sur le présidentialisme comme on l'a vu faire à Nantes, il est essentiel de s'appuyer sur tout le mouvement qui en est la négation et d'engager une transformation englobant les structures de l'Etat, l'autonomie des collectivités territoriales, les droits des *nationalités*, et le *développement* de pouvoirs démocratiques de base.

On peut appliquer la même méthode aux autres contraintes. Ainsi, celle de la nécessaire préservation de l'indépendance de la politique qui sera menée. Sur le seul plan militaire, *le mouvement des soldats, la* crise de conscience dans l'encadrement, ont plus fait pour éclairer la relation entre système de défense et mouvement populaire, que le ralliement à une force de frappe qui tend à instaurer le contrôle d'une technostructure militaire sur la société civile.

Réalisme et hardiesse

Bref, il faut sortir, ouvrir les yeux sur les dynamismes que nous offre *la réalité sociale. Certes,* il ne s'agit pas de tomber dans l'illusion d'un programme qui serait la somme des revendications, de croire que celles-ci se transposent automatiquement et immédiatement en actes politiques. Encore faut-il les appréhender dans *leur capacité* à faire bouger les choses : ce que fait la C.F.D.T. dans sa « plate-forme ». Reste alors la médiation politique qui est du domaine du programme. On aurait pu imaginer que la « plate-forme » C.F.D.T. soit l'un des matériaux de *base dans l'actualisation du programme commun* : il n'en est rien.

Faute de procéder ainsi, le programme commun sera plus qu'avant limité au rôle — *utile* — de preuve tangible de l'engagement des deux *super-puissances électorales* de la gauche à s'épauler pour battre la droite ; mais pour le reste, on sait déjà que le choix sera entre faire moins, c'est-à-dire la régression et l'échec, ou faire plus, non par maximalisme, mais au nom du *réalisme* qu'on a tenté de décrire (ici, vociférations prévisibles de Jacques Chirac ; est-ce une raison sérieuse pour cacher la vérité ?).

Heureusement, les atouts ne manquent pas. Le principal, c'est la floraison des idées et pratiques autogestionnaires dans tous les *domaines, qui ne va d'ailleurs* pas sans une confusion apparente. Ainsi, au Congrès du P.S., une référence — exceptionnelle ! — à l'autogestion sert d'argument contre l'extension des nationalisations, comme si ça n'allait pas de pair. Au P.C.F., on se rapproche d'une idée autogestionnaire essentielle — la lutte contre la hiérarchie des salaires, — mais on tourne le dos à une autre en ralliant la force de frappe ; quant au nucléaire civil, on en admet la nécessité tout en reconnaissant le bien-fondé des actions menées à son *encontre (ainsi peut-on comprendre* la présentation bienveillante donnée par *l'Humanité* aux récentes manifestations).

Mais enfin le fait est là : la perspective autogestionnaire sort du domaine du lyrisme dominical pour entrer dans *celui des choses sérieuses*. C'est le résultat de luttes ouvrières, écologiques, de femmes, etc., qui ont alimenté un courant avec lequel il faudra compter. Peut-être aussi de la ténacité de ceux qui n'ont pas pris le vent électoral *dominant. C'est cette nouvelle donne* qu'il faut jouer maintenant à fond. D'abord pour que le débat à gauche vienne sur les vraies solutions, quoi qu'il advienne de l'actualisation du programme commun, puisque ce n'est pas là qu'il aura lieu. Ensuite pour que le courant autogestionnaire dispose d'une force politique à la dimension de ce qu'il représente potentiellement.

Pour reprendre une expression chère à l'extrême gauche, le P.S.U. ne met pas les autres « au pied du mur » : il y est...

MICHEL MOUSEL.

Le parti communiste précise ses projets d'imposition du capital

Le parti communiste a proposé, jeudi matin 30 juin, que soit constitué un impôt sur la fortune pour les personnes physiques « qui ont en France leur domicile ou qui y possèdent des biens », ainsi qu'un impôt annuel sur le capital des sociétés.

● En ce qui concerne l'impôt sur la fortune des particuliers, un abattement de 1 million sur la valeur imposable serait opéré. En outre serait accordé un abattement de 1 million pour le conjoint de la personne imposable « lorque les conjoints sont imposés à l'impôt sur le revenu sous une cote unique ». En plus de ces abattements, les exploitants d'une entreprise individuelle bénéficieraient, « pour les biens afférents à l'exploitation », d'un abattement de 1 million.

Le barème d'imposition applicable à la fortune imposable après abattements serait le suivant : 2 % entre 0 et 1 million de francs ; 2,5 % entre 1 et 2 millions ; 3 % entre 2 et 3 millions ; 4 % entre 3 et 5 millions ; 5 % entre 5 et 10 millions ; 6,5 % entre 10 et 50 millions ; 8 % au-delà de 50 millions.

● S'agissant de l'IMPOT SUR LE CAPITAL des sociétés, le parti communiste propose que le prélèvement pénalise les fortunes non productives. « Lorsque le rapport entre capital total au bilan et valeur ajoutée obtenue est inférieur ou égal à 1, le taux de l'impôt serait égal à 1. Lorsque ce même rapport est égal à 1,5, le taux de l'impôt serait égal à 1,6. Lorsque le rapport est égal à 2, le taux de l'impôt serait égal à 2. Lorsque le rapport est égal ou supérieur à 3,5, le taux de l'impôt serait égal à 2,5. »

MORT DE M. ELOY député communiste du Nord

M. Didier Eloy, député communiste de la 23e circonscription du Nord, est mort, jeudi 30 juin, des suites d'une longue maladie. Ses obsèques seront célébrées le 3 juillet, à 15 heures, à Aulnoye-Aymeries, la ville où il résidait et dont il était conseiller municipal. Il sera remplacé par M. Jean Jarosz, maire de Feignies (Nord).

[Né le 16 mars 1912 à Hirson (Aisne), Didier Eloy commence à travailler à l'âge de douze ans et demi, dans une boutonnerie. Licencié à quinze ans pour action syndicale. Il entre au parti communiste en 1935. Il participe à la Résistance dans le Nord, ce qui lui vaudra la croix et la médaille de combattant volontaire de la Résistance. Il reçoit également la croix de combattant 1939-1945. Elu à l'Assemblée nationale en mars 1967, il est battu en juin 1968, mais retrouve son siège en mars 1973.]



uvelle donne

Se soumettre ou se démettre

Réalisme et hardiesse

Le Monde DES LIVRES

Yachar Kemal et les contes d'un long hiver

● ***Après Mémed le Mince, Mémed le Faucon, voici Mémed Tête de pierre.***

CHRONIQUE d'un village turc, et légende de temps troublés, tel est *Terre de fer, Ciel de cuivre*, le nouveau roman de Yachar Kemal, très bien mis en français par Munevver Andac. Nous avons quitté Mémed le Mince et son époque pour Tête de pierre et l'ère actuelle. Nous sommes au temps de l'atome, comme il est précisé dans le livre de Yachar Kemal,



(Dessin de JULEM.)

et à ce moment où les hommes marchent sur la Lune. Mais nous sommes aussi dans un village du Taurus : Yalak. Et pour les paysans, quoi de changé ?

Rien. Ils sont prisonniers du long et terrible hiver, dans leurs maisons de torchis, avec leurs légendes, la peur qui les tient au ventre, leur dépossession et leur pauvreté. Hier, le seigneur et les bandits les dépouillaient. Aujourd'hui, c'est le marchand de la bourgade voisine qui est devenu le maître. Il a fait crédit jusqu'à la récolte du coton : il faut le payer. Sinon, fort de la loi, il viendra dans le village s'emparer de toutes les réserves, de tout le bétail, des objets domestiques, et jusqu'aux « culottes de nos femmes »...

Un village hors la loi

Or ceux de Yalak, par la faute du maire Séfer et par celle de Halil l'Ancien, lorsqu'ils sont descendus, pour la cueillette, dans la plaine de la Tchoukourova, sont arrivés trop tard, et dans des champs pratiquement incultes. Revenus les mains vides à Yalak, ils s'installent dans l'hiver et dans l'attente. Adil Effendi, le marchand, va nécessairement venir et s'emparer de tout ce qu'ils possèdent. Il y a plus grave encore : ceux de Yalak viennent de rompre avec la coutume ancestrale. Le village qui ne paye pas sa dette au lendemain de la récolte du coton est un village qui se met en marge de la tradition. Désormais n'importe qui pourra venir incendier Yalak, piller les demeures, voler les animaux domestiques. Yalak a rompu le pacte, Yalak est hors la loi.

Dans Yalak, un seul homme résiste à cette peur incontrôlée venue de la nuit des temps : c'est Mémed Tête de pierre. La récolte était mauvaise ? Qui est coupable ? demande Tête de pierre. Et il répond : Pas nous ! Nous avons des dettes auprès d'Adil Effendi ? La belle affaire ! Qu'il attende. Ce n'est aucunement l'avis du maire Séfer, qui touche une commission d'Adil, et qui voit dans l'obstination de Tête de pierre une provocation et un défi.

C'est alors que, dans Yalak, une « rumeur » prend naissance, qui va croître de jour en jour. Une « rumeur » aux dimensions fabuleuses, tissée de merveilles : Tête de pierre est un saint homme, une sorte de messie qui va sauver Yalak et ses habitants. Tête de pierre résiste autant qu'il peut à ces ragots. Lui, un saint ? Allons donc ! Sa résolution de n'être pas un saint s'émousse. Le maire Séfer, qui voit en lui un rival, multiplie les intrigues et obtient un effet contraire à celui qu'il escomptait. Tête de pierre va se persuader qu'il est un saint. Il soigne les malades par l'imposition des mains. Il prie pour qui veut. Lorsque les gendarmes viendront l'arrêter, il empêchera que les paysans du village les massacrent, puis il disparaîtra dans le blizzard et dans les neiges — à jamais.

Un peuple et sa geste

L'histoire de Tête de pierre et celle du maire Séfer sont entrecoupées d'autres histoires : celle d'Halil l'Ancien, brigand devenu pleutre ; celle de la vieille Méryemdjé, qui n'ouvre plus la bouche tant elle hait Yalak et ses habitants ; celle, merveilleuse, de Redjeb et Husné, jeunes amants décidés à quitter Yalak et qui périront sur les pentes du Taurus. L'art du récit, chez Yachar Kemal, est fait de ces entrecroisements incessants, où la légende et la poésie sans fin se mélangent au réel. *Terre de fer, Ciel de cuivre* est une saison à Yalak. Nous vivons, bien qu'à « l'heure de l'atome », avec ces paysans turcs de l'extrême bout du monde. Et chacun d'eux a une dimension propre, une pesanteur et une saveur qui ne sont qu'à lui. Ils nous deviennent familiers, comme bientôt nous semblent familiers les fables qu'ils racontent ou les propos qu'ils tiennent. Il en va de la même façon, dans les livres de Yachar Kemal, pour les choses de la nature : les plantes ont, ici, une odeur ; les flammes du feu de bois éveillent, pour nous, le monde. Rien n'est lointain ou abstrait. Nous touchons bien réellement des mains l'arbre creux qui est au-dessus de Yalak. Nous voyons bien réellement le sans-chemise dans sa fierté de pauvre.

Yachar Kemal, qui est né à la littérature par son contact avec les littératures orales de l'Anatolie, alors qu'il était berger, possède le grand art de mêler sans cesse l'imagination poétique à la saveur du vécu. Le peuple des paysans turcs démunis est le véritable et seul héros de cette geste.

HUBERT JUIN.

★ **TERRE DE FER, CIEL DE CUIVRE, par Yachar Kemal, traduit du turc par Munevver Andac. Editions Gallimard, 441 pages, 49 F.**

Un conteur...

L'HISTOIRE se passe à Southampton, au siècle dernier. Un brick hollandais fait escale, retour de Java. L'un des matelots, Hendrijk Wersteeg, se promène en ville avec un singe sur une épaule et un perroquet sur l'autre, dans l'espoir d'en tirer bon prix et d'acheter une bague à sa fiancée d'Amsterdam.

Un client ne tarde pas à l'aborder. C'est un homme âgé, mis comme un lord. Vivant seul, il est intéressé par le perroquet, qui lui tiendrait compagnie. De peur que le volatile ne refuse de quitter son maître, il demande à ce dernier de l'accompagner jusque chez lui. Il fait nuit, la villa est loin du port, l'acheteur marche en silence. Hendrijk chasse la peur en se disant qu'il a affaire au flegme britannique.

Une fois à la villa, du faux gothique meublé anonyme, le « lord » invite Hendrijk à l'attendre dans une chambre mal éclairée, le temps qu'il cherche la cage pour le perroquet. Le matelot obéit et entend... la porte de la pièce se refermer derrière lui, à double tour.

« *Suivez mes ordres ou vous êtes mort !* crie le lord à travers un judas où luit le canon d'un revolver. *Sur la table, devant vous, il y a un pistolet à six coups chargé de cinq balles : prenez-le. Il y a un rideau au fond de la chambre : tirez-le.* »

par Bertrand Poirot-Delpech

Hendrijk obtempère et aperçoit, sur un lit, une femme ligotée et bâillonnée. Le lord lui commande de la délivrer. La femme, très belle, se met à crier :

« *Harry ! Ce guet-apens est infâme ! Moi qui croyais que cette villa de location servirait à nous réconcilier ! Puisque je vous dis que je ne vous ai pas trompé ! Je suis innocente, Harry ! Innocente, Harry !*

— *Je ne vous crois pas*, dit le mari ; puis à Hendrijk : *Et maintenant tirez sur elle ou vous êtes mort !* »

Affolé, le matelot appuie sur la gâchette... et reçoit presque aussitôt une balle à la tempe, tirée du judas par le lord. Le singe se cache dans sa vareuse en poussant des cris d'épouvante.

POUR la justice, il ne fera pas de doute que le matelot a tué la dame, de cinq balles, et s'est réservé la dernière, par désespoir. Elle refusera d'imaginer que l'inconnu à fausse barbe à qui fut louée la villa huit jours plus tôt n'ait été autre que le lord, pair d'Angleterre, amoureux notoire de sa femme, accouru de Londres sans rien comprendre au drame, et qui achèvera sa vie à Kensington, seul avec son perroquet.

Il aurait pourtant suffi, pour que la vérité éclate, que la police écoute précisément... l'oiseau, qui allait répéter jusqu'à la fin de ses jours, d'une voix de femme horrifiée : « *Je suis innocente, Harry ! Innocente, Harry !* »

LA littérature, c'est aussi de belles histoires comme celle-là. Car elle est belle, non ? Si bien bouclée sur elle-même qu'on jurerait l'avoir entendue déjà ! Alors, de qui est-elle ? Edgar Poe ? Oscar Wilde ? Agatha Christie ? Vous n'y êtes pas du tout...

(Lire la suite page 20.)

Libres opinions

Les gloutons

par LOUIS-GABRIEL (*)

QU'ON ne s'y trompe point : au-delà des malversations dont elle fut victime du fait de son directeur administratif (1), la Société des gens de lettres de France est secouée d'autres remous de bien plus considérable importance. Ce sera tout à son honneur si la crise permet de mettre un terme à ce scandale permanent que sont les droits d'auteur astronomiques autant qu'injustifiés consentis, au détriment des téléspectateurs, à quelques tenants de l'audio-visuel.

Car la Société des gens de lettres, fondée par Honoré de Balzac en 1838, a vocation d'accueillir les seuls écrivains.

La marche du temps incita certains d'entre nous — je n'en fus point — à ouvrir notre porte aux gens de l'audio-visuel : mais les affaires des uns (par exemple celles de M. Armand Jammot qui, entre 1967 et 1975, a pu toucher 2,4 millions de francs) ne sont pas compatibles avec les mœurs et la tradition des autres, qui ont une conception différente, et moins outrancière, de la qualité d'auteur.

L'arbre ne doit pas cacher la forêt ; l'arbre, symbolisons-le par l'ex-directeur administratif de notre maison ; la forêt quant à elle serait constituée par une théorie de gloutons prompts à s'attribuer, ou se faire attribuer, des sommes considérables, invraisemblables, sans commune mesure avec la juste et honorable rétribution d'une œuvre littéraire.

L'audio-visuel, c'est le secret de Polichinelle, regorge d'ombres étranges mais dévorantes sur le plan budgétaire, et qui sont plus connues du grand public sous les appellations de producteurs, producteurs associés, producteurs délégués, réalisateurs, assistants des uns et des autres, je dois en oublier... A travers ces fantômes, cependant empressés de reprendre leur visage au moment d'émarger, s'estompent tant d'auteurs qui ne songeraient pas même, eux, à encaisser de telles prébendes mais sont souvent écartés des moyens de télévision, tant il est vrai que, pour la consommation paisible de certains fromages, les gourmets sont jalousement solidaires.

Il convient que cesse la valse des millions gaspillés au bénéfice de quelques-uns qui imaginèrent, c'est un comble, pouvoir faire une O.P.A. sur la Société des gens de lettres. Et voici qu'ignorant probablement quelle pléiade d'écrivains illustres en firent depuis bientôt cent quarante ans le renom universel, ils tentent de se parer de la caution de notre compagnie, nous confondant, est-ce triste, avec une assemblée de promoteurs.

Pourquoi, alors, ne pas accueillir parmi nous par exemple les camelots ? Eux aussi créent : et qui soutiendra sans rire que, parfois, leur verbiage fourni en esprit n'est pas autrement meilleur que telles émissions qui rapportent cependant une petite fortune à leurs réalisateurs ?

Une fraction d'entre nous pense que le sang (l'argent, bien sûr !) frais ainsi apporté par les auteurs de l'audio-visuel — il en est d'authentiques comme de faux — est indispensable à l'équilibre financier de notre vieille maison. Préférons à cette sorte de transfusion dont, déjà, nous subissons les dommages, l'austérité que, depuis 1838, les plus grands d'entre nos pairs ont préférée. Car il convient de ne pas laisser les rapaces se prendre pour des aigles !

(*) Sociétaire des Gens de lettres de France.

(1) Voir *le Monde* du 22 juin, p. 36.

L'ÉPOPÉE D'UN VILLAGE MEXICAIN

● ***Comment l'histoire s'est faufilée à San-José.***

LUIS GONZALES est historien. Il est également myope. Ces deux propriétés font merveille quand il s'agit d'écrire l'histoire du petit village mexicain de San-José. Ce village se trouve à 2 000 mètres d'altitude, dans une région favorable au maïs et au bœuf, mais austère. Il n'est pas seulement pauvre et délaissé, sans faste ni héros. Son existence est encore d'une brièveté extrême puisqu'il est né en 1888.

De l'immense géographie de la terre, de sa vaste histoire, Gonzales extrait donc 231 kilomètres carrés, 500 masures et un siècle. Sur tout cela, sur cet univers de Lilliput, il promène le regard terrible des myopes, quitte à s'aider de verres et de loupes quand un détail est mal discernable. Et comme Gonzales est un historien excellent, il sait aussi lire, dans la goutte d'eau qu'il a prélevée, le remuement de toutes les tempêtes et des bonaces du grand Océan. L'histoire naine de San-José. Dans l'histoire tremblent les figures et les journées du Mexique tout entier.

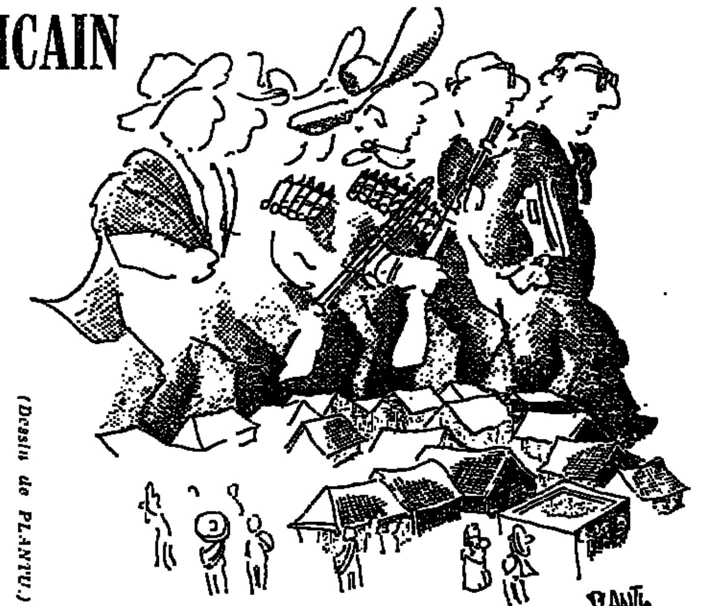
San-José a une préhistoire — les trois siècles qui vont de la conquête à 1889, une durée lourde et visqueuse, impassible, que le livre parcourt à vive allure. Tout commence vraiment le 19 mars 1888. Ce jour-là, une griffure raye les immobilités du temps : un couple de bœufs, comme à Rome, trace le plan d'une place et d'une église. Dans le sol de l'inexistante église, on enfouit des reliques de saints et on va déjeuner. L'après-midi, on se met à l'ouvrage. Les maisons que l'on va bâtir seront de torchis, leurs murs d'argile crue séchée au soleil, et pas de cabinets. Mais elles comportent un patio andalou qui vient de l'atrium des Romains. L'affaire progresse péniblement. Trois familles en 1890.

Il faut qu'un nouveau curé, Othon, soit nommé pour que le village s'ébroue un peu. La population augmente. Othon est énergique. Il monte des scènes de théâtre sacré. Il rosse les ivrognes. Il découvre une espèce de saint, un bonhomme qui agonise avec d'étranges visions, mais c'est un imposteur et San-José n'aura pas de saint. Ce revers n'abat pas la vitalité d'Othon. Il impose aux femmes le port de sous-vêtements.

Ainsi vont les matins, vont les soirs. Le village compte huit cent quatre-vingt-quatorze habitants en 1900, de pauvres gens qui vivent sans bruit, à l'abri des choses du monde. On recense dix professionnels de l'ivresse. On travaille dur, mais on aime aussi : les jeunes gens escaladent les murs derrière lesquels les attendent les demoiselles. Un enfant sur douze est illégitime.

Pendant ce temps, l'histoire s'approche en tapinois. Elle établit une première tête de pont, en 1903, quand s'ouvre une auberge pleine de puces : San-José reçoit des étrangers, des gitans et des saltimbanques. Quelques années encore, et nouvelle offensive du monde : ouverture d'un bureau de poste. Trois Joséphins en profitent pour s'abonner à un journal de Mexico qui fait écho à toutes les étrangetés, aux trouvailles et aux drames des grandes villes. Le temps ancien s'effrite. Un autre temps, plus remué, s'esquisse. La preuve : les jeunes contestent la tradition, défient l'autorité des pères, se coupent même la barbe.

En 1911, la place de San-José est empierrée et dotée de réverbères à essence. Une querelle s'ensuit, car plusieurs habitants pensent que ces lumières donnent un teint de cadavre. Mais déjà des querelles plus graves secouent le Mexique, les premières passes de la folle période révolutionnaire (1910-1932) qui va jeter le pays dans une apocalypse et répandre sur ses chemins des bandes de voyous ou d'inspirés, enseigner au monde les noms de Zapata, Madero, Villa ou Carranza.



(Dessin de PLANTU.)

Cette fois, l'histoire a vraiment mis la patte sur San-José. Le village tente de la tenir éloignée de lui : dès qu'une troupe est signalée, on cache les jeunes filles et les chevaux. Si un étranger est découvert, on le conduit au cimetière, un prêtre le confesse, un soldat le tue, un fossoyeur l'ensevelit. Mais les révolutions continuent. Et quand, en 1924, le gouvernement Calles persécute les prêtres, San-José soutient les curés et s'enrôle dans les *Cristeros*. Pour ses débuts dans l'histoire, ce n'est pas une réussite. Le village est brûlé entièrement. En 1927, il n'a plus un seul habitant, mais, trois ans plus tard, dans l'église calcinée, on célèbre la messe pour les mille six cents Joséphins revenus au pays.

Luis Gonzales prolonge l'épopée minuscule jusqu'à nos jours. Tout est bon à l'histoire pour se faufiler dans le village de rien du tout : elle peut utiliser un voyageur de commerce avec sa machine à coudre, ou bien le feu d'une bande de révolutionnaires, mais aussi ce poste de radio qu'un fermier acquiert en 1938, à la stupéfaction générale, et qui relie soudain le temps local au temps universel.

Dès lors, San-José change de rythme. A sa manière humble et intimidée, il subit l'accélération de l'histoire car il doit se débrouiller pour faire tenir tout son destin, depuis son Moyen Age jusu'à l'année 1977, dans le pauvre petit siècle que la providence lui a alloué. On dirait d'un film en accéléré, et que s'épanouit sous nos yeux une fleur dont la tige jaillit au matin pour se faner le soir. Car, aujourd'hui même, San-José n'a pas encore sa place gardée, ses racines sont si petites... Depuis 1948, une route relie San-José à Mexico, et par cette route les jeunes gens gagnent les villes, si bien que le village affronte une autre épreuve : soit qu'il s'adapte et sache proposer à ses jeunes une existence acceptable en 1977, ou bien qu'il soit voué à disparaître, après avoir traversé notre histoire comme un bolide léthargique.

GILLES LAPOUGE.

★ **LES BARRIERES DE LA SOLITUDE. — HISTOIRE UNIVERSELLE DE SAN-JOSE-DE-GARCIA, VILLAGE MEXICAIN, de Luis Gonzales. Plon, coll. « Terre humaine », 480 p., 50 F.**

la vie littéraire

Une idée fixe

On ne pourra pas reprocher à Pierre-Jean Oswald de varier dans ses options. Depuis vingt-cinq ans qu'il se consacre à l'édition, il n'a eu en tête qu'un objectif, ou une idée fixe : la poésie.

Pour fêter ces noces d'argent (qui ne sont pas forcément argentées), il a décidé de publier une anthologie qui lui est personnelle de ses goûts en matière de poésie, de théâtre et de romans. Sous le titre de « *La poésie est contagieuse* », l'anthologie comprendra trois volumes : la poésie préfacée par Max-Pol Fouchet, le théâtre par Bertrand Poirot-Delpech et les romans par Maurice Nadeau.

Soixante estampes originales dues à des artistes contemporains et présentées par Jean-Louis Ferrier accompagneront ce choix de cent cinquante auteurs où l'on trouvera Rafaël Alberti et André Laude, André Benedetto et Paol Keineg, Knut Hamsun et Henry Miller, entre autres.

L'ouvrage peut être dès maintenant commandé, par souscription, aux Editions Pierre-Jean Oswald (7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris. Tél. 033-90-07).

Un bon témoin pour Balzac

On savait, et avec suffisamment de preuves et de témoignages, que Balzac avait épousé le 2 mars 1850 à l'église catholique de Berditchev, en Ukraine, Eve Hanska, qui reste pour certains « l'Etrangère ». Il manquait cependant l'acte d'enregistrement de ce mariage. Il vient d'être retrouvé dans les archives de la ville de Jitomir, en Ukraine.

L'agence Tass, qui a annoncé la nouvelle indique que les mariés eurent pour témoins *les comtes Gustav Olizar et Youri Mnizech*. Témoins honorables, puisque l'agence soviétique nous fait savoir encore que le comte Olizar était considéré, aux environs de 1820, comme un proche des « décembristes », ces membres de la société secrète qui visait à supprimer le régime féodal de la Russie tsariste.

Le prix du savoir augmente...

Une série de manuels rédigés par de grands spécialistes exposant de manière claire, progressive, didactique, diversifiée, les principaux acquis et les questions de fond de leurs disciplines... voilà une excellente idée ! Sans connaissance préalable, chacun, de l'élève de terminale à l'autodidacte, pourrait s'initier au mieux à l'une des branches du savoir contemporain.

Objectif visé par la nouvelle collection « Fondamental » aux Presses universitaires de France, dont le premier volume, *Psychologie*, par Maurice Reuchlin, professeur à la Sorbonne, est une réussite en tout point.

En tout point... sauf un : cet instrument de travail recommandé à un vaste public vaut... 100 F ! Au prix où sont les livres, c'est explicable sans doute. Mais pourquoi ne pas avoir imaginé une collection de poche ou une présentation moins coûteuse ? Lorsqu'il s'agit de démocratiser les connaissances, le prix de vente est aussi une question... fondamentale.

La vie en jaune

Sept jeunes giscardiens, dont le fils du président de la République, Henri, et l'un de ses cousins, Nicolas, se sont rendus en Chine en juillet 1976, c'est-à-dire peu avant la mort de Mao (9 septembre 1976).

Pierre Pean, qui est, lui, grand reporter au *Nouvel Economiste*, y est allé également en 1976, mais après la mort de Mao.

Les premiers ont précédé de peu les grands tremblements de terre du 28 juillet 1976. Ils ont relaté dans leur livre, *la Vie en jaune* (Stock) leurs impressions, leurs visites, leurs réactions.

Le second a enregistré les effets de l'ébranlement provoqué par la mort du Grand Timonier, visité les usines, interviewé les nouveaux dirigeants. Dans son livre, *Après Mao, les managers* (Fayolle-Intervalle), il donne la clé de la Chine nouvelle : une Chine qui rêve toujours de Mao, mais obéit à Hua.

Docteur Knox et Cie

« Nul ne le comprit mais 1823 fut une année décisive pour la profession médicale. Pour la première fois, un médecin fut pris en flagrant délit de meurtre... » Ainsi commence le livre d'Arthur Kent, auteur anglais, et fureteur, qui sous le titre *Docteurs assassins* raconte l'histoire de dix-sept médecins qui furent condamnés pour meurtres passionnels ou crapuleux. Dans ce florilège, on compte sept Américains, six Anglais, un Ecossais — il s'appelait Knox — un Irlandais et seulement deux Français, Pierre Bougrat, qui défraya la chronique judiciaire des années 20 et Marcel Petiot lui, moins oublié. Un détail : la maison d'édition qui publie en français cet ouvrage, qui manquait à notre culture s'appelle les Humanoïdes associés.

Les mots de quatre lettres

Cambronne est devenu célèbre avec un mot de cinq lettres.

Harold Robbins, dont vient de paraître aux Editions Belfond le second best-seller traduit de l'américain : *Une femme solitaire*, après *le Pirate*, a fait mieux.

Il a conquis les gros tirages (deux millions d'exemplaires en un mois aux U.S.A. pour son dernier livre), avec des mots de quatre lettres.

Shit, dont le père Ubu avait fait, en français jarryviste, un mot de six lettres (voir plus haut).

Cunt qui, en américain, désigne l'organe féminin servant à la reproduction.

Cock : son homologue masculin.

Fuck qui, vulgairement, qualifie l'acte en question.

Suck qui, en vocabulaire érotique, porte le nom savant de cunnilingus.

Hole enfin qui, indifféremment recto ou verso, s'applique à une cavité et dont José Giovanni avait fait le titre d'un de ses livres.

Cinq mots de quatre lettres pour des millions de dollars.

Il y a de quoi en effet, « prendre son pied ».

vient de paraître

Romans

MICHEL GALL. — *La Vie sexuelle de Robinson Crusoé.* — L'auteur avait publié ce livre aux Editions Olympia Press pour la première fois dans les années 50, sous le pseudonyme de Humphrey Richardson, mais l'ouvrage avait été aussitôt interdit en France. (Jean-Claude Simoen, 214 p., 38 F.)

GUY DES CARS : *le Château du clown.* — Une peinture des gens du cirque (Plon, 352 p., 42 F.)

Littérature étrangère

CIRIL KOSMAC : *la Ballade de la trompette et du nuage.* — Un roman yougoslave par un écrivain chargé de hautes responsabilités dans son pays. Traduit du slovène par Jean Durand-Monti (Publications orientalistes de France. Collection « D'étranges pays », 165 pages, 32 francs).

JUDITH BURNLEY : *l'Epouse.* — Une sorte de précis de la femme moderne devant le mariage que la romancière anglaise nous livre avec humour. Traduit de l'anglais par Charlotte et Stéphane Crozet. (Stock, 203 pages, 35 francs).

JAMES M. CAIN : *la Belle de la Nouvelle-Orléans.* — Un nouveau roman de l'auteur du *Facteur sonne toujours deux fois*, qui se déroule à l'époque de la guerre de Sécession. Traduit de l'anglais par Michel Lebrun. (Editions Guénaud, 201 pages, 32 francs.)

LAWRENCE FERLINGHETTI : *Œil couvert, cœur ouvert.* — Un recueil de poèmes de l'éditeur de Kerouac, Ginsberg, Rexroth. La poésie descend dans la rue... Traduit de l'anglais par Philippe Mikriammos. (Christian Bourgois, éditeur, 229 pages, 50 francs.)

ALLEN GINSBERG : *Howl.* — Publication du premier recueil de poèmes du prophète du mouvement « beatnik ». Traduit de l'anglais par Robert Cordier et Jean-Jacques Lebel. (Christian Bourgois, éditeur, 93 pages, 25 francs.)

Politique

MAURICE T. MASCHINO : *Sauve qui peut.* — Une enquête auprès d'hommes politiques, de philosophes, de sociologues, d'économistes, de journalistes, sur le déclin des libertés et de la démocratie en France. Publiée dans *le Monde diplomatique* en juillet 1975, avril 1976 et mars 1977. (Ed. Savelli, 174 p., 28 F.)

THIERRY DESJARDINS : *les Rebelles d'aujourd'hui.* — Un grand reporter du *Figaro* retrace la vie quotidienne des maquis d'Afrique et d'Asie. (Presses de la Cité, 336 p., 42 F.)

Société

MARCEL SCHNEIDER : *Comment peut-on être châtelain aujourd'hui ?* — Grandes familles et chefs-d'œuvre en péril. (Hachette, coll. « Littérature et sciences humaines ». Préface de Michel Péricard, 179 p., 35 F.)

PIERRE-JAKEZ HELIAS : *les Autres et les Miens.* — Un complément au *Cheval d'orgueil*. D'autres contes, le même conteur. (Plon, 505 p., 55 F.)

PAUL CHABOT : *Jean et Yvonne, domestiques en 1900.* — Un fils a reconstitué la vie de ses parents, cocher et cuisinière chez des « grands » de la Belle Epoque. (Tema éditions, coll. « La France des profondeurs », 255 p., 39 F.)

PIERRE BONTE : *Vive la vie !* — Suite au *Bonheur est dans le pré*, une nouvelle galerie de personnages pittoresques, poètes, amoureux de la nature ou des bêtes, non conformistes, originaux. Avec la collaboration de Laurent Cabrol et Alexandre Lichan. (Stock, 275 p., 55 F.)

Musique

ERIK SATIE : *Ecrits.* — Ce volume — première partie d'un triptyque — réunit divers écrits du compositeur : articles, causeries, etc. Textes réunis, établis et annotés par Ornella Volta (Champ libre, 367 p., 68 F.)

Histoire

JEAN DAUTRY : *1848 et la IIe République.* — Les origines d'une révolution et les désillusions qui la suivirent. Une réédition préfacée par Jean Bruhat. (Editions sociales, 306 p., 40 F.)

ARTHUR KLEINCLAUSZ : *Charlemagne.* — La réédition, préfacée par Régine Pernoud, de l'une des œuvres majeures d'un spécialiste de l'époque. (Tallandier, coll. « Figures de proue », 568 p., 65 F.)

JEAN JAURES : *l'Armée nouvelle.* — Un classique du socialisme réédité avec une introduction de Louis Baillot. (Editions sociales, 405 p., 40F.)

HIPPOLYTE DE GUIBERT : *Ecrits militaires 1772-1790.* — Les prophéties d'un Clausewitz français à la veille de la Révolution. Préface du général Ménard. (Copernic, coll. « Nation-Armée », 306 p., 59 F.)

Sciences humaines

JEAN-JACQUES WALTER : *Psychanalyse des rites.* — Existe-t-il un système mythologique universel, identifiable chez tous les peuples ? Les rites évoluent-ils parallèlement dans les diverses parties du monde ? L'auteur répond affirmativement. (Denoël, coll. « Médiations », 480 p., 80 F.)

JACQUES CORRAZE : *les Maladies mentales.* — Les tentatives de réévaluation de la taxinomie psychiatrique à la lumière d'études récentes. (PUF, coll. « Le psychologue », 136 p., 35 F.)

OLIVIER REBOUL : *l'Endoctrinement.* — Une réflexion sur la notion d'enseignement et sur ses « perversions » autoritaires. (PUF, coll. « L'éducateur », 200 p., 42 F.)

CONRAD STEIN : *la Mort d'Œdipe.* — Un recueil d'études psychanalytiques publiées par l'auteur dans diverses revues depuis une quinzaine d'années. (Denoël-Gonthier, coll. « Médiations », 304 p., 16,50 F.)

Souvenirs

BRIGITTE FRIANG : *Un autre Malraux.* — Un complément à la connaissance de l'homme Malraux. (Plon, coll. « Espoir », 165 p., 40 F.)

Sciences

MARCEL LAPORTE : *les Joies de la recherche.* — Un physicien témoigne sur son métier. (Plon, 316 p., 36 F.)

Science-fiction

Planète socialiste. — Onze écrivains français racontent les lendemains de la Révolution. Textes présentés par Michel Jeury. (Ed. Kesselring Valentin 92 - 1400 Yverdon, Suisse, 253 p., 28 F.)

en bref

● **UN SOUVENIR D'ENFANCE DE LEONARD DE VINCI**, texte publié par Freud en 1910, et qui n'était plus disponible en français depuis longtemps, vient d'être réédité dans la traduction de Marie Bonaparte (Gallimard, coll. « *Idées* », 158 p., 9,35 F).

● **LA SOCIETE DES POETES FRANÇAIS** a élu son bureau pour l'année 1977-1978 : président d'honneur : Pascal Bonetti ; président : Marthe-Claire Fleury ; vice-présidents : Roland Le Cordier, Pierre Menanteau, Pierre Osenat.

● **HENRY CORBIN**, successeur de Louis Massignon à la chaire d'islamisme de l'Ecole pratique des hautes études, réédite sous une forme augmentée son très beau livre sur « l'Imagination créatrice dans le soufisme d'Ibn' Arabi. » (Flammarion, coll. « Idées et recherches », 334 pages, 68 F.)

● **LES LAUREATS DE LA SEMAINE :**

Prix de l'Asie : Tsien Tche-hao pour « la Chine » (Librairie générale de droit et de jurisprudence) et Pierre-Antoine Perrod pour « l'Affaire Lally-Tollendal » (*Klincksiek*) ;

Prix de la mer : Georges Aubin pour l'ensemble de son œuvre ;

Prix d'honneur : Annie Ernaux pour « Ce qu'ils disent ou rien » (Gallimard) en catégorie roman et Bernard-Henri Levy pour « la Barbarie à visage humain » (Grasset) en catégorie essai ;

Prix Sévigné des centres épistolaires *francophones* : Paul Guth pour « Lettres à votre fils qui en a ras le bol » (Flammarion) ;

Prix du Cercle européen Louise-Weiss : Yann de l'Ecotais pour « l'Europe sabotée » (Ed. Rossel, à Bruxelles) ;

Prix européen d'écologie : Jean-Marie Pelt pour « l'Homme renaturé » (Seuil) ;

Prix Alpes-Jura : Lin Colliard pour « la Culture valdotaine au cours des siècles » (Imprimerie I.T.L.A., Aoste) ;

Concours de poésie romantique du syndicat d'initiative de Jouy-en-Josas : 1er prix, Magdeleine Labour ; 2e prix, Henri Lambert ; 3e prix, Jean Sagittaire.

Prix Pierre Mac Orlan : Jean Queval pour l'ensemble de son œuvre ; Prix de la société des écrivains d'Alsace et de Lorraine : Alain Surget pour « Many Szewski ou le poème des prisons » (manuscrit).

● **UNE ERREUR D'ADRESSE** s'est glissée dans l'information relative aux Editions La Pensée sauvage. L'adresse de cette société est plus exactement la suivante : Rue Humbert-II, 38640 Claix, B.P. 11. Tél. : (76) 98-04-14.

en poche

L'« ATMOSPHÈRE » DE L'HOTEL DU NORD

Un petit immeuble grêle à la façade ridée, quai de Valmy. *Trois étages, une trentaine de chambres. Papiers* peints à fleurs fanés, lits de fer et rideaux de cretonne : l'hôtel du Nord. Acheté par Etienne Lecouvreur, ancien livreur, avec l'argent prêté par son beau-frère, cette bâtisse minable finira quelques années après sous la pioche des démolisseurs. Louise, la femme du « patron », n'a pas ménagé sa peine, mais ils n'ont pas fait fortune.

On dirait volontiers qu'il n'y a pas de quoi en faire un drame — ni un livre. En quelques dizaines de pages, Eugène Dabit a pourtant réussi le tour de force de suggérer tout un monde, une foule de personnages généreux ou repoussants, naïfs ou matois, transparents ou ambigus, et ce avec une rare économie de moyens. Pas un effet gratuit, pas un mot de trop : du Zola qui aurait des sobriétés d'épure.

Publié en 1929, premier lauréat du prix du roman populiste, ce chef-d'œuvre n'a pas pris une ride. Derrière Arletty et Jouvet qui, dans le film de Marcel Carné, ont rendu fameuse l'« atmosphère » de l'hôtel du Nord, allez donc retrouver ce texte, l'une des très rares réussites du *roman* « réaliste ».

Et rêvez un peu à l'auteur, que Jean Freustié évoque dans sa préface : Dabit était le fils d'un Etienne et d'une Louise, il a grandi là, à l'hôtel du Nord, le « vrai », avant de laisser dix romans pour aller mourir de la scarlatine à Sébastopol, au cours de son voyage avec Gide, en 1936. Un destin.

ROGER-POL DROIT.

★ *HOTEL DU NORD, d'Eugène Dabit, Denoël, coll. « Relire », 168 pages, 16 F.*



LES POUDRES ET LES POUVOIRS DE CHRISTIAN PRIGENT

DANS le monde de l'édition ce n'est pas toujours fête, on s'en doute. Ce n'est pas que l'édition ne s'y prête pas, mais plutôt que le festif est, ici comme ailleurs, rare, *inabordable*. Et encombré, comprimé, brimé. Et par fête, j'entends : jubilation de la langue, altérations à grande vitesse, rythmique ascensionnelle, turbulences : de quoi faire trou partout et que les voyageurs s'en cognent le crâne au plafond de la carlingue en dispersant sur leurs voisins le café au lait bouillant.

Alors saluons, une fois n'est pas coutume, la naissance d'une nouvelle collection chez Christian Bourgois : la collection « TXT », qui fait écho à la revue maintenant bien connue et au groupe d'avant-garde dont elle est l'émanation. Il était logique que le fondateur, et principal animateur, de la revue, Christian Prigent, inaugure cette série de livres qui annonce par ailleurs *le Babil des classes dangereuses*, de Valère Novarina, et l'extraordinaire *Degré Zorro de l'écriture*, de l'écrivain wallon Jean-Pierre Verheggen dont le travail agressivement salubre se fait puissamment sentir en Belgique depuis quelques années.

Donc saluons — et arrêtons-nous quelques instants sur *Power-Powder* (le pouvoir et la poudre). C'est là sûrement que Christian Prigent, dont certains ouvrages, *l'Main*, publié aux éditions de l'Energumène et, très récemment, *Du côté de l'imagimère*, publié par Gérard-Georges Lemaire en Suisse, avaient déjà pris date dans le concert général de remise en question des moyens et des fins de l'écriture, assure au mieux *sa prise*, précise les risques encourus (quelle autre langue que celle-là peut-on encore proposer ?), d'un coup de poignet brutal. Oui, c'est cela, c'est bien d'un coup violent, donné de tout le corps, qu'il s'agit : essayez donc d'ouvrir ce livre, en quelque chapitre que vous tombiez, quelle que soit la vitesse à laquelle vous le lirez (très vite, peut-

« Lame sœur », selon Prigent.

Portrait de Gabrielle d'Estrées et de la duchesse de Vilars au bain.

être, pour essayer d'échapper à la force de sa frappe), vous aurez l'impression à tout moment que quelque chose sur vous va se jeter, que quelque chose va vous plonger un fer brillant là où, sans que vous vous en doutiez, la pourriture (effet local de manifestation des pouvoirs qu'exerce sur vous la langue qu'on vous impose, proie que vous êtes !) vous a blessé.

Le livre est divisé en rapides séquences qui sont autant d'effets de redistribution de la violence incidente et du coup violent que l'écrivain lui impose à son tour, les titres jouant, si vous voulez, le rôle de la mitraille quand on guerroie en terrain découvert. Ce qui est évidemment le cas pour la sorte de littérature qui nous occupe. Voyez plutôt : « Proème », « Dejeu » ; Un peu de théâtre » ; « Poème peut-être » ; « Roman, sans doute » ; « La leçon de chinois »... Pour ce qui est de cette dernière leçon, sans doute agit-elle comme captation de la parole héritée donc relue, « revisitée » par une psychanalyse fortuite, corrodée, dégringolée, désobstruée par un autre héritage (disons, pour être nous-même effroyable, celui qui va de James à Lacan, avec aussi quelques autres effets, post-lacaniens). En marge à la « Leçon de chinois », cette note de Prigent : « *Voilà ce que ça décapité crépite : il y a là-dedans à la fois de la théorie et des faits réels.* » Et, en plus, du slogan qui se glisse partout, effondrant tout code qu'on serait tenté d'y rajouter, tout système — et Dieu sait si les codes et les systèmes actuels ne cessent de nous retourner vite fait au stade moujik. Voulez-vous un exemple du contre-code : « *C'est une fiction, c'est du réel, c'est ouvert... l'espace est vide, comme j'ai joui !* »

Il faut lire Prigent, lire ses poudres et ses pouvoirs, aller y voir de toutes les façons possibles, comme il y allé voir lui-même. Et croyez-moi, son voyage, et la sorte d'intrépidité qu'il a mise à ce désaveuglement généralisé, la fureur et la joie extrêmes qui l'y ont animé, tout cela n'a pas dû être de tout repos. C'est tout.

DENIS ROCHE.

★ POWER-POWDER, de Christian Prigent. Ed. Christian Bourgois, coll. « TXT », 140 pages, 45 F.

roman

Pierre de Calan entre le patronat et la Grande Trappe

● *L'analyse d'une vocation religieuse.*

LE vice-président du C.N.P.F., Pierre de Calan, ne peut manquer de surprendre ses lecteurs habituels avec ce premier roman tardif, *Côme ou le désir de Dieu*, analyse d'une vocation religieuse. Pierre de Calan a autrefois écrit en collaboration avec Michel de Saint Pierre une pièce de théâtre, *les Ecrivains*, jouée en 1959, au Théâtre des Mathurins, et il a publié un recueil de contes, *les Cousins vraisemblables* (Grasset), — mais ce sont ses ouvrages économiques que le public a surtout retenus, parmi lesquels *Le coton et l'industrie cotonnière* (P.U.F. « Que sais-je ? », et, tout récemment, *Chère inflation* (France-Empire, 1975). Certes, ce libéral, ce « patron chrétien » a toujours eu des préoccupations morales. Mais il y a loin pourtant de là à la Trappe, où il a écrit une partie de son roman.

Le narrateur, ici, est le maître des novices : il s'interroge sur la destinée d'un garçon dont la direction lui avait été confiée, et qui est mort. Fils et petit-fils de vétérinaires, Jean, qui a pris le nom de Côme au début de son noviciat, a été, tout enfant, scandalisé par les bonnes fortunes d'un père brillant et volage, assombri par la tristesse d'une mère pieuse et sacrifiée. Une visite à la Trappe, dans son adolescence, l'a persuadé qu'il était appelé à vivre dans le silence et la prière, au milieu de ces hommes qu'il imagine naïvement parfaits. Il est si sûr de sa vocation que dès le début de son noviciat il étonne ses compagnons par la simplicité, la paix de son cœur : nulle inquiétude, chez lui. Le narrateur observe même que ses gestes, sa démarche, toute son allure sont celles d'un moine depuis longtemps plié à la règle... ou peut-être, note-t-il, d'un parfait acteur. Mais la crise survient : Côme est bouleversé par la vie de la ferme où il travaille. Curieusement, les accouplements des bovins lui rappellent, dit-il, les débordements sexuels de son père. En outre, il est dégoûté par les marchandages de Frère Maurice, « cet affreux maquignon » chargé du négoce des bestiaux. Enfin, les ronflements des moines et leurs grognements la nuit, les bruits goulus de mastication au réfectoire l'irritent et le déçoivent. Prier et soigner les fleurs pour l'autel de la Vierge devraient être, selon lui, ses seules occupations.

Après réflexion, le Père Abbé et le Père Maître offrent à Côme de passer quelques mois loin d'eux, pour éprouver sa vocation. Côme reprend ses vêtements laïcs et s'en va. Il écrit souvent, sûr qu'il reviendra pour toujours. Il revient en effet, mais il n'a guère changé. Après un peu de temps, il est de nouveau ébranlé : deux Frères en sont venus aux mains, pour une histoire de tracteur, et des sanctions ont été prises contre eux. Côme se plaint de cette double violence, et plus encore de la « routine » de la vie quotidienne. Il affirme que sa vocation n'est pas en cause, mais qu'il a besoin de s'éloigner encore une fois. On lui représente que s'il part, il ne pourra plus revenir, car la règle est incompatible avec ces allées et venues. Sans attendre le verdict du Père Abbé, il s'enfuit.

Un an plus tard, un de ses amis — incroyant — vient intercéder pour Côme, dont les lettres sont restées sans réponse. Peut-il revenir ? Il le peut, s'il prend cette fois l'engagement définitif de ne pas repartir. Mais est-il en état de l'affirmer ? Côme ne répond pas.

A la fin de l'hiver, un paysan trouve dans la neige le cadavre de Côme, non loin de l'abbaye. Comment est-il mort ? On ne le saura pas. Mais il était revenu. Et le Père Abbé décide que l'inhumation sera faite au cimetière de l'abbaye. Car que sait-on d'une vocation ? Côme, à sa manière, n'a-t-il pas été fidèle à l'appel entendu ?

Tout cela est vu au niveau des comportements : chaque personnage est soigneusement décrit, on voit les visages, les silhouettes, les dialogues sont naturels. Mais où est la vie intérieure ? Tout se passe comme si l'adaptation à une société communautaire était l'unique question posée par le noviciat. Cette psychologie, qui ne se réfère à aucune transcendance, donne un curieux sentiment d'inanité. A la limite, on s'étonne moins des fugues de Côme que de la persévérance de ses Frères, qui doit bien pourtant n'être pas sans quelque raison ?

JOSANE DURANTEAU.

★ COME OU LE DESIR DE DIEU, de Pierre de Calan. Ed. La Table ronde, 224 p., 40 F.

récit

Au Népal, rêver de Bourg-la-Reine

● *La détresse et les éblouissements d'un voyageur.*

UN jour, sur un pupitre d'écolier, on grave cette petite phrase de Cocteau qui fait rêver absurdement : « *Le poète va en autobus, la foule suit derrière.* » Plus tard, à vingt ans, on se retrouve avec la foule dans un de ces vieux bus fleuris qui bringuebalent vers l'Afghanistan. Petit Poucet cherchant sur la planète le lion du Douanier Rousseau, traînant avec soi Cendrars, Arthur Gordon Pym et le *Lotus bleu*, on écrit un récit de voyage qui sans cesse se dénie, se dérobe et dérive jusqu'à prendre sa vie propre.

De Kaboul à Delhi, de Bombay à Goa, de Khatmandou à Calcutta, le voyageur tient le journal de bord d'un lent, d'un amer arrachement. C'est donc cela, le monde ? Rêver, au Népal, de Bourg-la-Reine et des prairies normandes ? Heureux les aventuriers au regard fixe qui, sans brouiller l'ici et l'ailleurs, échappent à cette dérisoire détresse symbolisée par la découverte, sur une grève, d'une tortue de mer égorgée.

Et puis le nostalgique « patagon » aux semelles d'encre s'installe dans le mouvant, s'acclimate à son vertige, à cette écriture en apesanteur qui détourne son voyage vers une sorte de vacance intemporelle. Poursuivant sa route « sur un ego d'un mètre quatre-vingts », il tente de restituer des rumeurs indéfinissables, des mélopées végétales. Bangkok. Vientiane. Penang. Singapour. Au bout de la péninsule, la mer de Chine. Hongkong. Le Pacifique.

Dès ce retour à l'Océan, à la « mer mère, aux abysses matricielles », une profusion d'images éclatées et de visions oniriques donnent au récit une nouvelle ampleur poétique. D'interminables chutes en spirale marquent la fin d'un parcours qui menait à un point précis : celui où un bateau russe vire doucement vers le soleil couchant. Les éblouissements syncopés, la lente dérive des dernières pages rythmée par le « brombromtkitki » du Transsibérien, méritent certainement de détour.

MONIQUE PÉTILLON.

★ DETOUR, de Hugo Verlomme. Le dernier terrain vague. 180 p., 39 F.

...Guillaume Apollinaire

(Suite de la page 17.)

ELLE est de Guillaume Apollinaire. Ou du moins c'est lui qui l'a recueillie d'on ne sait quelle tradition orale, selon l'habitude qu'il avait, dans ses écrits en prose, de mêler à ses souvenirs les choses lues ou entendues.

Car Apollinaire n'est pas seulement le poète du « pont Mirabeau où coule la Seine », d'*Alcools* et de *Calligrammes*, ni le « poilu de 14 » au front bandé ni l'auteur espiègle des *Onze Mille Verges*. Au lieu de se laisser envahir par la niaiserie des « livres de plage », les vacances devraient servir à réparer les oublis ou des préjugés de ce genre. Non pour briller à quelque concours audio-visuel — on croira bientôt que l'érudition n'a plus que cette fonction hors de portée, spectaculaire ! — mais pour le plaisir de la découverte.

« La Pléiade » en offre justement l'occasion en réunissant dans un premier volume d'*Œuvres en prose* l'introuvable *Enchanteur pourrissant* (avec les gravures sur bois de Derain qui ornaient l'édition Kahnweiller), *l'Hérésiarque et Cie, le Poète assassiné, la Femme assise, la Fin de Babylone, les Trois Don Juan, la Femme blanche des Hohenzollern*, ainsi que des brouillons de théâtre et même de cinéma. Les textes sont introduits et établis par Michel Décaudin, avec un appareil de notes et variantes comme seule « la Pléiade » en met à la disposition du grand public.

Apollinaire attachait une grande importance à ses œuvres en prose. Quand il est mort, en 1918, il ne travaillait pas à des poèmes, mais à *la Femme assise, et commençait la Femme blanche des Hohenzollern*. Michel Décaudin rappelle qu'il plaçait ses récits sur le même plan que ses vers. Il a confié à un ami que les premiers lui semblaient plus difficiles à réussir que les seconds. Il était convaincu d'y manifester un réel « talent de conteur ». Breton le lui a reconnu, au moins pour *le Poète assassiné*.

ON est frappé en tout cas de ce que le prosateur laisse mieux voir l'homme que le poète. C'est vrai, bien sûr, des récits de voyage — en Autriche, à Prague, — mais aussi des portraits de personnages mythiques ou excentriques. Derrière l'Enchanteur Merlin, le « Juif errant », les incarnations diverses de Don Juan ou le Croniamantal du *Poète assassiné*, on reconnaît d'abord l'auteur lui-même et son obsession du surnaturel mêlé au quotidien.

Les textes qui devaient constituer *la Femme blanche*

par Bertrand Poirot-Delpech

des Hohenzollern rendent un son particulièrement direct et moderne. A la faveur d'un reportage pour *Comœdia*, on voit le Deauville des joueurs princiers et de Tristan Bernard basculer dans la mobilisation avec un sens de la fête intact, et même aiguisé, dirait-on, par les menaces.

Le Paris des théâtreuses connaît la même espèce d'angoisse étourdie qu'on retrouvera à la veille de 1939, chez Fitzgerald ou Drieu La Rochelle ; comme si danser un dernier tango avec une feuille de route en poche ajoutait à l'excitation des fausses fêtes et des brèves rencontres ! Les immanquables bévues de veilles de guerre circulent. « *Dans un mois ce sera fini !* » En 1793, déjà, on parlait de huit jours et cela dura vingt-cinq ans. Sans ingénuité, il n'y aurait pas de combattants !

L'INNOCENCE ne fleurit pas seulement dans les propos militaires. Sur l'amour, aussi, les mobilisés échangent propos et anecdotes juvéniles. Ainsi l'histoire de la belle Elodie, partagée entre un mari allemand et un amant français, ou les légendes sur le sadisme des officiers prussiens et autres espions sodomites. Les bobards sur la « cinquième colonne » *ne sont pas loin*.

Le commandement français, pense-t-on, manque d'idéal. Du temps de la Révolution, il admirait Frédéric le Grand, à en croire Vigny. En 1914, on ne lui connaît aucun modèle ; surtout pas Napoléon, dont il laisse la vénération aux officiers ennemis.

Entre autres réflexions qui recoupent celles des *Lettres à Lou* et des souvenirs de Rouveyre, on apprend que, selon Mirabeau, la première qualité d'un général serait de se vouer à l'onanisme, afin d'éviter les « caquetages » sur l'oreiller... Les simples soldats, dit-on encore, gagneraient à imiter sur ce point les gradés : on a vu une sentinelle égayer ainsi sa solitude, tout en accomplissant son devoir avec une bravoure... citée à l'ordre de la division.

Ici l'auteur exhume d'un trou d'obus des notes lyriques sur l'effet du pavot ; là, il surprend dans le train, *songeuse* comme le sont les êtres annonciateurs de catastrophes, la femme blanche des fables allemandes. Tout Apollinaire et son destin se résument dans cette apparition aux yeux violets.

Jusqu'à la dérision du poète qui est au rendez-vous. Un jour, au front, un violent vent d'ouest fait envoler des milliers de papiers échappés des feuillées. Et tandis que ces messages couvrent la Champagne pouilleuse en direction des tranchées allemandes, l'armée française, « invisible, couleur du temps, éclate d'un rire formidable » !

★ APOLLINAIRE, ŒUVRES EN PROSE, *tome I*, Gallimard, coll. « la Pléiade », 1 538 pages, 125.

histoire

Il n'y avait pas que l'Affiche rouge...

● ***Lorsqu'on passe le flambeau, que devient le témoin ?***

QUAND la tornade de l'histoire a porté les parents au-dessus de leur destin, les enfants en gardent parfois la mémoire agacée. Déjà, voici dix ans, un jeune homme a reconstitué les jours au camp de Treblinka, où les siens avaient été exterminés.

Claude-Andrée Zantman, fille de parents divorcés (lui juif, elle catholique), est partie en quête de l'amour dont elle est issue. Et l'album de famille a versé dans l'histoire, dans le caché, le négligé de la résistance. Cette fois, il s'agit de ceux que l'on salue de quelques mots rapides : « *l'héroïsme de la main-d'œuvre immigrée dans ses groupes de combat* » (MOI) ! Tous ces Italiens, ces Espagnols, ces émigrés de l'Europe centrale ou orientale (avec, parmi eux beaucoup de juifs), organisés et contrôlés par le P.C.F.

De ces hommes, de leur combat, nous connaissons l'*Affiche rouge*, livre militant et film déconcertant, et quelques souvenirs de combattants particuliers. Claude-Andrée, petite-fille élevée dans un pensionnat religieux, orpheline d'une mère tuée par un jaloux, cherche en eux, désespérément, ses racines. Non pas « *une collection de faits d'armes plus ou moins héroïques, mais leur MOI, et la mienne puisque j'en suis issue, drôle d'équipe de manœuvres du sabotage, d'ouvriers de la clandestinité, d'ingénieurs de l'histoire* ». Elle découvre, à travers quinze années de témoignages, d'interrogations, que parmi les actes d'éclat des F.T.P. beaucoup leur étaient dus. Mais elle débusque surtout des individus imprévisibles, inimaginables. Parmi ces émigrés, au hasard des rencontres (car pour adhérer à un mouvement clandestin encore faut-il le connaître), Claude-Andrée trouve un Corse. Et un bon élève des oratoriens, Frédéric, plus tard journaliste et écrivain, qui paye aujourd'hui, dans sa chair, la blessure reçue dans les rangs de la MOI. Leurs rapports, leur fraternité, leurs amours avec des filles qu'ils n'oublieront plus, même si la vie les sépare, donnent à ce livre une simplicité, une émotion prenantes. Au pire du drame, la débordante vitalité d'êtres jeunes, tout dévoués à une cause et sûrs de changer le monde, vous entraîne. Cette histoire révèle parfois, sous les pseudos, des personnalités *historiques* : Galo, c'est Luigi Longo, futur secrétaire du P.C.I. ; Gérard fut et reste, pour ses amis, le nom d'Artur London qui préface le livre.

Parfois, aussi, on débouche sur la surprise. Le dirigeant politique Bruno (pas d'autre nom) déclare qu'*en août 1940* le communiste Maurice Tréan (celui-là même qui, nul ne le conteste plus, était allé avec des camarades demander aux Allemands de faire reparaître *l'Humanité*), lui dit : « *Il y a un manifeste lancé par Thorez et Duclos dans lequel on appelle à la résistance.* » C'est, en effet, une version qui fut très répandue dans le parti pendant longtemps. Bruno dit à Tréan que déjà des journaux polonais, juif, tchèque, circulent clandestinement. Tréan ajoute : « *La direction* (du P.C.F.) *t'a désigné pour reconstituer la MOI.* » Bruno affirme qu'en septembre la MOI était reconstituée et que, dès lors, par une agente de liaison, militante très connue, il a constamment gardé le contact avec « Fred », c'est-à-dire Jacques Duclos, sauf deux « coupures » en 1943.

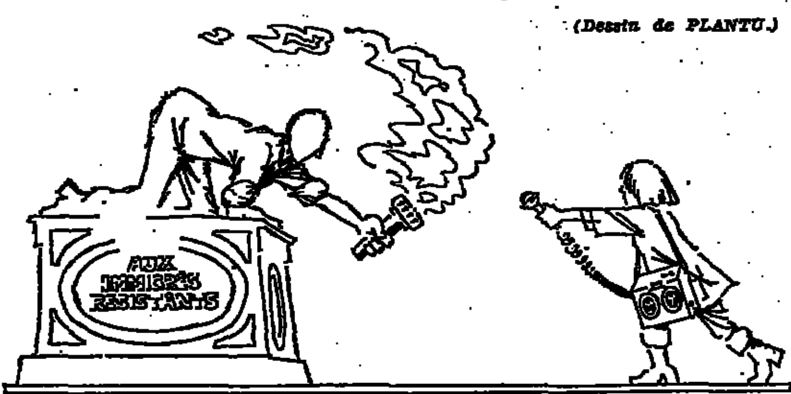
Ce témoignage unique et masqué causera donc sans doute certains remous.

L'auteur commente, sans mettre en doute : « *L'histoire vraie ? Mais comment cette vérité peut-elle être captée ou même approchée ?* »

Claude-Andrée Zantman sent qu'elle n'a pas « retrouvé » ses racines. Mais elle demeure, pour tous ceux qui l'ont connue avant qu'elle naisse, leur jeunesse. Et Artur London, lui tend le flambeau : « *Nous vous passons le témoin.* »

DOMINIQUE DESANTI.

★ LE PASSAGE DU TEMOIN, de Claude-Andrée Zantman, Editions Opta, 253 p., 42 F.



(Dessin de PLANTU.)

HÉLÈNE ELEK SE SOUVIENT

● ***La mère d'un des fusillés de l' « affiche rouge » entre ses souvenirs et son espoir.***

D'ABORD, qui est Hélène Elek ? La mère de Thomas Elek. Soit. Encore faut-il savoir, ou redire, que Thomas, dix-neuf ans en 1944, fut l'un des noms, l'un des visages de l'affiche rouge que les nazis placardèrent en février de cette année-là pour faire savoir qu'ils venaient de fusiller, comme saboteurs, étrangers et juifs, bien sûr, vingt-trois résistants qui leur menaient la vie dure, le groupe Manouchian.

L'histoire a peu retenu cette affaire : une rue discrète dans le vingtième arrondissement de Paris, un poème d'Aragon et plus récemment un film. Serait-ce, alors, pour compenser cette discrétion que parle aujourd'hui Hélène Elek ? Oui et non. Autant il est vraisemblable qu'un éditeur a *songé à lui donner la* parole parce qu'elle fut cette mère, autant il est éclatant qu'elle a refusé d'en profiter pour faire dans l'héroïsme.

A qui parle-t-elle, pour qui parle-t-elle ? A elle-même, pour elle-même, c'est une évidence. Il se trouve qu'on peut en profiter.

Elle raconte son histoire dans ce qu'elle eut d'ordinaire, et non point spécialement celle de Thomas, qui n'y tiendra sa place que l'heure venue. Soixante-dix ans après, Hélène Elek se souvient d'abord de son pays. C'est la Hongrie de 1900, avec ses choses de la vie multiples, importantes ou secondaires, celles de la mort aussi. Ces souvenirs ont la netteté de ce qui marque une existence commencée dans une famille juive avec la pauvreté, la dignité, l'espoir.

Déjà, y ont leur place l'antisémitisme, le socialisme. Hélène Elek, qui eut pour lieu de jeux les environs de la prison et de l'abattoir, s'est sentie « petite révolutionnaire » dès l'âge de quinze ans. Ses étapes furent la révolution des années 1918-1919, qui dura le temps d'un automne, la terreur blanche qui suivit, dont on sentait déjà qu'elle serait un prélude. Ainsi passent Bela Kun, Tibor Deri, Endre Ady. Ainsi s'expliquent l'exil à Vienne l'émigration à Paris. Ainsi se confortent l'orgueil et la fierté que la naissance ont donnés.

Orgueilleuse, elle l'est toujours, Hélène Elek, qui n'a jamais abdiqué : « *Nous avons vécu tous les maux des émigrés qui arrivent, ce qui n'empêche pas de dire tout ce qu'on pense.* »

Elle le dit, souvent dans le désordre, quelquefois dans l'illogisme et même dans la contradiction. Le cœur à gauche ? Quelle question ! Bien plus que le cœur, qui battit pour le communisme et s'indigna des faiblesses *de Blum au moment où* le Front populaire coïncida avec la guerre d'Espagne. Tout l'être, toute la raison, malgré Staline, malgré Rajk et London, malgré le 1956 de Budapest, le 1968 de Prague. Aujourd'hui, bien sûr, l'effroi rétrospectif a tempéré les certitudes d'alors.

Dans le même temps, il fallait faire bouillir la marmite, porter la culotte avec un mari qui, au reste, ne demandait que ça. A ceux qui avaient envie de faire grève dans le restaurant qu'elle tenait, *elle signifiait que « le communisme se fait dans la rue, et pas à la maison ».*

La voilà donc sans fard, mère et militante, résistante anonyme, sans appartenance, et dès lors bien faite pour comprendre Thomas, son aîné à l'époque, qui prend déjà figure de dieu. A l'amour maternel de l'un répond la piété filiale de l'autre. C'est l'époque des valises, des grenades, des attentats, des caches, de la peur et du courage. On retrouve les groupes de la main-d'œuvre immigrée, la MOI, dont on reparle un peu ces temps-ci. Il faut savoir aussi « *ne pas penser* » pour bien faire ce qu'on a à faire, en la circonstance tuer.

Ensuite sont venus les morts, les hécatombes, les trahisons. « *J'ai mille tragédies dans ma tête* », dit Hélène Elek, et l'on ne sait si elle voudrait les oublier. Il y a aussi dans sa tête des remords, des regrets, la peine surmontée *(« Je pleurais quand je pouvais »)*, la nostalgie des pardons qui ne furent point consentis et qui lui fait dire de Brasillach, bien qu'il ait demandé la mort de tous les juifs : « *Si on m'avait demandé, on ne l'aurait pas fusillé. Paquis non plus. Un homme peut changer. D'autres ont fait beaucoup plus de mal et sont encore là.* »

Quand on a vécu ce qu'elle a vécu, comme elle l'a vécu, il ne faut pas s'étonner qu'elle tienne aujourd'hui « *pour conneries* » beaucoup de choses, le nationalisme pour commencer, l'héroïsme pour continuer. Alors, tranquillement, elle peut prendre ses distances, faire savoir qu'elle ne va plus sur la tombe de Thomas au cimetière d'Ivry, « *très bien soignée par la ville* », être anti-gaulliste jusqu'à l'injustice *(« il est entré à Paris sur les cadavres de milliers d'enfants de dix-sept à vingt ans »)*, jusqu'à l'excès *(« les tortures de Massu pires que celles de Hitler »)*.

Et pourtant quel livre attachant, plus émouvant que rude, avec son refus désespéré de la désillusion, ses enthousiasmes et ses réticences, qui parfois se combattent, ses rêves d'un communisme angélique qui n'est pas venu, mais qu'elle continue d'attendre, son combat entre ses préceptes de rigueur et de pudeur et les élans d'une jeunesse qui, par la voix de ses petits-enfants, lui dit gentiment : « *Mémé, t'es un peu con...* »

S'attendrirait-elle ? L'attendrissement des simples fait partie de leur force.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

★ LA MEMOIRE D'HELENE, d'Hélène Elek, Maspéro, coll. « La mémoire du peuple », 311 p., 45 F.

congrès

VALERY LARBAUD ET LA LITTÉRATURE DE SON TEMPS

● ***Un colloque et une exposition pour « l'homme simple qui sourit ».***

« CE que j'admire le plus en Larbaud, écrit Paul Morand, *c'est cette somme prodigieuse de travail, de passion et de violence pour arriver à ce joyau reconstitué : un homme simple qui sourit.* » consacré à l'auteur d'*Enfantines* pour le vingtième anniversaire de sa mort, a montré qu'une somme importante de travaux et de passions, sans même que la violence s'en mêle, pouvait aboutir au résultat inverse.

Si fin, si délicat, si fragile Larbaud ! Nous l'avons un peu perdu au cours de ces deux journées, les 17 et 18 juin, atomisé par certaines analyses savantes, qui n'éclairent que les spécialistes et parfois même, tant le langage de certains est ésotérique, celui-là seul qui parle. Faudra-t-il, désormais, décréter « à huis clos » ce genre de réunion et refouler comme intrus le public des non-initiés, ces barbares venus là simplement pour découvrir une œuvre ou des raisons de l'aimer mieux ? Il nous a paru que la chose ne déplairait pas à certains de ces grands prêtres, terroristes par manque de simplicité et d'humour, un comble lorsqu'on se veut larbaldien.

Sans son masque

« Tout chercheur de bonne foi s'effraie, un jour ou l'autre, de comprendre qu'il tire son existence et sa justification de la force créatrice de ceux qui ont reçu en partage le génie dont il est lui-même dépourvu. » Cette humilité non feinte — et constructive — de Françoise Lioure, maître-assistant à l'U.E.R. de Clermont-Ferrand lettres, a été récompensée : a elle le dixième prix Larbaud, comme éditeur de la *Correspondance Larbaud-Marcel Ray* (plus de quatre cents lettres) et pour l'ensemble de ses travaux. Elle le partage avec Jean Blot. Eternel « recalé » des prix de l'année pour lesquels *les Cosmopolites* (Gallimard), avec raison, partaient toujours comme outsider, gageons qu'il est ravi, ce fonctionnaire à l'UNESCO « cosmopolite par goût et par devoir », d'être désormais situé sous le signe de *Barnabooth*.

Barnabooth, sans son masque, et vraiment replacé « dans la littérature de son *temps* », c'est jusqu'à la mi-juillet, dans une exposition due aux soins éclairés de Monique Kuntz (1), qu'on peut le rencontrer. Le voici, gamin songeur, entre son vieux père, le découvreur des sources Saint-Yorre, sa mère, drapée dans sa majesté de bourgeoise riche, sa tante Jane, destinataire d'une lettre de 1892 où Valery décrit son collège de Fontenay-aux-Roses, qui sera celui de *Fermina Marquez*.

Au service de ses confrères

Et ils sont là, de l'adolescence à la mort, les amis français de la N.R.F. et ceux d'aucune chapelle, comme Léon-Paul Fargue et tous les étrangers qu'il a tant aidés par ses traductions, préfaces, essais et recommandations. Anglais, Américains des deux Amériques, Espagnols, Portugais, forment, autour du bureau de l'« amateur » studieux, de sa collection de soldats de plomb, de ses manuscrits, une couronne, et il ne nous importe plus, alors, de savoir de quelle manière, ici ou là, son choix a été ratifié par le temps, ni dans quelle mesure, en France et ailleurs, les bénéficiaires de son attention et de son amitié y répondirent avec toute la gratitude qu'elles méritaient.

Rarement, nous semble-t-il, un écrivain, tout en élaborant une œuvre multiforme pleine d'innovations stylistiques, n'a usé autant ses forces et mis tant de curiosité au service de ses confrères de tous horizons, à l'esthétique parfois tout à l'opposé de la sienne — cette curiosité dont Jean Blot faisait justement remarquer, au sujet de Valery Larbaud, qu'« elle est une des formes les plus difficiles de l'amour ».

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

(1) *Valery Larbaud, sa vie, son œuvre*, au centre culturel Valery-Larbaud, siège également de l'association des Amis de V. Larbaud, 15, rue Maréchal-Foch, 03200 Vichy.

...llinaire

congrès

VALERY LARBAUD
ET LA LITTÉRATURE DE SON TEMPS

● Un colloque et une exposition pour « l'homme simple qui sourit ».

idées

Julia Kristeva fidèle à son pari théorique

● *La sémiologue, à l'ombre de Mallarmé, continue d'explorer les labyrinthes du langage.*

SURE d'elle et pourtant empreinte de la plus grande liberté critique, l'œuvre de Julia Kristeva s'avance en ce dernier quart du siècle, porteuse de ce désir intellectuel de tout comprendre et de tout embrasser, comme au temps de la Renaissance ou aux moments baroques de notre culture. Œuvre de fidélité à soi et aux stratégies intellectuelles décidées à la charnière des années 60, à une époque où la question du signe advenait en pleine lumière, relayant l'obsession humaniste.

C'était *Sémiotikè, Recherches pour une sémianalyse,* là où, dans le foisonnement des sémiologies, une exigence de reprise critique du discours ouvrait vers la sémiotique des processus d'engendrement : il ne fallait pas seulement classer ou interroger des énoncés produits, mais s'installer, grâce à la critique marxiste et à l'irruption freudienne et lacanienne, dans le lieu énigmatique de leur production. Ensuite, dans sa thèse, *la Révolution du langage poétique,* Julia Kristeva s'attachait à montrer de quelles ruptures idéologiques, politiques, épistémologiques, les œuvres de Mallarmé et de Lautréamont étaient porteuses, achevant de mettre en crise pour l'ouverture moderne, les fermetures du champ de la représentation et du langage, qui allaient de Platon à Hegel.

Avec courage et lucidité, une théorie de la révolution s'affranchissait de toute inscription mécaniste, linéaire, univoque et réductrice de l'infrastructure sur la superstructure. L'écriture mallarméenne surtout est la pointe la plus avancée de ce nouveau front qui fait basculer la représentation et son statut classique. L'hétérogène, la négativité non-médiatisable, travaillent le langage et le symbole, interdisant les discours de l'unification.

Aujourd'hui, dans ce *Polylogue,* livre-archipel, riche et pourtant très aéré, Julia Kristeva propose d'accentuer encore ces marques de l'hétérogène et de la pluralité qui travaillent de façon féconde et libératrice les lieux divers de la symbolisation : la Langue, le Discours, la Linguistique, la Peinture, *la Littérature, se voient* tour à tour questionnés, et rapportés à ces facteurs de singularité qui, à la fois, les rendent possibles et les menacent en leur apparente unité : travaillant sur des exemples littéraires (Beckett, Artaud, Céline, Joyce), musicaux ou picturaux (Giotto, Bellini), Julia Kristeva porte ces universaux jusqu'au point d'incandescence où tout bascule et se dissout : le discours politique et littéraire se révèle bordé et corrodé en même temps par la psychose et le fascisme, les multiples avatars du « sujet en procès » convoquant la dure question du prélangage enfantin et celui de la schizophrénie.

Julia Kristeva vue par J.-P. Cagnat

Reprenant sous cet angle nouveau et dissymétrique la question du politique et de la poétique, Julia Kristeva invente un statut particulier de l'exil et de la dissidence : comment, en effet, penser ce décalage qui fait de l'intellectuel occidental ce déraciné perpétuel, ce nomade qui jamais ne peut accepter l'unification contraignante du discours et de la cité, et dont pourtant les batailles libertaires sont métaphoriques par rapport au combat de ceux qui sont vraiment enfermés dans la maison des morts ?

Bulgare à Paris, *femme* en un discours tenu par les pouvoirs masculins, Julia Kristeva analyse le statut de ces différences sans tomber dans les pièges du sectarisme ou de l'essentialisme militant : le *Polylogue* est alors cette parole plurielle, ennemie des monologues et des discours unitaires, qui ne cède jamais à l'encerclement du sens propre.

De quoi s'agit-il en effet aujourd'hui ? Il faut inventer à l'Ouest, face aux forces réductrices, l'économie subversive d'une nouvelle dissidence, moins héroïque que l'autre, mais tout aussi urgente, et plus complexe parce qu'elle est double : elle milite contre l'avenir possible de réponses doctrinaires toutes faites, et elle maintient l'exigence de critique des discours de la représentation et du capitalisme classique. Accomplir ce travail de dissidence sans abdiquer l'exigence hautaine du théorique au profit d'une intervention immédiate dans l'idéologie, c'est ce à quoi parvient ce livre *ouvert,* d'où le caractère parfois difficile d'une prose sans concessions. Mais, pour maintenir la subtilité des niveaux énigmatiques de la langue, on doit s'interdire de simplifier, quitte à inquiéter parfois le lecteur. Qui reprocherait à Mallarmé ou à Hölderlin l'abscons de leur poésie ?

Fidèle à son pari théorique et répondant à l'appel du poétique qui le hante, *Polylogue* va donc privilégier le mode d'approche critique le plus fécond, le plus complexe, celui que Freud et Lacan nous lèguent, beaucoup plus incontournable que la phraséologie marxiste dont on a dit naguère qu'elle était pensée indépassable. Le recours aux processus de l'Inconscient n'est pas emprunté à une nouvelle scolastique, mais implique un travail fécond et respectueux des singularités, celui d'une *pensée antisystématique.*

Apparemment consacré au langage et au symbolique sous tous ses avatars, ce livre est donc aussi un traité politique : une éthique le traverse de part en part : la fronde joyeuse de la pluralité contre le monolithisme.

JEAN-MARIE BENOIST.

★ POLYLOGUE, de Julia Kristeva. Seuil, coll. « Quel », 544 p., 65 F.

NIETZSCHE A L'HEURE DE PALERME

● *Le philosophe allemand revendiqué par la pensée de gauche.*

QUELQUE bruit qu'il se fasse à Paris autour de Nietzsche, l'Italie l'emporte par son zèle à servir le philosophe allemand. C'est à deux professeurs italiens, Giorgio Colli et Mazzino Montinari, que nous devons la première édition critique des *Œuvres complètes* en cours de publication simultanément à Milan, Berlin et Paris (Gallimard). Et c'est un philosophe de l'université de Palerme, Alfredo Fallica, qui a fondé, il y a un an, une Association internationale d'études et de recherches sur Nietzsche, où se rencontreraient des spécialistes pour confronter leurs interprétations, faire connaître la pensée nietzschéenne à un plus vaste public, la garder, autant qu'il se peut, des falsifications.

Le deuxième congrès de cette association vient de se tenir à Cefalu, en terre sicilienne, autour du thème *Nietzsche et la littérature*. Alfredo Fallica souligne volontiers les traits méditerranéens de Nietzsche : élan dionysiaque, sensualisme, ironie libératrice. L'ancienne grande Grèce lui paraît être une terre d'élection pour méditer sur ce philosophe, qui restaura contre Platon les présocratiques, Héraclite, Empédocle, qui vécurent sur son sol.

Nietzsche est aujourd'hui, en Italie comme en France, revendiqué par la pensée de gauche. Des marxistes d'obédience communiste se tournent vers lui pour ouvrir le P.C.I. L'un d'eux, Ferrucio Masini, auteur d'un livre très apprécié, *l'Alchimie des extrêmes*, fait de Nietzsche le père de l'expressionnisme et dresse sa modernité contre une conception à la Lukacs de la littérature. Des gauchistes radicaux, comme Gianni Vattimo (auteur du *Sujet et les Masques*, en cours de traduction pour « 10/18 »), cherchent en Nietzsche les raisons de s'opposer à tout embrigadement de la pensée.

Outre ces personnalités majeures d'un nietzschéisme italien fort actif, étaient venus à Cefalu maints professeurs des universités de Padoue, de Rome, de Bologne et, bien sûr, de Palerme...

Les Français manquèrent à l'appel. Si Régine Pietra, de l'université de Grenoble, n'avait insisté sur l'influence des moralistes français sur Nietzsche et sur ce que lui doivent en retour Camus, Saint-Exupéry, Malraux, Drieu La Rochelle, Georges Bataille, si Henri Gobard, de l'université de Vincennes, plus connu comme linguiste (*l'Aliénation linguistique*, Flammarion) que comme Nietzschéen, n'avait sauvegardé les droits du français en traduisant, à mesure qu'il la faisait, sa communication sur William Blake, précurseur de Nietzsche, la contribution française eût totalement fait défaut.

Or l'Association de Palerme existe. Elle se voudrait européenne sinon internationale. Elle est unique dans son esprit, dans les concours qu'elle s'assure, par le cadre merveilleux qu'elle offre à la réflexion et à l'échange. Elle se propose l'an prochain d'étudier *Nietzsche et la psychanalyse.* On voit mal les raisons que les intellectuels français auraient de la bouder.

JACQUELINE PIATIER.

psychiatrie

Combat contre une passion-folie

● *Obsessionnellement Emma Santos tente d'accoucher d'elle-même*

DE qui peut-elle parler, Emma Santos, sinon de lui, Carlos, l'amant qui l'a détruite ? C'est à lui qu'elle s'adresse, c'est lui qu'elle implore, qu'elle maudit, qu'elle harcèle, qu'elle dévore et qu'elle vomit dans des livres qui sont autant de lettres secouées par la passion, portées par la fureur, en même temps que tragiquement dérisoires, car leur destinataire ne les recevra jamais.

Par amour pour lui, le peintre étranger, Emma Santos est entrée dans le système psychiatrique. Comme ça ; pour pouvoir continuer à vivre à deux dans la bohème et l'insouciance avec son salaire d'institutrice. Elle ignorait alors que huit ans plus tard, c'est lui qui allait appeler la police pour la livrer aux services de la préfecture chargés de l'« hygiène mentale ». Elle ignorait que, huit ans plus tard, elle ne pourrait plus entrer dans une baignoire sans éprouver la sensation d'être coupée en deux par une lame de verre. L'idée « géniale » pour avoir du « fric » avait enfanté un cauchemar, et ce cauchemar, Emma Santos supplie son amant, son dieu, de le partager avec elle.

Mais il n'y a plus rien à partager, et Emma Santos le sait aussi ; cet amour qu'elle porte en elle est un cadavre en putréfaction ; elle le promène d'hôpital en dispensaire ; il ronge son corps, il détruit son être, il l'accule au suicide. Alors, pour se défendre, Emma Santos écrit. Obsessionnellement, elle tente d'accoucher d'elle-même. En dépit de tout. Pour ne plus être un médicament qui se vend. Pour que le visage aimé ne recouvre plus l'univers. Pour pouvoir saluer l'aurore seule. Et, peut-être, pour un jour ne plus avoir à écrire ; ne plus avoir à exhiber sa passion-folie.

ROLAND JACCARD.

★ L'ITINERAIRE PSYCHIATRIQUE, d'Emma Santos. Ed. des Femmes, 132 p., 27 F.

lettres étrangères

Les irrévérences de Witold Gombrowicz

● *Comment sous la plume du grand écrivain polonais, un pied de nez à l'histoire se transforme en opérette !*

BAROQUE et incantatoire, insolite et insolente, burlesque et inquiétante, émaillée de paradoxes, l'œuvre de Gombrowicz, introduite en France par Maurice Nadeau, à la fin des années 50, n'a pas fini de nous réserver des surprises.

En 1975, six ans après la mort de Gombrowicz, Constantin Jalenski et François Bondy, ses amis, préparaient un ouvrage sur son œuvre dramatique. L'épouse de l'écrivain leur avait confié plusieurs versions de sa dernière pièce, *Opérette* (1), véritable opéra bouffe, où à chaque instant le tragique bascule dans le dérisoire et inversement. Quel ne fut leur étonnement de trouver dans le dossier les fragments de la première ébauche, sensiblement différente, écrite par le grand exilé en 1951, lorsqu'il était encore fonctionnaire à la banque polonaise d'Argentine.

Présentés par Jelenski, son traducteur avec Geneviève Serreau, ces fragments émeuvent par leur inachèvement. Ils éclairent mieux que toute critique le fonctionnement du texte dramatique chez Gombrowicz. Ils expriment la philosophie de l'ensemble de son œuvre, de *Ferdydurke* (2) à *Opérette*, qu'ils annoncent et devancent de quelques années. Enfin, ils sont d'une surprenante actualité.

Le pied nu contre la botte

Dans cette merveilleuse sotie sur l'histoire, depuis la première guerre mondiale jusqu'à Hitler et Staline, nous retrouvons Witold, adolescent solaire, immature et aristocratique tenté par l'amitié ancillaire — il deviendra Albertinette dans *Opérette* (Proust n'est pas loin) — et s'opposant à l'Institution musclée et bottée. Famille, Ecole et Conseil militaire reçoivent dans la *Gueule* (chez Gombrowicz ce concept exprime le masque inconfortable que portent ses contemporains) l'irrévérencieux défi du pied de Witold déchaussé.

Comme dans tout le théâtre de Gombrowicz, la progression dramatique de ces fragments est abrupte et brutale. Nous quittons donc le morne univers des vertus familiales, militaires et scolaires et nous nous retrouvons dans les hauts lieux où l'Evénement se décide, le palais de Nicolas II à Saint-Petersbourg, le cabinet de Guillaume II à Berlin et le café littéraire de Varsovie. Pareil à Cervantès, démystificateur de la chevalerie espagnole, Gombrowicz pourfend le messianisme romantique polonais *qui croit pouvoir infléchir* le cours de l'histoire. Witold ne somme-t-il pas, toujours déchaussé, le Tsar, l'Empereur et Pilsudski (3) de fuir, nu-pieds, leur Forme, leur Fonction ?

Qu'on imagine un peu les puissants d'aujourd'hui, leurs bottes à la main, abandonnant le pouvoir corrupteur à l'injonction d'un Don Quichotte en culottes courtes, lui aussi déchaussé.

Un univers shakespearien

Pour Jorge Lavelli, son metteur en scène, « *Gombrowicz est un univers... shakespearien, devenu soudain dérisoire : Shakespeare, Genet, Gombrowicz : une ellipse qui se ferme à la même latitude* (4) ».

Précurseur de Sartre, pour qui les écrits de Gombrowicz sont « *des bombes à retardement* », sa philosophie s'y différencie cependant dans la mesure où l'opposition entre l'essence et l'existence du premier se trouve remplacée, chez le second, par celle entre l'Immaturité et la Forme. En effet, pour Gombrowicz, le Masque, le Costume, la Chaussure, contrarient la velléité profonde de chacun qui est celle, changeante, fluide et inachevée de l'adolescence et de la nudité. C'est pourquoi, sans doute, les dessins de Lebenstein, qui illustrent l'ouvrage, nous montrent des personnages terriblement déformés.

« *Il aura fallu que Gombrowicz substitue à son propre pied nu la nudité radieuse d'Albertinette* (le personnage principal d'*Opérette*, dont *Histoire* n'est finalement qu'une toute première version) écrit Jelenski, *réduise ses héros historiques au rôle des figurants, en fin de compte les supprime, pour transformer cette « Histoire » trop littéralement historique en « Opérette », ou tout se change « en signe, en fable, en art » et qui arrive ainsi « à parler avec la voix de l'histoire ».*

C'est là un des paradoxes, et non le moindre, de ceux qui confèrent à l'œuvre de Gombrowicz sa profondeur vertigineuse.

EDGAR REICHMANN.

1) Denoël, coll. « Lettres Nouvelles », 1969.
2) Julliard, coll. « Lettres Nouvelles », 1968.
3) Dirigeant de la Pologne entre les deux guerres.
4) Cahiers de l'Herne, Gombrowicz 1971.

★ WITOLD GOMBROWICZ. L'HISTOIRE (OPERETTE), dessins de Lebenstein, traduit par Constantin Jelenski et Geneviève Serreau, Editions de la Différence, coll. « Le milieu », 162 p. illust., 24 F.

dossiers

LES AMBITIONS DE JIMMY CARTER

● ***Une « grille » pour un Président.***

Dans une langue toujours claire, bien que parfois un peu facile, notre confrère Marc Ullmann a voulu présenter les grandes affaires que devra traiter le *président Carter au cours de son* premier mandat. Il a été plus heureux en ce qui concerne les questions intérieures américaines — la première partie du livre, — dont il avance une interprétation intéressante, qu'à propos des grands débats internationaux actuels (les droits de l'homme, le recyclage des pétrodollars, la *limitation des armes stratégiques*, l'aide au tiers-monde), pour lesquels il s'est souvent contenté de formuler des souhaits ou de rappeler des faits connus, et d'ailleurs inquiétants.

On pourrait noter au passage une certaine contradiction entre l'affirmation un peu péremptoire que M. Carter *« a toutes les chances d'être un grand président »* et le titre même du livre, *Quatre ans pour changer le monde*, qui indique que l'actuel président des Etats-Unis, s'il bénéficie d'un préjugé favorable, n'a pas eu le temps de faire véritablement ses preuves. Lyndon Johnson, par exemple, que l'on a communément et uniquement associé, en Europe, à l'« escalade » américaine au Vietnam, et que l'on a accusé de « médiocrité » ou de vues « étroitement politiciennes », se révèle de plus en plus, aux yeux des historiens et des sociologues, comme un des personnages déterminants de l'histoire contemporaine américaine, parce qu'il est à l'origine de toute une législation *en faveur des pauvres* et des Noirs, dont les fruits n'apparaissent qu'aujourd'hui.

Cela rappelé, Marc Ullmann propose une « grille » très séduisante de la société américaine, qui permet de « situer » le personnage politique qu'est M. Carter et d'expliquer, au moins en partie, son succès. Refusant d'appliquer aux Etats-Unis le concept marxiste de « classe », qu'il juge impropre, notre confrère établit, à la suite du philosophe Raymond Ruyer, une distinction entre deux grandes catégories : les *« productifs »* (ce terme recouvrant aussi bien les ouvriers et les employés que leurs patrons), qui sont souvent dépositaires des valeurs idéologiques traditionnelles, mais qui n'ont guère l'occasion de s'exprimer, et les *« tertiaires non économiques »* (fonctionnaires, universitaires, juges, intellectuels, et « observateurs » de tout poil), qui ont tendance à considérer le « système » de l'extérieur, de manière « critique ». La « contre-culture » et la « contestation » de la fin des années 1960 ont été incontestablement le fait de ces derniers...

Marc Ullmann entend montrer que, après les débordements critiques qui ont marqué cette période et le choc en retour (*« backlash »*), conformiste et bien-pensant, des dernières années, les Etats-Unis sont parvenus à une sorte de compromis. Les « productifs » ont admis que les « chevelus » avaient peut-être eu raison dès le début à propos du Vietnam, et ils se sont trouvés du même côté qu'eux dans la condamnation du Watergate. C'est d'ailleurs le ralliement progressif de la *« majorité silencieuse »*, qui avait pourtant massivement voté pour M. Nixon en 1972, qui a permis l'ampleur de l'affaire. De leur côté, les contestataires, rendus plus modestes par l'échec de « leurs » candidats, MM. McCarthy et McGovern, se sont assagis sous l'effet de l'âge (le vieillissement de la population est un des traits fondamentaux des Etats-Unis d'aujourd'hui), et parce que leurs revendications « qualitatives » paraissent moins urgentes en période de crise économique mondiale.

L'arrivée de M. Carter au pouvoir coïncide avec la convergence de ces deux catégories longtemps antithétiques, qui est, selon notre confrère, annonciatrice d'une *« nouvelle civilisation »*. Le président, que son passé d'officier de marine, d'agriculteur et d'entrepreneur rapproche de la « majorité silencieuse », a été attentif, à travers ses propres enfants étudiants, aux goûts, aux fréquentations, de même que, par ses propres réflexions, aux valeurs des contestataires. Il réaliserait ainsi à lui tout seul une admirable synthèse hégélienne. Il a su, en tout cas, trouver les mots qu'il fallait pour parler de la musique qu'aime la majorité des jeunes Américains, flétrir le gaspillage, condamner l'utilisation excessive de l'énergie nucléaire... On peut regretter, simplement, dans cette description, en outre, très pertinente, des affirmations outrées telles que *« la seule lutte des classes qui ait déchiré les Etats-Unis pendant les années 1960 a opposé la majorité des « productifs » à la minorité des « critiques »*.

Enumérant les ambitions réformatrices de M. Carter, qui sont nombreuses, et souvent accompagnées d'un « calendrier » absolument irréaliste, notre confrère fait un sort particulier, à juste titre à ses projets de réforme de la fiscalité. Il rappelle que le système américain, s'il est vraisemblablement plus équitable que celui des Français, puisqu'il accorde plus d'importance à l'impôt sur le revenu (qui est proportionnel) qu'aux taxes à la consommation (qui frappent indistinctement toute la population) est *néanmoins* d'une telle complexité (le « code » complet des impôts comporte la bagatelle de 40 000 pages) qu'il permet toutes les échappatoires (*« Loopholes »*) et *fait prospérer* les officines d'avocats spécialisés. Marc Ullmann remarque que M. Carter a besoin de l'appui du Congrès pour cette réforme, et que celui-ci, qui est soumis aux pressions des intérêts particuliers, ne pourra éventuellement le suivre que s'il peut s'en dégager partiellement en faisant financer ses campagnes électorales par le gouvernement fédéral, comme c'est actuellement le cas pour les candidats à la présidence. Le système a fort bien fonctionné en 1976 et pourrait être étendu aux représentants et aux sénateurs, mais il s'agirait alors d'un bouleversement politique majeur. La « moralisation » d'un secteur de la vie du pays ferait ainsi la tache d'huile, et il faut souhaiter que M. Carter se montre persévérant dans ce domaine.



(Dessin de KONK.)

DOMINIQUE DHOMBRES.

★ QUATRE ANS POUR CHANGER LE MONDE, de Marc Ullmann. Ed. Robert Laffont, 208 p., 32 F.

LES SYNDICATS DES ÉTATS-UNIS VUS PAR LA GAUCHE FRANÇAISE

● ***Une enquête stimulante malgré quelques lacunes.***

COLLUSION avec le patronat ou expression des travailleurs en lutte avec le capital ? Espoir du socialisme ou renforcement de l'impérialisme ? Complicité ou conflit ? Cette problématique sous-tend l'enquête que J.-P. Cot et J.-P. Mounier ont effectuée auprès des syndicalistes américains au cours de l'été 1975, au plus fort de la crise économique et morale des Etats-Unis consécutive au Vietnam et au Watergate.

Les réponses sont nuancées. La classe ouvrière américaine n'est pas récupérée au point d'avoir perdu tout potentiel révolutionnaire. Elle ne constitue pas non plus l'avant-garde d'une société qui a occulté les différences de classes ; elle se situe *plutôt légèrement à gauche de la* moyenne nationale sur les grands problèmes de politique intérieure et étrangère (1). Quant aux syndicats, l'anticommunisme est virulent chez les Teamsters et toujours de rigueur chez les dirigeants de l'A.F.L.-C.I.O., la puissante confédération présidée par George Meany, mais il a moins de prise sur la base.

Le second mérite du livre est de situer l'actuel mouvement syndical dans l'histoire des Etats-Unis (2). Il est difficile de syndicaliser des salariés qui ne parlent pas la même langue, facile d'exploiter les différences d'ethnies et de races, satisfaisant pour la bonne conscience d'en*courager les organisations d'aides* mutuelles qui se substituent aux syndicats. Pourtant un puissant courant de syndicalisme révolutionnaire secoue le capitalisme du dix-neuvième : les « Knights of Labor » (Chevaliers du travail) organisent la première grève nationale le 1er mai 1886 (c'est l'origine de notre fête du travail).

Tous les ouvriers d'une usine sont syndiqués — et auprès de la même organisation — ou personne ne l'est. Il n'existe qu'une seule confédération, au sens français, l'A.F.L.-C.I.O. Les soixante-trois autres fédérations sont indépendantes. Le nombre des journées de grève est proportionnellement 3 fois plus élevé qu'en France, 28 fois plus qu'en Allemagne fédérale, 108 fois plus qu'en Suède. Les conventions collectives ne sont jamais nationales, elles sont signées individuellement par une entreprise et son syndicat. 24,5 % des travailleurs sont syndiqués (essentiellement dans le domaine de la production). Les syndicats sont responsables de l'assurance-maladie et de la retraite-vieillesse, etc.

Les réponses des militants

Les questions essentielles sont abordées à travers les réponses des militants : l'autogestion, à ne pas confondre (comme le fait souvent l'A.F.L.-C.I.O.) avec la participation et la fonction politique des syndicats, qui constituent la seule structure de lutte permanente dans un pays où les partis se mettent en vacances entre deux campagnes électorales.

Mais pourquoi ne pas avoir interrogé les militants syndicalistes sur l'évolution de la classe ouvrière aux Etats-Unis ? Aujourd'hui, deux ouvriers sur cinq seulement participent directement à la production, dont 5 % seulement travaillent dans les secteurs-clés de l'industrie (mine, acier, automobile) ; 60 % portent des cols blancs et sont employés dans la vente, l'administration privée et la fonction publique (3). Sous-payés et sous-employés, ces nouveaux prolétaires découvrent que la ligne de démarcation qui les sépare des cols bleus s'estompe à leur détriment, puisque leurs salaires sont souvent inférieurs et leurs activités souvent manuelles. Ils ne travaillent pas seulement dans des bureaux, mais dans des écoles, des hôpitaux, des services sociaux. Ils ont perdu leur statut de col blanc sans obtenir en compensation le salaire du col bleu. Pourquoi ne pas interroger les syndicalistes sur les nouvelles formes de lutte en partie liées à cette évolution : grèves sauvages, ruptures de cadence, boycottage d'une part, et, d'autre part, remise en question des rapports sociaux autoritaires, élaboration d'une culture d'opposition consciente et critique ? C'est un peu dommage dans une enquête par ailleurs aussi stimulante.

PIERRE DOMMERGUES.

★ LES SYNDICATS AMERICAINS, de Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier. Flammarion, coll. « La rose au poing », 192 p., 25 F.

(1) Jacques Arnault : *les Ouvriers américains*, Editions sociales, 1972.

(2) Gabriel Kolko : *Main Currents in American History*, Harper and Row, N.-Y., 1976, et Claude Julien : *le Rêve et l'Histoire*, Grasset, 1976.

(3) Stanley Aronowitz : *False Promises*, McGraw-Hill, N.-Y., 1973.

CESAR CHAVEZ OU LA SAGA DES MEXICAINS-AMÉRICAINS

● ***Un bilan de l'émigration clandestine.***

« L*ES Etats-Unis sont envahis si silencieusement et si subrepticement que la plupart des Américains ne s'en rendent même pas compte. Les envahisseurs arrivent par terre, mer et air. Certains se sont même faufilés à travers les égouts de San-Antonio (Texas). Aucun commando n'a fait preuve d'autant d'invention et de détermination pour assaillir un pays qui essaie de les repousser. Ce sont les immigrants illégaux, venus non pas pour détruire, mais pour partager les douceurs de la nation la plus riche de la Terre.* » C'est ainsi que le magazine américain *Time* décrivait récemment l'afflux des immigrants clandestins aux Etats-Unis, mais ces affirmations méritent d'être contrôlées :

Vrai : il y a six à dix millions de clandestins aux Etats-Unis ; 80 % d'entre eux viennent du Mexique. Los Angeles est la troisième ville mexicaine du monde après Mexico et Guadalajara ; 10 % des Mexicains vivent aux Etats-Unis.

Faux : les Mexicains ne sont *pas réellement repoussés* par le gouvernement de Washington. Ils fournissent une réserve de main-d'œuvre bon marché et indispensable dans des secteurs où les Américains — même noirs — ne veulent plus travailler : service de maison, travail agricole.

Faux : les Mexicains-Americains ne partagent pas les douceurs de la nation. Logement insalubre à 80 % ; mortalité supérieure de 36 % à la moyenne nationale et longévité inférieure de 40 %.

L'enquête de Muller et Kalman arme le lecteur contre le racisme bienveillant que véhiculent les médias. Elle permet également de comprendre pourquoi et comment les ouvriers agricoles du Sud-Ouest — Mexicains-Américains pour la plupart — ont réussi à imposer — grâce à Cesar Chavez, leur leader — un syndicalisme à la fois militant et humain là où leurs prédécesseurs avaient échoué, victimes de la répression mais aussi d'une conception trop mécaniste des luttes.

Une non-violence à la Gandhi

Les objectifs de Chavez et de son syndicat (United Farm Workers) au cours des années 60 et 70 étaient les suivants : la reconnaissance du droit syndical, que le président Franklin Roosevelt n'avait accordé qu'aux travailleurs de l'industrie ; l'application du salaire minimum fixé par le gouvernement ; l'amélioration des conditions de travail ; l'embauche publique sous contrôle syndical ; la dignité aussi — en tant que travailleur, homme et Mexicain-Américain.

Les méthodes ? La non-violence, comme choix et non comme nécessité, à la manière de Gandhi et de Martin Luther King, mais aussi de Thoreau, qui inaugura la désobéissance civique en 1848 en refusant de payer précisément la fraction de ses impôts destinée à financer... la guerre contre le Mexique ; l'action culturelle (on se souvient du *Teatro Campesino*, de Luis Valdez, invité au Festival de Nancy en 1969) ; la grève — celle du travailleur qui cesse de cueillir les fruits, et celle du consommateur qui boycotte les produits non syndiqués : dans l'ouest des Etats-Unis, mais aussi en Floride, à New-York, au Canada, et même en Angleterre et en Suède ; la solidarité avec les jeunes, les libéraux de gauche, certains hommes politiques (Robert Kennedy et George McGovern), les évêques américains et même Paul VI, qui reçut Cesar Chavez.

Un bilan en fin de compte positif — *compte tenu des forces* en présence : l'industrie agricole soutenue par la police et la justice locales ; l'administration Nixon, qui cautionne l'achat illégal de raisin par le Pentagone ; le syndicat des Teamsters, qui harcèle les partisans de Chavez avec la complicité de M. Nixon. Ce dernier doit accepter certains compromis en échange du soutien des démocrates et de l'A.F.L.-C.I.O. Les ouvriers agricoles du Sud-Ouest sont aujourd'hui syndiqués et une loi de l'Etat de Californie garantit leur droit syndical depuis 1975. Chavez est une figure du mouvement des Mexicains-Américains qui, au cours des deux dernières décennies, sont devenus des hommes et des femmes conscients et fiers de leur différence, décidés à en finir avec leur statut d'exploités.

P. Do.

★ CESAR CHAVEZ, de Jean-Marie Muller et Jean Kalman. Fayard-Cerf, 320 p., 48 F.

RELIGION

APRÈS L'ORDINATION DE QUATORZE PRÊTRES PAR MGR LEFEBVRE

QUATRE CENTS FRANÇAIS A ÉCONE

L'ordination, à Ecône, par Mgr Lefebvre, de quatorze prêtres et vingt-deux diacres, le 29 juin (« le Monde » du 30 juin), a été suivie par plus d'une centaine de séminaristes, par vingt-cinq religieuses venues de Rome et par soixante-dix prêtres sympathisants du prélat traditionaliste.

Parmi les pèlerins qui ont bravé la pluie pendant la cérémonie, qui a duré près de trois heures, se trouvaient environ quatre cents Français, qui avaient fait le voyage de nuit dans un train spécial, loué par l'association traditionaliste Laïcs pour l'Eglise.

Voyage dans le passé

De notre envoyé spécial

Ecône. — *Mardi, 23 h. 30 : gare de Lyon à Paris. Un Italien débarquant de Milan s'arrête perplexe devant le groupe excité qui se presse autour d'une pancarte où on peut lire :* « Ecône - Ordinations. Train spécial voie G ». *Il se frappe le front :* « Ma si », *s'écrie-t-il,* c'est votre évêque Lefebvre qui part en guerre contre « il papa » Montini. Tout comme dans la querelle entre les jansénistes et les jésuites, *opine-t-il doctement,* je pense que les modernes l'emporteront. » *En attendant, c'est l'heure de gloire des nostalgiques du passé.*

24 heures. Un curé en soutane se précipite sur la dame qui distribue les billets sur le quai : « Je dois absolument aller à Ecône. Reste-t-il des places ? » *Toutes les couchettes sont prises, il n'y a que des places assises.*

0 h. 30. Dans le train de quatre cent trente et une places qui vient de quitter Paris règne une animation fébrile. On dirait un départ en colonie de vacances pour de grands enfants dont la moyenne d'âge se situe autour de la soixantaine. A l'avant du train, un groupe de jeunes gens chantent des complies en latin. Deux vieilles dames échangent, en les commentant, les images pieuses de leurs missels. « Celle-là, *dit l'une,* je l'ai eue rue du Bac. Et celle-ci — regardez — a une prière spéciale à saint Blaise contre les maux de gorge. »

Frites et culottes rouges

Mais on parle surtout des scandales provoqués par les tenants de la « nouvelle religion » et des affronts essuyés par ceux qui restent fidèles à la tradition. On rivalise d'histoires terrifiantes. Quelqu'un connaît de vieux prêtres enfermés et même privés de nourriture pour avoir refusé d'abandonner l'ancienne messe. Un autre cite le cas d'un prêtre qui a vendu le tabernacle de son église pour venir en aide à des grévistes. Tandis qu'un troisième a entendu parler d'un couvent où « les religieuses portent des culottes rouges et mangent des frites à la communion... ».

La télévision belge rôde dans les couloirs, à la recherche d'interviews. La plupart des voyageurs s'y prêtent avidement, trop contents d'exprimer leur point de vue, de défendre leur position, d'exposer leurs griefs. Si on ne souhaite pas, en général, la rupture avec le pape et l'Eglise, peu sont impressionnés par les menaces d'excommunication.

« J'espère qu'on n'en arrivera pas là, *dit un jeune polytechnicien de vingt-huit ans.* Mgr Lefebvre ne cherche pas la rupture, mais il ne peut pas abandonner ces jeunes gens qui se préparent, depuis cinq ans, à être prêtres. Nous voulons rester catholiques, ce sont eux qui nous chassent. »

Un petit homme élégant, portant des gants de cuir, se montre encore plus sévère. « La rupture est déjà faite depuis longtemps, *dit-il d'une voix douce,* même si demain en marquera la consécration. » *Il développe sa thèse avec brio, ce qui n'étonne pas, lorsqu'on apprend qu'il est avocat — l'avocat de l'abbé Louis Coache, un des leaders de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.*

« Je ne crois pas au schisme, *ajoute-t-il,* car tôt ou tard il y aura un nouveau pape — ou la conversion de celui-ci. En attendant, non seulement Paul VI ne défend plus les dogmes, il laisse faire, il laisse dire les pires choses ; mais j'ai fini par comprendre qu'il a la volonté de détruire l'Eglise telle qu'elle était avant lui. Il faut détruire la messe. »

Le diable, probablement...

Alors c'est l'anti-pape ? « Non, *répond l'avocat,* mais il est entre les mains de forces qu'il ne contrôle plus. C'est le diable, en dernière analyse, qui mène l'Eglise à sa chute. Si on m'excommunie, *conclut-il,* je me tiendrai à la porte et je frapperai de temps en temps pour demander à y rentrer. »

Un cheminot de quarante ans attire l'attention sur les menaces communistes qui guettent l'Eglise. C'est un ancien combattant de la foi. Il a fait les « batailles » de Wagram, de Lille, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il exhibe fièrement ses médailles : celles de la contre-réforme catholique, de saint Pie V, du Sacré-Cœur, la médaille miraculeuse...

Les conversations se prolongent tard dans la nuit, parfois jusqu'à l'aube, jusqu'au chant de prime, jusqu'à l'arrivée près d'Ecône de ce train qui semble être une machine à remonter le temps.

A Ecône, si ce n'était la centrale électrique toute proche, l'hélicoptère qui surveille la scène et les caméras de télévision qui flanquent l'autel, on aurait pu se croire au Moyen Age pendant la cérémonie hiératique qui s'est déroulée selon l'ancien rite romain. L'homélie de Mgr Lefebvre est entièrement axée sur l'immuabilité de la tradition et la pérennité des rites religieux. « Notre avenir, c'est le passé ! », *s'est-il écrié.*

ALAIN WOODROW.

Les sirènes de la tradition

Après avoir « bégayé », l'histoire se répète. Pendant quelques années, au lendemain du concile, on aurait pu croire que l'ère des schismes était terminée. Que désormais les forces centripètes l'emporteraient sur les forces centrifuges puisque Rome elle-même, prenant en considération les Eglises séparées depuis des siècles, se résolvait à nouer avec elles un dialogue loyal et même à leur accorder que, sur de nombreux points, elles ne s'étaient pas écartées de l'Evangile. Bref, que leur objection de conscience était digne d'estime...

Cette révolution silencieuse n'a pas encore abouti à des accords importants, on peut même parler de stagnation dans le rapprochement, mais, tous comptes faits, l'impulsion est donnée ; certains protestants ont même pu écrire que « la parenthèse de la Réforme » tirait à sa fin.

Il est plus facile de s'entendre avec d'anciens « adversaires » qu'avec des amis devenus récalcitrants. Les brouilles de famille sont plus tenaces que les autres. En l'occurrence, Mgr Lefebvre, qui fut un personnage assez important dans l'Eglise (archevêque de Dakar, puis évêque de Tulle, enfin supérieur des Pères du Saint-Esprit), appartenait au collège épiscopal de l'Eglise. S'il prend, aujourd'hui, ses distances c'est, on peut le supposer, en toute connaissance de cause. Il a fait les mêmes études de théologie que ses pairs ; il a baigné dans le même climat apostolique. A Vatican II, Mgr Lefebvre était bien dans l'opposition, mais pas plus que les autres membres de la minorité. Or aucun de ceux-ci n'a éprouvé, que l'on sache, le besoin de se solidariser avec lui.

Personne ne peut s'y tromper maintenant, le schisme est consommé, même si Paul VI ne prononce pas une excommunication canonique en bonne et due forme. Il est devenu vain de se demander si la cassure aurait pu être évitée. La vérité historique oblige à constater que ni Paul VI ni Mgr Lefebvre n'ont fait le maximum. Le pape n'a rien voulu céder sur le rite de Pie V, comme le lui suggéraient des conseillers éminents. Quant au supérieur d'Ecône, non seulement il n'a jamais fait le moindre geste d'apaisement (remise en cause de son séminaire, ajournement des ordinations, etc), mais il a multiplié les impertinences, les bravades et les écarts de langage, tant sur le plan religieux que politique.

Le résultat est là. Lequel exactement ? L'autonomie d'une Eglise parallèle qu'il faut bien appeler par son nom : une secte, semblable à tant d'autres. Elle se distinguera, comme ses sœurs, par son intransigeance, son amertume et son recroquevillement progressif. Où Mgr Lefebvre trouvera-t-il des évêques pour perpétuer son œuvre ? Combien de fidèles se joindront à ceux d'aujourd'hui ? Il est plutôt à prévoir que bon nombre des adeptes de Mgr Lefebvre hésiteront à demeurer dans une communauté expressément condamnée par l'évêque de Rome.

Perte de contrôle

De quel poids pèse aujourd'hui le dernier schisme de l'histoire — les vieux catholiques — provoqué par la proclamation de dogme de l'infaillibilité pontificale en 1870 ?

Le souvenir de cette rupture s'efface dans le passé, balayé par l'évolution des esprits. Hans Küng a pu mettre impunément en question l'infaillibilité sans subir les foudres du Saint-Siège : en pratique, les papes laissent ce dogme s'assoupir dans les tiroirs. L'infaillibilité, il est vrai, avait été adoptée dans des conditions pénibles, pour ne pas dire contestables. Le cas de Mgr Lefebvre est beaucoup plus suspect. Les décrets de Vatican II ont été ratifiés à la quasi-unanimité et dans une allégresse générale. L'isolement du supérieur d'Ecône n'en est que plus écrasant. Cet entêtement n'est-il pas puéril ?

Depuis la fin du concile, Paul VI a dirigé l'Eglise avec une modération exemplaire. Lui reprocher d'avoir pactisé avec les courants anticléricaux et les idéologies antichrétienne est stupide. Le pape a vraiment gouverné « au centre », comme c'était son devoir. Inlassablement, il a dénoncé les glissements qui ont pu s'opérer ici ou là. Aucun conservateur conséquent, connaissant l'histoire religieuse, la théologie et le devoir de l'Eglise de passer périodiquement aux « barbares », ne saurait se retrouver aux côtés de l'évêque contestataire.

C'est de l'intérieur que Mgr Lefebvre aurait pu accomplir la mission dont il se dit investi. Rien ne s'oppose à ce qu'un courant conservateur trouve sa place au sein de l'Eglise. Au contraire, la rébellion du supérieur d'Ecône le prive de la plus grande partie de son efficacité.

A certaines heures, Mgr Lefebvre le pressent peut-être. Tout se passe comme s'il était victime d'une mécanique qu'il a mise en route et dont il a perdu peu à peu le contrôle. Le cas n'est pas rare dans l'histoire politique, militaire, religieuse. Qui en fait les frais ? Des hommes et des femmes, entraînés dans une direction qu'ils n'ont pas choisie avec lucidité et qui se laissent séduire par les sirènes d'une tradition mal comprise.

HENRI FESQUET.

SILENCE AU VATICAN

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — Curieux paradoxe : tandis qu'à Ecône le schisme intégriste se consommait sous une tente, à Rome on chantait en latin dans la basilique la plus compassée du monde. La journée du mercredi 29 juin a été marquée, en effet, par un office solennel à Saint-Pierre, en présence du corps diplomatique et de quarante cardinaux.

Clôturant les cérémonies du consistoire et précédant d'un jour le quatorzième anniversaire du couronnement du pape, cette fête des saints Pierre et Paul évoquait davantage la continuité que le changement. Rien n'y manquait : ni les Suisses, ni la Sédia, ni les cloches, ni l'encens.

On chercherait en vain dans l'homélie du pape une quelconque allusion aux ordinations faites le matin même à Ecône. Même quand il a cité saint Ambroise (*« Où est Pierre, là est l'Eglise »*), Paul VI voulait davantage commémorer le premier des apôtres que rappeler qu'il en est le successeur.

A la salle de presse du Vatican, aucun texte n'a été publié, pas le moindre commentaire ne devait être fait. Et comme la salle est fermée ce jeudi 30 juin en l'honneur du pape, il faudra attendre vendredi pour savoir si le Saint-Siège entend réagir officiellement dès cette semaine.

Le seul commentaire est venu de Radio-Vatican, qui, pour la deuxième fois en deux jours, s'est intéressé aux ordinations d'Ecône dans les termes suivants : « *Le prélat a procédé aux ordinations malgré la suspense* a divinis *qui lui a été infligée le 22 juillet de l'année dernière et malgré les exhortations répétées par lesquelles Paul VI lui-même l'a conjuré de s'abstenir de cet acte très grave de désobéissance à l'autorité ecclésiale. Il a contrevenu à la censure canonique qui lui interdit l'exercice d'un quelconque pouvoir dérivant des ordres sacrés et rendant irréparable la rupture avec l'unité et la charité de la communion catholique.* »

Ce sont exactement les paroles qu'avait prononcées le 24 juin le directeur de la salle de presse du Vatican. D'ailleurs, tout a été dit à Rome sur cette affaire, la seule question étant de savoir comment et quand sera juridiquement constatée l' « auto-exclusion » de l'évêque rebelle. — R. S.

● « *C'est pour le bien des fidèles qu'il faut maintenant clarifier la situation* », a déclaré, le 29 juin, à Europe 1, le cardinal Marty, archevêque de Paris, à propos des ordinations d'Ecône et de Mgr Lefebvre, qui répond au pape « *par l'obstination et le mépris* ».

ÉDUCATION

Le syndicat des instituteurs est réuni en congrès dans un climat de sérénité

Nancy. — Le congrès du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C. s'est ouvert, mercredi 29 juin, à Nancy. Près de six cents délégués représentant les trois cent quinze mille adhérents du syndicat, ont entendu le rapport moral présenté par M. Guy Georges, secrétaire général du SNI-P.E.G.C. En évoquant longuement les thèmes de la nationalisation de l'enseignement privé et de la lutte contre la réforme Haby, M. Guy Georges n'a jamais perdu de vue les échéances électorales.

Pour la rentrée prochaine, il a rappelé que le SNI-P.E.G.C. n'appliquerait pas la réforme. A ce propos, M. René Haby, qui participait à Strasbourg à la conférence permanente des ministres européens de l'éducation, a lancé une mise en garde aux instituteurs : « Je ne veux pas dramatiser les choses, a-t-il déclaré, mais je dois rappeler amicalement, mais fermement, aux instituteurs de France qu'ils sont des fonctionnaires, et que le fait de ne pas appliquer les directives réglementaires poserait un problème sérieux qui risquerait d'avoir des conséquences graves pour l'image de marque du corps enseignant. »

De notre envoyé spécial

Plus que jamais, le SNI-P.E.G.C. mesure sa force. Parce qu'il regroupe 85 % des instituteurs et 70 % des professeurs de collèges, il est conscient que rien de ce qui touche à l'enseignement élémentaire et secondaire, jusqu'à la classe de troisième, ne peut se faire sans lui, et, *a fortiori*, contre lui. C'est probablement à cette réalité que les débats de mercredi doivent une sérénité, que la proximité de l'approche d'une réforme qu'il désapprouve et le vote d'une loi d'aide à l'enseignement privé auraient pu troubler.

Tout au long de son rapoprt de deux heures quarante, M. Guy Georges s'est efforcé d'être clair, sans rechercher la polémique. Il a d'abord rappelé la condamnation du plan Barre, dénoncé l'austérité à sens unique, la réduction autoritaire des dépenses publiques,

Evoquant la perspective d'une victoire de la gauche aux élections législatives, il a cependant prévenu : « *Plus que jamais, notre syndicat doit affirmer son indépendance. Le premier danger à éviter aujourd'hui, autant que demain, c'est la confusion entre l'action syndicale et l'action politique.* »

Le bilan de l'action du SNI-P.E.G.C. (et notamment les assurances de réemploi des auxiliaires qu'il a obtenues) a permis à son secrétaire général de lancer un appel à l'unité aux autres centrales syndicales.

Pour expliquer l'opposition du SNI à la réforme Haby, M. Guy Georges est remonté à 1959, lorsque la scolarité obligatoire a été prolongée jusqu'à seize ans. En faisant entrer tous les enfants en classe de sixième, il aurait fallu assurer très vite une continuité entre l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, adapté jusque-là à une sélection d'enfants. Au lieu de cela, « *on a maintenu, en fait, dès la sixième, un ensemble sélectif* ».

« *Nous attendons toujours,* a ajouté M. Guy Georges, *que l'on fasse sortir l'école élémentaire et ses maîtres de la mission impossible dans laquelle on les a enfermés : faire atteindre à l'ensemble des élèves, à la fin du cours moyen deuxième année, un niveau auquel n'accédait naguère qu'une sélection d'entre eux par les concours d'entrée en sixième, et ce n'est pas la réforme Haby qui le permet. Nous attendons toujours que les programmes soient étudiés et arrêtés dans leur continuité, et ce n'est pas la réforme Haby qui y conduit.* »

A ces griefs s'ajoutent, selon M. Guy Georges, une caricature de pédagogie de soutien et l'instauration d'un tronc commun qui ne serait pas « *commun* » pour tous les élèves. En effet, des instructions officieuses engageraient les directeurs de collège à prévoir les moyens de « *créer, quelques semaines après la rentrée, des classes pour les enfants de sixième qui ne suivraient pas* ».

Le SNI-P.E.G.C., comme il l'a déjà annoncé (*le Monde* du 12 février) n'appliquera donc pas la réforme Haby. Le congrès précisera les modalités de travail « *inspirées par l'intérêt exclusif des élèves* », que les instituteurs et les professeurs seront invités à mettre en œuvre au cours préparatoire et en sixième.

Le droit à la différence

Quant M. Guy Georges a présenté le rapport moral, le résultat du vote de la loi sur l'aide à l'enseignement privé était tout juste connu. Il n'y avait pas besoin de cet événement brûlant pour amener la question de la laïcité à la tribune du congrès.

Ce qui irrite au premier chef le SNI, c'est le mauvais sort que le gouvernement réserve à l'enseignement public en face de ses libéralités pour l'école privée : « *Nous voyons, d'une part, une école publique qui se débat dans des difficultés chaque année plus nombreuses. Nous voyons notre école engluée depuis des années dans des réformes qui n'en finissent pas d'échouer. Nous voyons, d'autre part, se construire un enseignement privé avec, comme il dit, son caractère propre, qui n'est plus fortement confessionnel. Sans que l'argent lui soit compté. (...) Ne s'agit-il pas de coller à l'école laïque l'école de la démocratisation pour le peuple, l'image péjorative d'école populaire — comme la soupe — d'un « bas peuple » — à qui ce qu'on offre serait toujours assez bien. Ne s'agit-il pas, à côté, d'aider à se développer une école privée, aristocratique au sens propre, prise en charge par l'Etat, garante de la réussite, car épurée d'un « bas peuple » qui empêcherait l'élite de s'épanouir ?* »

« *Pourtant,* a continué M. Guy Georges, *nous sommes attachés au droit à la différence. (...) Mais où le droit à la différence peut-il pleinement s'exercer, sinon dans un service public, garant de la laïcité, parce qu'il est seul susceptible d'échapper aux influences, aux tutelles, aux appétits trop vite aiguisés ? Sinon dans une école affranchie de toute idéologie, mais les respectant toutes ? Alors, oui, la solution juste, généreuse, réside dans la nationalisation, telle que le CNAL* (Comité national d'action laïque) *l'a définie* », c'est-à-dire ni l'étatisation ni le monopole.

M. Guy Georges, rappelant que les partis signataires du programme commun ont fait leurs les principes du CNAL et que « *les choses paraissent claires pour le parti socialiste* » (...), a regretté les prises de position du secrétaire général du parti communiste, déclarant, il y a un peu plus d'une semaine : « *Ne pas accorder de crédits à l'enseignement privé serait faire preuve d'un total esprit d'irresponsabilité.* » « *Les engagements que le P.C.F. a pris à l'occasion des colloques du CNAL de 1967 et de 1972 étaient-ils donc entachés d'irresponsabilité ?* » a demandé M. Guy Georges.

CHARLES VIAL.

RTER

DOMINIQUE DHOMBRES.

AVEZ

GA DES MEXICAINS-AMÉRICAINS

P. Da.

SPORTS

TENNIS

Chris Evert battue à Wimbledon

De notre envoyé spécial

Londres. — L'invincible a été battue ! La super-favorite du tournoi féminin de Wimbledon, l'Américaine Chris Evert, vingt-deux ans, classée joueuse mondiale numéro un depuis trois ans, deux fois championne sur herbe en 1974 et en 1976, a dû s'incliner en trois sets (6-2, 4-6, 6-1) mercredi 29 juin, devant la Britannique Virginia Wade, trente et un ans, ce qui a mis le comble au bonheur des spectateurs du Central. Celle-ci va donc jouer enfin la finale après trois tentatives infructueuses de rang.

La défaite de Chris Evert, qui accumula les erreurs et fut laissée sur place par une adversaire jouant avec une réussite constante à la volée, s'explique en deux mots : elle a payé sa victoire écrasante sur Billie-Jean King. Au tennis, très souvent, les lendemains d'une partie parfaite sont décevants. Il y avait des mois qu'Evert pensait, jusqu'à en rêver la nuit, à sa rencontre avec King, sa rivale numéro un. Toute son ambition, on peut dire *toute* sa saison, était axée sur ce match.

De même que Connors, battu en finale par Ashe il y a deux ans, après une demi-finale fulminante contre Tanner, tout l'influx de l'Américaine avait disparu. D'innombrables retours de service, dans le couloir ou dans le filet — nous en avons compté vingt-huit et jusqu'à quatre de suite en un seul jeu — des lobs ou des amorties ratés, des doubles fautes : Chris Evert, cédant à l'erreur et se battant elle-même, c'était un spectacle désolant auquel elle ne nous avait jamais donné l'occasion d'assister. Il est juste de dire que Virginia Wade a joué pour une fois sans complexes, terminant tous les points importants d'une manière magistrale. C'est donc elle qui aura vendredi 1er juillet l'insigne honneur de disputer la finale devant sa reine.

La Néerlandaise Betty Stove a remporté la seconde demi-finale (6-4, 2-6, 6-4) aux dépens de la championne britannique n° 2, Sue Barker, après un match décousu où les joueuses montrèrent à tour de rôle ces baisses de moral si fréquentes chez les professionnelles les plus aguerries. Betty Stove, excellente joueuse de double, n'en est pas moins, à trente-deux ans, la révélation de ce tournoi, où elle compte à son tableau Pal Teegarden, Renata Tomanova, Evonne Goolagong-Cawley et Martina Navratilova. A Virginia Wade de ne pas décevoir ses supporters, qui vont être des milliers demain à vouloir sa victoire.

OLIVIER MERLIN.

— Au terme de leur assemblée générale, les pays participants à la Coupe Davis ont rejeté la demande de réintégration présentée par l'U.R.S.S. Cette dernière a été exclue de la compétition pour avoir refusé, en 1976, de rencontrer le Chili.

Ski

Dans l'Himalaya

SYLVAIN SAUDAN DESCEND LE NUN (7 135 mètres)

Le skieur des hauts sommets Sylvain Saudan vient de réussir un nouvel exploit en dévalant les pentes du pic himalayen Nun. La performance, annoncée à New-Delhi mardi 28 juin, a été accomplie le dimanche précédent.

Sylvain Saudan avait tenté en vain l'ascension du Nun l'an dernier. Cette fois, parvenu au point culminant (7 135 mètres), il a réussi à chausser ses skis et à effectuer cette descente périlleuse.

Automobilisme

LES DÉBUTS DE LA FORMULE I RENAULT SONT REPORTÉS AU GRAND PRIX DE GRANDE-BRETAGNE

La Régie Renault a prévenu mardi 28 juin les organisateurs du Grand Prix de France que la formule 1 RS-01 ne serait pas engagée à Dijon le 3 juillet. Les débuts en compétition de la Renault auront lieu, si tout va bien, le 16 juillet, à l'occasion du Grand Prix de Grande-Bretagne. Les responsables de la Régie ont considéré que l'engagement de la RS-01 à Dijon était prématuré, compte tenu de l'état de mise au point de la voiture. D'ici au 16 juillet, une série d'essais devrait permettre aux techniciens de la Régie de résoudre les problèmes les plus préoccupants — fonctionnement du turbocompresseur, consommation d'huile, etc. — et aussi d'effectuer un test d'environ 300 kilomètres, c'est-à-dire la distance à parcourir dans chaque Grand Prix.

SOCIÉTÉ

L'heureux effet d'une explosion

De notre correspondant

Saint-Brieuc. — Rien de tel qu'un bon choc pour réveiller les consciences endormies, une secousse du genre de celle qui, dans la soirée du 8 juin, fit voler en éclats une maison bourgeoise de la rue Anatole-Le Braz à Saint-Brieuc (Côte-du-Nord) — heureusement sans autres dégâts que matériels.

L'écho de l'explosion venait à peine de s'éteindre qu'un nouveau choc fit voler cette fois la poussière que le temps, l'habitude et les négligences quotidiennes accumulent en chacun de nous. L'enquête sur « la mystérieuse explosion de la rue Anatole-Le Braz » que certains attribuaient sans hésitation au F.L.B., venait de déterminer son origine : un simple tuyau à gaz périmé, une fuite, l'étincelle d'un appareil électrique.

Depuis plusieurs jours, on ne trouve *pratiquement plus* de tuyaux à gaz à Saint-Brieuc. Saisis d'une peur rétrospective, les Briochains se sont penchés sur la face cachée de leurs gazinières, se rappelant tout à coup l'existence sur les fameux tuyaux d'une date limite d'utilisation.

« *En quatre jours*, dit ce vendeur d'un grand magasin de bricolage, *nous avons débité un kilomètre de tuyau à gaz de ville ou butane, en morceaux d'un à deux mètres. Nous avons même vu une dame apporter l'ancien tuyau de sa gazinière pour ne pas se tromper. Il était périmé depuis 1962.* »

Les grossistes, paraît-il, n'arrivent plus à satisfaire les demandes. C'est pourtant le moment ou jamais. La poussière des habitudes retombe vite. Et d'ici que l'émoi soulevé par cette explosion soit oublié et les bonnes résolutions avec, il n'y a que le petit pas qui nous sépare des vacances, d'autres préoccupations, d'autres soucis quotidiens.

JEAN VIDEAU.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion du départ de Mme Nevin Menemencioglu, conseiller d'information et de tourisme près l'ambassade, l'ambassadeur de Turquie et Mme Orhan Eralp, ont offert une réception mercredi 29 juin.

Naissances

— Florence et François Branche ont la joie d'annoncer la naissance de

Léonore,
sœur de Raphaëlle et d'Aurélie,
le 28 juin 1977.
Ducy par Fresnoy-le-Luat (Oise).

— Sylvie et Jean-Marie Grisard, Céline et Ariane, ont la joie d'annoncer la naissance de

Marjolaine,
le 25 juin 1977.
14, rue de l'Assomption,
75016 Paris.

— La générale Edmond Wattel est heureuse d'annoncer la naissance de ses vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième petits-enfants.

Stanilas Ormière,
à Paris.
Anne-Sophie Richardson,
à Marseille.
Adrien Wattel,
à Besançon, le 4 avril 1977.
Ignès Roussel,
à Saint-Ylard (Ariège), le 29 juin.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Mlle Delphine Antoine,
fille de M. et Mme Serge Antoine,
avec
M. Noé Préveral,
fils de M. et Mme Jean Préveral,
qui a été célébré le 25 juin à Bièvres 91570.

— Anne Chavanon et Michel Colas sont heureux de faire part de leur mariage.
Paris, le 27 juin 1977.

Décès

ROBERT-RAYMOND WARNECKE

Mme Odette Warnecke, son épouse,
M. et Mme Jean-Robert Warnecke,
Mlle Nathalie Warnecke,
M. et Mme Eric Maugard,
Ses enfants et petits-enfants,
Les familles Brix, Lejaune, Jean, Trajin et Durney,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Marseille le 26 juin, dans sa soixante et onzième année, de

M. Robert-Raymond WARNECKE,
officier de la Légion d'honneur,
membre correspondant
de l'Académie des sciences,
docteur honoris causa
du Polytechnic Institute of Brooklyn,
commandeur de l'ordre du Mérite
pour la recherche et l'invention,
prix Henri-Becquerel
et prix d'Aumale
de l'Académie des sciences,
médaille Blondel, Morris Liebman,
prise of Institute
of the Radio Engineers,
ancien directeur scientifique
de la Compagnie générale
de télégraphie sans fils (C.S.F.).

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 1er juillet, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Victoire, à Saint-Raphaël.
Cet avis tient lieu de faire-part.
4148 route de la Corniche,
83700 Saint-Raphaël.
5, rue La Pérouse,
Parly II, 78150 Le Chesnay.

[Né le 16 novembre 1906 à Tours, docteur ès-sciences, Robert Warnecke est entré directement dans l'industrie. D'abord à la Société française radioélectrique puis à la Compagnie générale de télégraphie sans fil (C.S.F.), où il fera par la suite toute sa carrière. Il y gravira tous les échelons : chef de laboratoire, ingénieur en chef au centre de recherche, directeur technique du département électronique, directeur du centre de physique électronique et corpusculaire, puis directeur scientifique.

Une des principales étapes de sa carrière est la création, aux Etats-Unis, de la Warnecke Electron Tube, qu'il préside. Cette société, filiale de la C.S.F., permettra à la C.S.F. une percée à l'étranger dans un domaine spécifique : les tubes électroniques.

Tous les travaux scientifiques de Robert Warnecke tournent, en effet, autour des tubes électroniques, dont il était un des grands spécialistes mondiaux. Il était, en particulier, un des principaux promoteur de tubes spéciaux : tubes haute fréparticulier, un des principaux promoteurs et carcinotrons. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— L'épouse, les enfants, la famille et les amis, font part du décès du

docteur Charles CHUBB,
vétérinaire commandant en retraite, survenu à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.
L'inhumation a eu lieu à Paris, dans la plus stricte intimité.
85, rue d'Argentan,
61000 Alençon.
89117 Parly.

— Chambéry. Paris.
M. Jo Depouly et sa fille Danielle,
Mme Renée Cassaz et son fils Pascal,
Mme veuve Raymond Cassaz,
M. et Mme Remondet,
Les familles Cassaz, Depouly, Veiry.
Tous leurs parents et amis,
ont la douleur de faire part de la disparition brutale de

Mme Jo DEPOULY,
née Denise Cassaz,
institutrice honoraire,
survenue subitement dans sa cinquante-neuvième année, le 25 juin 1977.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à La Ravoire (Savoie).

— M. et Mme Laurent Micallef,
M. et Mme Jean-Laurent Micallef et leur enfants,
ont la douleur de faire part du décès de l'ingénieur général,

Georges DERUELLE,
(2e section),
commandeur de la Légion d'honneur,
survenu le 28 juin à l'âge de soixante-quatorze ans.
Les obsèques ont été célébrées le 23 juin dans l'intimité.
36, rue du Petit-Musc,
75004 Paris.

— Pau.
M. Joseph Lorenzi,
M. et Mme J. Terzi,
M. et Mme H. Cordier et leurs enfants,
M. et Mme R. Balleraud et leurs enfants,
Mme L. Gietusse.
M. et Mme M. Grimaldi et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, après une longue maladie, de

Mme Joseph LORENZI,
née Marguerite Balleraud.
Les obsèques ont eu lieu le jeudi 30 juin 1977, en l'église Sainte-Thérèse de Pau.
1, rue Charles-Péguy,
64000 Pau.

— Ses enfants,
Petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Alfred MICHELIN,
survenu le 28 juin, à Meudon, dans sa quatre-vingt-onzième année.
Ses obsèques auront lieu le vendredi 1er juillet, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Meudon, au Val-Fleury.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Alida Paulino-Alvarez et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Paris le 16 juin 1977, de

Son Excellence
Anselmo PAULINO-ALVAREZ,
ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire
de la République dominicaine
en France,
délégué permanent de l'UNESCO.
Les obsèques ont été célébrées le jeudi 30 juin, au temple de l'Eglise réformée, 60, rue Perronet, à Neuilly-sur-Seine.

[Né à *Montecristi* le 21 avril 1909, M. Paulino-Alvarez est entré en 1932 dans la carrière diplomatique. Il a été consul en Haïti, puis, après avoir exercé diverses fonctions ministérielles dans son pays, a été nommé en février 1968 ambassadeur en Espagne et en mai 1969 auprès de la Communauté économique européenne. M. Paulino-Alvarez avait été accrédité auprès du gouvernement français en juin 1976.]

— Mme André Tapiau,
Mme Auguste Pons,
M. et Mme Jean Tapiau,
M. et Mme Louis Tapiau,
M. et Mme Jacques Tapiau,
M. et Mme Gustave Parent,
M. et Mme Christian Fricout,
M. et Mme Jean-Paul Desarnaults et leurs enfants,
M. Jean-Louis Tapiau,
Mme Dominique Beauvois et sa fille,
M. Pierre Capitan,
Mlle Elizabeth Fricout,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André TAPIAU,
leurs époux, gendre, frère, beau-frère et oncle,
survenu le 25 juin 1977, à l'âge de soixante-sept ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, muni des sacrements de l'Eglise.
22, rue de Courcelles,
75008 Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale le mercredi 29 juin 1977, en l'église de Lavernose (Haute-Garonne).
Un service sera célébré ultérieurement à Paris.

— Le président,
Le conseil d'administration,
La direction,
Et l'ensemble des collaborateurs du groupe Compagnie française des ferrailles Novafer,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André TAPIAU,
président d'honneur de Novafer,
vice-président de la CEGAP,
administrateur de la C.F.F.,
survenu à son domicile parisien le 25 juin 1977, à l'âge de soixante-sept ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le mercredi 29 juin, en l'église de Lavernose (Haute-Garonne).

Remerciements

— M. et Mme Gabriel Stora et leurs enfants, très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées, vous expriment leurs sincères remerciements.

Communications diverses

— Valérie-Anne et Sylvie signeront « la Cuisine des jeunes » (Ed. Payard) au rayon librairie du Bon Marché, le vendredi 1er juillet, de 15 heures à 18 heures.

— M. Jacques Chirac, maire de Paris, a remis, mercredi 29 juin, la grande médaille de vermeil de la Ville, à l'ambassadeur de Suisse, M. Pierre Dupont, qui quitte la France.

Visites et conférences

VENDREDI 1er JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 11 h., Hôtel des monnaies, 11, quai de Conti, Mme Hulot : « Pèlerinage à Watteau ».
14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Magnani : « La manufacture royale des Gobelins ».
15 h., devant l'église, Mme Bouquet des Chaux : « L'église Saint-Sulpice ».
15 h., métro Pont-Marie, Mme Oswald : « Les synagogues du Marais ».
15 h., entrée du château, Mme Zujovic : « Le château de Bois-Préau à Rueil-Malmaison ».
21 h. 30, 6, place des Vosges : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).

« SCHWEPPES Bitter Lemon and SCHWEPPES Indian Tonic Never Miss a Jubilee. »

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTE

S. 1 – Meubles 1925.
S. 6 – Obj. de fouilles, monn. antiq.
S. 8 – Art primitif Haute Epoque.
S. 19 – Bx tableaux mod., tableaux anciens, mobil. époque et style.

هكذا منذ الأصل

JUSTICE

Le fils de Mehdi Ben Barka s'adresse aux chefs d'État américain et français

Plus de onze ans après la disparition de Mehdi Ben Barka, son fils, Bachir Ben Barka, continue d'entreprendre diverses démarches afin de compléter l'interminable dossier d'une information judiciaire de nouveau ouverte en octobre 1975. Le fils de l'ancien dirigeant de l'opposition marocaine avait alors déposé une plainte pour assassinat afin que la prescription criminelle ne puisse jouer, au terme du délai de dix ans prévu par la loi, et afin que les investigations pour retrouver les meurtriers ne soient définitivement interrompues.

Sur l'intervention de M. Bachir Ben Barka et de ses avocats, M. Hubert Pinsseau, premier juge d'instruction à Paris, avait obtenu au début de cette année de nouveaux éléments après plusieurs auditions et le dépôt des conclusions de deux experts en écriture attribuant à Mᵉ Pierre Lemarchand la paternité d'un questionnaire apparemment destiné à l'interrogatoire de Mehdi Ben Barka au moment de son enlèvement (*le Monde* du 27 janvier et du 1er février).

On apprenait à cette occasion que la partie civile avait réclamé par l'intermédiaire du magistrat instructeur la production de certains documents jusqu'alors tenus secrets, notamment en France par le S.D.E.C.E. (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage), et aux Etats-Unis par la C.I.A. Dans une lettre adressée le 18 novembre 1976 au directeur du S.D.E.C.E., le juge d'instruction avait transmis la demande de la partie civile en soulignant que celle-ci estimait, onze ans après les faits, qu'on ne pouvait plus invoquer le caractère secret des informations se rapportant à l'affaire Ben Barka. Mais, dans une réponse donnée six mois plus tard, le directeur du S.D.E.C.E. a opposé une fin de non-recevoir en précisant qu'il ne pouvait y avoir, selon lui, de « *prescription* » en matière de secret.

« Le prétexte du secret »

Quelques jours plus tôt, le 11 mai, M. Bachir Ben Barka avait adressé une lettre à M. Valéry Giscard d'Estaing dans laquelle il déclarait « *Vous, et vous seul, pouvez donner au S.D.E.C.E. l'ordre de remettre aux autorités judiciaires toute la documentation se rapportant à mon père ou à sa disparition et de cesser d'invoquer le prétexte du secret.* »

Parallèlement et au même moment, le fils de l'ancien dirigeant marocain s'adressait au président des Etats-Unis pour lui faire part de sa « *déception* » après avoir reçu de la C.I.A. et du département d'Etat un nombre « *infime* » de documents sans intérêt. Il a alors demandé à M. Jimmy Carter de donner les ordres nécessaires à ces deux administrations pour que celles-ci lui transmettent les dossiers concernant l'affaire Ben Barka.

Il se référait dans ce cas au « Freedom of Information Act », texte voté par le Congrès en 1966 et largement amendé en 1974 après l'affaire du Watergate, qui garantit à chaque citoyen américain le droit d'accès aux « fiches » et autres « renseignements » le concernant dans les archives des diverses administrations.

M. Ben Barka soulignait l'importance de ce texte en précisant, s'il en était besoin, que celui-ci n'avait pas d'équivalent dans aucune législation dans le monde.

LA RÉFORME DES LONGUES PEINES EST UN ÉCHEC estime le syndicat C.F.T.C. de l'administration pénitentiaire

Examinant les résultats d'un décret en date du 23 mai 1975 portant modification du régime de détention pour les établissements de longues peines, le syndicat C.F.T.C., qui représente notamment près de 20 % du personnel de surveillance et de direction, estime que cette réforme est un échec.

Le syndicat C.F.T.C. remarque notamment, dans le numéro de juin-juillet de son organe, *l'Action pénitentiaire* : « *Quatre facteurs aggravent la situation depuis 1975 : augmentation sensible des effectifs de longue peine ; aggravation des peines prononcées représentant une contrepartie aux réductions de peines ; diminution des libérations conditionnelles ; réduction sensible des commutations (...) C'est dans ce contexte qu'il faut analyser les relations des chefs d'établissement et du personnel avec la population pénitentiaire. L'amélioration demeurera lettre morte, tant que subsistera une situation génératrice d'antagonismes et d'oppositions. (...)* »

Le syndicat C.F.T.C. écrit encore : « *Les procédures de réinsertion sociale s'amoindrissent dangereusement. La semi-liberté, moyen privilégié pour cette action, disparaît progressivement des établissements de longues peines. Les libérations conditionnelles fléchissent dangereusement dans ces établissements* », puisque, de 1 370 en 1973, elles sont passées à 1 147 pour l'année 1974 et à 888 pour l'année 1975.

La C.F.T.C. conclut : « *L'univers carcéral résistera-t-il aux blocages ?* »

Ces observations sont à rapprocher des informations que publie la Lettre de la chancellerie *(n° 2) : « Au mois de juin 1977, la population pénale a augmenté de plus de 10 % par rapport à juin 1976. Elle s'élève à 33 920 personnes, soit 14 509 prévenus, 19 056 condamnés et 355 détenus subissant une contrainte par corps ou en instance d'extradition.*

» Au sein de cette population, on dénombre 71 mineurs de seize ans en détention provisoire et 18 condamnés, ainsi que 341 mineurs de seize à dix-huit ans en détention provisoire et 165 condamnés. »

● *Le directeur d'une importante société d'engrais*, la SICADEP (Société d'intérêt collectif agricole des engrais de Picardie), installée à Airaines, près d'Amiens (Somme), M. Francis Vauche, âgé de quarante ans, a été inculpé d'abus de confiance et écroué après découverte dans la trésorerie d'un « trou » de 4,5 millions de francs.

FAITS ET JUGEMENTS

Charles Aznavour résident suisse.

La 5e chambre correctionnelle du tribunal de Versailles, présidée par Mme Jacqueline Cochard, a condamné, mercredi 29 juin, M. Charles Aznavour à une peine d'un an de prison avec sursis, à une amende de 1 423 000 F et au paiement d'une somme identique en réparation des infractions douanières et sur les charges retenues contre lui. (Voir nos dernières éditions.) Le chanteur avait comparu les 1er et 2 juin (*le Monde* du 3 juin.) Il était accusé par le ministère de l'économie et des finances d'avoir directement transféré en Suisse plus de 400 millions de francs entre 1971 et 1974.

Dans les attendus de son jugement, le tribunal retient contre l'inculpé deux infractions commises avant juillet 1972 et portant sur des transferts d'environ 1,5 million de francs. Il relève également une affaire de bateau suédois acheté par M. Aznavour au nom de son beau-frère, M. René Milon, dans le but d'échapper au paiement de 52 000 francs aux douanes. En revanche, refusant de suivre les conclusions de la direction des douanes et les réquisitions du substitut, M. Bernard Field, le tribunal a relaxé l'artiste — ainsi que M. Gil Tubiana, son conseiller juridique, poursuivi pour complicité — pour tous les faits postérieurs à juillet 1972, lui reconnaissant ainsi la qualité de résident suisse.

Le parquet de Versailles a décidé de faire appel à minima.

Vingt ans de réclusion pour le meurtre d'un quartier-maître.

Le tribunal permanent des forces armées de Marseille a condamné le 28 juin à vingt ans de réclusion criminelle un appelé, Robert Panetti, vingt ans, accusé du meurtre d'un autre militaire de son unité, le quartier-maître Gilles Meyertz, vingt ans. Les deux hommes, tous deux affectés dans une unité de fusiliers marins sur la base aéro-navale d'Aspretto (Corse), avaient eu de fréquentes altercations. Le 28 décembre 1976, à propos d'une question de discipline, une nouvelle dispute les avait opposés. S'emparant d'un pistolet mitrailleur, Robert Panetti avait tiré une rafale sur le quartier-maître, le blessant mortellement.

[Les juridictions militaires sont compétentes pour juger les infractions de droit commun commises par des militaires à l'intérieur d'un établissement militaire.]

● *L'audition de M. Hector Aristy*, inculpé d'arrestation illégale et de séquestration de personne dans l'affaire de l'enlèvement de M. Revelli-Beaumont, a continué, mercredi 29 juin, dans le cabinet de M. Charles Franceschi, premier juge d'instruction au tribunal de Paris. M. Aristy a répondu, « avec bonne volonté », aux questions du magistrat.

● *Les avocats communistes et socialistes de Paris ont protesté*, mercredi 29 juin, auprès de leur bâtonnier contre les incidents qui ont éclaté le 21 juin (*le Monde* du 23 juin) devant la dixième chambre correctionnelle lors de la comparution de trois membres d'un mouvement d'extrême droite, le GUD (Groupe Union Défense). Dans un communiqué, ces avocats déclarent qu'ils sont « *résolus à se montrer particulièrement vigilants quant au respect des libertés* » et indiquent qu'ils « *ne toléreront aucune forme d'intimidation* ».

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 30 juin 1977 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret n° 67-803 du 20 septembre 1967 portant fixation des taux des cotisations des assurances sociales et des allocations familiales du régime général de sécurité sociale ;

● Relatif au statut particulier des agents civils de gardiennage du ministère de la défense ;

● Modifiant le décret n° 75-1212 du 22 décembre 1975 portant statuts particuliers des corps d'officiers mariniers de carrière de la marine ;

● Fixant les attributions du commandant des forces françaises stationnées à Djibouti.

LA REDEVANCE « GIBIER D'EAU »

Le Journal officiel *du jeudi 30 juin publie une série de décrets et d'arrêtés instituant la redevance cynégétique spéciale à acquitter par les chasseurs de gibier d'eau ou les chasseurs sur domaine maritime. La taxe est fixée à 21 francs.*

L'apposition du timbre spécial « gibier d'eau » ne pourra intervenir qu'après validation régulière du permis.

Les chasseurs de gibier d'eau devront donc également s'acquitter d'une des redevances cynégétiques normales, soit départementale, soit nationale, fixées respectivement pour cette même campagne à 43 F et 225 F.

Ce timbre sera exigible, sur les départements côtiers, pendant toute la période d'ouverture pour la chasse au gibier d'eau. Sur les autres départements et pour la même chasse il devra être payé par ceux qui veulent chasser pendant la période d'ouverture spécifique précédant l'ouverture générale.

Transports

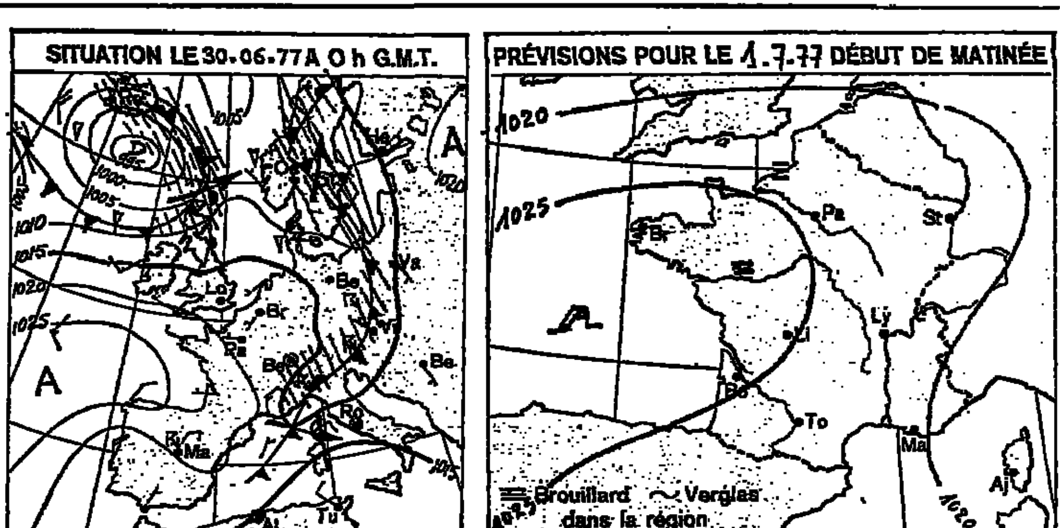
LES AUTOBUS DE BANLIEUE PRENNENT DES VACANCES

Desserte interne de Boulogne-Billancourt : Les services urbains assurant la desserte interne de la commune de Boulogne-Billancourt ne seront pas assurés pendant les mois de juillet et août 1977.

Ligne 198 N, Le Plessis-Robinson - Fontenay-aux-Roses : L'exploitation de cette ligne sera suspendue pendant la période des congés scolaires du 1er juillet au 14 septembre 1977 inclus.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 30 juin à 0 heure et le vendredi 1er juillet à 24 heures :

Les perturbations du courant atlantique circuleront des îles Britanniques à la Scandinavie, au nord des hautes pressions qui s'accentueront progressivement en France.

Vendredi 1er juillet, le temps sera bien ensoleillé sur les Alpes et le Midi méditerranéen, où les vents de secteur nord seront modérés et irréguliers.

Sur le reste de la France, la matinée sera nuageuse et parfois brumeuse. Dans le courant de la journée, des éclaircies deviendront belles; il y aura cependant, près de la Manche et de la mer du Nord, un peu plus de nuages qu'ailleurs.

Les vents, modérés de la Bretagne à la Flandre, où ils viendront de l'ouest, seront faibles et variables sur les autres régions.

Les températures maximales marqueront une légère hausse.

Jeudi 30 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 021,1 millibars, soit 765,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 juin ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Ajaccio, 28 et 15 degrés ; Biarritz, 20 et 15 ; Bordeaux, 20 et 14 ; Brest, 17 et 11 ; Caen, 18 et 11 ; Cherbourg, 18 et 12 ; Clermont-Ferrand, 17 et 11 ; Dijon, 18 et 12 ; Grenoble, 15 et 12 ; Lille, 18 et 11 ; Lyon, 16 et 13 ; Marseille, 18 et 15 ; Nancy, 19 et 13 ; Nantes, 20 et 11 ; Nice, 24 et 16 ; Paris-Le Bourget, 21 et 8 ; Pau, 20 et 13 ; Perpignan, 21 et 15 ; Rennes, 20 et 10 ; Strasbourg, 17 et 13 ; Tours, 21 et 10 ; Toulouse, 21 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 17 degrés ; Amsterdam, 19 et 8 ; Athènes, 29 et 21 ; Berlin, 20 et 12 ; Bonn, 19 et 10 ; Bruxelles, 18 et 11 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 18 et 8 ; Genève, 16 et 14 ; Lisbonne, 22 et 16 ; Londres, 20 et 12 ; Madrid, 24 et 11 ; Moscou, 23 et 15 ; New-York, 29 et 23 ; Palma-de-Majorque, 27 et 15 ; Rome, 27 et 16 ; Stockholm, 18 et 11 ; Téhéran, 37 et 26.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 802

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I					■				
II							■		
III		■		■					
IV								■	
V			■			■			
VI								■	
VII				■				■	
VIII					■		■		
IX									
X	■		■						■
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. Saisit ce qu'on lui confie ; Un besoin bien naturel. — II. Très propre ; Ne fait pas rire le sJaponais. — III. Souffle antique. — IV. Galette qui peut se conserver longtemps. — V. Lettres d'amour ; En liesse ; N'avait pas la cuisse légère. — VI. Réduisions de volume. — VII. César, quand il pensait à lui ; Possessif. — VIII. Greffa ; Pronom. — IX. Jetés à des indigents romains. — X. Impétueuses, par définition. — XI. Met paradoxalement des gens à sec ; Produit de luxe qu'a pendant longtemps exporté la Californie.

VERTICALEMENT

1. Vous tombent froidement sur le dos. — 2. Abréviation ; Un qui reste dans son coin. — 3. Figure mythologique ; Généralement méchants quand ils sont bons. — 4. Jalon ; Corps étranger ; Froid, en été. — 5. Amiral connu ; Participe. — 6. Ne saurait donc se disputer ; Vraiment parties. — 7. Coule de source ; Démonstratif. — 8. Déesse marine ; Mécontenta. — 9. Trous qui semblent destinés aux baisers.

Solution du problème n° 1 801

Horizontalement

I. Pause ; Oct. — II. Aurore ; Ah ! — III. Legs ; Rude. — IV. Iraient. — V. Néréide. — VI. Oslo. — VII. Ses ; Tirs. — VIII. Au ; Al ; Tét. — IX. Beau-frère. — X. Anis ; Isar. — XI. TT ; Etc. ; Se.

Verticalement

1. Palier ; Abat. — 2. Auer ; Suent. — 3. Urgande ; Al. — 4. Sosie ; Cause. — 5. Er ; Ero (Ore); If. — 6. Ernest ; Ric. — 7. Utilités. — 8. Cad ; Doreras. — 9. Thèse ; Stère.

GUY BROUTY.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
1	441	tous groupes	500
	10 081	groupe 1	2 000
	31 791	groupe 3	5 000
	83 511	groupe 4	100 000
		autres groupes	5 000
2	462	tous groupes	500
	10 082	groupe 1	2 000
	7 092	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	7 112	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	5 902	groupe 1	10 000
		autres groupes	1 000
	31 792	groupe 3	2 000 000
		autres groupes	50 000
3	10 083	groupe 1	2 000
	0 863	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	5 193	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	31 793	groupe 3	5 000
	26 833	groupe 1	100 000
		autres groupes	5 000
4	754	tous groupes	500
	10 084	groupe 1	2 000
	7 844	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	31 794	groupe 3	5 000
	6 824	groupe 4	10 000
		autres groupes	1 000
5	5	tous groupes	70
	545	tous groupes	570
	10 085	groupe 1	2 070
	0 305	groupe 1	5 070
		autres groupes	1 070
	31 795	groupe 3	5 070
	9 895	groupe 3	10 070
		autres groupes	1 070
6	086	tous groupes	500
	186	tous groupes	500
	996	tous groupes	500
	10 086	groupe 1	2 500
	4 086	groupe 1	5 500
		autres groupes	1 500
	5 086	groupe 1	5 500
		autres groupes	1 500
	31 796	groupe 3	5 000
	1 176	groupe 2	10 000
		autres groupes	1 000
6	4 726	groupe 2	10 000
		autres groupes	1 000
	46 866	groupe 3	100 000
		autres groupes	5 000
7	10 087	groupe 1	2 000
	0 017	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	3 537	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	31 797	groupe 3	5 000
	57 017	groupe 2	100 000
		autres groupes	5 000
8	8	tous groupes	70
	18	tous groupes	220
	038	tous groupes	570
	10 088	groupe 1	2 070
	1 488	groupe 4	5 070
		autres groupes	1 070
	3 448	groupe 2	5 070
		autres groupes	1 070
	31 798	groupe 3	5 070
	27 458	groupe 4	100 070
		autres groupes	5 070
9	79	tous groupes	150
	99	tous groupes	150
	7 959	groupe 1	5 000
		autres groupes	1 000
	31 799	groupe 3	5 150
	10 089	groupe 1	1 000 000
		autres groupes	20 000
0	10	tous groupes	150
	130	tous groupes	500
	790	tous groupes	500
	10 080	groupe 1	2 000
	4 980	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	31 790	groupe 3	5 500

TRANCHE DE LA SAINT-JEAN
TIRAGE DU 29 JUIN 1977
PROCHAIN TIRAGE LE 6 JUILLET 1977 à SAINT-GIRONS (Ariège)
77 — 31è

LOTO — TIRAGE No 26 : 1 8 37 38 47 48 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 35

PROCHAIN TIRAGE LE 6 JUILLET 1977 — VALIDATION JUSQU'AU 5 JUILLET 1977 APRES-MIDI

Animation

Jours de fête du 9 au 14 juillet « PARIS - VILLAGES »

Une importante opération « d'animation populaire » sera organisée du samedi 9 juillet au jeudi 14 juillet dans tous les arrondissements de la capitale.

Baptisée « Paris - Villages » cette opération sera l'occasion dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet, de replacer sous les projecteurs les « villages » de la capitale, Belleville, Grenelle, Ménilmontant, les Batignolles ou Auteuil en y associant les provinces, a précisé M. Jean de Préaumont, adjoint au maire chargé du tourisme.

Voici le programme prévu :

SAMEDI 9 JUILLET, de 21 h. à 2 h. du matin, dix-huit bals de quartier seront organisés.

DIMANCHE 10 JUILLET, à partir de 16 heures, aux mêmes emplacements que les bals du 9 juillet des spectacles, chants et danses seront présentés par des troupes folkloriques des provinces françaises.

MERCREDI 13 JUILLET, de 21 h. à l'aube, six grands bals publics seront organisés à proximité des six principales gares parisiennes (Saint-Lazare, Nord, Est, Lyon, Austerlitz et Montparnasse).

JEUDI 14 JUILLET, à 22 h. 30, un grand feu d'artifice sera présenté au pied des fontaines du palais de Chaillot.

Circulation

PERTURBATIONS SUR L'AUTOROUTE DU SUD

La circulation sur l'autoroute A 6 (autoroute du Soleil) et sur la route nationale 7 sera perturbée jusqu'au 1er septembre par des travaux effectués dans le sens province-Paris au niveau du nœud de Saint-Germain-sur-Ecole (Seine-et-Marne).

Ces travaux sont entrepris en complément de ceux qui sont en cours pour l'élargissement de l'autoroute entre Ury et le péage de Fleury-en-Bière. Ces travaux sont terminés dans le sens Paris-province, la voie supplémentaire sera mise en service au début du mois d'août. Dans le sens province-Paris, les travaux d'élargissement seront terminés le 29 août.

● *Nouvelle autoroute en Gironde.* — Dix-sept kilomètres et quatre cents mètres d'autoroute ont été mis en service le mercredi 29 juin en Gironde. Il s'agit de la nouvelle section de la rocade périphérique allant de Villeneuve-d'Ornon à Pessac (5,4 kilomètres), et du premier tronçon de l'autoroute A 63 de Pessac à Pierroton (12 kilomètres), qui forment le futur axe Bordeaux-Espagne. — *(Corresp.)*

RADIO-TÉLÉVISION

M. JEAN LEFEVRE EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'INFORMATION

Mme Jacqueline Baudrier, présidente de Radio-France, a annoncé officiellement mercredi 29 juin la nomination de M. Jean Lefevre au poste de directeur de l'information, en remplacement de M. Michel Péricard, qui avait demandé à être déchargé de ses fonctions (*le Monde* du 25 juin).

M. Michel Péricard, dont l'élection au comité central du R.P.R. le 12 juin dernier avait été vivement critiquée, notamment par M. Henri Caillavet, sénateur (Gauche dém.) du Lot-et-Garonne, a rendu publique la correspondance qu'il a échangée avec Mme Baudrier. Dans une lettre, datée du 24 juin, il rappelle qu'au moment de sa nomination, il y a trente-deux mois, comme directeur de l'information, il a informé la présidente de Radio-France de son intention d'être candidat dans les années suivantes à des élections locales et que, par la suite, il a été élu conseiller général puis maire de Saint-Germain-en-Laye. « *Aujourd'hui*, ajoute-t-il, *j'ai l'intention d'aller plus avant. Mes projets impliquent un engagement plus actif et plus public. Je conçois donc fort bien que ma décision peut donner prise à certaines remarques, même si mon comportement professionnel n'en est pas modifié pour autant.* »

Dans sa réponse, Mme Baudrier remercie M. Péricard d'avoir « *dirigé l'information dans un respect total de l'obligation d'objectivité qui s'impose à un service public et en faisant abstraction de* (ses) *préférences personnelles* ». M. Péricard devient à partir du 1er juillet inspecteur général de Radio-France.

[M. Jean Lefèvre est né le 8 mars 1928 à Châlons-sur-Marne. Licencié ès lettres, il a commencé sa carrière à Rabat comme reporter de Radio-Maroc, puis, de 1955 à 1960, comme correspondant de l'O.R.T.F. et du *Monde*. Rédacteur en chef adjoint à France-Inter de 1960 à 1962, il est ensuite nommé à Beyrouth, où il est, jusqu'en 1966, chef du bureau du Moyen-Orient de l'O.R.T.F. et correspondant du *Figaro*. Tour à tour directeur régional de la station de Strasbourg de l'O.R.T.F. (de 1966 à 1969), correspondant à Londres de la première chaîne de télévision (de 1969 à 1972), directeur adjoint pour l'information de la deuxième chaîne de télévision (de 1972 à 1974), envoyé spécial permanent d'Antenne 2 à Washington (de 1975 à 1977), il était depuis le début de cette année directeur adjoint de l'information à Radio-France.]

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 30 JUIN

— *L'Eglise luthérienne* dispose de la tribune libre de FR 3 à 19 h. 40.

— Le président de la République prononce une brève allocution sur l'Europe, à 20 heures, sur TF 1, A 2 et les principales chaînes de radio (reprise en fin de soirée sur FR 3).

— *M. Jean Lecanuet*, président du Centre des démocrates sociaux, ancien ministre d'Etat, fait face à *M. Gaston Defferre*, maire de Marseille, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'émission « l'Evénement » sur TF 1, à 20 h. 30.

— *M. Ernesto Geisel*, président de la République du Brésil, s'entretient avec Jacques Chancel au cours de la soirée consacrée au Brésil, sur A 2, à 23 h. 55.

VENDREDI 1er JUILLET

— *M. Alexandre Sanguinetti*, ancien secrétaire général de l'U.D.R., membre du bureau du R.P.R., rencontre des journalistes, au cours de l'émission « Aujourd'hui magazine » sur A 2, à 16 heures.

— *Le parti communiste révolutionnaire marxiste-léniniste* s'exprime à la Tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Lionel Stoléru*, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 heures.

A RADIO-FRANCE

Les producteurs « intermittents » se rebiffent

La semaine d'action annoncée à partir du 2 juillet par les personnels non statutaires de Radio-France (*le Monde* du 29 juin) a comme principal objectif l'amélioration des conditions de travail. « *Depuis neuf ans, à l'O.R.T.F. puis à Radio-France, la C.G.T. et la C.F.D.T. demandent que des accords précisent les conditions d'emploi et de travail des collaborateurs qualifiés d'« intermittents » qui participent à la fabrication des programmes* », précise un communiqué signé des deux syndicats.

En tête des sujets de conflit : l'insécurité de l'emploi. « *Récemment, des producteurs et des équipes permanentes de production ont été brutalement licenciés sans préavis et sans autre motif qu'une « réforme » des programmes* », rappelle le communiqué, faisant notamment allusion, semble-t-il, aux évictions qui ont suivi l'arrivée de M. Louis Dandrel à la direction de France-Musique. « *Est-ce à dire que nous nous considérons comme inamovibles, comme propriétaires perpétuels de nos émissions ou de nos tranches horaires? En aucune manière. Mais nous refusons d'être considérés comme des objets ou comme des « âmes mortes » du service de la radiodiffusion* », poursuivent les producteurs.

La question des salaires constitue la seconde revendication : « *Actuellement, une secrétaire de production qui travaille depuis dix ans à la radio et a pour seule ressource une rétribution de 2 000 F payée en quatre cachets hebdomadaires de 500 F ne touche pas un sou d'indemnité si l'émission est supprimée. Sa camarade conventionnée toucherait 20 000 F. Nous demandons la même indemnité. La direction refuse.* »

Il convient, pour le cas des responsables d'émissions non salariés, de distinguer le cas des producteurs de France-Culture et France-Inter de ceux de France-Musique, payés environ quatre fois moins, soit à peu près 300 F pour une heure d'émission en direct. Les producteurs de programmes musicaux se plaignent également de l'insalubrité des locaux mis à leur disposition, du manque d'assistants et des difficultés d'obtenir, pour eux, le règlement d'heures supplémentaires.

Il semble que le malaise soit favorisé par le statut particulier de France-Musique ; cette chaîne, qui dépend de la direction des programmes musicaux, se trouve en effet placée sous le contrôle des services de M. Pierre Vozcinski et les producteurs déplorent l'étroitesse du budget alloué à la chaîne. Cette tutelle, si elle n'était prochainement aménagée, pourrait d'ailleurs justifier le départ de M. Louis Dandrel de la direction de France-Musique. — A. R.

● *La fin de la première étape Fleurance-Auch* du Tour de France cycliste est retransmise en direct sur TF 1 vendredi à partir de 15 h. 50. Résumé filmé de l'étape à 19 h. 45.

VU

Liberté, égalité

D'où vient que nous nous préoccupions tant à présent des droits de l'homme, le magazine Question de temps *leur était entièrement consacré mercredi soir sur Antenne 2 ? D'où vient que nous exigions soudain le respect de la Déclaration votée en 1948 par les Nations unies ? Elle ne date pourtant pas d'hier. Et ce n'est pas la première. Ne nous a-t-on pas appris sur les bancs de l'école que la nuit du 4 août 1789, déjà ?... Et dès 1776, aux Etats-Unis, un certain Jefferson...*

Alors pourquoi, il y a quelques semaines, quelques mois, ce brusque réveil ? Le cri d'indignation et d'alarme, l'appel au secours lancé par Soljenitsyne et l'écho, l'éclat que leur a donnés le président Carter y est pour beaucoup, c'est sûr. Cependant, les témoignages sur le Goulag n'ont pas manqué depuis trente ans. Ils ont même fait l'objet de querelles célèbres, celle qui a opposé Sartre à Camus en particulier. A l'exemple du premier, beaucoup d'entre nous à ce moment-là, soyons honnêtes, ont fait la sourde oreille.

Si un doute venait parfois effleurer l'esprit, on l'écartait d'un « oui, mais » qui rétablissait la balance des libertés perdues en faveur d'une égalité accrue.

C'est si vrai qu'hier encore, en nous présentant des documents, des reportages tournés au Chili, au Brésil, en Afrique du Sud, en Indonésie ou au Vietnam, en Tchécoslovaquie, en U.R.S.S. même — on est retourné notamment au fameux camp de Riga, dont on avait aperçu déjà fugitivement les barbelés, les chiens policiers et les camions bâchés, — oui, en prenant la défense des droits de l'homme partout où ils sont bafoués, les responsables de l'émission ont cru devoir prendre certaines précautions. Et rappeler que les partis communistes européens eux-mêmes témoignaient sur ce chapitre d'une vigilance nouvelle.

C'est si vrai qu'hier encore nous cherchions par moments à masquer notre déception, en nous étonnant de l'absence à cette émission — un one man show, *Jean-François Kahn occupant seul l'antenne — de représentants d'Amnesty International, ou de la Ligue des droits de l'homme justement. Nous éprouvions le besoin d'une caution, d'une garantie absolue d'objectivité et d'authenticité.*

Cependant, le fait est là ; nous sommes plus sévères aujourd'hui que nous ne l'étions hier, de plus en plus exigeants. Sur tous les chapitres, sous toutes les latitudes. Dans les vingt-sept pays dont la blancheur se détachait sur nos écrans, la liberté d'expression s'accompagne, faut-il le rappeler, d'un formidable besoin de justice sociale. Comment ne pas s'en féliciter et voir là un pas, un grand pas, dans la marche de l'humanité, longue à se relever des horreurs de la dernière guerre.

CLAUDE SARRAUTE.

● Une erreur de transmission a rendu incompréhensible, dans notre première édition, une partie du « Vu » consacré au débat sur la peine de mort (*le Monde* du 30 juin). Il fallait lire : « *Après ce tête-à-tête digne de la pire presse à sensation, à la fois racoleur et bouleversant, à la limite insoutenable mais sans doute destiné à mettre en condition une opinion toujours favorable au châtiment suprême, un face-à-face.* »

JEUDI 30 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Magazine d'actualité L'événement, prés. J. Besançon (voir Tribunes et débats).

21 h. 50, Série : Les années d'illusion; 22 h. 50, Titre courant : « La médecine des confins », de G. Baissette.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Le grand échiquier au Brésil.

23 h. 45, Journal ; 23 h. 55, Soirée brésilienne, de J. Chancel (voir Tribunes et débats).

0 h. 30, Football : Retransmission du match France-Brésil, en direct de Rio.

CHAINE III : FR 3

20 h 30 FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma), cycle Aspects du cinéma italien : LA FILLE ET LE GENERAL, de P. Festa Campanile (1966), avec R. Steiger, V. Lisi, U. Orsini.

En 1917, après la retraite de Caporetto, un soldat italien perdu capture un général autrichien. Avec une paysanne, il entreprend de le ramener dans les lignes italiennes. Un récit picaresque, mi-comique, mi-dramatique, sur les malheurs du temps de guerre.

22 h. 10, Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : les Vieux, d'A. Wesker, réal. G. Peyrou (rediffusion), avec R. Blin, V. Silver, M. Benichou, C. Hubeau ; 22 h. 30, Entretiens avec Lucette Finas, par A. Coulange ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Marc Cholochenko.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, Vieilles cires... Toscanini dirige Berlioz : « Roméo et Juliette », « la Damnation de Faust », scènes 6 et 7, avec G. Swarthout, J. Garris, M. Harrell, « Carnaval romain », ouverture, par l'Orchestre symphonique du N.B.C. ; 22 h. 30, Les effets de la musique ; 23 h. 30, Non écrites : Le Japon ; 0 h. 5, Sur la route ; 1 h., Trêve.

VENDREDI 1er JUILLET

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu, avec, à 15 h. et 16 h. 50, Tennis à Wimbledon.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Zoé, de et avec J. Marsan, avec également M. Baptiste, A. Sinigalia, G. Fontanel.

Une pétulante jeune femme, dont la franchise, en toutes circonstances, constitue la raison d'être, joue les tornades dans un groupe de jeunes bourgeois « convenables », soumis par elle au jeu de la vérité.

22 h., Allons au cinéma.

22 h. 50, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu, avec, à 19 h. 45, Tour de France.

20 h. 30, Feuilleton : L'Italien ou Le confessionnal des pénitents noirs (premier épisode : Le Moine), de Moussy, réal. A. Boudet, avec O. Versois, P.-F. Pistorio, M. Garrel, A. Florent.

Dans le Naples de la fin du dix-huitième siècle, le coup de foudre d'un jeune marquis pour une orpheline sans fortune, et l'intervention d'un bizarre ecclésiastique. Suspense rétro.

21 h. 40, Littéraire : Apostrophes, de B. Pivot (L'art de voyager).

Avec Mme Suzanne Prou (« le Rapide Paris-Vintimille »), et MM. Dominique Busnereau et Nicolas Giscard d'Estaing (« la Vie en jaune »), Yves Courrière (« l'Homme qui court »), Gilles Lapouge (« Equinoxiales »), Patrick Segal (« L'homme qui marchait dans sa tête »).

22 h. 45 : Journal.

22 h. 55, FILM (Ciné-club) : LES JOIES DE LA FAMILLE, de Cl. Bruckman (1935), avec W.-C. Fields, M. Brian, K. Howard, V. Lewis, L. Littlefield (v.o. sous-titrée, N. rediffusion).

Les mésaventures d'un petit employé, brimé par sa seconde épouse et une belle-mère acariâtre.

La contestation burlesque de W.C. Fields dans une peinture savoureusement satirique de la classe moyenne.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine Vendredi, de M. Cazeneuve et J.-P. Allessandri: Service public (chiens et chats), enquête S. Andreu. Réal. F. Cazeneuve ;

21 h. 30, Série : Les mystères de la Terre (quatrième et dernière partie : Le climat et les hommes), de Ph. de la Cotardière. Réalisateur Y. Ellena.

Depuis quelques années, les anomalies météorologiques semblent se multiplier. Allons-nous bientôt revenir à une ère glaciaire ? Certains spécialistes le pensent.

22 h. 20 : Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Relecture : Pierre-Jean Jouve, par H. Juin, avec P. Oster, D. Leuwers, S. Fauchereau. Textes lus par P. Vaneck, M. Bouquet ; 21 h. 30, Musique de chambre ; 22 h. 30, Entretiens avec Lucette Finas, par A. Coulange ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Marc Cholochenko.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, Le coin des collectionneurs : Carl Schuricht dirige Wagner et Bruckner ; 21 h. 20, Journées internationales de musique de Constance... Orchestre radio symphonique de Baden-Baden, dir. W. Weller, avec I. Bjoner, soprano : Trois pièces extraites de « Roméo et Juliette », opus 17 (H. Berlioz) ; « Wesendonckliede r» (Wagner) « Mort et transfiguration » (R. Strauss) ; 23 h., Cabaret du jazz ; 0 h. 5, Luc Ferrari, par D. Caux ; 1 h., Trêve.

ARTS ET SPECTACLES

Danse

Supériorité soviétique au concours de Moscou

Le troisième concours international de ballets de Moscou vient de se tenir pendant deux semaines dans la capitale soviétique. Créé en 1969, ce concours, qui a lieu tous les quatre ans au Bolchoï, est destiné à couronner de jeunes danseurs entre dix-sept et vingt-huit ans. Soixante-quatorze danseurs venus de vingt et un pays y ont participé ; au long des trois tours, ils devaient danser des variations solo ou des pas-de-deux à choisir parmi une quinzaine de morceaux de bravoure du répertoire classique, allant de « Gisèle » à « la Fille mal gardée », « la Bayadère », « le Corsaire », « le Lac des cygnes », « Casse-Noisette », « Don Quichotte », etc. (La moitié du second tour était consacrée à une chorégraphie moderne.) Une orgie de Mingus, Adam et Delibes !

Le jury, composé de trente membres de vingt-quatre pays, n'a pas, cette année, décerné son grand prix. Mais si on n'a pas enregistré de révélation exceptionnelle comparable par exemple à celle d'un Bareshnikov ou d'une Nadejda Pavlova, force a été de constater la supériorité de l'école soviétique qui s'imposa tout au long de l'épreuve. En témoignent d'ailleurs les résultats. Le concours comptait au premier tour quinze Soviétiques, neuf Roumains, six Tchécoslovaques, quatre Bulgares, quatre Cubains, quatre Japonais, trois Américains, trois Français, etc. Au troisième tour, il restait toujours les quinze Soviétiques... deux Américains, une Japonaise, un Roumain, un Hongrois, une Argentine, un Cubain et un Australien.

Ce dernier, le très blond Danilo Radoevich, a constitué sans nul doute la surprise du concours : âgé de vingt ans, formé à l'académie de danse anglaise, il fait actuellement partie du ballet australien ; il a témoigné d'une puissance et d'une grâce qui lui valurent d'emblée l'engouement du public pour ses variations classiques, et il déchaîna les ovations pour sa prestation de danse moderne. Il a reçu une des quatre médailles d'or, les trois autres étant attribuées à des Soviétiques : Michel Krapivine, Nina Semizirova et Alla Mikhaltchenko.

Les Soviétiques, tout à fait conquis par les danseurs français de l'Opéra de Paris le mois dernier, ont été, en revanche, très déçus par l'insignifiance de la participation française et se sont demandés, entre autres, pourquoi on n'a pas permis de concourir au jeune Jean-Yves Lormeau, resté spécialement à Leningrad pour se préparer à cette épreuve.

Ce problème des modalités et des critères de choix des participants devra d'ailleurs être résolu par les organisateurs du concours de Moscou s'ils veulent en faire réellement la plus importante compétition mondiale de danse classique et s'ils veulent notamment attirer les élèves — absents cette année — des écoles anglaise, ouest-allemande, etc. Il y a quelque chose de paradoxal à faire concourir au premier tour des danseurs de niveaux tout à fait différents — et souvent tout à fait insuffisants — face à de jeunes Soviétiques qui ont déjà subi plusieurs éliminatoires hors concours et qui sont les meilleurs de leur pays. La comparaison se révèle impossible, inégale. D'autant plus que le règlement, fait sur mesure pour des danseurs issus des écoles soviétiques, impose pour les trois tours un choix des morceaux les plus ressassés dans les écoles chorégraphiques et qui figurent au répertoire de tous les grands théâtres soviétiques, et que le jury, présidé (pour la seconde fois) par Iouri Grigorovitch, directeur du ballet du Bolchoï, était composé pour un tiers de Soviétiques qui sont, ou ont été, les maîtres des concurrents...

Le public, pourtant, montra à tout moment qu'il était prêt à apprécier d'autres styles, d'autres répertoires, d'autres écoles et ne fit preuve d'aucune partialité, d'aucun chauvinisme. De l'orchestre au poulailler, il a fait un réel triomphe à ses favoris : l'Australien Danilo Radoevich (médaille d'or), Yoko Ichino, la Nippo-Américaine, à l'époustouflante technique (médaille de bronze), la Japonaise Koumiko Maeda (médaille de bronze), et n'a raté aucune occasion de manifester son désaccord (justifié) avec les décisions du jury qui n'a accordé aucun prix à la belle Américaine Camille Izard, qui présenta un duo moderne presque érotique dont on se souviendra à Moscou, ou au couple de Riga, Loubchenko - Gorbaniov. Et, stupeur ! les réactions furent assez froides à l'égard de la jeune Alla Mikhaltchenko, médaille d'or, qui danse au Bolchoï depuis un an et qui était donnée gagnante bien avant le concours...

Pour finir, disons qu'une très belle danseuse demeurera longtemps dans notre souvenir : Galina Mezentseva, depuis 1971 au Kirov de Leningrad, admirable dans « Odette-Odile » du Lac, passionnée de lyrique, qu'on souhaiterait voir faire la carrière qu'elle mérite. Mais elle ne remporta qu'une médaille d'argent.

NICOLE ZAND.

Danse

Supériorité soviétique au concours de Moscou

NICOLE ZAND.

Expositions

Les perles de la couronne

(Suite de la première page.)

On gràcia un grand nombre de prisonniers, à l'exception de ceux qui s'étaient rendus coupables de cruauté à l'égard des animaux (*« one of the worst traits of human nature »*), on admit aux réceptions quelques « malheureuses » divorcées (lorsque le divorce avait été prononcé aux torts de l'époux), on frappa d'innombrables médailles et la souveraine passa en revue trente mille écoliers qui, avaient passé la nuit sous la tente à Hyde-Park et, reçurent après la cérémonie un petit pâté à la viande, un gâteau, un « bun » et une orange.

Tout cela nous est raconté de façon fort attendrissante par l'exposition de la Royal Academy, qui évoque également les événements politiques et familiaux du règne (la guerre de Crimée, les vacances en Ecosse, la visite en France, le mariage du prince de Galles) à travers une série de gravures, de portraits, de tableaux, dont les plus connus, ceux de Winterhalter, ne font pas oublier les œuvres d'Edwin Landseer, de James Sant, de William Powell Frith, etc., qui constituent une véritable anthologie de la peinture victorienne.

N'oublions pas les « personalia » (c'est-à-dire la layette, la boîte de peintures de la reine, le costume marin du futur Edouard VII) et les photographies : « *La reine Victoria,* nous dit-on, *est sans doute le personnage qui dans toute l'histoire a été le plus souvent peint et photographié.* » Dominant le monde de sa personnalité, elle a été si bien identifiée à l'archétype du système monarchique que « *son visage est devenu un symbole universel, comme celui de Mona Lisa* ». C'est peut-être aller un peu loin et l'on se contentera de signaler ici deux tableaux qui résument la sensibilité politique de l'époque. L'un, qui est de William Dyce, nous montre *Neptune resigning to Britannia the Empire of the sea* ; dans l'autre (il est de Thomas Jones Barker, et c'est un très beau tableau), on voit la reine offrant la Bible « *to a native Prince* » (un Noir enturbanné et couvert d'une peau de léopard) lors d'une audience à Windsor.

1887 fut également l'année de l'Exposition universelle de Manchester, où l'on présenta un choix très copieux d'œuvres d'art exécutées dans le Royaume-Uni depuis le début du règne. Malheureusement, ce qui aurait pu être une passionnante rétrospective n'est ici qu'une trop rapide anthologie où les grands noms de l'époque, Alma-Tadéma, Burne-Jones, Millais, Arthur Hughes, Turner, Lady Elisabeth Butler, n'apparaissent qu'en passant. Au moins s'est-on efforcé de suggérer les principaux aspects de la peinture victorienne : le paysage, la peinture d'histoire, la scène de genre, l'anecdote sentimentale, les timides essais de peinture sociale, le tout d'ailleurs fort bien peint et culturellement très significatif. Ainsi ce tableau de William Dyce, fort apprécié de Ruskin, où l'on voit Titien enfant découvrir les prestiges de la couleur en peignant une statue de la Vierge avec le suc des fleurs qu'il a cueillies dans la campagne environnante, ce qui indique d'autant plus la naissance du génie que la statue en question est totalement blafarde.

Mécènes plus ou moins éclairés

Autre exposition qui n'est pas tout à fait ce qu'elle aurait pu être : celle des collections personnelles de la famille royale (à Buckingham). Ces collections sont immenses, on le sait, et en général d'une admirable qualité. On ne nous en montre qu'une petite partie (cent cinquante tableaux environ), le choix ayant surtout pour but d'évoquer l'histoire de la collection à travers les mécènes plus ou moins éclairés qui l'on constituée depuis les Tudors jusqu'à nos jours.

Deux hommes ont joué ici un rôle éminent : Charles Ier qui, acheta les trésors des Gonzague (une des plus fabuleuses « ventes » de l'histoire), se fit représenter par Velasquez et Bernin, commanda le plafond de Whitehall à Rubens, lequel déclarait de lui qu'il était « *le prince le plus amateur de la peinture qui soit au monde* ». Et le fils de George III, Frédéric, qui, malgré l'hostilité de son père, fit entrer dans la famille des œuvres italiennes (Guido Reni) et flamandes (Rubens, Van Dyck, Teniers) de tout premier ordre. Ni Henri VIII ni Elisabeth ne semblent avoir manifesté beaucoup d'intérêt pour la peinture ; les Hanovre à peine davantage, avec l'exception glorieuse de George IV (le régent), amateur très éclairé qui protégea efficacement les arts, l'architecture en particulier, s'intéressa à ses contemporains (Lawrence, Sir David Wilkie), le délicieux Stubbs) et sut faire des choix excellents parmi les tableaux qui arrivèrent en Angleterre à la suite de la Révolution.

Et la reine Victoria ? Elle-même n'avait rien d'un connaisseur. Mais le prince Albert, intelligent, cultivé, enivré de Florence comme il disait (« *Intoxicated by Florence* »), s'intéressait à la peinture en général et aux primitifs italiens en particulier. La reine, qui le comblait de cadeaux, devinant ses goûts ou s'informant de ses désirs, acheta à son intention quelques pièces de premier ordre, dont une *Vierge à l'enfant*, de Gentile da Fabriano. Mais, une fois disparu l'époux bien-aimé, plus de cadeaux, plus de tableaux, et l'on a pu dire que la mort prématurée du prince consort avait été une tragédie artistique pour l'Angleterre, qui est, en effet, passée à côté de la grande peinture du dix-neuvième siècle. Quant à la période contemporaine, en dehors d'un curieux *Rocher*, de Monet, qui appartint à Clemenceau, elle n'offre pas d'alternative au silence du respect ou de la consternation.

Il en est ainsi de presque toutes les collections : elles commencent *bien, elles finissent mal. Au moins* verra-t-on ici quelques œuvres sublimes : l'*Adrea Odoni*, de Lotto un Dosso Dossi étrange entre tous, un très émouvant Rembrandt acheté par Charles Ier, le *Noli me tangere*, de Holbein. Les perles de la couronne en somme, même si le choix est un peu mince par rapport aux dimensions de l'écrin.

ANDRÉ FERMIGIER.

LA CHINE A LA BIENNALE DE L'ESTAMPE D'ÉPINAL

La quatrième Biennale de l'estampe, qui a lieu actuellement jusqu'au 10 juillet à Epinal, est une importante manifestation internationale d'estampes contemporaines. Parmi les huit cents œuvres, venues de vingt-cinq pays, on trouve quarante-deux estampes de la République populaire de Chine.

L'estampe chinoise est l'illustration d'un art national nourri de vie quotidienne. Des artistes anonymes (paysans, ouvriers, militaires) racontent avec naïveté, mais aussi avec finesse, à l'aide des techniques séculaires du bois gravé, l'épopée d'un peuple au travail et la célébration de son régime socialiste.

Le choix de couleurs éclatantes ajoute à la joie. Les jaunes, les rouges et les tons pastels éclairent des scènes toujours porteuses d'un message optimiste et de symboles euphoriques. A bien des égards, l'estampe chinoise est plus proche de l'image d'Epinal que des productions actuelles des autres pays.

YVAN COLIN.

■ CONCOURS DU CONSERVATOIRE. — Violoncelle : premiers prix, David Simpson, Philippe Bary, Martine Fleury, Hikaru Sato ; deuxièmes prix, Jean-Luc Bourré, Jean-Philippe Audin, Christine Valloire, Claude Druelle.

— Alto : premiers prix, Jean-Baptiste Brunier, Pierre Franck, Michel Michalakakos ; deuxièmes prix, Hervé Desmons, Pierrette Guimas, Philippe Dussol.

■ Le ténor soviétique Serguei Lemechev, professeur au conservatoire de Moscou, principal soliste de l'opéra du Bolchoï, vient de mourir. Il était âgé de soixante-quinze ans.

HENRI CARTIER-BRESSON A LILLE

« *Photographier, c'est mettre sur la même ligne de mire la tête, l'œil et le cœur...* », écrivait naguère Henri Cartier-Bresson. Au terme d'une longue carrière qui l'a conduit aux quatre coins du monde, il vient de retrouver avec tendresse sa région natale, le Nord, pour un reportage dont les photos les plus significatives sont actuellement exposées à Lille sur les cimaises du palais Rihour, sous le titre : « *Images du pays franc* ». Henri Cartier-Bresson a parcouru 11 000 kilomètres dans le Nord-Pas-de-Calais pour retrouver les paysages familiers de son enfance, les scènes graves mais aussi parfois exubérantes de la vie ouvrière, la mélancolie de la longue plaine souvent blessée par l'industrie, mais aussi riche de somptueuses récoltes : le cœur est bien sur la ligne de mire pendant ce long périple. Cinquante-sept images choisies parmi des milliers en portent témoignage comme elles attestent du génie de l'artiste. Ce reportage a été commandé par le conseil régional pour offrir « *une illustration sans complaisance ni trucage du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi une interprétation originale et poétique de sa réalité* ».

Point n'est besoin « d'image de marque » forgée dans un style publicitaire. Le reportage d'Henri Cartier-Bresson est bien plus convaincant que des slogans savamment ajustés.

Cette exposition, qui sera présentée à Bruxelles, Londres et Amsterdam, sera aussi, en novembre prochain, une des attractions du Salon national de la photo, à Paris.

GEORGES SUEUR.

■ ERRATUM. — Dans l'interview du peintre américain Robert Motherwell (« le Monde » du 30 juin), il fallait lire : « des dessins [d'Alberti] beaucoup plus surréalistes que les miens », et non pas « réalistes ».

L'EXPOSITION DE L'« ANNÉE RUBENS » INAUGURÉE A ANVERS

La plus exceptionnelle exposition Rubens de tous les temps a ouvert ses portes à Anvers, *mercredi 29 juin. Pendant trois* mois, jusqu'au 30 septembre, des centaines de milliers de visiteurs vont admirer cent soixante-treize tableaux, dessins et esquisses venus de musées et d'institutions officielles de France, des Pays-Bas, de R.F.A., d'Espagne, d'Italie, de Pologne, d'Autriche, du Canada, des Etats-Unis, et même d'Union soviétique. Plusieurs propriétaires de collections privées ont également accepté de prêter leurs Rubens à la ville d'Anvers à l'occasion de la célébration du quatre centième anniversaire de la naissance du peintre. Les tableaux sont assurés pour un montant de 2 milliards de francs belges (250 millions de francs français).

De nombreux chefs-d'œuvre sont exposés pour la toute première fois. C'est le cas pour *Samson et Dalila* et le *Portrait de Ferdinando Gonzaga* prêtés par des particuliers. Y figurent aussi trois tableaux qui n'ont été identifiés que tout récemment : *Saint François d'Assise recevant les stigmates*, appartenant au palais Saint-Vaast à Arras, ; *la Résurrection du Christ*, propriété du musée des beaux-arts de Dijon, *et un Portrait de Francisco IV Gonzaga*, venu de Saltram House, en Angleterre.

En bonne place figure le *Portrait d'Hélène Fourment*, la seconde femme du peintre, prêté par la Fondation Gulbenkian, de Lisbonne. Tout près d'elle, celui de la première femme de Rubens, Isabelle Brant.

L'exposition, principale manifestation de l'Année Rubens, a été inaugurée par le roi Baudouin au Musée royal des beaux-arts d'Anvers restauré l'an dernier. Les travaux ont coûté 236 millions de francs belges (30 millions de francs français). — P. de V.

Culture

DES ARTISTES MANIFESTENT CONTRE L'ABSENCE D'ATELIERS

La police a expulsé, le 29 juin en fin de matinée, un groupe d'artistes, membres de l'Union des arts plastiques, qui occupaient depuis l'aube un centre de tri postal désaffecté, 117, quai de Valmy à Paris. Dans ce local vide et voué à la démolition, ceux-ci avaient accroché des toiles de grands formats et vendaient des sérigraphies et des affiches.

Le centre de tri avait été choisi parce qu'il était l'exemple type de local offrant la possibilité d'aménager des ateliers à loyers modérés. Par cette occupation, les artistes entendaient en effet soulever à nouveau le problème de l'insuffisance du nombre d'ateliers à Paris et du coût, trop élevé pour les jeunes créateurs, les ateliers construits avec l'aide de l'Etat, dont le nombre, de toute façon, ne peut compenser la perte des ateliers anciens démolis lors des travaux de rénovation des quartiers.

La fédération et les élus communistes de Paris, qui avaient apporté leur soutien aux occupants — ainsi que des peintres connus, des comédiens, des critiques, des musiciens et des chanteurs, — ont « *protesté énergiquement* » contre cette expulsion. Ils ont également fait savoir que M. Jacques Chambaz, député de Paris, membre du bureau politique, avait déposé une question écrite auprès du ministre de la culture et de l'environnement afin d'attirer son attention sur les problèmes des artistes dans la capitale. — G. B.

Musique

Premiers concerts au Marais

Tributaire des intempéries et du temps maussade qui rafraîchit les cours d'hôtels ou contraint aux replis en église, le XIVe Festival du Marais tarde à s'imposer et l'écriteau « complet » reste dans les tiroirs. Ouvert entre deux ondées par un récital de Tamas Vasary, auquel succédaient, les jours suivants, le nouveau Trio Pasquier et Kenneth Gilbert, le Festival retrouvait un peu des fastes d'antan — cette époque pas si lointaine des grands ouvrages — avec le Requiem *de Cimarosa, auquel participaient l'excellente chorale A cœur joie de Vincennes-Fontenay, et un ensemble de jeunes musiciens strasbourgeois dirigé par Roger Delage avec cet art de solliciter d'un geste, forçant les exécutants à aller plus loin qu'ils ne s'y attendent ; parmi les solistes, un jeune ténor, Jean-Pierre Maurer, qui possède la voix et le style requis pour la musique ancienne, ne pâlissait pas aux côtés de Jocelyne Chamonin, Nicole Oxombre et Jacques Villisech.*

Le récital de Sandor Vegh, le lendemain, reste quelque chose d'unique : bourru, presque renfrogné, il ressemble d'abord à ces violoneux légendaires et plantureux tels qu'on n'en voit guère que dans les livres d'images.

Jambes immobiles, les yeux fermés, il n'y a au début que les joues qui remuent, puis peu à peu les traits s'éclairent, le sourire vient aux moments difficiles, les yeux s'ouvrent, ronds, malicieux ; ils s'ouvrent et ils se ferment, c'est, avec la musique de Bach, une danse du visage. Très peu de vibrato, *un* rubato *large à quelques endroits bien précis, accompagné d'un balancement du haut du corps. Suspendu aux quatre cordes de son instrument, il attire l'auditoire comme un funambule : ce n'est plus le violon qu'on entend, mais une ligne qu'on suit, à laquelle on s'accroche ; la partition est un prétexte.*

Vient la célèbre Chaconne *avec sa basse obstinée, partout présente, mais souvent effacée, comme un souvenir dont l'obsession s'exaspère d'une variation à l'autre. Où est le fil ? Le sol se dérobe et l'on avance toujours car le style de Sandor Vegh n'est pas celui du regard en arrière : il va de l'avant et porte le public jusqu'au bout sans lui laisser le temps de se disperser ; d'où la fascination qu'il exerce, mais cela, par avance, on le savait déjà.*

Resté deux jours à Paris, Sandor Vegh a donné également un cours d'interprétation (diffusion sur France-Musique à la rentrée) qui dépasse de beaucoup la simple leçon de musique et témoigne des aspects irréductibles de ses préoccupations artistiques.

En attendant la venue de l'Orchestre philharmonique Hilversum (le 7 juillet) ou la révélation du Chilingirian Quartet (les 1er et 2 juillet), il faudrait également évoquer l'Esterhazy Baryton Trio faisant revivre les agréables partitions que Joseph Haydn écrivit pour son prince dilettante amoureux d'un instrument disparu — le baryton avec son jeu de cordes vibrant par sympathie et sa sonorité de viole, — le Gram Trio (Marie-Françoise Bucquet, Jean Leber, Alain Meunier), la musique de l'Inde du Sud (Nageswara et Ramamohana Rao), et le Nash Ensemble, venu de Londres avec le Trio des quilles *de Mozart, et le quintette* la Truite, *de Schubert, mais également une partition nouvelle de Sebastian Forbes :* Partita pour clarinette, violoncelle et piano, *assez bien accueillie, affirmant que la musique contemporaine avait retrouvé au Marais une place qu'elle n'a pas toujours su garder.*

GÉRARD CONDÉ.

★ Le Festival se poursuit tous les soirs, sauf le dimanche, jusqu'au 13 juillet. Renseignements au 887-74-31 et au 278-30-40.

Théâtre

Le Magic Circus n'ira pas à Avignon

Jérôme Savary renonce au Festival d'Avignon (qui s'ouvre le 10 juillet). Il devait y présenter du 19 au 23 juillet, sous un chapiteau, *Courage*, le spectacle qu'il a mis en scène au Schauspielhaus de Bochum ; ensuite, jusqu'à la fin du mois avec son Magic Circus, *les Grands Sentiments*. Mais la location d'un chapiteau coûte cher (5 000 F par jour, frais de gardiennage et d'électricité compris) et les recettes maximales elles-mêmes ne compensent pas les frais d'installation et de représentation. L'opération se serait soldée par un déficit de 100 000 F que ni le Magic Circus ni le Festival ne peuvent assumer. Il n'y aura donc pas de chapiteau à Champfleury, et les marionnettes de Budapest, qui y étaient prévues du 1er au 7 août, se produiront, à ces mêmes dates, au théâtre municipal.

Les troupes « in », lorsqu'elles utilisent des lieux déjà équipés, n'ont pas à payer de location. Elles bénéficient des services de publicité et de billetterie du Festival. Elles reçoivent le montant de la recette des lieux où elles jouent. Les prix des places ne leurs permette pas de couvrir leurs frais.

Les troupes « off » doivent payer, et parfois trop cher, une arrière-salle de café, la cour d'une maison ancienne où on ne peut pas installer trop de projecteurs, sinon les plombs sautent. Elles impriment à leurs frais ou ronéotent, tirent à la sérigraphie des milliers d'affichettes et de tracts. Ils s'endettent pour venir et réservent leur place un an à l'avance, se réunissant, partageant les frais de location, présentant leurs spectacles respectifs à toutes les heures de l'après-midi et de la nuit. C'est que, « in » ou « off », les troupes rencontrent à Avignon un public unique au monde, la presse nationale et internationale, les directeurs de théâtre ou de tournées susceptibles d'acheter ou de coproduire, d'assurer leur prochaine saison. Le Festival est pour tous un lieu de rencontre, pour beaucoup une vitrine, une affiche, un investissement publicitaire. Ceux qui n'ont plus besoin de cette publicité renonceront désormais à y participer ? — C. G.

■ RECTIFICATIF. — C'est Claude Aufore qui tient le rôle de Méphiboseth dans la pièce de Milosz présentée à la Sainte-Chapelle, et non Jean Gouguet, comme il a été écrit par erreur dans « le Monde » du 7 juin.

PRESSE

MM. RAYMOND ARON ET OLIVIER TODD ENTRENT A « L'EXPRESS »

MM. Raymond Aron, ancien *directeur politique du Figaro*, et Olivier Todd, rédacteur en chef adjoint au *Nouvel Observateur*, entreront à *l'Express* le 1er septembre prochain, en tant qu'éditorialistes. M. Olivier Todd sera, d'autre part, responsable des projets à long terme de l'hebdomadaire. MM. Aron et Todd seront membres d'un « comité éditorial » comprenant, en outre, MM. Philippe Grumbach, directeur de la rédaction, René Guyonnet, rédacteur en chef, et Jean-François Revel.

En revanche, M. Roger Priouret a décidé de quitter *l'Express* pour convenance personnelle. Il avait offert sa démission dès le début du mois de juin.

LE MENSUEL « VIVRE » DISPARAIT

M. Jacques Paitra, directeur du mensuel *Vivre*, vient d'annoncer au personnel l'arrêt de cette publication. La procédure de licenciement collectif qui concerne vingt-cinq personnes a été engagée.

Edité par une filiale de la libraire Hachette depuis septembre 1976, d'abord comme hebdomadaire puis, au bout de trois mois, comme mensuel, *Vivre* — en dépit d'une qualité certaine — n'a pas réussi à vendre plus de seize mille exemplaires pour Paris-surface et trente-cinq à quarante mille exemplaires pour l'ensemble de la région parisienne où il escomptait sa plus forte diffusion. Les pertes financières qu'il aurait fallu consentir pour espérer imposer ce nouveau titre représentaient un risque que la librairie Hachette a refusé de courir.

INSTITUT

Académie des beaux-arts

ÉLECTION DE L'ARCHITECTE CHRISTIAN LANGLOIS

L'Académie des beaux-arts a élu mercredi M. Christian Langlois dans la section d'architecture, en remplacement de M. Jacques Carlu, décédé.

[Né à Paris le 9 mai 1924, M. Christian Langlois, titulaire du certificat d'études supérieur de mathématiques générales, diplômé des Langues orientales (égyptien ancien), architecte D.P.L.G., est architecte en chef du Sénat et du musée du Luxembourg. A ce titre, on lui doit notamment le parking sous le jardin du Luxembourg, complété par la salle Médicis et le Foyer souterrain ; la création, le long de l'allée de l'Odéon, de deux patios avec fontaines et parterres de broderies ; les travaux sous la cour d'honneur du Sénat ; la création de l'immeuble sis rue de Vaugirard et rue Garancière (crèche, dispensaire, gymnase pour la Ville de Paris, locaux administratifs et autres pour le Sénat). Il est en outre l'auteur de nombreux travaux concernant l'urbanisme, à Nancy, Orléans, Versailles, Maubuisson, Choisy-le-Roi, etc. Membre de la Commission du Vieux Paris, membre de jurys importants, M. Christian Langlois est membre de l'Académie d'architecture, et lauréat maintes fois couronné de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.]

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française, 20 h. 30 : Lorenzaccio.
Centre Georges-Pompidou, 21 h. : La revue parlée : Autour d'Ezra Pound.
Nouveau Carré, 21 h. : la Dame de la mer (dernière).

Les autres salles

Aire-Libre Montparnasse, 22 h. : Un après-midi d'automne.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles (dernière).
Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30 : Moby Dick.
Chapiteau de la Baleine, 21 h. : Castelhemis, Folk-Mônesse.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers Zoiseaux.
Fontaine, 21 h. : Irma la Douce.
Hôtel de Sens, 21 h. 15 : Roméo et Juliette.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés. — Théâtre noir, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage ; 24 h. : Marc-Michel Georges
Maison du Poète, 21 h. 15 : Chansons et poésies en liberté.
Mouffetard, 20 h. 30 : Los Gringos.
Orsay, petite salle, 20 h. 30 : Firmling et Co (Allemagne fédérale).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Salle Jacques-Decour, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Square Félix-Desruelles, 21 h. 30 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : José.
Théâtre Essaïon, salle I, 21 h. : Dans le jardin de mon père. — Salle II, 20 h. 45 : Feydeau Farréloik.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Grand Vizir ; le Cosmonaute agricole.
Théâtre Présent, 20 h. 45 : la Serrure.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 21 h. : Quand je serai petit (dernière).
Théâtre Tristan-Bernard, 21 h. : Thérèse.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Les théâtres de banlieue

Montreuil, 20 h 30 : les Voyages drolatiques de François Rabelais.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Deux nanas dans l'folklo ; 21 h. 30, la Collection ; 23 h. : les Berganotes.
Au Petit Casino, 21 h. 15 : Douby ; 22 h. 30 : Cami.
Au Tout-à-la-Joie, 20 h. 30 : Didier Schmitt ; 21 h. 15 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 : Je vote pour moi.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Démarieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Par ici la sortie.
Café d'Edgar, I, 20 h. 45 : Bobby Lapointe ; 22 h. 30 : Popeck. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Arnaque 77 ; 22 h : les Jeannes
Café de la Gare, 20 h. 30 : Pardon, je m'excuse ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Le Connétable, 20 h. 30 : la Voix humaine ; 22 h. : Lewis et Alice.
Coupe-chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : la Naissance ; 23 h. 30 : les Frères ennemis dans l'environnement.
Dix-Heures, 20 h. 30 : La démocratie est avancée ; 22 h. 15 : Patrick Font et Philippe Val.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h 30 : le Président.
Le Plateau, 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.
Sélénite, I, 20 h. 45 : la Culture physique ; 22 h. : Rosine Favey. — II, 21 h. : Pinok et Matho ; 22 h. 30 : les Faiseuses d'anges.
Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.
Veuve-Pichard, 20 h. : le Cracheur de phrases ; 22 h. : le Secret de Zonga.
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : J.-B. Falguière ; 22 h. : Jacques Antonin ; 23 h. 15 : Clovis Manoury. — II, 21 h. : Lionel Rocheman ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie.

Les concerts

Maison de la radio, 20 h. 30 : Felicity Palmer, cantatrice ; M. Isador, piano (Haydn, Brahms, Mendelssohn, Britten, Fauré, Poulenc).
Lucernaire-Forum, 19 h. et 21 h. : C. Laporte, T. Salmona, J. Haury, soprano, flûte et piano (Telemann, Scarlatti, Van Eyck).
Salle Gaveau, 20 h. : Concours international de chant de Paris (finale) ; Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. P. Ethuin.
Eglise des Billettes, 20 h. : Ensemble Sonades et Cantades, musique baroque (Leclair, de La Barre, Monteclair, Corette, Dumont).
Square Necker, 20 h. 30 : Musique des gardiens de la paix.
Sainte-Chapelle, 21 h. : Los Calchakis, avec le Chœur national, dir. J. Grimbert (Mondo nuevo, création).

Jeudi 30 juin

La danse

Espace Cardin, 21 h. : Ballets Bella Lewitsky.
Théâtre Montparnasse, 21 h. : Danses sacrées de Bali.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Fiesta Flamenca.
Théâtre de la Plaine, 21 h. : Ballets T. Kowalski.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 15 : Claire Heggen et Yves Marc.
Cave de l'hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : P. Laniau, guitare (Bach, Villa-Lobos) ; 22 h. : Armistice au pont de Grenelle.
Place Sainte-Catherine, 18 h. : Ukumanta ; 20 h. 30 : Théâtre aux mains nues.
Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 21 h. 15 : G. Hartman, B. Yannota, U. Kneihs (Spohr, Schumann, Schubert, Stravinski, Ferritto).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
15 h., la Nuit fantastique, de M. Lherbier ; 18 h. 30, Azar Sorkh, de Taheridoust ; 20 h. 30, L'une chante, l'autre pas, d'A. Varda ; 22 h. 30, Les Indiens sont encore loin, de P. Moraz.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Le Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
BAXTER, VERA BAXTER (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE BUS EN FOLIE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (770-20-89).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
CANNONBALL (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f : U.G.C Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43).
CARRIE AU BAL DU DIABLE A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbœuf, 8e (225-47-19).
CAR WASH (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LA CASTAGNE (A., v.o.) : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Miramar, 14e (326-41-02), Cambronne, 15e (734-42-96).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER BAISER (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; Arlequin, 6e (548-62-25).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-Germain-Huchette 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
ELLES SONT DINGUES, CES NENETTES (It., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) : Cambronne, 15e (734-42-96).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (359-52-70).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; v.o.-v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86) ; v.f. : Grand Pavois, 15e (531-44-58).
LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23)
LA GRIFFE ET LA DENT (Fr.) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18).
JABBERWOCKY (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A. v.o.) (**) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Les Templiers, 3e (272-94-56), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE MAESTRO (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Bosquet, 7e (551-44-11), Le Paris, 8e (359-53-99), Helder, 9e (770-11-24), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NETWORK (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Olympic, 14e, (542-67-42), h. sp
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Studio Médicis, 5e (633-25-97).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LE PONT DE CASSANDRA (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).
PROVIDENCE (Fr., v. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Daumesnil, 12e (343-52-97).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Les Nation, 12e (343-04-67).
UN TAXI MAUVE (Fr., v. ang.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

Les films nouveaux

TRAGEDIE EGYPTIENNE, film égyptien de Salah Abou Seif, v.o. : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
ARNOLD LE MAGNIFIQUE, film américain de G. Butler et M. Fiore, v.o. : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
HEDDA, film américain de T. Nunn, v.o. : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).
AIDA, film français de P. Jourdan : La Pagode, 7e (705-12-15).
STARDUST, film anglais de M. Apted, v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CRASH, film américain de C. Band, v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (604-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
EN VOITURE SIMONE, film anglais de R. Boulting, v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

Les grandes reprises

AMBULANCES TOUS RISQUES (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44). H. sp. : Au fil du temps (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86)
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
BUSTER S'EN VA-T-EN GUERRE (A.) : Studio Logos, 5e (033-26-42), Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LES CANONS DE NAVARONE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE (Alg., v.f.) : Le Club, 9e (770-81-47).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Actua Champo, 5e (033-51-60)
COMMENT YU-KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44). H. spéc
ECHEC A LA GESTAPO (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Marbœuf, 8e (225-47-19), Diderot, 12e (343-19-29), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Grand Pavois, 15e (531-44-58).
LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Marignan, 8e (359-92-82), 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
JERRY CHEZ LES CINOQUES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Omnia, 2e (233-39-36), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).
L'EMMERDEUR (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
L'HOMME QUI VOULUT ETRE ROI (A., v.f.) : Palais des Glaces, 10e (607-49-93), du 3 au 5.
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), H. sp.
MASH (A., v.o) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mardi).
MOBY DICK (A., v.f) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37). — v.o. : Action Christine, 6e (325-85-78).
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
OSCAR (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Diderot, 12e (343-19-29), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES QUATRE MALFRATS (A., v.o.) U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) — V. f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) (*) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sauf mardi).
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Balzac, 8e (359-52-70), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34)
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
LES ZOZOS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

Les festivals

CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I) 12 h. (sf dim.) : les Mille et Une Nuits ; 22 h. : Rosemary's Baby ; V., S. à 24 h 15 : Aguirre, la colère de Dieu. II) 12 h. (sf dim.) : Satyricon ; 14 h. 10 : le Dernier Tango à Paris ; de 16 h. 10 à 22 h. 10 : Cria Cuervos ; vend., sam. à 24 h. : Cabaret.
CARLOS SAURA (v.o.), Quintette, 5e (033-35-40) : Anna et les loups.
BARBET-SCHROEDER (v.o.), Gds-Augustins, 6e (633-22-13) : Général Idi Amin Dada.
VISCONTI (v.o.), St. de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) : les Damnés.
DINO RISI (v.o.), Bilboquet, 6e (222-87-23), 13 h. 15 : Une poule, un train et quelques monstres ; 15 h. 30 : la Carrière d'une femme de chambre ; 17 h. 45 : Parfum de femme ; 20 h. : le Fanfaron ; 22 h. : le Sexe fou.
PERSPECTIVE ITALIENNE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Séduite et abandonnée.
UN DEMI-SIECLE DE CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), mat. : la Terre ; à 18 h. : Le 41e ; en soirée : Vingt Jours sans guerre.
I. BERGMAN (v.o.), Le Racine (6e) (633-43-71) : l'Attente des femmes.
GRANDS SPECTACLES (v.o.), Boulway (16e) (527-41-16) : Tommy.
PANORAMA DU CINEMA CLASSIQUE FRANÇAIS, La Pagode (7e) (705-12-15) : Drôle de drame.
STUDIO 28 (18e) (606-36-07) : le Diable dans la boîte.
C. CHAPLIN (v.o.), Studio des Acacias (17e) (754-97-83), 13 h. 30 : les Lumières de la ville ; 15 h. : la Revue de Charlot ; 16 h. 30 : les Feux de la rampe ; 19 h. : le Kid ; 20 h. 30 : les Temps modernes ; 22 h. : le Dictateur.
LA PRESSE EN QUESTION (v.o.), Action-République (11e) (805-51-33) (avec le journal « Rouge ») : Viol en première page.
MARX BROTHERS (v.o.), Action-La Fayette (9e) (878-80-50), en alternance : la Pêche au trésor, Une nuit à Casablanca, Animal Crackers.
QUINZE GRANDS HITCHCOCK (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Une femme disparaît.

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h
BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 17 h. (sf s., dim.).
CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h.
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h
FIVE EASY PIECES (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. à 21 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 30 (sauf dimanche).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sauf dimanche).
LE LIMIER (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h et 24 h.
NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
LA SALAMANDRE (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 24 h.
TAXI DRIVER (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
UN ENFANT DANS LA FOULE (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam. à 17 h.
UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), à 12 h. (sauf samedi et dimanche).

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

SOCIÉTÉ DE PRESSE recherche
LE FUTUR CHEF D'UN DE SES SERVICES DE DOCUMENTATION

Le candidat (H. ou F.), âgé d'au moins 40 ans, a déjà assumé la responsabilité d'un service de documentation. Il aura autorité sur une dizaine de collaborateurs.

Une sérieuse expérience sera exigée, ainsi que des qualités d'ouverture d'esprit et de rigueur professionnelle. Le candidat devra également avoir une pratique courante de la dactylographie et ne sera pas rebuté par l'exécution de tâches secondaires.

Une bonne connaissance des questions et des milieux politiques, administratifs et financiers, acquise de préférence dans une banque un organisme financier ou un syndicat professionnel, est indispensable.

Le salaire sera fonction de la valeur du candidat.

Adresser curriculum vitae détaillé à S.G.P., 13, avenue de l'Opéra. — PARIS (1er).

Filiale Française
important groupe pétrolier
recherche

JEUNES INGÉNIEURS COMMERCIAUX
DIPLOMÉS H.E.C., E.S.S.E.C. SUP. de CO ou équivalent

Libérés du Service National
Minimum 2 ans d'expérience problèmes de contacts commerciaux et gestion

pour postes

Attachés commerciaux
suivant besoins de la Société
en résidence Paris ou Province

- Nombreux déplacements ;
- formation complémentaire assurée ;
- possibilité développement carrière en fonction aptitudes.

Adresser C.V. et photo ss le no 19.871 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

Importante Administration Technique recherche

CHEF DE PROJET

chargé de la réalisation d'une application importante de gestion (comptabilité), de sa mise en place sur un site pilote, de sa généralisation à 20 centres de traitement d'ici à 1981, de l'organisation et de la formation des équipes de maintenance sur tous les centres.

Il devra être de formation universitaire, avoir une expérience de 5 à 10 ans d'informatique, avoir réalisé de grands projets, être capable d'encadrer une équipe de 40 personnes, avoir de bons contacts humains avec les responsables locaux.

Adresser CV détaillé, photo et prétentions sous réf 6283 à

tp 31, Bd BONNE NOUVELLE 75002 PARIS qui transmettra

STE BANLIEUE NORD-EST
Spécialisée dans les Installations de sécurité Alarme, Détection, et Protection incendie recherche pour secteur : Région Parisienne

AGENT TECHNICO-CCIAL

Formation électrotechnique
Homme dynamique.
Expér. commerciale et étude de devis indispensables.
Format. complément. technique assurée par la société.
Avantages sociaux.
Retraite complémentaire.
Sérieuses références exigées.
Vacances assurées. Libre rapidement. Adresser C.V. + photo et prétentions, à :
Les Installations - Général Incendie - 28, rue du Goulet, 93300 AUBERVILLIERS

Importante Société (Paris La Défense) recherche pour son Informatique de Gestion des ANALYSTES-PROGRAMMEURS (DUT ou équivalent).
Ecrire M. Charpentier, Boîte Postale 97, 92405 COURBEVOIE Cedex.

Etablissement Public recrute candidat formation supérieure, expérience Urbanisme (S.D.A.U.-P.O.S.) libéré des Obligations militaires. Permis de conduire, disposant d'une voiture. Libre rapidement. Résidant PARIS ou REGION SUD. Env. curriculum vitae, photo et prétentions à CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, (service Sétu), 12, quai Bourgoin, 91100 CORBEIL-ESSONNES.

STE ELECTROMECANIQUE en pleine expansion implantée en banlieue Nord de Paris, recherche :

INGÉNIEUR
SUPELEC, INPG.
5 à 10 ans d'expérience.
Responsable de plates-formes essais, animateur d'un groupe de 20 techniciens.

Réelles perspectives d'avenir.

Adresser C.V. et prétentions à no 19.666, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

CADRE
CHEF DE PERSONNEL
BANQUE ETRANGERE
100 PERSONNES
Recherche cadre avec large expér. de la fonction dans le secteur. Rémunération selon capacités et expérience. Incorporation immédiate. Sans expérience s'abstenir. Ecrire C.V. + photo + prét. B.P. 452/08, 75366 Paris Cedex 08 sous réf. FONCTION PERSONNEL.

IMPORTANTE SOCIETE recherche pour
RIYAD
(Arabie Saoudite)

UN RESPONSABLE DE CHANTIER

pour entreprise générale de bâtiment.

Niveau INGENIEUR ou assimilé.

Langue anglaise indispensable.

Durée du déplacement 18 mois en célibataire.

Logement sur base vie dans chambre individuelle.

Adresser C.V. no 19.876, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

ENQUETEURS France entière
INDUSTR. et GDE CONSOMM. Ecr. no 075340 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

IMPORTANT GROUPE BANCAIRE
quartier Saint-Lazare (8e)
recherche

POUR SERVICE CONTENTIEUX

RÉDACTRICE
LICENCIEE EN DROIT PRIVE
même débutante.

Emploi tempor., durée min. 6 mois. Libre rapid. Avant. socx. 14 mois 1/2. Restaur. entrepr.

Ecr. avec C.V. + prét. + photo sous référ. OV 321, à ARCHAT, 34, boulevard Haussmann, 75009 PARIS, qui transmettra.

Important groupe international Constructeur de véhicules industriels
C.A. 500 MF
dont 30 % EXPORT
recherche un

CADRE COMMERCIAL EXPORTATION

— 32 ans minimum ayant une réelle expérience de la vente de biens d'équipement à l'export.
— Il aura sous l'autorité du Directeur exportation, la responsabilité du secteur.

EUROPE DE L'EST

Pour lequel il devra :

— Analyser les marchés.
— Elaborer les prévisions.
— Consolider notre position commerciale.

La pratique du russe ou de l'allemand est fort souhaitée. Envoyer C.V. + prétentions et photo sous réf. 6306 à :
R.S.C. Carrières
92, r. Bonaparte, 75006 Paris.

Société de Diffusion d'Editions de 1er plan rech. pour son département grossistes et grandes surfaces

RESPONSABLE COMMERCIAL

jeune et dynamique, ayant une solide expérience du marché des grandes surfaces, capable d'animer un groupe de représentants.
Niveau de traitement de départ : 100.000 F par an.
Ecrire avec C.V. + photo, à no 7.332 B, BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes

---

bravo!...

Vous venez de terminer brillamment vos Etudes et vous êtes maintenant un

jeune ingénieur

diplomé d'une Grande Ecole
(X, Télécom., A.M., Supelec, Sup. Aéro, Centrale,...)

- Vous êtes ambitieux et vous voulez avoir très vite des responsabilités (Techniques, humaines, en Etudes ou en Production, en France ou à l'étranger).
- Vous êtes passionné par les Techniques de pointe (électronique, micro-mécanique, optique...).

notre groupe vous offre

des possibilités à la hauteur de vos ambitions.

Téléphonez aujourd'hui même de 9 h à 12 h au 776.42.01 poste 310

TOTAL
COMPAGNIE FRANCAISE DES PETROLES

réalise pour ses différentes branches d'activité d'importants équipements tels que :

- bâtiments industriels
- pipes et dépôts pétroliers
- aménagements portuaires etc...

recherche pour leur en confier la totalité de la maîtrise d'œuvre.

2 INGENIEURS D'AFFAIRES

Le haut niveau de responsabilité rend indispensable une solide expérience de la réalisation de tels chantiers avec des compétences en gestion budgétaire et une bonne pratique de négociation commerciale en anglais.

Les personnes intéressées doivent pouvoir envisager facilement de nombreuses missions à l'étranger et des déplacements de longue durée avec leur famille.

Si ces perspectives vous intéressent, adressez votre C.V. manuscrit + photo au Service Recrutement 5, rue Michel Ange 75781 Paris Cedex 16 sous référence 77033.

COLLEGE LIBRE DE JUILLY
77230 DAMMARTIN-EN-GOELE
recherche
UN ÉCONOME
Envoyer candidature et C.V. à M. le Directeur.

PROGRAMMEUR GAP II
IBM 3/15
SRS 66, rue de Provence (9e) 2e étage gauche

STE BANLIEUE NORD-EST
Spécialiste dans les Installations de sécurité Alarme, Détection et Protection incendie recherche :

AGENT TECHNIQUE
ELECTRO-TECHNICIEN AT 2
pour installations de sécurité, dépannage et mise en service.
Expérience chantiers.
Déplacement Paris - province.
Avantages sociaux.
Retraite complémentaire.
Sérieuses références exigées.
Libre rapidement.
Vacances assurées.
Adresser C.V. + photo et prétentions à : LES INSTALLATIONS GENERAL-INCENDIE, 28, rue du Goulet, 93300 AUBERVILLIERS.

Groupe « électromécanique » recherche pour son établissement situé à 150 kilomètres au Nord de Paris technique et commerciale à l'intérieur du serv. des ventes
Le candidat doit :
- Avoir 28 ans minimum ;
- Connaître la technologie et position II, pour animation

INGÉNIEUR diplômé
l'utilisation de l'appareillage électrique industriel basse tension ;
- Témoigner d'une expérience commerciale acquise par une pratique certaine ;
- Accepter les voyages fréquents sur l'ensemble du territoire français ;
- Se prêter à la formation complémentaire indispensable, tant pour le poste à pourvoir que pour l'évolution toujours possible dans le groupe.

Env. C.V. man., photo, rémun. souhaitée sous no 698.315 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui tr.

Secrétaires de direction

GROUPE DE PRESSE
Centre Paris
rech. pr DIRECT. GENERALE

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

ayt grande expér. professionn., très bonne format. génér. et une réelle disponibil. Excell. sténodactylo indispens. Hor. chargés et décalés se terminant à 21 h. Une bonne connaissance des milieux de presse, des affaires et de la politique est souhaitée. Ecrire : S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, PARIS-1er

capitaux ou proposit. com.

Sté en expansion rech. pr financement de ses actifs prêt court terme (24-36 mois) de 200.000 F 10 % net d'impôts. Intér. mens., remboursem. 1/4 s/prév. 2 m. Discrétion assurée. T. 228-66-37.

Ferronnerie. Le Fer Forgé Cévenol, société en pleine expans., rech. grossistes pour revente d'articles de feu (chenets, serviteurs, grilles, pare-feu, etc.) sur tous secteurs, sauf Sud-Est. Pour ts renseign. s'adres. Fer Forgé Cévenol, 7 J. Croupillac, 30100 ALES. Tél. (66) 86-06-18.

occasions

LIVRES achat comptant à domicile, LAFFITTE, 13, rue de Buci, 6e. Tél. 326-68-28

EN SOLDE
moquettes et revêtements muraux, 1er et 2e choix
50.000 m2 s/stock. 589-86-75

demandes d'emploi demandes d'emploi

Vous recherchez un ***DIRECTEUR GÉNÉRAL*** *de haut niveau...*

- 49 ans ; formation supérieure commerciale et juridique. Trilingue anglais-espagnol.
- Dynamique, fervent partisan de l'esprit d'équipe et capable de le créer.
- Parfaitement maître de l'ensemble des problèmes économiques et humains de l'entreprise.
- Rompu aux méthodes modernes de gestion et marketing (notamment responsable de profit dans groupe anglo-saxon).
- Habitué aux négociations à l'échelon le plus élevé ; partenaires sociaux, syndicats, Administration, clients, fournisseurs...
- Actuellement Directeur Général d'une Société industrielle de 500 personnes qui réalise un C.A. de 100 millions de francs.
- Après avoir multiplié la profitabilité de cette entreprise par 30 en 15 ans.

Je vous propose d'écrire sous no 1.255 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transmettra.

INGENIEUR E.N.S.C.P.
Docteur ès sciences, longue expér. Parfumerie et aromes alimentaires cherche poste stable responsabil., Direct. technique fabrication et labos. Ecrire à HAVAS CONTACT, 156, boul. Haussmann, 75008, PARIS, sous référence 66.611.

J. Fille 22 ans cherche POSTE DOCUMENTALISTE D.U.T. 2 a. d'expérience Région indifférente. Ecr. HAVAS 90000 BELFORT, no 42103.

TRADUCTEUR-DOCUMENTALISTE HAUT NIVEAU
anglais-espagnol not., allemand formation technique supérieure en électronique, automation, informatique (microprocesseur) expér. engineering, entreprise gle, industrie du pétrole ch. emploi responsabilité.
Ecr. no T 75.334 M, Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Cadre Relations hum./personnel ch. société jeune et dynamique. Ecr. no 1.265, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e.

Dipl. Ecole Com. (ens. privé), dégagé O.M. début sept. rech. activités Marketing, Publicité gestion. PARIS. CAZES Ph., 31, rue Cavendish, 75019 PARIS.

cours et leçons

Rattrap. Vacances Franç. orthog. Allem. - 250-77-71

emplois régionaux

ENTREPRISE DE BATIMENT
(25 millions de francs de C.A.)
Filiale d'un des premiers groupes français

recherche pour la Région
POITOU-CHARENTE

SON ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est un ingénieur de formation E.T.P. section bâtiment ou centrale.

Il a acquis de solides notions de gestion au cours d'une vie professionnelle où il a pratiqué aussi bien les travaux (B.A., maçonnerie, T.C.E.) que les études.

La connaissance de la région POITOU-CHARENTE serait un avantage déterminant.

Après adaptation, les postes de Directeur Général puis de P.-D.G. pourraient lui être confiés.

Ecrire avec C.V. sous le no 19.487 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

Importante Société régionale SUD-OUEST
C.A. : 200 millions. — Filiales France et Export
recherche

DIRECTEUR FINANCIER
Homme 35 ans environ

Expérience bancaire souhaitée

Ecrire avec curric. vitae, références et prétentions sous le no 7.252 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, qui tr.

automobiles automobiles automobiles

8 à 11 C.V.

Vds ALFETTA 2000, 5.000 km., garantie 6 mois. Crédit possible. Téléph. heures bur. : 991-11-92.

12 à 16 C.V.

Particul. cède contrat location longue durée en cours pour **CX 2200** PALLAS 76 DIRAVI
Tél. bur. 758-12-95, M. Legrix.

MERCEDES 280 E B.A. 1977
6.000 km., garantie totale. Prix intéressant. crédit. — 548-97-69.

+ de 16 C.V.

PACER X 76, toutes options. Prix sacrifié, cause départ. Tél. 747-97-17 ou 951-34-04, bureau.

CARRERA EXPOSITION
Porsche POZZI
754 - 91 - 64

divers

104 - 304 - 504 - 604
1977, peu roulé, garantie
Auto-Paris 15, 533-69-95.
63, rue Desnouettes, PARIS-15e.

BMW 320 - 520 - 525 - 528 - 30 L
1977 - Peu roulé - Garant.
AUTO-PARIS XV, 533-69-95,
63, rue Desnouettes, PARIS-15e.

OPEL
René PETIT s.a.
81, rue de Meaux 19e
607.93.92

Paris 5e / LANCIA / AUTOBIANCHI
GARANTIE 2 ans sur Contrat
11 rue Mirbel - 336.38.35

box-parking

ODÉON
RUE CASIMIR-DELAVIGNE
PARKINGS EN SOUS-SOL
A VENDRE
755-98-57 ou 227-91-45

bateaux

A louer Ketch, Chassiron T.M. 13 mètres, juillet et août. Atlantique.
Tél. (51) 69-01-78 hres repas.

MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél. : 553.57.35 - 553.44.35

La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre.

BMW

HORIZON
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
109, Rue de la Tombe-Issoire
75014 PARIS
588 46 49

Pourquoi certaines occasions sont-elles meilleures que d'autres?

Parce qu'elles ont appartenu exclusivement aux usines et au personnel Citroën. Parce qu'elles ont un kilométrage limité (en moyenne 10 000 km).

Parce qu'elles bénéficient de garanties 3 ou 6 mois pièces et main-d'oeuvre.

Département occasion des usines Citroën.

OUVERT LE SAMEDI
10, place E. Pernet 75015 Paris. Tél. 532.70.00
(Métro Félix Faure)
50, bd. Jourdan 75014 Paris. Tél. 589.49.89
59 bis, av. J. Jaurès 75019 Paris. Tél. 208.86.60

CITROËN

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

POMPE
JANSON-DE-SAILLY
125, RUE DE LA POMPE
Immeuble grand standing. Façade entièrement marbre. APPTS. 2 et 3 P. Livraison immédiate. Prix fermes et définitifs.
Tél. : 704-56-93

BEAUBOURG
EN FACE DU
CENTRE POMPIDOU
« Les FONTAINES de VENISE »
STUDIOS, 2 - 3 et 4 P.
en construct. Livrais. fin 1977 et 2e trimestre 1978.

PIERRE BATON
21, AV. PAUL-DOUMER-XVIe
704-55-55 +

OPÉRA - 39, RUE ST-ROCH
3e ét. ss asc. d'un imm. classé GARÇONNIERE de caractère. Me voir vendredi-samedi 12-18 h.

BEL IMM. XVIIIe RESTAURE **MARAIS** IMMENSE STUDIO DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
Soleil. Tél. Placards. Tt conft. URGENT. 350.000 F. - 296-14-06.

MAGENTA 3 p. 60 m2, tr. clair, tt cft, Im. XVIIIe s. 245.000 F. Tél. 523-22-70 ap. 12 h.

Près POMPE 2e étage Dans bel imm. Calme. Clair. Jard. Vrai 6 P. Tt cft en 220 m2 + service. 522-48-55

12e Proximité bois Vincennes Ppriétaire vd directement **2 PIECES** tt confort, dans imm. pierre - URGENT A SAISIR - 325-66-72

PASSY Idéal INVESTISSEUR IMM. STAND. ASC. 4-5 pces, libre, 4 pces occupées. Prix except. vu urgce. 225-89-19.

12e A vendre studio, bel imm., asc., cuis., salle de bains. 110.000 F. - 539-67-52.

PROPRIETAIRE VEND
BUTTE-MONTMARTRE
EXCEPTIONNEL
Très calme, verdure, soleil Vue imprenable. APPT LUXE **95 M2** impeccable + grande terrasse 95 m2 aménagée. - Tél. 256-28-23. S/place jeudi-vendredi, 14-18 h : 4, allée des Brouillards

SANT-FARGEAU
Dans immeuble récent standing **B. 3 P.** tt cft, gd balcon, tél., parking. 7e étage. Avec 40.000 F cpt + crédit. PROPRIETAIRE s/place vendredi, samedi, lundi, 15 à 19 h : 48, rue de la JUSTICE, bâtiment A.

12e DAUMESNIL
Petit imm. CALME
2 P. DUPLEX de caractère, poutres, cheminée. 4, R. DE LA BRECHE-aux-LOUPS - 340-75-91.

PHILIPPE 'AUGUSTE
IDEAL PLACEMENT
Dans bel immeuble entièrement restauré Tt conft **Très BEAUX 2 PCES** (50 m2) 165.000 F avec 25.000 F compt + crédit STE PPTAIRE - 345-86-41.

SENTIER OCCAS. EXCEPTION. VENDS
libr. 1-9-77 Investiss. Intéress. mixte : 60 m2 BURX AMENAG. 2 lig tél. + Appat 50 m2 tt cft, calme, liv. kitchin équipée, chb., salle de bns, téléphone. Ecr. no 75.117 M. Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

CENTRE POMPIDOU
67-69, rue Quincampoix
RENOVATION DE PRESTIGE
6e/7e étg. ascens. DUPLEX AVEC TERRASSE
Tous les jours 13 h. à 19 h. sauf dimanche. Tél. matin 778-73-77.

L'ORDINATEUR de la
MAISON de L'IMMOBILIER
sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. 'Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

XIe - Particulier à Particulier. Imm. P. de T. ravalé. Appart refait neuf, 65 m2. Entr. 3 pces + cuis. entièr. équip. WC. Salle de bains. Chff. centl individuel. 13 m2 balc. Vue dég. sr arbres. 5e ét. Tél. Pr R.-V. et visite : tél. : 885-18-04 (après 14 h. ou sam. et dim.). Agce s'abstenir.

PTE DAUPHINE. 31, bd Lannes (face bois). Imm. réc. Séjour + 3 chbres. Tt confort. Jeudi, vendredi, 14 h. à 17 h. 2e étage gauche ou 742-99-09.

TROCADERO. Tr. beau séj. + 1 chb. Cuis. équip. Bns marbre. 6.200 le m2. - 722-85-86, matin.

MARAIS. Luxueux liv. triple. Cuis. équipée. Salle de bains. 65 m2 + balc. Park. Vue sur jardin. 440.000 F. — 329-58-54.

AV. VICTOR-HUGO. 9-10 PCES 500 m2. Décoration raffinée 1re catégorie. Profession libérale. Division possible. — ETO 19-55.

SUR PLACE WAGRAM
Part. à Part. vd tr. beau 3 p. ds imm. P. de T. ref. nf. Etage élevé. Vue av. 65.000 F + mens. Vis. sr place jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h. 63, bd Pereire, ou tél. : 747-95-29.

SQUARE MONCEY. 5 pièces. 150 m2. Tt cft. 2 chbres serv. 5e ét. Balc. Soleil. Vue. 874-38-45.

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS de 100 m2 à 235 M2
227-91-45 ou 755-98-57.

17e - BROCHANT
Reste : 3 GRANDS STUDIOS Bel imm. rénové, refait neuf. Tél. : 343-66-29 ou 340-75-91.

RUE ETEX
2 p. Tt cft. Impecc. 3e sr rue. Px : 170.000 F. Crédit 80 %. TEL. : 229-44-61.

PORTE DAUPHINE
Dans hôtel particulier restauré. Ravissant living + 2 chbres. 75 m. Calme. Verdure. Moquette Tél. Cuisine équipée. Tél. avant midi : 500-76-06.

BON XVIe
5, rue Guy-de-Maupassant
Imm. standing pierre de taille. Reste à vendre :
— 1 appartement de 2 pièces.
— 3 appartements de 4 pièces.
Sur pl. lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 14 h. 30 à 18 h. Tél. : 504-40-09. H.B. 261-56-52.

PORTE DAUPHINE
Dans hôtel particulier restauré. Ravissant living + 1 chbre. 55 m2. Calme. Verdure. Moquette. Tél. Cuis. équipée. Tél. avant midi : 500-76-06.

PL. A.-MAX. Rez-de-ch. Petit local neuf. Conft. Facilités. MARTIN, dr droit. 742-99-09.

MARAIS. IMMEUBLE CLASSE. 140 m2 à rénover. Noble. Clair. 530.000 F. — 325-10-56.

IDEAL PROFESS. LIBERALE. GEORGE-V, TROCADERO, PASSY. 6 à 8 p. de 170 à 240 m2. Px except vu urg. 225-89-19.

AV. NIEL. IDEAL PROFESS. LIBER. Ds bel imm. 6 pces 200 m2. Stand. Elevé. Soleil. Px except vu urg. 225-89-19.

TROCADÉRO
48, rue de Longchamp (16e)
Immeuble luxueux neuf sur jardin intérieur
STUDIOS, 2, 3 ET 5 PIECES avec terrasses.
Habitables immédiatement.
Sur place de 14 h. à 18 h. 30, SECOGI, téléph. 720-17-54, le matin.

PHILIPPE-AUGUSTE (11e)
Résultat : bon rapport qualité/prix (4 300 F/m) reste à vendre dans petit immeuble pierre de taille un 3 pces liv. début juillet. Vis. sur R. de. V. Tél. 346-71-08.

Paris Rive gauche

LOURMEL Beau 2 pièces, entr., cuis., w.-c., s. d'eau. Tél. 190.000 F. - 325-97-16.

ECOLE MILITAIRE
Part. vend Appt d'angle, 5e ét. **6 P.** cuisine, bains, toilette, 140 m2, 2 chbres serv. Sur place, 14 h. à 19 h. : 2, SQUARE ROBIAC Angle : 192, rue de Grenelle.

RUE MOUFFETARD
DANS IMMEUBLE RESTAURE SUR RUE ET COUR TRES AGREABLE
2 P. 50 m2 env., salle de bains, w.-c., placards, chauffage et eau chaude par imm., asc. Renseignements et visites : 755-98-57 ou 227-91-45

AV. SEGUR (près)
BEL IMM. PIERRE de TAILLE **5 P.** cuis., bains, tél., CLAIR, CALME + chbe serv., cft. Possib. PROF. LIBERALE Jeudi, vendredi, 14 h à 18 h : 16, rue José-Maria-de-Heredia ou 723-96-05

15e - LE PARNASSIUM
BEAU 3 PIECES balc., parking dble, 6e étage, SOLEIL. - Tél. 555-43-59. INVALIDE IMMOBILIER

CŒUR MONTPARNASSE
45 m2, 2 p., possib. cft, s/cour, 4e ét. Px 165.000 F. 326-08-94.

3 PIECES ET 1 STUDIO
Dans petit immeuble très calme 117, rue de l'Abbé-Groult LIVRAISON AUTOMNE 77
Visite sur place, 14 h 30-19 h (sauf mardi et dimanche). Tél. 828-75-64 et 256-37-70.

6e rue SEGUIER sur cour XVIIIe siècle, duplex plein Sud 115 m2 tt cft., état parfait. Calme total. Tél. après 18 h. 326-63-98.

DUROC. Plein CIEL. CALME. Studio, cuis., bns., wc., peinture et moquette à prév. 110.000 F. Ce jour 21, rue Mayet (13-15 h.)

VAVIN. Gentil 2 P. ent., cuis., wc., s. eau, calme, soleil. 165.000 Ce jour 13-15 h. et 17-19 h. 26, rue DELAMBRE. 326-08-94.

VIe AVEC JARDIN
dans HOTEL CLASSE
Génial appt. contempor. 220 m2 Volumes réceptions 100 m2. 2-3 ch., 3 bains, chbre forte. Luxueux parking. T. RIC. 02-44

MAISON PARTICUL. 210 m2 GD SEJ. 4 chbres, 4 bains. Gde TERRASSE sans vis-à-vis. Prox. Monge. ODE. 95-10. Calme

ALESIA. Prop. vd studio ou local professionnel + tél. Rez-de-chaussée, imm. 66. 540-52-75.

Part. vd 3-4 P., 91 m2 rue de la Huchette Duplex dern. ét. tt cft. Rénovation style conv. artiste ou étrang. 766-19-53 mat.

ALESIA. Propr. vd 3 P. état neuf 6e étage 70 m2 + park Imm. 1966. Tel. : 540-52-75.

UNIQUE A PARIS
Quai Voltaire, face au Louvre. 5 fenêtres sur Seine plafond haut. Pptaire vend directement appart. 130 m2 + parking. 1.500.000 F. Tél. : 325-72-75.

SEGUR-UNESCO
Luxueux duplex 5-6 P., 2 bns. 8e-9e ét. Gde TERRASSE 160 m2. Gd cft., chbre serv. et garage MICHEL ET REYL. 265-90-05.

PARC MONTSOURIS (près)
Imm. p. de t., dble liv., 4 ch., + bur. cuis., 2 bs., 2 portes-palières. Poss. prof. Exclusivité D. BOURGEOIS. 293-62-16.

RUE MOUFFETARD, except. Gd studio avec mezzanine, tt cft plein Sud s/cour-jardin. 228-87-65

TOURNEFORT-PANTHEON
Séj., 2 chbres, cave voûtée. Jardin privé 40 m. ODE. 42-70. Plus. poss. STUDIO CHARME.

133, AV. FELIX-FAURE
Résident. s/jard., gd 2 P., tt cft. av. loggia, park. Tél. Et. élevé, soleil. Vendredi 14-19 h. TEL. : 533-96-65.

211, rue de l'Université
7 P., 150 m2 ét. él., balc.-terras. box, gd charme. Vendredi de 14 à 17 h, ou 277-63-37.

XVe - FÉLIX-FAURE
Dans imm. neuf, tout confort,
Superbe 2 P. 60 m2
PLEIN SUD
avec balcon, téléph., moquette 426.000 F
S/pl. tous les jours, 14 h.-19 h 30, 27-29, rue de l'Abbé-Groult ou RV, tél. l'apr.-midi, 828-66-40
766-25-32

VILLA SEURAT
P. à P. vd atel. d'art. Volume. Calme. Lumière. Tél. : 707-03-68.

6e - RUE HAUTEFEUILLE
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS DE 85 M2 A 170 M2
227-91-45 ou 755-98-57

7e ARRDT - SUR QUAI
Tr. bel immeuble XVIIIe siècle.
RESTE A VENDRE
2 appts, 135 m2, 3e et 4e étage. POSSIBILITE GRAND DUPLEX EMPLAC. ET VUE EXCEPT.
JOUBERT et ANDRE,
5, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris. — Tél. : 766-04-17.

Près JUSSIEU - FACULTÉ
Ds bel imm. rénové caractère. Sur jardin. APPART 78 M2 EN DUPLEX. Refait neuf. Prix exceptionnel 440.000 F. 723-38-74.

CLUNY
3 P. DUPLEX
Jardin. Terrasse. Soleil.
26, rue de la PARCHEMINERIE ou 633-85-30.

Région parisienne

RESIDENCE
« Les Terrasses de Villiers »
DU STUDIO AU 5 PIECES
TERRASSE PRIVEE
JUSQU'A 200 M2
Bureau de vente : 22, r. Villiers, LEVALLOIS. 757-15-57.

NEUILLY. Propriét. vd ds imm. P. de T. 2-3 P., 72 m2 part. ét. cuis. équip. tt cft., ch. de serv. Prix 470.000 F. Tél. 747-75-21.

ÉGLISE PANTIN
Tres commod. sr pl. Ds petit imm. P. de T. Sup. appt haut stand. Hall. Vaste séj. 3 chbres. Dressing. Cuis. équip. Tt conft. Rangts. Cell. 2 caves. Gd gar. Agréable jdin privatif. 320.000.
ACB 60, r. J.-Guesde, Bondy. 847-28-09 et 11-20

MONTREUIL 44, r. Molière
Petit immeuble pierre de taille. Tout électrique. Reste 5 appts du studio au 4 pièces. Finition en cours. A partir de 3.800 F le m2. Prix fermes et définitifs. Sur place samedi-dimanche de 14 h. à 19 h. ou sr rendez-vous. Vente SIMEF. — 346-71-08.

5' Me PARC-DE-SCEAUX
Petit imm. 4 ét. avec ascens. Beau 2 pces. Cuis. Bains. Cave. Sur jardin. Prix : 182.000 F. Tél. : 666-56-90.

NEUILLY-LONGCHAMP - Très beau séjour + 2 chbres, tt cft, CHARME. - Tél. 266-92-15.

VILLEJUIF PART. vend
2 p. 53 m2, imm. p. de t. 1975. gd stand. 329-12-11, p. 2294, 678-18-12. Méric, 47, rue du Dr-P.-Laurent.

PARLY 2 3-4 pièces, type 2 loggia vitrée OUEST. Belle décoration. Prix 329.000 F. Tél. 460-31-22.

VILLE-D'AVRAY - Site Standing except.
Récept., 4 chbres, bains, garage, serv. 1.250.000 F. - 626-63-00.

VERSAILLES (PRES) - Dans résid. 20' Montparnasse 6/7 pièces (140 m2), cheminée, 3 bains, avec grand jardin, cave, parking. 455.000 F. - 460-14-53.

VERSAILLES (PRES) - 4-5 pces + jard. 160 m2, plein sud, bon état. 339.000 F -460-14-53.

Près VERSAILLES « Parc Montaigne » - Beau studio. Pl. Sud. Jardin. 98.000 F - 460-31-22

ST-CLOUD - Standing et vue exceptionnels, grand 4/5 pièces, 2 bains, cuis. aménagée. Parking Terrasses - 539-67-52

BOULOGNE (PRES BOIS)
Superbe Appt 4 Pces 90 m2 + terrasse 30 m2. Plein soleil. Imm. récent. Standing. 590.000 F. PROMOTIC - 325-15-76

COURBEVOIE (gare Bécon)
Récent, sans vis-à-vis, 3 Pièces, tout confort. Balcon. Bon état. MARTIN, Dr en Droit, 742-99-09

LOUVECIENNES - Magnifique Appartement 135 m2, pr gare, b. décorat. Box. Park. 735.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch, à Chatou - 976-30-02

AVON - FONTAINEBLEAU
Appt 5 pièces principales, tout confort, à 100 mètres forêt domaniale. Prix : 182.000 F. Ag. du Parc, 13, rue du Parc, FONTAINEBLEAU - 422-25-37

GARCHES - Magnif. Appt 260 m2 + 80 m2. Terrasse fleurie + garage. Tt cft. 256-14-56 ou 970-14-22

ISSY-LES-MOULINEAUX
Près Me. Part. vd 4 p. 80 m2. Park. Imm. 1966 - Tél. 644-24-77

ST-CLOUD (Champ de Courses)
Living dble + 3 chbres 100 m2, terrasse Sud. Parkg. Tél. avant 17 h au 260-88-31 - 260-81-44

P. à P. DEFENSE, Imm. 69, 3 p. impecc. 80 m2 env., ss vis-à-vis. Soleil, gd balcon. Tél. Parking. 295.000 F - Excellent placement. Téléphone : 775-37-53

BOULOGNE Me SEMBAT
Imm. récent. Vue plein soleil. Entrée. Studio, cuisine. Téléph. bains. Prix 140 000 F. 620-36-49

Province

CANNES - Calme, luxe, habitable de suite, 2-3-4 pces, piscine, tennis. Brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, bd Gambetta. 06 LE CANET

MONTPELLIER Vds 42 m2, pl. ctre, ref nf., 90.000 F. 878-27-20.

BIARRITZ
APPT 100 m2, sur la plage. Résidence Sunset, Côte des Basques, BLANCAN, av. de Magudas, B.P. 6, 33160 LE HAILLAN. TEL : (56) 47-29-05.

Etranger

SUANCES (Esp.) - Appt meublé 4 p., sig pr. Santander, bd plage, site tr. joli, 80.000 F - 536-05-84

appartements occupés

BONAPARTE
PL. ST-GERMAIN-DES-PRES
RESTE - dans immeuble rénové
1 APPT DE 3 PIECES et 2 APPTS DE 4 PIECES OCCUPES PAR PERSONNES AGEES. PROPRIETAIRE S/PL. VENDREDI 14 H à 18 H :
45, RUE BONAPARTE

R. VAUGIRARD, Me Falguière 2 P., cuis., tt cft. Très bon rapport. TEL. 033-18-38

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54 av. de La Motte-Picquet, 15e. 566-00-75 rech. Paris 15e et 7e, pr bons clients, appts toutes surfaces et immeuble. PAIEMENT COMPT.

locations non meublées Offre

Paris

17e 143, RUE DE SAUSSURE Ds bel immeuble récent Très beau 2 pces, cuis. équipée, bains, nombreux placards, 1.500 + 300. S/place vendredi 14/18 h.

PARC MONTSOURIS - Neuf Séjour + chambre Parking. 1.400 F. - 266-92-15.

MONCEAU Imm. récent. Grand standing - STUDIO 40 m2. Tél. Parf. état. 227-07-06.

PARIS 13e
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble neuf, tout confort
Face au Me Porte-d'Ivry
Studio 34 m2, 650 à 700 F, charges 180 F, parking 126 F. 2 Pces 45 m2, loyer 800 à 850 F, charges 240 F, parking 126 F. 3 P. 66 m2, loy. 1.130 à 1.180 F, charges 355 F, parking 126 F.
S'adresser au Régisseur 82-84, bd Masséna Téléphone : 583-62-85

PARIS 12e
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble tout confort
Studio 29 m2, loyer 870 F, charges 123 F, parking 120 F
S'adresser : 24-26, rue Sibuet, Me PICPUS ou BEL-AIR Téléphone : 343-55-77

LES ARCADES DE L'ANGEVIN
15, rue Joffroy-l'Angevin
Du studio au 2 pces, cuis. équip. Tél. Parking. Loc. s/place tous les jours, 13 h 30 à 19 h. 278-72-94

Région parisienne

PARLY 2 Studios neufs, cuisine, tél. 750 F. - C.O.P. 954-92-00.

NEUILLY boul. Maillot Imm. gd luxe, studios, park. 1.600 F ch. c. - 227-07-06.

Courbevoie - A louer. Confort, Studios de 25 à 31 m2 + loggia. Neuf. Téléph. Cuisine équipée. Moquette. Proximité R.E.R. Gare S.N.C.F. - Bus. 38-32, RUE DE BELFORT Tous les jours. TEL. : 789-30-18

NEUILLY (Porte Maillot)
Immeuble neuf. Tout confort. GD STUDIO, cuisine équipée. Gar. Tél. JARDIN PRIVATIF, 1.545 + 250 F charges. 260-88-31/81-44, avant 17 heures.

Province

30 km NICE - Studio en rez-de-chaussée, tout confort. A l'année 300 F - Téléphone : (93) 80-08-72 NICE

A louer, 100 km de Paris, PROPRIETE BOURGEOISE avec parc. S'adresser no 7.231, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, q. fr.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr Société Européenne, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-82

locations meublées Offre

Paris

Ecole Privée 8e arrdt
Recherche pour ses étudiants chambres indépendantes ou chez particulier. Tél. : 266-32-47, heures bureau.

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, rue St-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, Studios et Appartements - Téléph. : 577-54-04

Région parisienne

MAISONS-LAFFITTE - APPT
bon standing, 3 P. 72 m2, téléph. Parkg. 2.300 F + 300 F charges BAES - 968-69-25

Loue pr 1 an, très belle grande maison de campagne : 6 pièces bien meublées + splendide parc 5.000 m2, 15 km Paris, aut. Sud. Ven., sam., dim. 7-11 h, 016-12-27

constructions neuves

LE CLOS DES VIGNES
73 à 77, rue des Vignoles-20e petit immeuble pierre de taille
3 - 4 - 5 PIECES PRIX FERMES
LIVRAISON OCTOBRE 77
Visite tous les jrs de 14 à 19 h. Fermé les mardi et mercredi. TREVAL : 277-62-23.

DENFERT-ROCHEREAU
8, rue du Saint-Gothard
Imm. en cours d'achèvement 2 p., 3 p. et 4 p. avec terrasse.
APPARTEMENT MODELE
et bureau vente ouvert tous les jours de 13 h. à 19 h. sauf mercredi et dimanche. CIME. - 538-52-52

RESIDENCE CLAUDE-DECAEN quartier Daumesnil et bois de Vincennes, 60 à 64 bis, rue Claude-Decaen, Paris-12e. Petit imm. de stand. du stud. au 3 p. Prix fermes. Locaux commerc. Visite appt témoin. S.A. AZED 25-27, bd Richard-Lenoir, 75011 PARIS. - 355-35-34 +

immeubles immeubles

A céder droit au bail 30 ans
PETIT IMMEUBLE A RESTAURER
200 m2 utiles
FACE AU CENTRE G.-POMPIDOU
pour activités commerciales ou libérales.
Tél. : 260-35-85, poste 238.

bureaux

224-08-80
Domiciliat. courrier, secrét., permanence. Téléph. Telex.

PROPRIÉTAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux refait neuf. 758-12-40.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Pptaire loue 1 ou plusieurs bureaux. Ref. neuf. 563-17-27.

7, RUE KEPPLER
à louer
HOTEL PARTICULIER
600 M2
BOURDAIS BUREAUMATIQUE 227-11-89.

DOMICILIATION. TEL. SECR. **TELEX** Frais 100 F/mois APEPAL - 228-56-50

Près ETOILE Sans pas-de-porte
2 niveaux de 180 m2 Bureaux fonctionnels ensemble ou séparément - 522-45-52.

6e S/gd axe - Dans immeuble ancien de 1re qualité BEAU 500 m2 libre sous 3 mois. Travaux finis. 180.000 F. an + Charges. - 522-01-74.

RIVE GAUCHE
Bureaux 800 m2, très bien situés. Loyer intéressant. BOURDAIS BUREAUMATIQUE 227-11-89

GEORGE V
Pptaire loue un ou plusieurs bureaux. Ref. neuf. 723-55-18.

8e Proximité Saint-Augustin dans imm. gd standing.
A LOUER BUREAUX
293-62-52

fonds de commerce

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou boutique dans de bonnes conditions **LIIP** 522-22-00 - 834-09-24

Centre ville GRENOBLE, rue piétonne, magas. libre ts comm. 100 m2 avec ou sans mur. bien placé. Tél. (76) 87-13-06 h. bur.

Montpellier, cause dép. étranger vends très belle librairie disques, affaire en SARL mise courant possible. Ecrire HAVAS no 198578 MONTPELLIER OU TEL. (67) 58-42-46

locaux commerciaux

OPERA-MADELEINE recherche appartement 4/5 pièces mixte, professionnel, standing. Tél. 990-22-06

SENTIER OCCAS EXCEPTION. VENDS
lib. 1/9/77. Investiss. Intéress., MIXTE 60 m2 BURX AMENAG. 2 lig. tél. + APPT 50 m2 tt cft. Calme. Liv., kitchen, équipée, chbre, salle de bains, téléphone. Ecr. no 75.116 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

PARIS (16e)
(PORTE D'AUTEUIL)
Petit magasin avec sous-sol Agencement moderne Location 850 F par mois (reprise à débattre)
Tél. : 527-31-12

hôtels-partic.

VERSAILLES
hôtel particulier sur 900 m2 terrain, séj. 60 m2, s. à manger 35 m2, entrée, cuisine 25 m2, 11 chbres, 4 s. de bains, 4 w.-c. + dépendances. Px 2.650.000 F. Tél. : 050-45-81

ASNIERES, 21, rue d'Anjou 9/10 pièces sur 700 m2, jardin sur place. 16 h. à 19 heures. EXCLUSIVITE ADDA. 793-50-40

villégiatures

GRASSE (06), quartier résident. Villa 5 p., conft, jardin. Calme. Juillet 3 500 F - (93) 36-06-97.

COSTA-BRAVA - Appt tt conft, pisc., tennis, calme, px intéress. à partir 16 août - 063-48-60.

forêts

FORÊT 330 ha
Région CLAMECY
(Nièvre) Societe D.I.F., 71110 MARCIGNY, tél. 176. Sté D.I.F., 71400 AUTUN, tél. (85) 52-10-40.

villas

GOMETZ-LE-CHATEL (Vallée Chevreuse), 2 km. métro, villa com. neuve, 400 m2 env. plancher, 10 à 11 p., 3 bns, 2 c., gar. 3-4 voit., parc planté 1.100 m2, volière. Px 850.000 F. T. 907-73-31.

Particul. vend TROUVILLE gde villa 6 chbres, sur 1.200 m2. Vue MER + vieilles maisons normandes. Téleph. (31) 89-15-03.

LE VESINET RESIDENTIEL 600 m R.E.R.
VILLA ILE-DE-FRANCE
pierre de t., récept., bur., 3 ch., ch. de serv., bains, douche, greniers aménageables, tt cft, gar. 3 voitures. JARDIN 950 M2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

LE VESINET Situation exceptionnelle
Sur espaces verts - 5' R.E.R. TRES CHARMANTE MAISON récept., 60 m2, 3 chbres, bains, confort. Joli JARDIN boisé. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

LE VESINET proche R.E.R. et commerces
VILLA RENOVEE sur 900 m2 Récept. 60 m2, 5 chbres, 3 bains, except. Ag. de la Mairie, 976-52-52

ELANCOURT A SAISIR Maison 5 p., gd séjour, cuis. équipée, garage, jardin. 350.000 F. - 460-14-53.

COTE D'AZUR
10 KM PLAGE DE BANDOL 1,5 km village typique provenç. Vue dégagée. Cadre campagne Bastide entièr. remise à neuf. Finit. luxe. Cuis. équip. avec terrasse. Séj. Sal. av. cheminée. 4 chbres. 2 bns. Chauff. Dépend. Cave. Poss. piscine. 5.000 m2 terrain. Px exceptionnel 630.000. Créd. poss. Sélection gratuite sr demande : AGENCE MOLLARD 37, Les Arcades-du-Port, 83110 SANARY (Var). Tél. : 74-25-03.

CHATENAY-MALABRY (92)
Limite Sceaux
Magnifique maison, 3 réception, 6 chambres, 3 bains, terrasses. Garages. Dépendances. Jardin. 567-22-88

(78) Hameau du Château Trompette, à Gambais, s/terrain 700 à 1.000 m2, villas 6/7 pièces, gar., couverture ardoise, construction traditionnelle, ht standg, prêt P.I.C. Livraison fin 1977. Villa témoin, samedi, dimanche, de 15 h à 18 h. NEUVILLE S.A. 120, av. des Champs-Elysées, 75008 Paris - 225-54-72

DEAUVILLE Centre - Petite villa normande. Refait neuf. Gd living. Cheminée + 2 chambres. Bains. PX TR. INTERESSANT. Téléphon. pour RV au 544-41-94

5' VERSAILLES - Dans très belle résidence, villa de 150 m2 habit. 5 chambres. Gar. Jardin. 700.000. Le Fièvre GPI, 950-00-23

AIGREMONT, 6 km St-Germain Nve, habit. ste, 6/7 p., cuis. équ. s/sol tot., gar. 3 voit. jdin indép. 680.000 TTC av. 200.000. 027-57-40

pavillons

CLAMART 5-6 P. 110 m2 + ss-sol + grenier à aménager. 474.500 F. 603-60-08.

CLAMART, gentil pavillon 1930 6 p. princip., garage, terrain 430 m2 environ. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09

maisons de campagne

A 2 h. DE PARIS
15 km sortie autoroute SUD
BELLE MAISON RURALE
Séj. Cuis. 4 chbres. Cab. toil. WC. Chauff. ctl. Garage. Atel. Dépend. Tr. bon état. Terrain 1.500 m2. Site agréable. PRIX 171.000 F. Crédit 90 % possible. CABINET PIERRE FRANCOIS 9, pl. Saint-Just, 58300 DECIZE Tél. : 16-86-25-12-12.

Autoroute Chartres. 50 mn Paris maison 67, tout cft, 2.800 m2 jard. paysage dble/living, chem. 3 chbres, 2 bains, gde cuis., tél., gren., rangement, ch. cent., gar. 420.000 F. SEG. 16-62, 577-01-67

EN PROVENCE : maison caractère, ds village sud Lubéron, 5 p. à aménager voûtes anciennes, terrasse, solarium, cave, dépend. Belle vue, plein SUD. PRIX : 160.000 F.
LES MAS DE PROVENCE place Mirabeau 84160 CADENET Tél. (90) 68-06-59

Part. vd mais. Bourg-de-Mohon (Morbihan) av. jard. et débar. à prox. riv. et forêt, à 1 h. mer. Lib. 70.000. Ecr. Aubry André, Sanâbrel, Cleguer 56620 Pt-Scorff

Gers, MAIS. rur. 5 p., gdes dépend. 2 300 m2 jard. 65.000 F. Visite 3-4 juillet, Bezard. Hôtel M I D I, 32100 CONDOM.

maisons individuelles

A LA GRANDE-MOTTE
RESIDENCE
LES AULNES
UNE OASIS SUR LE PORT
36 APPARTEMENTS
DU STUDIO AU 2 ET 3 PIECES
RENSEIGNEMENTS HILAIRE SERVICES
46, bd Victor-Hugo (angle Maison Carrée), 30000 NIMES. - Tél. : (66) 67-21-85.

A CAVALAIRE A 15 MIN. DE SAINT-TROPEZ
LES MAS DU LEVANT
LES PIEDS DANS L'EAU
MAS PROVENÇAUX de 2 ou 3 PIECES avec jardin privatif
VISITEZ NOTRE MAS MODELE av. de la Vigie. Tél. : (94) 72-12-06.
ROLLAND DIFFUSION, B.P. 84, 83420 Cavalaire. Tél. : 72-00-08.

propriétés propriétés

L'ORDINATEUR de la **MAISON de L'IMMOBILIER** sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. 'Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

CHANTILLY (centre)
R.D.C., Prop. sur 2.000 m2, gar., cave, entr., s. à mang., sal., cuis., 2 autr. pces, s. de bns, bur. w.c. 1er ét. : 4 chbres, s. de bns, w.c. Prix : 900.000 F. - Tél. 457-30-98.

BORD RIVIERE canotable sur 3.200 m2, 25 m. de berge, agr. propriété dans village calme, 135 km Sud-Est de Paris. Px 320.000 F av. petit compt., détails et docum. 808-25-52.

ILE SAINT-DENIS
Très belle propriété 250 m2 habitables sur terrain 1.445 m2. ADDA. Tél. 793-50-40.

PROVENCE SUD LUBERON
FERME anc., bien restaur., cft, 140 m2 habit., vue panoramiq., calme, 1.800 m2. 450.000 F.

MAISON caract. XVIIe, exposit. Sud, très belle vue, terrasse, caves et grand séjour voûtés, 5 p. + 3 à aménager. 400.000. Ag. Catier, 84360 Lauris. Tél. 46.

SUR 3.000 M2
TERRAIN clos, 58 km. Paris, S.N.C.F., maison état neuf, 5 pièces, cuis. équip., bains, w.-c., gren. aménag., cave voût., gar., atel. 330.000 F. av. GROS CRED.
AVIS 8, faubourg Cappeville, (16-32) 30-91-11 le 405 à GISORS, ou PARIS 887-43-40

EXCEPTIONNEL MILLY-LA-FORET
50 KM PARIS SUD - P. à P. Propriété rustique impecc., 7 p., gd stand. 850.000 F. - 424-51-55.

TOURAINE
EXCEPTIONNEL
25 KM SUD DE TOURS
A vendre très belle et grande maison ancienne (XVIIIe siècle). Magnifiquement restaurée. Grand confort, plus 3 pièces séparées pour service. Terrain ombragé. Centre petit village. Calme absolu. Tous commerces. 560.000 F. BACQ Robert - IMMOBILIER, 56 bis, rue Quintefol, 37600 LOCHES. T. (47) 59-01-81.

EN BERRY
MOULIN restauré compr. : Cuis. Séj. 3 ch. Bns. WC. 2 gdes pces. Eau. Electr. Chff. ctl. Ecurie. Terr. atten. de 800 m2. Bordure rivière.
PRIX : 160.000 F
Larges possibilités de crédit. PROGECO, 12, pl. Saint-Cyran, 36000 CHATEAUROUX Tél. : (15-54) 22-09-31 et 22-30-21.

GISORS (région) - Charmante MAISON normande parf. état : entr., séj., chem., 3 chb., sal. d'eau, chf. mazt. gar. Jard. 1.300 m. pr. forêt. Px 240.000 F. Cab. BLONDEAU LEBLANC, 2 fg Cappeville, GISORS. Tél. : 16-32-30-91-11, demander le 620.

PRES ENGHIEN Sur 1.300 m2
Pplé arbres centenaires, 180 m2 habitables, séjour, sal. à mang., 5 chbres. 2 sal. bns + 90 m2 de communs form. 4 P. 840.000 F. Pour visiter : sur place Sam., Dim. de 10 h. à 19 h. - 10, rue de la Ferme (200 m. Mairie), SOISY-SOUS-MONTMORENCY, ou tél. hres bur. 359-94-04.

EN PERIGORD NOIR, MAISON plain-pied, style du pays, 5 p. + cuis., s. de bns, chff. cent., tél., eau, électr. gd hangar, 5.000 m2 terr. + 1 ha de bois. Px 200.000 F. à déb. Juillard, 24510 St-Alvère. T. (53) 61-70-04

Vallée LOT, limitrophe Périgord 2 km Puy-Lévêque, 30' gare Cahors Capitole, part. vd Maison style périgourdin, rez-de-ch. tout conf., 8 p. av. combie aménag. sur 3 niv. : 1 de 140 m2, 2 de 120 m2, av. enclos 3.500 m2 bordé ruiss., bosq., prair., eau, élec., tél. en cours, photo s/dem. T. (53) 29-91-58 ou écr. B.P. 8, 24550 Villefranche-du-Périgord

EN PROVENCE
Au cœur des Alpilles, dans site exceptionnel, mas tout confort, 4 pièces + cuisine + garage, 3 ha de pins. Prix 650.000 F. Cabinet Immobilier MORO 23, bd Victor-Hugo, SAINT-REMY-DE-PROVENCE Tél. (90) 92-14-75

Particulier vend, Tours 4 km centre très belle maison pierre de taille construction récente, 9 pièces principales, grand confort, piscine chauffée, barbecue, très beau parc aménagé 4 200 m2, cadre boisé, vue imprenable sur Loire et cité. Jeux de photos sur demande. Libre à la vente. Prix 1.500.000 F Tél. (47) 54-48-24

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL Maison de caractère, 8 p. excel. ét. 1.800 m2 terrain. Pr ts rens. T. 705-38-17, 551-73-40, 555-24-91

Drôme (reg. Bourdeaux), cause mal., ferme ent. rest. 30 hect., alt. 900 m., site exc. panor., source, gd liv., chem., cuis. éq. 5 chb., 2 s. eau, 2 ter. couv., chasse. Offres ss chif. 24 178 125 Publicitas, 6601 Locarno (Suisse)

Entre POIGNY et EPERNON 2 km gare, calme total
PROPRIETE CARACTERE
entrée, cuis., séjour, 5 chbres, gd cft dépend., 3.500 m2 boisés 510.000 F + créd. poss.. CABINET MAZIERES. 483-51-55

PROVENCE - LUBERON
Mas XVIIIe siècle. Vue exceptionnelle. 20 ha bois et terres. Village à proximité. Immobilier GARCIN, 8, bouevard Mirabeau, 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE Té. (90) 92-01-58

terrains

DORDOGNE, GROTTE PREHISTORIQ. ornée bison, figures anthropomorph., gde galer., site inexploré. T. 350-88-02 apr. 19 h.

EXCEPTIONNEL, A VENDRE TR. BEAU TERRAIN 4.200 M2 A SAINT-NOM-LA-BRETECHE. Prix 400.000 F. Teleph. 755-84-64.

Part. vend à Mailly-le-Château (Yonne) 2.140 m2, entrée pays. Plat., eau, électricité, 50.000 F. Téleph. 437-80-95.

ST-RAPHAEL part. vd terrain 1.200 m2 viabilisé arboré quart. résidentiel, 400 m du nouv. port possib. construire 2 logements 230.000 F. T. apr. 18 h. 789-26-21

fermettes

CHALO-ST-MARS 5 km d'ETAMPES
CHARMANTE FERMETTE rénovée. Salon, sal. à manger, poutres apparentes, cheminée, 3 chbres, tt cft. Garage. S/petit parc clos. Px total 420.000 F avec 84.000 . - 494-06-05 ou 20-80.

LORREZ LE BOCAGE SUR **5.000** m2 verg. Charm. fermet. rest. amén. Séjour, cuis., 2 ch., bns, WC, Chf. cent. fuel, gd grenier amén. Garage, impec. 290.000 F. Fac. C.I.N. 428-26-63. FACE EGLISE à NEMOURS.

REGION MAINTENON
FERMETTE excellent état 3 p., grange, gren. amén., poutres, chemin., terr. 1.000 m2. Prix . 127.000 F. Avec 25.000 F **SOMBIM** 9, r. Patenotre Rambouillet. Tél. : 483-36-35.

PARIS, 139 KM
autor., PERCHE fermette à rest. s/1.200 m2, 2 P. + dépendances, atten. G.O. excell. état. Eau, él. Px total : 107.500 créd. SIR ROBINET, 5, rue de Chartres, Illiers. (15-37) 22-01-31.

GALLARDON
Ref. 65 km Paris. Accès direct autoroute. Fermette caractère, séj., c. cuis., 2 chbr., s. d'eau, wc grange amén., atel., s/terr. clos 280.000 avec 56.000 compl.
AVIS 23, rue C.-Harleville, Maintenon (15) 37-23-02-29 ou Paris 887-43-40

châteaux

Ach. CHATEAU état impecc. nécessaire. Maxim. 100 km Paris Ag. AGER. - 024-04-35

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses ou de nature à induire en erreur ses lecteurs. Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant :
LE MONDE
Direction de la Publicité
5, rue des Italiens
75009 PARIS

offres d'emploi

demandes d'emploi

Vous recherchez un DIRECTEUR GÉNÉRAL de haut niveau..

occasions

cours et leçons

automobiles

Pourquoi certaines occasions sont-elles meilleures que d'autres?
Parce qu'elles ont appartenu exclusivement aux usines et au personnel Citroën. Parce qu'elles ont un kilométrage limité (en moyenne 10 000 km). Parce qu'elles bénéficient de garanties 3 ou 6 mois pièces et main-d'oeuvre.
Département occasion des usines Citroën.
OUVERT LE SAMEDI
CITROËN

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

LES MAIRES DE FRANCE REÇOIVENT UN QUESTIONNAIRE SUR LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Un projet de loi serait déposé au printemps 1978

Les trente-six mille quatre cents maires *de France recevront, dans les prochains* jours, le questionnaire qui leur permettra de faire connaître leur avis sur la réforme des collectivités locales. Les maires adresseront au préfet du département, avant le 15 octobre 1977, leurs réponses, qui seront transmises à une commission nationale placée sous l'autorité du Conseil d'Etat.

Cette commission établira un rapport de synthèse à l'intention du premier ministre. Comme il a été indiqué au cours du conseil des ministres du 1er juin, le gouvernement n'arrêtera sa position qu'après avoir pris connaissance de ce rapport et demandé, à la fin de l'année, l'avis du Sénat. Un projet de loi devrait *être déposé au printemps 1978.*

Cette consultation des maires s'inscrit dans le processus engagé par le président de la République lorsque ce dernier, le 26 novembre 1975, chargea M. Olivier Guichard de constituer et de présider une « commission de développement des responsabilités locales ». M. Guichard remit un an plus tard, le 26 octobre 1976, le rapport établi par sa commission, un volume de sept cents pages intitulé « Vivre ensemble ».

M. Olivier Guichard, M. Raymond Barre et M. Giscard d'Estaing lui-même avaient souhaité organiser autour du rapport un grand débat national, notamment auprès des conseils généraux. *L'accueil réservé* au rapport Guichard et les résultats des élections cantonales ont conduit le chef de l'Etat et le gouvernement à nettement modérer leurs ambitions et à s'en tenir à la procédure actuelle.

Ils ont, en même temps, pris leurs distances par rapport aux propositions du rapport Guichard, insistant sur le fait que ce dernier n'était qu'« un *élément* de travail » et, comme le rappelait récemment le ministre de l'intérieur, qu'il n'était pas question de « s'engager dans une voie qui pourrait imprudemment et inutilement bouleverser des structures qui ont fait leurs preuves ».

POINT DE VUE

Des collectivités libérées

par JEAN REY (*)

L'EQUIPEMENT et l'aménagement de l'espace tant urbain que rural constituent l'un des domaines privilégiés où l'on peut vraiment « changer *la vie* », où une réelle volonté décentralisatrice peut *trouver à s'appliquer.*

L'objectif est clair : ici comme ailleurs, il faut inverser le principe ancien où tout ce qui n'est pas de la compétence explicitement reconnue des collectivités locales relève de celle de l'Etat. Il faut instaurer la pleine autonomie, la compétence générale des collectivités territoriales en matière d'équipement et d'aménagement.

Un tel but implique à l'évidence une redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les communes, les départements, les régions. Ne nous y trompons pas : il ne s'agit pas d'une vague réforme administrative (une de plus) par laquelle on transférerait quelques lambeaux d'attribution aux échelons locaux, mais d'un projet politique global concernant l'organisation même du pouvoir, les seules contraintes limitant la responsabilité des collectivités territoriales pour l'aménagement de l'espace local découleront de la loi, et non plus d'un fouillis de règlements contradictoires allant de la hauteur des *clôtures à la définition courtelinesque* des formes bâties, dont il importe de faire, aussi vite que possible, table rase. La loi, quant à elle, portera notamment sur les grandes procédures à respecter lors de la conduite des opérations d'équipement et d'urbanisme (mais non, le plus souvent, sur leur contenu technique), sur la réalisation des infrastructures nationales inscrites au Plan, sur la protection du patrimoine commun (monuments historiques ou espaces naturels à protéger).

Quelques exemples permettront de préciser ce que signifie concrètement une telle orientation : les communes auront pleine compétence en matière d'urbanisme, ce qui implique qu'on leur reconnaisse une liberté totale d'établissement des schémas directeurs et des plans d'occupation des sols, ainsi que la responsabilité de la délivrance des permis de construire. Tous contrôles, *a priori*, seront supprimés, pour laisser place à une simple vérification de légalité.

Les collectivités locales auront de *même une compétence générale* pour ce qui est des transports urbains, le rôle de l'Etat se limitant à la réglementation de sécurité et à la promotion de l'innovation. L'Etat conservera, en revanche, la responsabilité de la politique des transports interurbains ainsi que la maîtrise d'un certain nombre d'infrastructures majeures comme les autoroutes et principales routes de liaison, le reste relevant des régions et départements.

Une réforme aussi profonde ne manque pas de soulever quelques questions. Quels seront les facteurs de cohérence, à l'échelle nationale, de politiques d'urbanisme, d'aménagement, d'équipement aussi décentralisées ? Comment, par ailleurs, assurer l'indispensable concordance entre les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités locales et les moyens tant financiers que technique qui leur seront attribués ?

* * *

La décentralisation du pouvoir ne saurait avoir de sens que si s'instaure à tous les niveaux, du citoyen à l'Etat, un large débat sur les choix essentiels qui déterminent les conditions de la vie collective. La décentralisation doit donc aller de pair avec une planification conçue comme un ensemble de procédures et de règles du jeu permettant à chaque collectivité de fixer les priorités et d'arrêter les décisions de sa compétence, tout en assurant la cohérence des objectifs poursuivis aux divers échelons nationaux régionaux et locaux.

Le problème des « voies et moyens » est sans doute le plus difficile. En matière financière, le *système des subventions au coup par* coup, péniblement accordées (et suivant quels critères ?) à telle ou telle collectivité locale, pour telle opération précise, constitue un élément évident de centralisation et de bureaucratie. On leur substituera une enveloppe financière globale dont la gestion relèvera de la seule collectivité directement concernée. Parallèlement, on s'attachera, par une décentralisation adéquate de l'appareil bancaire (et notamment de la Caisse des dépôts) à organiser des circuits régionaux de financement.

Sur le plan de l'action administrative régionale et locale, l'architecture de pouvoirs ainsi proposée devrait logiquement conduire à d'importantes modifications. Rappelons que le programme commun prévoit, d'une part, l'élection du conseil régional au suffrage universel direct, d'autre part que le département comme la région disposeront de leurs services techniques propres, et ne seront plus *contraints* d'avoir recours à ceux de l'Etat, plus ou moins déconcentrés. Que deviennent dans un tel schéma les directions départementales de l'équipement ?

La réponse, à mon sens, tient en trois points. Il faut tout d'abord renforcer les moyens techniques et administratifs des communes afin de les mettre en mesure d'exercer les responsabilités dont la charge leur est confiée (mouvement qui, sans doute, ne manquera pas de reposer en termes concrets la vieille question de la structure communale). Il sera, par ailleurs, nécessaire de créer des directions régionales de l'équipement, œuvrant sous le contrôle et au service exclusif du pouvoir politique *régional. Enfin la majorité des* personnels de l'actuelle D.D.E. pourraient être regroupés dans une agence technique départementale.

Une telle agence serait placée sous l'autorité d'un conseil d'administration composé pour l'essentiel de représentants des collectivités locales (communes et départements). Elle travaillerait sous un régime de contrats annuels, soit pour l'Etat (en tant que conducteur d'opération pour certaines des conructions publiques dont la maîtrise d'ouvrage resterait au niveau national), soit pour le département (construction, exploitation et entretien de la voirie correspondante), soit pour les communes ne disposant pas encore de services techniques suffisants, dans le cadre de missions que ces dernières, hors de toute obligation, pourraient librement lui confier (études de plans d'occupation des sols, instruction des dossiers d'urbanisme opérationnel...).

Un tel projet est à l'évidence ambitieux. La réalisation ne se fera pas sans difficultés, compte tenu des habitudes et des comportements acquis. Bien entendu, des garanties adéquates de sécurité d'emploi, de progression et de formation permanente seront données aux personnels des collectivités locales. Bien entendu, les personnels relevant aujourd'hui du ministère de l'équipement et mis à la disposition des communes, des départements, des régions, continueront de bénéficier de celles liées au statut de leur corps d'origine. De leur effort commun dépendra cependant que notre pays soit, dans leur domaine de compétence, enfin mieux gouverné.

★ Délégué national à l'équipement du parti socialiste.

ÉQUIPEMENT

L'OPPOSITION AU PROGRAMME NUCLÉAIRE

Ne laissez pas se poursuivre une action antinationale

demande M. Michel Debré au gouvernement

Mercredi 29 juin, à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la séance consacrée aux questions au gouvernement, M. Debré (R.P.R., La Réunion) a évoqué les manifestations prévues sur tous les sites destinés à accueillir des centrales nucléaires. « *Il s'agit,* a-t-il observé, *de répéter l'opération dite du Larzac, de fâcheuse mémoire.* » L'ancien premier ministre a estimé que l' « *opinion publique n'avait pas assez conscience du caractère prioritaire de l'effort à poursuivre pour assurer notre indépendance énergétique* ». Aussi a-t-il souhaité que le gouvernement « *prenne cette affaire au sérieux* » et expliqué que « *nous avons besoin de nombreuses centrales nucléaires et qu'elles sont un impératif national, au même titre que les usines maré motrices, les barrages hydro-électriques et la recherche de pétrole en mer. Face à la menace de manifestations à arrière-pensées politiques*, a-t-il ajouté, *le gouvernement doit à la majorité et à l'opposition, à laquelle il rendra service, de faire admettre par toute la nation le caractère prioritaire de l'effort nucléaire. En adoptant cette attitude*, a-t-il conclu, *il n'aura que plus de force pour veiller à ce que les enquêtes soient approfondies et tiennent compte au mieux des sites. Ne laissez pas se poursuivre une action antinationale contre les efforts de la France pour asseoir son indépendance énergétique* », a demandé M. Debré.

M. Raymond Barre, premier ministre, lui a répondu : « *La politique nucléaire de la France constitue un élément essentiel de sa politique énergétique et de sa politique d'indépendance. Elle sera menée sans défaillance. Un comité interministériel a précisé, lundi, en dépit des lourdes charges financières qui en résulteront et des difficultés du choix des sites, les étapes de la réalisation du programme défini pour l'équipement de la France en centrales nucléaires. Bien entendu, le gouvernement prendra toutes dispositions pour que le choix des sites tienne compte des impératifs de protection de la population. A ce sujet on dit beaucoup de choses sans tenir compte des progrès accomplis en matière de protection. Un effort d'information sera fait à cet égard. Ce n'est pas là une question qui relève de la politique partisanne, car elle met en jeu l'intérêt national.* »

Manifestations et prises de position

● **GRENOBLE : F.O. avec les antinucléaires.**

Deux défilés groupant un millier de personnes ont parcouru, mercredi 29 juin, les rues de Grenoble. D'un côté, les militants C.F.D.T., ceux du parti socialiste, des radicaux de gauche et de la FEN, demandaient un moratoire dans la construction du surrégénérateur. De l'autre, les écologistes, les mouvements d'extrême gauche et, pour la première fois, des syndicalistes F.O. appelaient la population à manifester massivement le 30 juillet à Malville. L'union départementale F.O. avait en effet déclaré : « *Nous ne pouvons rester en marge de ce problème. (...)* »

● **BRAUD-ET-SAINT-LOUIS : dossier subtilisé.**

Le dossier de l'enquête publique relatif à la construction de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis (Gironde), et plus particulièrement à ses rejets dans l'estuaire, a disparu de la mairie. Huit personnes soupçonnées de l'avoir subtilisé ont été arrêtés.

● **LE PELLERIN : mairie close.**

Malgré l'appui des C.R.S. et des gendarmes mobiles, le sous-préfet de Nantes n'a pu déposer à la mairie de Saint-Jean-de-Boiseau le dossier de l'enquête publique concernant la centrale du Pellerin (Loire-Atlantique). Ceints de leur écharpe tricolore les membres du conseil municipal lui ont interdit l'accès de la mairie. Le sous-préfet a fait venir un minibus, baptisé mairie annexe, où est ouvert le registre d'enquête.

● **NOGENT-SUR-SEINE : les conseillers P.S. s'inquiètent.**

M. Alain Vivien et Mme Nicole Mérichaud, conseillers régionaux (P.S.) de l'Ile-de-France, s'inquiètent du projet de construction d'une centrale nucléaire à Nogent-sur-Seine. Dans une question écrite au préfet, ils demandent que ce projet fasse l'objet d'un mémoire préfectoral, qui serait présenté à l'assemblée régionale.

● **SAINT-MAURICE-L'EXIL : trois mille non.**

Le comité de défense contre la centrale nucléaire de Saint-Maurice-l'Exil (Isère) a déposé, à la sous-préfecture de Vienne, un dossier de pétitions et de lettres collectives contenant trois mille signatures.

M. Raymond Barre : le fait communal reste essentiel

Présenté sous une jaquette marquée de tricolore le « dossier des maires de France » invite ces derniers à une « réflexion sur l'administration locale des Français ». Il comporte quinze questions rassemblées sous quatre grands thèmes : « Comment et jusqu'où alléger la tutelle de l'Etat ? » ; « Faut-il revoir le partage des compétences entre la commune et l'Etat ? » ; « A partir de quels principes réaménager les finances communales ? » ; « Comment organiser l'avenir de la coopération intercommunale ? »

Ce questionnaire est précédé d'une lettre d'envoi du premier ministre dans laquelle celui-ci écrit notamment :

« *Certains d'entre vous signalent des difficultés rencontrées dans leur gestion : dépendance de la commune à l'égard des services de l'Etat, aide publique jugés insuffisante ou inégalement répartie, lourdeur du fonctionnement de certains équipements...*

» *Vos administrés, de leur côté, manifestent parfois le désir d'être plus directement associés aux décisions qui les concernent, de disposer de services collectifs mieux organisés, de bénéficier d'un cadre de vie plus agréable.*

» *Le chef de l'Etat entend que ces problèmes soient pris en compte. Il a, dans un premier temps, demandé à une commission d'élus, présidée par M. Guichard, d'étudier les conditions du développement des responsabilités locales. Le rapport de cette commission, s'il constitue une très utile contribution à la réflexion, ne lie pas le gouvernement.*

» *Sur une question de cette importance, et qui n'a pas été fondamentalement réexaminée depuis la grande loi libérale de 1884, il convient que soit également recueilli l'avis de tous les maires, premiers responsables de la vie municipale.*

» *Le questionnaire qui vous est adressé par M. Bonnet, ministre de l'intérieur, et M. Becam, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, n'a pas l'ambition d'épuiser le sujet. Il cherche à évoquer les principales questions et à rappeler les observations les plus fréquentes. Il a pour but d'organiser le débat afin de susciter vos remarques personnelles...*

» *Si le gouvernement s'interdit de préjuger le contenu de cette réforme, il est animé par un souci dont je me fais garant : celui de développer la pleine capacité de vos collectivités, en adapant leurs moyens à des tâches nouvelles dans le respect de leur intégrité et de leur autonomie. Le fait communal est trop essentiel à notre démocratie pour que l'on puisse se préoccuper d'autre chose que de le vivifier...* »

ÉCONOMIE

IMMIGRATION

La Sonacotra décide une majoration de 6,50 % des loyers

Alors que la grève des loyers se poursuit dans certains de ses « foyers-hôtels », la Sonacotra (Société nationale de construction de logements pour les travailleurs) a décidé de majorer de 6,5 % à partir du 1er juillet le prix du séjour dans ses établissements. C'est ce qu'a annoncé, lundi 27 juin, M. Pierre Bon, directeur général de cette société d'économie mixte, spécialisée dans les opérations immobilières et le logement des immigrés. Par rapport au loyer actuel, fixé unilatéralement le 1er novembre 1975, ce prix de séjour va ainsi passer de 7,90 F par jour à 8,35 F en moyenne, soit 6,70 F dans les logements F 6 (généralement des chambrettes de 4,50 ou 5,50 mètres carrés), 8,60 F dans les logements moyens (7,50 mètres carrés), et 11,90 F dans les logements F 1 (12 mètres carrés).

Contrairement aux prix précédents — qui font l'objet d'une instruction au pénal, après une plainte déposée il y a un an par quatre résidents de trois foyers différents — ces prix sont homologués par la préfecture, la Sonacotra étant *assimilée depuis* 1976 à une société prestataire de services. Le prix de séjour couvre non seulement ce qui correspondrait à un loyer, mais aussi des charges dites locatives : eau, gaz, électricité, achat et blanchissage des draps, services divers tels que salles de télévision ou de loisirs. Selon M. Bon, alors que le taux d'occupation des foyers a augmenté de 10 % en un an — du fait notamment de l'hébergement de résidents français ou originaires du Sud-Est asiatique, — le déficit d'exploitation a atteint 75 millions de francs à la fin de 1976. La société, durement frappée par la hausse des charges et par les difficultés qu'elle a rencontrées dans ses rapports avec ses résidents, a dû mettre un frein à ses investissements.

Elle entre aujourd'hui, selon M. Bon, dans une phase nouvelle d'évolution, caractérisée par un changement d'hommes et de structures — notamment après le départ, en mai dernier, de M. Claudius-Petit, son administrateur, atteint par la limite d'âge. Ce dernier est remplacé par M. Philippe Daublain, président de la Fédération syndicale des industries du verre.

INDUSTRIE

LE GROUPE RENAULT PRÉVOIT D'INVESTIR 21 MILLIARDS DE FRANCS D'ICI A 1981

« *En 1976, l'ensemble du groupe Renault a investi 3 milliards de francs (en chiffres consolidés). Si nous voulons rester compétitifs, il nous faudra investir pendant les cinq prochaines années (de 1977 inclus à 1981) 21 milliards de francs, soit 4,2 milliards de francs par an en moyenne, ceci exprimé en francs constants 1977* », a déclaré le 29 juin M. Bernard Vernier-Palliez, président de la régie Renault, en présentant les résultats de 1976.

« *C'est un programme ambitieux mais réaliste, car nous serons en moyenne capables de le couvrir à 80 % par autofinancement* », a-t-il précisé, ajoutant que cette somme serait répartie entre le secteur automobile à hauteur de 13 à 13,5 milliards de francs, le secteur véhicules industriels pour 5 milliards, les entreprises industrielles (machines-outils, tracteurs, etc.) pour 1,2 milliard et le secteur financier pour 1,3 milliard de francs.

L'année 1976 a été particulièrement bonne pour l'ensemble du groupe, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 44,6 milliards de francs dont 20 milliards à l'étranger, ce qui représente, a souligné M. Vernier-Palliez, « *un septième du budget de la France en 1976* ». La Régie nationale des usines Renault, à elle seule, a réalisé un chiffres d'affaires de 25,8 milliards de francs, soit 41 % de plus que l'année précédente, et créé soixante-six mille emplois nouveaux. Son autofinancement net s'est élevé à 1,774 milliard de francs (contre 521 millions de francs en 1975), ses amortissements à 1,013 milliard de francs (contre 700 millions en 1975) et ses bénéfices d'exploitation après impôts à 610,7 millions de francs.

Sur ce total la rémunération de l'Etat s'est élevée à 126 millions de francs.

La régie Renault a investi, en 1976, 1,764 milliard de francs, contre 2,15 milliards l'année précédente.

Enfin son taux d'endettement a diminué, passant de 20 % du chiffre d'affaires à la fin de 1975, à 13,8 %, à la fin de 1976, mais les frais financiers supportés par la Régie restent élevés puisqu'ils représentent environ 1,1 % de son chiffre d'affaires.

BANQUE

M. BARRE REFUSE D'ASSOUPLIR L'ENCADREMENT DU CRÉDIT EN FAVEUR DU CRÉDIT AGRICOLE

Répondant aux dirigeants du Crédit agricole, qui, lors de l'Assemblée générale de cette institution, mercredi 29 juin, demandaient un allègement des contraintes résultant de l'encadrement du crédit, M. Raymond Barre a refusé tout net : « *Les doléances du Crédit agricole sont les mêmes que celles de toutes les banques, et le gouvernement n'est pas près de relâcher cette discipline tant que les effets n'en seront pas durablement acquis.* »

Après l'hommage rituel aux « *responsabilités particulières* » de la « *banque verte* », premier établissement de crédit du pays, le premier ministre a tout de même annoncé quelques mesures « *techniques* », destinées à améliorer certaines procédures, notamment celle des prêts bonifiés, dont le niveau diminuera en 1977 : l'aide de l'Etat devra être réservée aux moins favorisés, notamment aux jeunes agriculteurs qui s'installent, et la charge du remboursement variera en fonction de la rentabilité des opérations. Cela revient à introduire une progressivité du taux d'intérêt et une plus grande sélectivité dans l'octroi des crédits. Pour pallier l'insuffisance actuelle des prêts fonciers un transfert de 500 millions de francs sera effectué à leur profit aux dépens d'autres catégories de prêts, notamment ceux réservés à l'élevage. Enfin, la part du Crédit agricole dans la délivrance des prêts aidés à l'habitat sera portée à 25 %.

● *Après le démenti de M. Derlin,* président de la Caisse nationale d'assurance-maladie, à propos de la déclaration qu'il avait faite à la revue *les Echos de la médecine* et selon laquelle le dirigeant de la caisse affirmait, sans désigner le docteur Monier, président de la Fédération des syndicats médicaux français, que « *dans toute organisation normale le président aurait donné sa démission* » (*le Monde* du 25 juin), la direction des *Echos de la médecine* nous précise qu'elle confirme « *l'exactitude des propos* » de M. Derlin.

ÉCONOMIE

IMMIGRATION

La Sonacotra décide une majoration de 6,50 % des loyers

INDUSTRIE

LE GROUPE RENAULT PRÉVOIT D'INVESTIR 21 MILLIARDS DE FRANCS D'ICI A 1981

BANQUE

M. BARRE REFUSE D'ASSOUPLIR L'ENCADREMENT DU CRÉDIT EN FAVEUR DU CRÉDIT AGRICOLE

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Les nationalisations aujourd'hui et demain

III. — L'État, patron ou partenaire ?

par FRANÇOIS RENARD

.. La gauche veut étendre le secteur public industriel et achever la nationalisation du crédit et des assurances. Notamment pour se donner les moyens techniques et financiers d'une restructuration de l'industrie française (« le Monde » des 29 et 30 juin). En quoi cela modifierait-il les rapports des entreprises nationales avec l'Etat et les autres collectivités publiques ?

L'histoire des rapports entre les pouvoirs publics et les entreprises nationales depuis la Libération a été passablement agitée. La gestion du secteur public a fait l'objet de larges débats tournant autour d'une question préalable : les entreprises nationales doivent-elles dépendre totalement de l'Etat ou bien vaut-il mieux leur laisser une certaine marge d'autonomie, et laquelle ?

Une première distinction, fondamentale, doit être opérée à cet égard entre des entreprises purement industrielles jouissant d'une grande autonomie, comme Renault, celles qui, exerçant un monopole ou un semi-monopole, comme E.D.F. ou la S.N.C.F., dépendent plus ou moins étroitement de la puissance publique, et celles enfin qui, soumises aux aléas du marché international, doivent aussi compter avec les exigences ou les contraintes imposées par l'Etat : ELF-Aquitaine ou Air France.

Une seconde distinction doit être faite en fonction des périodes, selon qu'elles ont précédé ou suivi l'année 1967, date de mise en application du fameux « rapport Nora » sur les entreprises publiques. Ce texte préconisa, on le sait, l'octroi d'une autonomie de gestion plus grande aux entreprises et la diminution des subventions publiques, grâce à une forte compression des dépenses et à un relèvement des tarifs.

Le « rapport Nora » appliqué ou ignoré

Une troisième distinction peut enfin être avancée en fonction du traitement accordé à l'usager, principalement sur le plan des tarifs. Vis-à-vis d'entreprise comme Renault, la politique constante des pouvoirs publics a été d'accorder une autonomie de gestion exceptionnelle s'agissant d'une entreprise appartenant à l'Etat. Le contrôle s'est effectué *a posteriori* sur l'action de dirigeants dont le succès a été indéniable et qui ont toujours conservé une grande liberté d'action, notamment en matière commerciale et sur le plan des tarifs (les hausses de prix de la Régie ont fait souvent grincer des dents ces dernières années).

Les seuls affrontements — discrets — ont eu lieu sur la localisation des investissements industriels, lorsque les desiderata du gouvernement ne cadraient pas avec les conceptions de la Régie. Ce fut le cas, notamment, pour l'installation éventuelle d'une usine à Nantes, fermement combattue et finalement repoussée en raison de son absence de rentabilité, ou le transfert d'une fonderie à Lorient, accepté, lui. Plus récemment, la Régie a refusé de reprendre Titan-Coder à Marseille, contre l'avis du gouvernement.

En ce qui concerne un quasi-monopole, comme E.D.F., les recommandations du « rapport Nora » ont conduit, au contraire, à un contrat de programme (23 décembre 1970) visant à favoriser la gestion de l'établissement à permettre en particulier la fourniture à l'industrie française d'une énergie à prix compétitif. Depuis le début de cette procédure contractuelle, reconduite par avenants jusqu'en 1975, les objectifs retenus ont été atteints, voire dépassés ; le principe de liberté des tarifs sous condition n'a, en revanche, pas été respecté (notamment en 1974, quand l'Etat ne voulu pas répercuter immédiatement la hausse des prix du fuel) ; ce qui a entravé d'abord un désengagement progressif de l'Etat et une augmentation de la marge d'autofinancement de l'entreprise (65,6 % des investissements en 1973), puis, en 1974, un lourd déficit d'exploitation et un vif accroissement de l'endettement en France et à l'étranger (Etats-Unis).

Plus ambigu est l'exemple d'Elf-Aquitaine, où à la relative indépendance des dirigeants en matière de recherche à l'extérieur a correspondu une très grande rigidité des conditions de ventes à l'intérieur, la lenteur de l'Etat à répercuter les hausses de prix du « brut » provoquant le mécontentement général des compagnies, Elf-Erap compris.

Quel sort le secteur public a-t-il réservé aux usagers ? On a souvent reproché aux entreprises nationales d'avoir privilégié les utilisateurs industriels aux dépens des particuliers ; ceux-ci auraient ainsi supporté le poids des réductions de tarifs consenties aux entreprises. L'E.D.F. a répondu que sa politique commerciale s'efforçait d'assurer l'« *égalité de traitement* » entre acheteurs, en tenant compte des frais de mises à disposition du courant, beaucoup plus coûteux pour les petits consommateurs que pour les gros.

La S.N.C.F. assure de son côté n'avoir jamais pénalisé le transport des voyageurs par rapport à celui des marchandises. Mais on peut admettre que la politique tarifaire suivie par le secteur nationalisé, sur instruction des pouvoirs publics, a tout de même largement favorisé le développement de l'appareil industriel français (sauf dans les périodes chaudes où pour « *tenir l'indice* », le gouvernement « *gelait* » les tarifs domestiques).

Le contrat de programme nouvelle clé de voûte

Au total, l'examen du sort réservé dans le passé aux entreprises nationales par l'Etat n'apporte guère d'éléments décisifs en faveur de telle ou telle formule. la nature spécifique des activités des entreprises devant d'abord être prise en considération. Au sein d'un même secteur, comme l'aéronautique, la comparaison entre la situation et les résultats de Marcel Dassault et ceux de la SNIAS ne peut, semble-t-il, fournir d'indications valables, sauf des appréciations parfois subjectives sur la valeur des hommes, l'efficacité des méthodes et la rapidité d'étude ou d'exécution.

Aux yeux de la gauche, néanmoins, très attentive à tirer les leçons de trente années de rapports amibigus entre les entreprises nationales et l'Etat, la formule à retenir s'apparenterait plutôt à celle de la régie Renault. Les signataires du programme commun s'inspirent également du cas de l'E.D.F., dont ils retiennent l'idée essentielle des « contrats de programme », clés de voûte, à leurs yeux, des nationalisations qu'ils envisagent.

Dans le nouveau schéma économique proposé par la gauche, l'action des entreprises nationales, qui constitueront un « *pôle dominant* », fera « *la synthèse entre les contraintes de la production et les impératifs de la nouvelle forme de croissance* ». Erigées en « *secteur de l'économie impulsée* », les entreprises nationales seront autonomes, mais passeront avec le gouvernement, dans le respect des objectifs prioritaires du Plan, des contrats de programme à moyen terme précisant les buts à atteindre (rentabilité, ventes, progrès social) et comportant des obligations réciproques ajustibles périodiquement. Voici quelques exemples de ces objectifs :

● *Le « pilotage » et l'aménagement du territoire.* — L'action de « pilotage » à confier aux entreprises nationales pour sortir certaines régions de leur léthergie est considérée par la gauche comme essentielle dans l'aménagement du territoire, du fait de l'importance de leurs implantations industrielles. Il est jugé indispensable de mettre en place des mécanismes de consultation obligatoires avec les collectivités, qui, ayant en charge l'aménagement de l'espace et le fonctionnement des services locaux, devront être informées par les entreprises nationales de leurs intentions avant que ne soient lancés des programmes d'investissements importants. Ainsi pourront être évaluées les conséquences prévisibles de ces programmes sur l'environnement, le marché du travail, les besoins en équipements et en logements. En sens inverse, les collectivités communiqueront aux entreprises nationales les différents projets qui pourraient avoir des conséquences sur les conditions de leur fonctionnement. Cette concertation, considérée comme capitale, pourrait déboucher sur des accords visant à la réalisation synchronisée d'investissements productifs et collectifs, ou à l'utilisation conjointe d'équipements existants (ou à créer), quel que soit le maître d'œuvre.

● *Le « pilotage » et les P.M.I.* — L'un des aspects les plus caractéristiques des propositions de la gauche est le souci de ménager les petites et moyennes industries et leurs 4 millions de salariés (contre 1,7 million seulement pour les « grandes »). L'idée est d'assurer aux P.M.I. le soutien des entreprises nationales. Ces dernières devront refuser d'exploiter sans vergogne leurs sous-traitants, dont le rôle sera même développé, afin de diminuer la taille moyenne des entreprises. Ce ne sera possible qu'en mettant fin au caractère « léonin » de leurs rapports. En outre, les firmes publiques assureront le « pilotage » des P.M.I. exportatrices en favorisant le transfert des technologies à leur profit.

● *Les prix et l'emploi.* — Enfin, la gauche propose d'imposer une double exigence aux entreprises nationales. Elles devront pratiquer la « vérité des prix », « *non pas*, précise le programme socialiste, *qu'il s'agisse d'un dogme intouchable, mais parce que, au moins dans les premières années, supprimer ce garde-fou risquerait d'aboutir à des règlements tels qu'il serait impossible de savoir où l'on en est économiquement parlant* ».

Parallèlement, les entreprises nationales joueraient un rôle important dans la politique de plein emploi de la gauche « *en étudiant et en réalisant les solutions de développement assurant à un maximum de travailleurs un maximum de tâches riches, sans pour autant parvenir à des coûts de production les écartant sans appel de la concurrence internationale corrigée de ses outrances* ».

● *Compensations éventuelles.* — Dans le cadre des contrats de programmes à moyen terme, le gouvernement compensera toutes les contraintes qui seront imposées aux entreprises nationales « *en dehors des finalités de leur production* », de même que les servitudes exceptionnelles de service public relatives à la création d'emplois, à l'implantation d'unités de production ou du développement de certaines recherches technologiques.

Des exigences parfois contradictoires

Comme le reconnaissent par avance les experts de la gauche, la détermination de ces compensations ne sera pas chose facile ; pas plus que le pilotage en matière d'aménagement du territoire, ou en direction des P.M.I. Quant à la conciliation entre la « vérité des prix » et le plein emploi, c'est un sujet épineux, comme chacun sait.

Déjà appliquée ces derniers temps par le gouvernement actuel en matière de création d'emplois — et depuis plus longtemps avec de grandes entreprises publiques comme la S.N.C.F. ou les Charbonnages, — la technique des compensations devient plus délicate lorsque la puissance publique n'a plus affaire à des monopoles d'Etat mais à des entreprises qui doivent rester concurrentielles. Quelle part doit alors assumer le contribuable dans l'allègement des contraintes imposées par l'Etat aux entreprises « *en dehors des finalités de leurs productions* », ou dans la compensation des servitudes exceptionnelles imposées par la création ou le maintien d'emplois ?

Si l'on prend l'exemple de la sidérurgie, le clivage apparaît très net entre le P.S., qui admet, sous certaines conditions, de prendre en compte une réduction ou une modification profonde des activités de cette branche, et le P.C., qui opte délibérément pour une augmentation de la consommation, de la production et de l'emploi dans la même branche. Qu'aurait à prendre en charge l'Etat ? Dans le premier cas, il s'agit de mettre en place, au préalable, des activités de remplacement, dans le second, d'assurer une politique d'expansion à caractère volontariste, cohérente avec des choix plus généraux, mais susceptibles de charger lourdement le budget si la réalité ne correspond pas aux prévisions. L'incidence financière pour la puissance publique n'est pas la même.

Pareillement, les exigences de l'aménagement du territoire peuvent ne pas coïncider avec les objectifs des entreprises nationales, dans le cadre de l'autonomie que la gauche entend leur concéder. L'exemple de Renault, cité précédemment, et ses réticences à s'implanter en Lorraine à la demande du gouvernement actuel montrent quelles pourraient être les difficultés ou les limites de la concertation ; *a fortiori* si l'on prend en considération le poids politique des régions ou le degré des « urgences ».

Le problème des relations avec les P.M.I. et du caractère « léonin » des rapports avec les sous-traitants, n'est pas davantage propre aux entreprises capitalistes. La réaction classique des grandes entreprises, en cas de baisse de régime ou de blocage de leurs prix, est de donner la priorité à leurs propres intérêts. L'altruisme n'est pas le caractère dominant de responsables pris entre le marteau et l'enclume...

Quant au problème de la « vérité des prix », il risque de demeurer demain comme aujourd'hui la pierre d'achoppement des relations entre la puissance publique et les entreprises nationales. La tentation restera grande d'utiliser ces dernières comme « pilotes » en matière tarifaire, au détriment des équilibres à court terme comme à moyen terme de leurs comptes.

Si la gauche, sur certains points, en est encore à définir ou à préciser ses intentions, tant ses desseins sont vastes et grandes ses ambitions, elle sait qu'il est un exemple à ne pas imiter : celui de l'Italie, avec sa pléiade de sociétés d'Etat. Certes, la faiblesse des pouvoirs politiques transalpins a favorisé la constitution de féodalités, avec parfois des personnalités fortes et brillantes, comme feu Enrico Mattei, « pape » du pétrole de la péninsule à son époque. Mais les difficultés chroniques et parfois insurmontables d'organismes endettés jusqu'au cou, fonctionnant dans des conditions exorbitantes du droit commun, montrent clairement quelles sont les déviations à éviter. La gauche en est d'accord. Le pourra-t-elle ?

Prochain article :

DIRIGER OU TIRER LES SONNETTES ?

● ERRATUM. — Dans l'encadré intitulé « Etatisation ou autogestion », il fallait lire, au second paragraphe, « *appropriation collective* », et non *approbation*.

COMMERCE

Le patronat français prend énergiquement position pour une organisation des échanges internationaux

Des pans entiers de l'économie française sont menacés par l'évolution incontrôlée des importations, particulièrement en provenance de pays à bas salaires ou pratiquant plus ou moins une politique de dumping. C'est à partir de cette constatation que le Conseil national du patronat français, traditionnellement partisan d'un strict libéralisme en matière d'échanges internationaux, a modifié jeudi 30 juin sa position, notamment dans la perspective d'une reprise des négociations du GATT à Genève sous la pression américaine.

Au lieu de s'accommoder de l'habituelle négociation sur les conditions du libre-échange, le C.N.P.F. réclame la recherche d'un nouvel équilibre non à travers la division internationale du travail et l'abaissement des droits de douane, mais à partir d'une progression ordonnée des échanges internationaux qui tienne compte de la notion de dommage infligée à certaines économies et qui admette l'idée que des secteurs entiers de l'industrie de certains pays ne peuvent disparaître au nom de la liberté des échanges si ceux-ci ne sont pas organisés.

Le C.N.P.F. propose précisément quatre types d'actions : l'application des mesures de sauvegarde prévues dans le traité de Rome ; la création en France d'un comité interministériel pour la sauvegarde des secteurs menacés ; la suspension provisoire des actions engagées pour abaisser de nouveau les barrières douanières, et la transformation de la négociation du GATT en une conférence sur un nouvel ordre commercial international. Pour les dirigeants français, l'organisation des échanges internationaux n'est pas un sacrifice du libéralisme, c'est la seule alternative au protectionnisme.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

INFORMATIQUE — La seconde mort de la C.I.I.

(Suite de la première page.)

« *C'est la conséqunce logique des accords avec le groupe américain Honeywell.* », affirment les anciens de la C.I.I. « *La capacité technologique de la France va en souffrir. Cette fois, la C.I.I., avec tout ce qu'elle représentait, est bien morte.* »

Pour essayer de comprendre les motifs qui ont conduit les dirigeants de C.I.I.-Honeywell-Bull à abandonner ce programme, il importe de faire un retour en arrière. Dans le cadre de l'alliance européenne donnant naissance à Unidata, conclue avec Siemens et Philips, la C.I.I. devait étudier et produire trois des six ordinateurs d'une gamme (baptisée X) commune aux trois entreprises. Outre une machine de moyenne puissance (1), la firme française avait la charge du haut de la gamme, c'est-à-dire des plus gros appareils. Destinés à succéder aux Iris-80 de la C.I.I. et aux grandes machines Siemens, les X4-X5, conçus pour « attaquer » le parc I.B.M., devaient arriver sur le marché au début de 1977. A cette date, leur puissance (deux fois et demie supérieure à celle des Iris-80) aurait été comparable à celle des plus gros ordinateurs d'I.B.M. et d'Honeywell.

En mai 1975, le gouvernement français décide un renversement des alliances : Unidata est abandonné et C.I.I. fusionne avec Honeywell-Bull, le groupe américain Honeywell détenant 47 % de la nouvelle société. La question de la poursuite du programme X4-X5 — dont les premiers prototypes sont alors en cours de montage — est posée aux autorités. Des engagements sont pris : M. d'Ornano, ministre de l'industrie, déclare au personnel de la C.I.I. : « *Le programme X4-X5 sera poursuivi.* » Dans *le communiqué officiel annonçant la fusion, on peut lire : « C.I.I.-Honeywell-Bull poursuivra, selon le calendrier prévu, les programmes de la gamme X.* »

« Réorientation »

Les mois suivants, on relève pourtant une certaine distance entre les promesses de l'administration et les propos de M. Brulé, P.-D.G. de C.I.I.-Honeywell-Bull. Celui-ci refuse de prendre l'engagement public de construire les X4-X5. « *Il faut étudier le problème* », se contente-t-il de dire. Ces matériels nécessitent encore un effort financier en études et en développement ; de plus, ils sont incompatibles avec les machines d'origine Honeywell ; enfin, le groupe américain ne voit pas d'un très bon œil la mise au catalogue de produits aux performances supérieures à celles des plus grands ordinateurs de la série 66.

A la fin de 1975, on a l'impression qu'une solution a été trouvée : les X4-X5 seront fabriqués dans l'ancienne usine de Toulouse, qui dépend maintenant du groupe Thomson, et vendus à une centaine d'exemplaires seulement à Siemens et à ceux des utilisateurs français qui en ont un besoin impératif (cela afin de leur éviter de coûteuses reconversions sur des machines Honeywell). Las ! Comme c'était prévisible, Siemens refuse de participer à l'opération qui n'a plus, dès lors, aucune chance d'aboutir.

Au printemps 1976, sous la triple pression des utilisateurs de matériel C.I.I., de certains représentants des pouvoirs publics et des équipes de la C.I.I., on décide de réorienter le programme X4-X5. Le projet — baptisé du beau nom d'Alída — vise à sortir une machine comportant l'unité centrale du X 5 (cœur de l'ordinateur) en l'adaptant aux périphériques d'Honeywell-Bull. Cette nouvelle machine, baptisée Y4-Y5, serait livrable en 1979 et aurait une puissance légèrement inférieure à celle prévue pour les premiers X5. Le coût total du projet est estimé à 400 millions de francs environ jusqu'en 1983. On envisage de fabriquer entre 100 à 120 machines de ce type à Angers, essentiellement pour les détenteurs d'Iris-60 et Iris-80.

Dans le même temps, les équipes d'Honeywell-Bull se lancent dans l'étude d'un matériel destiné à prendre la succession du 64, ordinateur de moyenne puissance et de très bonne conception, dont la responsabilité et la fabrication incomberont à Honeywell-Bull, dans le cadre de la répartition des tâches en vigueur au sein du groupe Honeywell. Ce projet porte le nom de code P7B. En septembre dernier, les dirigeants de C.I.I.-Honeywell-Bull expliquent que Y4-Y5, et la nouvelle version améliorée du 64 sortiront vers 1979-1980. Ce sera une étape avant d'arriver, à l'horizon 1983-1985, à une ligne unifiée d'ordinateurs assurant la convergence des gammes. Ce projet porte le nom d'*Unisys*.

Or, au fil des mois, la politique de C.I.I.-Honeywell-Bull — que l'on pensait avoir été alors clairement exprimée — s'entoure d'un certain flou. En novembre, on explique que Y4-Y5 est un nom de code : « *cela veut seulement dire que l'on offrira aux utilisateurs de matériel C.I.I. une voie d'évolution, comme l'a toujours promis la société* ».

Cette ambiguïté planera pendant plusieurs mois. On parle de « concept », de « *spécification fonctionnelle* » ; le 1er juin dernier, M. Brulé affirme encore, au cours d'une débat à France-Culture : « *Nous n'avons pas du tout abandonné X4-X5, nous l'avons réorienté.* » Pourtant, à l'intérieur de la compagnie, comme à l'extérieur, on se pose de plus en plus de questions : « *Qu'y a-t-il réellement derrière le projet Unisys ? Qu'y a-t-il exactement dans le projet Y4-Y5 ? Qu'y a-t-il... ? Qu'y a-t-il ?* », écrivait le vice-président du Cercle des utilisateurs C.I.I. dans le numéro d'avril de leur revue.

La réalité est la suivante : le projet Alida (Y4-Y5) a été officiellement abandonné en avril, et cette décision se traduit matériellement aujourd'hui pas le démantèlement, signalé plus haut, des quatre prototypes X4-X5. Deux raisons ont, semble-t-il, motivé ce nouveau virage : la poursuite simultanée de deux projets, Alida et P7B, nécessitait des crédits importants en recherche et en développement ; Or C.I.I.-Honeywell-Bull a pour objectif d'atteindre la rentabilité en 1980. L'actionnaire américain, ne s'estimant pas concerné par le projet Alida (qui n'a pas été soumis au comité technique commun aux deux sociétés), n'a aucune raison d'en partager les frais de recherche.

Une variante du projet P7B — le P7G, — assurant, en principe, une convergence des gammes C.I.I. et Honeywell-Bull vers 1981-1982 (au lieu de 1985), était d'ailleurs étudiée depuis quelque temps ; elle est adoptée en avril avec l'aval des pouvoirs publics. Les caractéristiques de ce futur modèle seront les suivantes :

— Une puissance dans l'utilisation « gestion » supérieure à Alida et similaire à celle du X5, mais inférieure à celui-ci pour l'application scientifique ;

— Une technologie utilisant des circuits internes de la prochaine génération (achetés auprès d'Honeywell et d'autres constructeurs mondiaux) et la nouvelle technique d'assemblage — « micro-packaging » — mise au point dans les laboratoires de Saint-Ouen d'Honeywell-Bull, ce qui n'était pas le cas pour Alida ;

— Une livraison à partir de 1981-1982 ;

— Un coût de fabrication jugé par C.I.I.-H.B. nettement inférieur à celui des ordinateurs *prévus dans le projet* Alida.

Selon la société, il n'y a aucun doute : P7G est un meilleur projet qu'Alida. C'est « *une solution élégante au problème de l'évolution vers un logiciel de base commun aux utilisateurs, C.I.I. et H.B.* », indiquait un rapport remis dès mars dernier au ministère de l'industrie. « *Solution élégante* » qui pose cependant, selon ce texte, *de multiples problèmes*. Elle ne fournit pas de solution aux utilisateurs C.I.I. (en particulier ceux qui possèdent des Iris-80 biprocesseurs) qui « *auront besoin d'un accroissement substantiel de puissance. Pour eux, la solution que peut proposer C.I.I.-H.B est une conversion vers les « 66 » d'Honeywell* » (mais qui paiera leurs dépenses de conversion ?). A moins qu'ils ne passent à la concurrence (2).

En attendant 1981 et la sortie du P7G, C.I.I.-H.B. va vendre beaucoup de produits Honeywell (3). Dans quatre ans, les « 66 » représenteront encore plus de la moitié des revenus de la firme. Alors que les « 64 » exportés aux Etats-Unis ne constitueront qu'une faible partie des revenus d'Honeywell. C'est ce qui fait dire aux auteurs du rapport précité qu' « *actuellement Honeywell se présente vis-à-vis de C.I.I.-H.B. dans une position de force* ».

Si l'on se borne à comparer deux projets hors de tout contexte sur le seul plan de leur rentabilité, en fonction des poids des parcs respectifs (celui d'origine Honeywell et Honeywell-Bull étant plus important que celui de la C.I.I.), P7G est peut-être une « *solution élégante* ». Mais peut-on juger un tel projet hors d'un cadre plus général, historique, économique et politique.

Historique, car force est de constater que l'héritage technologique de la C.I.I., dont chacun vantait l'importance au moment de la fusion, part en fumée. « *On oublie tout simplement que X5, prévu pour 1977, offrait d'ores et déjà des performances supérieures à celles prévues pour P7G... cinq ans plus tôt*, expliquent les équipes de la C.I.I. *On a ainsi tiré un trait sur un programme qui a coûté près de 1 milliard de francs au pays.* » De même, dans les autres points forts de la compagnie, on a « *soit démantelé les équipes, soit transféré les idées aux Etats-Unis* ». L'équipe des circuits intégrés a « éclaté ». Dans les mémoires de masses de haute capacité — dont certaines étaient opérationnelles, — les programmes sont arrêtés (l'atelier « maquettes » vient d'être dissous). « *On ne nous dit jamais officiellement que l'on supprime un projet, une étude de la C.I.I. C'est plus ambigü, on laisse les équipes sans directives, sans crédits, livrées à elles-mêmes...* »

Un ordinateur de milieu de gamme

La politique produits de C.I.I.-H.B. et le projet P7G doivent également s'apprécier en fonction de l'environnement mondial. Pour la plupart des *experts, la stratégie des grands informaticiens* — I.B.M., Univac, I.C.L. — se développe dans deux directions : vers le haut, car on aura toujours besoin de grands ordinateurs de plus en plus puissants ; vers le bas, mini et micro-ordinateurs, qui permettant de diffuser l'informatique un peu partout ; les deux pouvant se combiner à travers les grands réseaux d'information. Par le biais de versions « dégradées » des futurs grands ordinateurs et de versions « dotées » des minis, les grands constructeurs couvriront, peu à peu, toute la gamme. Ainsi, Honeywell a sorti des minis (le Level 6) dont les performances sont presque les mêmes que celles du plus bas modèle 66. Et ses futures machines 6 XXX, prévues pour 1978, offriront une puissance trois fois supérieure au plus performant des « 66 » actuels.

Devant cette stratégie, on peut s'interroger sur la place et le rôle du P7G, qui sera, en 1982, un ordinateur de milieu de gamme, concurrencé par les versions « dégradées » des grandes machines d'Honeywell aussi bien que par les modèles « dopés » des minis.

Cette évolution de C.I.I.-Honeywell-Bull est-elle irréversible ? Beaucoup le croient et s'en inquiètent. Les anciens de la C.I.I., les syndicalistes, de nombreux ingénieurs, mais aussi certains actionnaires français de la société et de grands utilisateurs. Peut-on continuer de dépendre pendant des années d'Honeywell pour les grands ordinateurs ? Que va-t-il advenir des minis et de la péri-informatique ? Peut-on baser la prospérité à long terme d'une entreprise sur un seul produit — le P7G — insuffisant pour couvrir toute la gamme et concurrencé par les matériels du partenaire américain Honeywell ? Pourra-t-on résister à une éventuelle guerre des prix, à une révolution technologique ?

Cette dernière question, certains se la posent au sein même des pouvoirs publics. Le représentant du ministre de l'industrie n'a-t-il pas déclaré, le 1er juin, au débat de France-Culture. « *Si une révolution technique intervient, il sera indispensable d'y associer C.I.I.-H.B. L'Etat ne doit pas, dans une telle éventualité, s'interdire un effort financier nouveau pour franchir ce cap.* » L'arrêt des subventions en 1980 était un des arguments majeurs pour justifier la fusion C.I.I.-Honeywell-Bull. Est-ce à dire, comme l'ont compris de nombreux participants au débat, que l'Etat envisage aujourd'hui de prolonger son aide financière au-delà de la date prévue ?

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(1) Le X 3 (7740) commercialisé depuis le début de 1976.

(2) Très inquiet de cette nouvelle politique, le Cercle des utilisateurs de matériel C.I.I. a posé plusieurs questions à C.I.I.-H.B., dont il attend la réponse. Il souhaiterait notamment que la société leur fournisse un Iris-80 triprocesseur, et de préoccupe sérieusement de faire évoluer les grands logiciels (Sonate, Stratège, etc.).

(3) Selon le plan provisoire à cinq ans de C.I.I.-H.B., la part des produits d'origine C.I.I. dans le chiffre d'affaires de la société sera en 1981 de 0.5 %, contre 23 % en 1977 : celle des produits d'origine Honeywell-Bull (« 61 » et « 64 ») de 39 % contre 32 % ; et celle des matériels d'origine Honeywell, de 60 %, contre 45 %.

DANS SON RAPPORT ANNUEL

La Cour des comptes déplore l'insuffisance des études sur la rentabilité des initiatives publiques

Le rapport annuel de la Cour des comptes a été remis, le 28 juin, à M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, avant d'être déposé, le 29 juin, sur les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce document traditionnel, qui comprend cent soixante-dix-huit pages, porte sur l'année 1975 ; *mais, note la Cour, les constatations* « ont été actualisées afin qu'elles gardent leur portée et leur exemplarité ». Par ailleurs, les critiques « ne concernent que des irrégularités spécifiques, des erreurs de gestion, des imperfections de structures ou des textes bien déterminés ».

Les observations les plus importantes ont trait à la réalisation des grands équipements à l'échelon local ou national : hôpitaux, autoroutes Rhône-Alpes, aménagements portuaires et urbains dans la région du golfe de Fos, villes nouvelles d'Ile-de-France, hydraulique agricole. La Cour relève aussi le déficit du programme Corvette de la SNIAS (900 millions de francs), la détérioration de la situation financière de l'Office national d'études et de recherches aéronautiques aussi bien que de l'Institut géographique national, le « laxisme » dans le fonctionnement du Festival d'automne de Paris ou encore le coût pour le Trésor du contrat avec le Comptoir de vente des charbons sarrois (1,5 milliard de francs pour 54 millions de tonnes).

La Cour des comptes a tenu, de façon générale, a indiqué son premier président, M. Désiré Arnaud, à souligner l' « insuffisance » des études relatives à l'utilité ou à la rentabilité des opérations. Par ailleurs, M. Arnaud a souhaité qu'il soit procédé à une « remise en ordre du fatras de textes administratifs, épars et divers », ce qui permettrait aux fonctionnaires de mieux maîtriser les problèmes, notamment dans le domaine de la fiscalité, de l'urbanisme et de la Sécurité sociale. Enfin, à propos des suites données au rapport de la Cour, le président a indiqué que, si rien ne changeait, MM. Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre étaient décidés à prendre les affaires en main. Depuis juillet 1976, seize affaires ont été déférées en cour de discipline budgétaire et huit jugements ont été rendus.

La construction des autoroutes alpines : l'État a-t-il fait un marché de dupes ?

Le cadre d'abord. En 1969, pour accélérer la construction de nouvelles autoroutes tout en évitant d'augmenter les engagements financiers de l'Etat, les pouvoirs publics décidèrent de faire appel à des capitaux et à des concessionnaires privés.

Au lieu de réserver la réalisation des voies nouvelles à des sociétés d'économie mixte, où étaient représentées les collectivités publiques intéressées, il fut décidé d'intéresser à ces nouveaux programmes d'équipement des sociétés de droit privé groupant principalement des banques et des entreprises de travaux publics. Ce qui fut fait pour l'Ouest de la France avec Cofiroute ; pour l'autoroute Paris-Est-Lorraine avec APEL pour celle de la côte basque avec ACOBA ; pour les autoroutes alpines (Lyon-Chambéry, Lyon-Grenoble, etc.) avec AREA (1).

Cette dernière société, à laquelle s'intéresse la Cour des comptes, présente l'originalité d'être la seule à « faire tout elle-même », c'est-à-dire qu'elle est à la fois concessionnaire, maître d'œuvre et entrepreneur. Formule qui présente des avantages mais aussi quelques inconvénients que signale longuement la Cour et qu'elle résume comme suit sous quatre grandes têtes de chapitres (2) :

« 1) Pas de concurrence réelle

» *La concession des autoroutes alpines a été attribuée après un concours dont les modalités auraient dû susciter une concurrence réelle portant notamment sur les coûts de construction ; en fait, le choix du concessionnaire s'est opéré selon une procédure qui s'apparente à celle des marchés négociés.*

» 2) Des avantages particuliers accordés à certains actionnaires

» *Les entreprises de travaux publics actionnaires ont, tout d'abord, bénéficié d'une commission de 14 % calculée sur l'ensemble des dépenses. Pour expliquer ces versements, AREA invoque la nécessité de rémunérer les études et l'offre du groupement, la mise à la disposition de personnel et de matériel, l'engagement de bonne fin et les frais généraux de ces entreprises. Or l'essentiel de ces dépenses avait déjà fait l'objet de remboursements ou devait normalement être couvert, le moment venu, par la distribution de dividendes. Ce serait donc essentiellement le fait d'avoir mis à sa disposition un personnel — d'ailleurs rémunéré par AREA — qui justifierait le versement de cette commission, qui atteignait le 31 décembre 1975 224 millions de francs.*

» *A cette date, les mêmes entreprises avaient en outre reçu 67 millions de francs au titre de l'* « *intéressement* », *c'est-à-dire de leur participation aux résultats des opérations de construction (coût réel inférieur au coût estimé par elles). Cet avantage, déjà discutable dans son principe, l'est devenu plus encore en raison de ses modalités d'application par trop favorables aux actionnaires.*

» *De leur côté, les trois principales banques actionnaires, qui bénéficiaient de l'exclusivité des opérations financières d'AREA et percevaient à ce titre les commissions d'usage se sont vu accorder à partir de 1973, avec effet rétroactif, une rémunération supplémentaire de 1 % calculée sur la totalité des moyens financiers mis en œuvre, capital social exclu ; la justification de cet avantage n'apparaît pas clairement.*

» *D'autres avantages particuliers ont été consentis aux sociétés pétrolières et de restauration actionnaires d'AREA (exclusivité de fournitures et exonération de redevances).*

» 3) Des anomalies dans la gestion financière

» *Le contrôle de la gestion comptable et financière d'AREA a montré un certain nombre d'anomalies dont les plus marquantes concernent : le versement d'honoraires sans justifications ; l'émission de billets à ordre en fin d'année pour que le bilan apparaisse en harmonie avec les clauses du cahier des charges ; le paiement par l'Etat d'une indemnité pour non-perception de péage sur la section Pont-de-Veurey - Saint-Egrève : le groupement des autoroutes alpines avait été, lors de la soumission des offres, le seul à demander qu'un péage soit institué pour ce tronçon ; le financement sur les ressources de la concession d'activités extérieures à celle-ci (études, terrains) ; des modalités critiquables d'amortissement des emprunts ; enfin, l'inscription en immobilisations d'une part importante des charges intercalaires.*

» 4) Une majoration des coûts de production

» *Les divers avantages consentis aux actionnaires et les pratiques comptables de la société ont entraîné une majoration sensible de ses coûts de production et un alourdissement de sa situation financière qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts de la collectivité et des usagers. Cette situation a déjà conduit l'Etat à assumer des risques supplémentaires ; en cas de cessation d'activité d'AREA, le gage que constitue, pour les créanciers publics et privés, l'actif de la société se trouverait surévalué (...).*

La concession a été révisée

A ces « observations » de la Cour répondent les éclaircissements donnés par les ministères de l'économie et des finances d'une part, de l'équipement et de l'aménagement du territoire d'autre part. Retenons les explications apportées par ce dernier, qui ne nie pas les faits et les chiffres rapportés par la Cour, mais les justifie (l'AREA offrait une meilleure solution pour la desserte de Chambéry, et c'est pour cela qu'elle a été choisie) ou précise les dispositions prises pour remédier aux anomalies constatées.

Ainsi, pour les avantages accordés à certains actionnaires, le ministère précise ce qui suit :

« *Intégrés en tout état de cause dans les coûts prévisionnels de construction figurant dans l'offre initiale du groupement qui a constitué Area, liés au montage juridique exposé plus haut et justifiés de ce fait dans leur principe, les avantages accordés à certains de ces actionnaires ont paru élevés au ministre de l'équipement lorsqu'il en a eu connaissance, encore que la spécificité de l'organisation adoptée ne permette pas de disposer d'éléments de comparaison. Il n'avait toutefois pas la possibilité, en droit, sauf élément nouveau, de procéder à la révision du contrat de concession passé après concours avec la société. Cet élément nouveau est intervenu en 1975 lorsque la société Area, confrontée à d'importantes difficultés résultant en particulier d'un trafic très inférieur à celui prévu, a été amenée à demander une aide supplémentaire à l'Etat.*

» *Le ministre de l'équipement a demandé et obtenu en 1976 de la société Area : que soit établie une distinction plus tranchée des responsabilités des divers intervenants. C'est ainsi qu'Area est revenue, à compter du 1er janvier 1977, au type d'organisation des autres sociétés concessionnaires d'autoroutes et a donc confié les travaux pour un marché à forfait à un groupement juridiquement distinct ; que le prix des travaux initialement envisagé soit abaissé de 8 % à compter de cette même date.* »

De même, pour ce qui est de la majoration des coûts de construction ou des engagements supplémentaires qu'aurait été amené à prendre l'Etat, le ministère de l'équipement donne les explications suivantes :

« *La Société Area s'est trouvée à partir de 1974 dans une situation financière délicate, consécutive à la crise de l'énergie. Elle a demandé à l'Etat une révision des termes de la concession. Les discussions, entamées en 1975, ont été conclues par un accord en date des 28 et 30 décembre 1976. Cet accord, qui règle le problème financier dans son ensemble, maintient intégralement les obligations de l'Area qui résultent du cahier des charges en vigueur, mais lui en crée aussi de nouvelles.*

» *1) Les actionnaires de l'Area garantissant la bonne fin des travaux de l'axe nord-sud Grenoble-Genève pour 1980 (...) ;*

» *2) Les entreprises actionnaires consentent une réduction de 8 % sur le montant des travaux. Ceux-ci seront dorénavant exécutés par un groupement juridiquement distinct de la société concessionnaire, groupement qui prendra à sa charge la totalité des risques techniques ;*

» *3) S'agissant de la voie rapide urbaine traversant Chambéry, l'Area accepte que la période d'émission des emprunts dont elle assure la charge ne soit pas limitée au 31 octobre 1975 conformément aux stipulations du cahier des charges, mais soit étendue jusqu'au 31 octobre 1978 ;*

» *4) Le financement des 1 milliard 200 millions de francs nécessaires à compter du 1er janvier 1977 sera le suivant (en millions de francs) : capital, 120 ; avances d'actionnaires en comptes bloqués, 43 ; emprunts non garantis par l'Etat, 382 ; emprunts garantis par l'Etat, 650.*

» *L'Etat ne fera donc aucune avance supplémentaire à Area. Son intervention comportera uniquement l'octroi de la garantie du Trésor à un peu plus de la moitié des ressources nécessaires. En contrepartie, il recevra une rémunération substantielle. L'ensemble de ces dispositions est satisfaisant pour l'autorité concédante.* »

Un mot encore : la Cour des comptes revient pour la deuxième fois sur cette affaire. En 1973 déjà, elle avait noté plusieurs anomalies dans la concession et l'exécution des autoroutes alpines.

(1) Principaux actionnaires de l'AREA : trois banques (Banque de Suez et Union des mines, Banque de l'Union européenne, Crédit du Nord et Union parisienne) ; sept entreprises de travaux publics (Campenon-Bernard, Citra-France, Compagnie française d'entreprise, Société chimique de Gerland, Société chimique routière et d'entreprises générales, Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, SPIE-Batignolles).

(2) Les intertitres sont de la rédaction.

NOMIQUE

la C.I.I.

Un ordinateur de milieu de gamme

JEAN-MICHEL QUATREPOINT

AVIS FINANCIER DES SOCIÉTÉS

THOMSON-BRANDT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 1977

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT Michel WALHAIN

Je ne voudrais pas prendre la parole sans m'associer personnellement et de façon très profonde à l'hommage que votre Conseil a rendu au président Paul Richard qui nous a quittés il y a un peu plus d'un an et dont nous gardons très fidèlement le souvenir.

***

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 1976, qui témoigne de la vitalité remarquable de notre groupe pendant cette année. Les comptes consolidés qui vous sont remis aujourd'hui apportent la confirmation du comportement satisfaisant de nos affaires. Je vous rappelle qu'en application de nos règles, ils comprennent pour la première fois les comptes de la Société L.M.T., consolidés avec ceux de Thomson-C.S.F.

INVESTISSEMENTS, BÉNÉFICES AUGMENTATION DE CAPITAL (une pour cinq)

Je mentionnerai notamment :

— le montant des investissements industriels, plus de 700 millions de francs en 1976, qui, s'ajoutant à ceux réalisés au cours des exercices précédents, ont permis la modernisation et le développement de nos installations : cet effort sera non seulement poursuivi mais encore amplifié en 1977 ;

— avant distribution, la marge d'autofinancement consolidée, passée de 624 millions de francs à 816 millions de francs, qui a permis de financer ces investissements industriels ;

— le bénéfice net consolidé, en progression plus importante que le chiffre d'affaires et qui s'établit à 288 millions de francs contre 198 millions de francs en 1975, la part du groupe s'élevant à 209 millions de francs contre 164 millions de francs.

Vous pouvez ainsi constater que le bénéfice par action de votre société est passé de 33,50 francs à 42,80 francs en 1976, malgré les charges exceptionnelles qui ont pesé sur l'exercice à la suite de la sortie du groupe de la grande Informatique et de son entrée dans le téléphone.

Nous avons ainsi abordé la période actuelle dans d'excellentes conditions financières, avec des stocks en général très réduits, un carnet de commandes substantiel, et après avoir mené à bien les opérations stratégiques indispensables dans les domaines de l'Informatique et du Téléphone.

C'est pourquoi j'ai proposé à votre conseil, auquel nous vous demanderons de donner les pouvoirs nécessaires, de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves, permettant d'attribuer une action gratuite pour cinq actions anciennes. Ces actions nouvelles auront droit au dividende sur les résultats de l'exercice 1977. Cette opération atténuera dans une certaine mesure, je l'espère, les déceptions que vous causent la limitation du dividende de l'exercice 1976 et la baisse du cours de notre action qui a, bien entendu, pour raison profonde l'incertitude engendrée par les prochaines échéances électorales.

LA CONJONCTURE

Depuis le début de l'année, les effets combinés de la politique budgétaire, de la lutte contre l'inflation et de l'encadrement du crédit se sont fait sentir sur le marché intérieur et la demande de biens de consommation durables s'est quelque peu ralentie. Ce phénomène s'est sensiblement accentué depuis le mois de mars.

Notre groupe a ressenti particulièrement les conséquences de ce ralentissement du fait de l'action de certaines grandes surfaces distribuant essentiellement des produits alimentaires, qui mènent depuis quelque temps une politique systématique de prix d'appel sur nos produits, choisis en raison même de la très grande notoriété de nos marques. Ces prix, spectaculairement bas, constituent un appât en vue d'attirer la clientèle vers d'autres rayons dont les articles sont plus rémunérateurs pour ces organisations de vente.

Les distributeurs specialistes de l'électroménager se voient à leur tour, pour conserver leur clientèle, obligés de baisser les prix de vente de nos produits. Ce faisant, ils ne disposent plus des marges normalement nécessaires pour couvrir les frais de commercialisation, d'installation et d'après-vente de produits à caractère assez technique.

Ils incitent, par conséquent, les consommateurs à porter leur choix sur des appareils d'importation qui sont vendus souvent beaucoup plus cher que les produits français comparables.

Confrontés à ces pratiques pernicieuses, dont les conséquences risquent d'être néfastes pour l'industrie française et donc pour l'emploi, les producteurs dans leur ensemble, et le Groupe Thomson en particulier, avaient le sentiment de se trouver désarmés en raison de certaines interprétations administratives de la réglementation de la concurrence et des prix.

Nous avons souligné auprès des Pouvoirs Publics la gravité de cette situation et je pense qu'avec leur appui nous allons pouvoir prendre des mesures qui nous permettront de retrouver rapidement la position qui nous revient légitimement sur le marché intérieur.

L'équilibre de la balance des paiements, sauvegarde de la valeur de notre monnaie, suppose non seulement cette « reconquête » du marché intérieur, mais aussi que soit poursuivi, dans tous les domaines, le développement des exportations.

PERFORMANCE DES EXPORTATIONS PRISES DE PARTICIPATION

Pour sa part, le Groupe Thomson n'a jamais ménagé ses efforts dans ce sens et a pu réaliser des performances particulièrement remarquables qu'il me paraît utile de souligner. Sur un total de ventes à l'étranger de 6 milliards de francs en 1976, près de 5 milliards ont été exportés directement de France, ce qui nous classe parmi les tout premiers exportateurs français. Fait essentiel, ces exportations comprennent une part considérable de travail français, ne mettant en œuvre que très peu d'énergie et de matières importées.

Après l'électronique professionnelle et l'équipement médical, où notre groupe a pris une position internationale de premier plan, nous enregistrons une progression sensible dans les domaines des biens de consommation durables, dont les exportations devraient encore augmenter de près de 50 % en 1977.

Le groupe a connu au cours des deux dernières années des difficultés dans le domaine des composants électroniques. Celles-ci devraient maintenant largement s'atténuer. A l'instar des autres gouvernements européens, conscients du danger couru par leur industrie, le gouvernement français a désormais décidé de participer à l'effort de recherche indispensable dans ce domaine. D'autre part, Thomson-C.S.F. vient de se rapprocher de son concurrent Silec Semi-Conducteurs et poursuit activement une politique d'accords internationaux qui devraient améliorer profondément les perspectives et les résultats de ses unités de composants.

Il vous a été indiqué que Thomson-Brandt, pour aider Thomson-C.S.F. à développer sa position dans l'industrie du téléphone, a pris en 1976, avec ses filiales financières, une participation de 16 % dans la Société Française des Téléphones Ericsson (S.T.E.). Pour compléter cette opération, votre société a présenté le mois dernier aux actionnaires de S.T.E. une offre publique d'échange d'une partie de leurs titres contre des actions L.M.T. Cette opération a été close il y a quelques jours avec un plein succès et notre participation dans S.T.E. se trouve aujourd'hui portée à plus de 38 % du capital. Les perspectives techniques et commerciales ouvertes à cette affaire et sa nouvelle organisation devraient lui assurer un prompt retour à l'équilibre.

1977

Il est très difficile de prévoir l'évolution de la conjoncture, et donc de nos résultats, d'ici la fin de l'année : elle dépendra en grande partie des perspectives politiques et du comportement psychologique des consommateurs.

Il est toutefois probable, sauf reprise sensible, que les résultats de 1977, malgré le soutien des unités en expansion et l'appui des marchés extérieurs, marqueront une certaine inflexion par rapport aux excellents résultats consolidés de 1976.

La direction, les cadres et l'ensemble du personnel de cette maison font face à cette conjoncture plus difficile avec un dynamisme, une compétence et un dévouement auxquels je rends hommage.

***

LES DOMMAGES D'UNE NATIONALISATION

Enfin, je me dois de vous dire quelques mots des hypothèques qui pèsent actuellement sur l'avenir de votre entreprise pour des raisons étrangères à sa situation industrielle et commerciale.

Vous savez, en effet, que le Programme Commun désigne parmi les secteurs à nationaliser celui de l'électronique, en précisant qu'il s'agit des ordinateurs. Or, paradoxalement, Thomson-Brandt figure dans la liste des groupes à nationaliser, alors que le Plan Calcul a pris fin en 1975 et que l'activité de Thomson-C.S.F. dans le domaine des ordinateurs, après la restructuration de la C.I.I., ne représentera en 1977 que 3 % de notre chiffre d'affaires consolidé.

Je sais bien que d'autres critères sont avancés pour tenter de justifier les nationalisations. Notre groupe ne répond à aucun d'entre eux.

Aucune de nos activités ne présente le caractère de service public. Personne ne peut sérieusement soutenir qu'il y aurait un intérêt quelconque à nationaliser l'électroménager, les lampes d'éclairage, les équipements radiologiques, les fils et câbles ou l'ingénierie.

Toutes nos unités sont confrontées à une concurrence nationale et internationale très active. Aucune d'entre elles n'a une position dominante. C'est ainsi que les activités de Thomson-C.S.F. dans le domaine des équipements électroniques sont consacrées à plus de 50 % aux marchés d'exportation, qui représentaient, à fin 1976, plus de 70 % de son carnet de commandes.

Quelle perte subiraient les intérêts français si les liens d'ordre économique, technique, voire amicaux, tissés depuis des décennies avec nos clients, dans le cadre d'une libre entreprise, étaient fondamentalement remis en cause par le bouleversement de nos structures économiques !

Quelle satisfaction, alors, chez nos grands concurrents étrangers, qui déploient tant d'efforts pour nous évincer de ces marchés !

Contrairement à ce que peut donner à penser une connaissance superficielle de nos affaires, nous ne sommes en rien comparables à ces groupes étrangers dont la taille même heurte souvent l'opinion. Nous n'en avons ni la structure ni les méthodes de gestion ; le Groupe Thomson, totalement décentralisé, constitue une fédération d'entreprises moyennes, exerçant leur activité dans des secteurs différents les uns des autres et dirigées par des responsables qualifiés disposant de l'autonomie de décision dont ils ont besoin pour être en mesure d'assurer efficacement le développement des affaires dont ils ont la charge.

Il serait d'ailleurs anormal qu'il en soit autrement si l'on considère que la plupart de nos activités sont placées dans le cadre de sociétés juridiquement indépendantes et dont les plus importantes ont leurs actions cotées en Bourse.

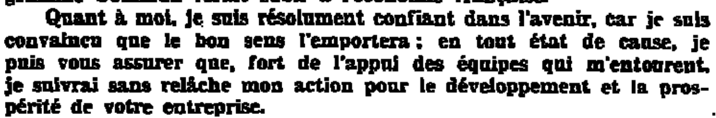
La responsabilité propre du Président de cette maison et des cadres qui l'assistent consiste à animer et à coordonner cet ensemble, à faire bénéficier les sociétés, chaque fois que leurs secteurs sont connexes, de l'effet de synergie que peut donner leur rattachement à un même groupe, à les assister dans le domaine financier et dans celui de la recherche, et enfin à assurer un contrôle rigoureux de leur gestion.

Je suis fermement convaincu que la nationalisation altérerait irrémédiablement cet ensemble, qui tire son efficacité de sa souplesse et de son dynamisme.

On m'objectera que, dans le passé, des entreprises industrielles et bancaires ont été nationalisées sans dommage apparent pour l'activité économique générale. Ma réponse rejoindra une réflexion déjà formulée par des dirigeants d'entreprises et des économistes. Notre pays a supporté ces mesures en raison de la coexistence d'un vaste secteur privé national, soumis à la loi du marché et ouvert à la concurrence internationale, et d'un secteur public limité bénéficiant d'une protection certaine. La nationalisation du crédit et des principales affaires industrielles d'une part, la planification bureaucratique d'autre part, précipiteraient notre pays dans un système écono-
isolée au sein de la Communauté Européenne.
mique radicalement nouveau et le placeraient dans une position

Il me paraît inutile de pousser plus avant la démonstration. Divers indices laissent heureusement supposer que l'opinion publique commence à réaliser l'immense dommage que l'application du Programme Commun ferait subir à l'économie française.

Quant à moi, je suis résolument confiant dans l'avenir, car je suis convaincu que le bon sens l'emportera ; en tout état de cause, je puis vous assurer que, fort de l'appui des équipes qui m'entourent, je suivrai sans relâche mon action pour le développement et la prospérité de votre entreprise.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CNT

Le prochain Emprunt 11 % 1977 de la C.N.T. sera émis à partir du 4 juillet prochain.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE

L'assemblée générale, réunie le 21 juin 1977, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 ainsi que les résolutions qui lui étaient présentées.

Dans son rapport, le conseil a souligné le caractère défavorable de la conjoncture ayant prévalu en 1976 dans la sidérurgie et les industries consommatrices de métaux non ferreux, ce qui a affecté l'activité des départements métaux-ferreux et non-ferreux de la Société. Par contre, elle a rendu compte des résultats satisfaisants obtenus par sa filiale, la Société Minière d'Anglade, tant sur le plan technique que financier.

Le bénéfice net, après amortissements, provisions et impôts, s'élève à 385 443 F contre une perte de 185 308 F pour l'exercice 1975.

L'assemblée a approuvé la proposition du conseil de mettre en distribution un dividende de 5 F par action, soit, avec un avoir fiscal de 2.50 F, un revenu global de 7.50 F par action, alors que pour l'exercice précédent le dividende s'élevait à 4 F correspondant à un revenu global de 6 F.

La désignation de la Société S.C.O.A. comme nouvel administrateur a été approuvée par l'assemblée générale. Le représentant permanent de la S.C.O.A. au conseil d'administration sera M. Emir E. Carlier, directeur général adjoint de cette société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE L'ORÉAL 24 JUIN 1977

L'assemblée générale des actionnaires, réunie sous la présidence de M. François Dalle, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1976 :

CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions de francs) ..... (+ 13,7 % à données comparabl.)	4 220	+ 16 %
BENEFICE NET CONSOLIDE (en millions de fr.).	199.2	+ 28 %
	1976	1975
Bénéfice net	195,2	150.8
Incidence des provisions pour investissement ...	+ 6,2	+ 7,1
Plus-values sur cession	— 2,2	— 3,6
	199.2	154.3
BENEFICE NET PAR ACTION (part du groupe en francs)	68,31	49.13

Le dividende net par action de 10,65 F (plus avoir fiscal de 5.325 F) sera mis en paiement le 18 juillet 1977.

Au cours du premier semestre 1977, le groupe L'OREAL a déjà effectué de nombreux lancements réussis, renforçant ainsi ses positions sur les différents marchés.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les prix en France et dans divers pays européens, le chiffre d'affaires, pour l'ensemble de l'année, devrait poursuivre une croissance proche de celle des années antérieures, tandis que le bénéfice net en valeur absolue devrait être voisin de celui de l'année précédente.

Le rapport de 1976 peut être obtenu (en français ou en anglais) à: L'OREAL, direction financière, 14, rue Royale, 75008 Paris.

COMPAGNIE NAVALE WORMS

50, boulevard Haussmann, Paris-8e.

EMPRUNT DE 60 000 000 DE F
en 480 000 obligations
à taux progressif de 125 F
convertibles en actions.

Prix d'émission : le pair, soit 125 F par obligation.

Jouissance : 1er juillet 1977.

Intérêt annuel :

— 10 % du 1er juillet 1977 au 30 juin 1981 ;
— 10,50 % du 1er juillet 1981 au 30 juin 1985 ;
— 11 % du 1er juillet 1985 au 30 juin 1989.

Taux de rendement actuariel brut au 1er juillet 1977 : 11,38 % (en cas de non-conversion).

Amortissement :

En sept ans au maximum, à partir du 1er juillet 1982, soit par tirage au sort, à des prix progressant chaque année de 139 F à 153.75 F, soit par rachats en Bourse.

Convertibilité en actions :

A tout moment, à partir du 1er juillet 1978, à raison d'une action de 100 F nominal pour une obligation.

Souscription des obligations :

Dans le public, à partir du 29 juin 1977, pour toutes les obligations non souscrites par les actionnaires.

BALO du 13 juin 1977.

Note d'information : visa COB n° 77-75 du 7 juin 1977.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 28 juin 1977, sous la présidence de M. Michel Bedat, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1976

Au niveau des résultats consolidés, après dotation de 53,24 millions de francs aux amortissements en 1976 contre 42,57 millions en 1975, le bénéfice net consolidé s'est élevé à 15,04 millions, contre une perte, pour l'exercice précédent, de 22,39 millions.

L'année 1976 se sera caractérisée par un élargissement des assises du groupe, notamment dans le domaine du chauffage central, et dans celui de la climatisation et électricité. Dans le secteur chauffage, la société nouvelle Idéal-Standard qui comptait pour la première fois un exercice complet au sein du groupe S.G.F. a enregistré un bénéfice net obtenu grâce à un niveau satisfaisant des ventes. Pour ce qui est de Francia-Hoval, dont la prise de contrôle effectif n'a pu être concrétisée avant le dernier trimestre 1976, l'exercice a été consacré à la réorganisation de l'entreprise.

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'est élevé, en 1976, à 2 004 millions de francs contre 1 307 millions en 1975. A structure comparable, il n'aurait atteint que 1 763 millions, soit une progression de 36 %, malgré le blocage des prix qui a sévi sur plusieurs mois de l'année écoulée.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 11 juillet 1977 contre remise du coupon numéro 46.

GRANDS MOULINS DE PARIS

Au cours de l'exercice 1976, le groupe industriel des Grands Moulins de Paris a écrasé 10 011 000 quintaux de blé et fabriqué 2 551 000 quintaux d'aliments pour le bétail.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 1 346 700 000 F, dont 359 300 000 F ont été réalisés à l'exportation.

La société a acquis un cash flow de 13 932 000 F et, après amortissements et provisions, un résultat bénéficiaire de 3 235 162 F.

L'assemblée générale du 28 juin a décidé la distribution d'un dividende de 4 F, qui donnera droit à un avoir fiscal de 2 F, et qui sera mis en paiement le 19 juillet.

L'assemblée générale a, d'autre part, coopté M. Jean-Louis Vilgrain en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jacques de Peyerimhoff, atteint par la limite d'âge.

LIBRAIRIE HACHETTE

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1977, réunie sous la présidence de M. Marchandise, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice net de 19 068 916 F.

L'assemblée a décidé la mise en paiement, le 19 juillet 1977, contre remise du coupon n° 92, d'un dividende de 4,50 F ouvrant droit à un avoir fiscal de 2,25 F, soit une distribution de 6,75 F.

Elle a réélu comme administrateur, pour trois ans, M. Henry Deroy et M. Dominique Leca.

GROUPE BABCOCK FIVES

Les assemblées générales ordinaires de la Compagnie industrielle et financière Babcock Fives et de sa filiale, la société Fives-Cail Babcock, se sont réunies le 24 juin 1977 sous la présidence de M. Jacques Joly.

L'assemblée générale de la Compagnie industrielle et financière Babcock Fives a approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice net de 23 870 675 F. Elle a décidé la distribution d'un dividende limité à 6,90 F par action de 50 F (soit, avec l'avoir fiscal, un revenu global de 10,35 F) pour tenir compte des recommandations des pouvoirs publics, et elle a pris acte de l'intention du conseil d'administration de reporter sur l'année prochaine la distribution d'un complément de 0,30 F par action, en sus du dividende afférent en propre à l'exercice 1977. L'an dernier, le dividende distribué avait été de 6,50 F et le revenu global de 9,75 F. Le dividende sera mis en paiement le 4 juillet 1977.

L'assemblée a, d'autre part, renouvelé le mandat d'administrateur de M. Jacques Joly, que le conseil a ensuite réélu président.

L'assemblée générale de Fives-Cail Babcock a approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui font apparaître, après dotation de 27 117 000 F aux amortissements et un impôt de 30 877 000 F, un résultat bénéficiaire de 35 761 074 F correspondant, après dotation à la réserve des plus-values à long terme, à un bénéfice courant pour l'exercice de 23 742 095 F. Le dividende a été fixé à 16,50 F par action de 100 F (soit, avec l'avoir fiscal, un revenu global de 24,75 F), se comparant au dividende de 15,50 F versé pour l'exercice précédent.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de M. Thomas Carlile et de M. Gustave Rambaud, et elle a nommé administrateur M. Raymond Fauvart. Le conseil a ensuite confirmé dans leurs fonctions M. Joly, président, et M. Fauvart, directeur général.

TAITTINGER C.C.V.C.

L'assemblée générale ordinaire annuelle, tenue à Reims le 20 juin sous la présidence de M. Claude Taittinger, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 qui, dans des circonstances difficiles et malgré une vive concurrence, ont permis de dégager un bénéfice net, en sensible amélioration, de 3 282 559 F contre 1 158 589 F en 1975, cela après 4 478 470 F d'amortissements et provisions (contre 3 190 465 F).

Elle a voté la distribution de 7,10 F par action (contre 6,70 F l'an dernier), ce qui, avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), assurera un revenu global par titre de 10,65 F (contre 10,05 F). Ce dividende, qui sera représenté par le coupon n° 24, sera mis en paiement à partir du 15 septembre.

L'assemblée a renouvelé, pour six ans, le mandat d'administrateur de M. Guy Taittinger.

Dans son rapport aux actionnaires, le conseil d'administration, après avoir tout d'abord mis l'accent sur l'augmentation spectaculaire des ventes de champagne et l'abondante récolte qui a suivi l'été ensoleillé de 1976, déplore le point sombre préoccupant de la réduction marquante des marges bénéficiaires des entreprises à l'exception, toutefois, de quelques sociétés comme Taittinger.

Pendant que les expéditions totales de la Champagne ont augmenté de plus de 25 %, en atteignant, en 1976, le nouveau record de plus de 153 millions de bouteilles, la société a vu les siennes s'accroître de 27 %, avec 3 464 000 bouteilles (contre 2 723 000 bouteilles en 1975), dont 57 % sur le marché français et 43 % à l'exportation (contre, respectivement, l'an dernier, 63 % et 37 %).

Le chiffre d'affaires hors taxe a été, rappelons-le, de 90 113 000 F contre 69 595 000 F, soit un accroissement de près de 30 % ; la vente des produits Taittinger-Import a concouru à ce chiffre pour 8 361 000 F hors taxe, contre 6 806 000 F en 1975.

Ce développement des activités a eu pour heureux résultat de diminuer proportionnellement le poids du stock qui, atteignant environ 12 500 000 bouteilles au 31 décembre 1976, ne représentait plus à cette date que trois fois et demie le montant des expéditions annuelles.

Dans les vignobles de la société, qui couvrent une superficie de 234 hectares, la récolte, qui, à elle seule, assure 50 % du remplacement des sorties a, en 1976, atteint 1 987 000 kilos d'appellation contrôlée champagne, contre 1 795 000 kilos en 1975.

Parlant du premier semestre de 1977, le conseil signale que le chiffre d'affaires est sensiblement égal à celui enregistré au cours de l'année précédente.

Evoquant ensuite la marche et les résultats des filiales dont la politique de diversification est conduite par la Société du Louvre et le Consortium industriel et financier, le rapport présenté aux actionnaires indique que pour la plupart d'entre elles les résultats ont été bénéficiaires.

SOMMER - ALLIBERT

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 28 juin 1977, sous la présidence de M. Bernard Deconinck.

Le groupe :

L'année 1976 peut être considérée comme une année de reprise de l'activité, puisque, sans bénéficier encore de l'incidence du rapprochement Balamundi et Dalami, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 1 682 millions de francs, soit une croissance de près de 19 % par rapport à l'exercice 1975.

Après une dotation de 96 millions de francs aux amortissements, du même ordre de grandeur que pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation consolidé traduit une progression de 168 % atteignant 82,9 millions de francs contre 30,9 millions en 1975.

Société Sommer Allibert :

Les revenus de la Société Sommer Allibert se sont élevés à 63,90 millions de francs en 1976 contre 47,81 millions en 1975.

Cette progression sensible est due pour partie aux loyers provenant du nouvel immeuble de Neuilly, qui est entré en 1976 dans sa première année de fonctionnement, ainsi que de l'augmentation des intérêts reçus et des dividendes perçus des filiales.

Après dotation aux provisions pour dépréciation de titres et de prêts pour 3,60 millions, le bénéfice net de la Société s'établit pour l'exercice 1976 à 21,03 millions contre une perte de 653 000 F en 1975.

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende net par action de 17,90 F qui, rajouté à l'impôt déjà versé au Trésor de 8,95 F, forme un revenu global de 26,85 F contre 25,20 F au titre de l'exercice précédent.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juillet 1977 contre présentation du coupon n° 5.

HITACHI, Ltd.

La cent huitième assemblée ordinaire s'est tenue le 28 juin 1977 à Tokyo et a approuvé les comptes au 31 mars 1977 (société mère seulement), dont les éléments essentiels sont repris ci-après :

(En millions de yens.)

	1975 1-4-75/3-3-76	1976 1-4-76/31-3-77
Commandes reçues	1 365 900	1 367 400
Ventes nettes ..	1 089 600	1 294 900
Bénéfice net......	19 370	30 380
Dividende ordinaire.	5 yens par action	6 yens par action (1)
Carnet comm. à fin de période	976 000	987 400

(1) Dont 3 yens ont été mis en paiement en décembre 1976 à titre de dividende intérimaire.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS MARITIMES

(Groupe COMPAGNIE NAVALE WORMS)

L'assemblée générale ordinaire de la Société française des transports maritimes, filiale principale de la Compagnie navale Worms, s'est tenue au siège de la société le 27 juin 1977 sous la présidence de M. Jean Barnaud afin d'approuver les comptes de l'exercice.

Le rapport du conseil rappelle les axes généraux de la politique suivie ces dernières années par la société et ses filiales d'exploitation. Cette politique a été fondée sur la diversification industrielle et géographique des activités, la répartition des risques et la recherche d'accords nationaux et internationaux. Elle s'est traduite par un effort exceptionnel en matière d'investissements et, tout récemment, par une action destinée au renforcement des structures financières du groupe.

Ces mesures ont déjà permis de limiter les effets d'une crise sans précédent par son ampleur et sa durée tout en assurant le plein emploi de la flotte. Elles permettront, en outre, à la Société française de transports maritimes, de profiter, le temps venu, dans les meilleures conditions, de toute amélioration de la conjoncture et autorisent dorénavant des investissements plus progressifs.

L'exercice 1976 a vu la mise en service de six nouveaux navires pour 552 495 tonnes de port en lourd. La flotte en service le 27 juin 1977 atteint 2 701 893 tonnes de port en lourd pour quarante-six navires. L'âge moyen de la tonne de port en lourd est inférieur à quatre ans.

A la même date, neuf navires pour 190 350 tonnes restent en commande.

Les recettes d'exploitation sur base quirataire nette s'élèvent à 721,2 millions de francs ; les charges directes de même nature s'élèvent à 531,2 millions. Ces chiffres laissent un résultat d'exploitation des navires de 190 millions.

Après imputation des frais généraux et frais financiers, ces derniers en augmentation sensible par suite de la modernisation de la flotte, le bénéfice d'exploitation, avant amortissements et provisions, est de 93.7 millions.

Toutefois, les plus-values de cession et pertes et profits exceptionnels portent la marge brute d'autofinancement avant amortissements et provisions, à 162 millions sur lesquels le conseil, poursuivant sa politique d'amortissements, a prélevé 125 millions au titre du matériel naval.

Le bénéfice net comptable, après provisions et impôts, ressort à 20.9 millions de francs (à comparer à 8,4 millions l'année précédente) et a été affecté en totalité à la réserve correspondant aux plus-values à long terme.

L'assemblée a approuvé la distribution de 7,7 millions de francs prélevés sur la prime d'apport ; chaque action recevra un dividende de 5,86 F assorti d'un avoir fiscal de 2,93 francs, soit un revenu global de 8,79 francs à comparer à 8.25 F pour l'exercice précédent.

L'assemblée a nommé un nouvel administrateur, M. Jean Bucquet, président-directeur général de Worms services maritimes. M. Nicholas Clive Worms, président-directeur général de Pechelbronn, a été désigné par cette société pour la représenter au conseil en remplacement de M. Guy Brocard, président d'honneur.

LIBRAIRIE HACHETTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 1977

Extraits de l'allocution prononcée par M. MARCHANDISE
Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez appris lors de la lecture du rapport du Conseil, les résultats de l'exercice 1976 permettent de vous proposer la reprise d'une distribution.

En ce qui concerne le dividende, je voudrais d'abord vous dire que notre souci constant sera, par une bonne gestion, de retrouver un niveau convenable et régulier de distribution.

En ce qui concerne le cours du titre, la Bourse étant un marché sur lequel les prix se définissent en fonction de l'offre et de la demande, il serait quelque peu académique de déplorer sa faiblesse. Je dois cependant souligner qu'elle est singulière puisque notre capitalisation est actuellement de l'ordre de 210 millions de francs alors que l'ensemble de nos actifs immobiliers et de nos participations raisonnablement apprécié représente un montant très largement supérieur.

Pour Hachette, comme pour la plupart des valeurs cotées, la valeur anormalement basse des titres résulte en partie du régime fiscal défavorable qui leur est appliqué. Je souhaite vivement que les Pouvoirs Publics comprennent la gravité d'une dépréciation qui compromet le bon fonctionnement financier des sociétés et qui a fait des actionnaires de véritables sinistrés de la vie économique française.

Notre activité principale demeure le secteur du livre dont la rentabilité s'est beaucoup améliorée.

Le second volet de notre activité concerne la presse. Dans ce domaine, il a fallu tout à la fois désinvestir, comme nous l'avons fait pour France-Soir et pour plusieurs périodiques et renforcer notre groupe de presse, notamment par le contrôle de certaines publications issues du Groupe Prouvost. Les titres que notre Société détient sont pratiquement tous bénéficiaires ou équilibrés. Certains, vous le savez, ont un grand renom, en particulier Télé 7 jours et le Point. Ce dernier a enregistré cette année des bénéfices très substantiels.

On ne peut séparer la presse de sa distribution, et vous savez le rôle très important qu'Hachette joue dans ce domaine, en France comme à l'Etranger. En France, nous assumons la direction générale des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne. Une réforme mûrement concertée avec la presse a renforcé le contrôle effectif que ses représentants exercent sur la gestion de cette société. Il s'ensuit un équilibre, qui est considéré comme solide et profitable aux parties en cause, entre les intérêts de la presse et ceux de l'opérateur. Dans certains pays proches où la distribution de la presse n'est pas réglementée comme en France, nous y contribuons dans un climat de libre concurrence avec un très grand succès dû fondamentalement à la qualité de nos services.

Je voudrais également vous dire quelques mots du secteur audio-visuel.
Hachette a dû, dans ce domaine, revoir sa politique. Des désinvestissements qui concernaient Hachette Formation Conseil et Sonopresse ont été opérés. En revanche, les activités saines ont été maintenues et développées. Il faut mentionner particulièrement Channel 80 dont le niveau d'activité est actuellement important, et Télé-Hachette qui a notamment produit cette année "La Fête Sauvage", donnant ainsi la preuve de la qualité de ses créations.

En 1976, notre chiffre d'affaires consolidé hors taxes a été de 4,7 milliards contre 4,15 en 1975. La part de Hachette dans le résultat hors plus et moins-values sera de l'ordre de + 30 millions contre – 4 millions.

Elle sera, après plus et moins-values, de l'ordre de 50 millions contre 2,6 millions en 1975.

En ce qui concerne les premiers mois de 1977, je ne peux vous donner que les indications suivantes:

Le chiffre d'affaires de la Société Hachette proprement dite à fin mai a été de 625 millions, en progrès de 11,9 % par rapport à 1976.

Cette progression est la résultante d'une bonne tenue des ventes de livres (+ 15 %), d'une situation moins favorable aux agences, car le prix des publications a très peu évolué et d'un progrès modéré des bibliothèques de gares.

Pour la presse, nos principales publications ont bien commencé l'année. Il en est de même pour les filiales à l'Etranger.

Je dois également mentionner les premières conséquences des efforts entrepris dans le domaine de l'imprimerie. Brodard et Taupin a une charge de travail importante. C'est également le cas de la Néogravure, mais l'avenir de cette entreprise, qui n'a survécu que grâce aux efforts financiers consentis par ses actionnaires, est lié à la mise en œuvre des améliorations techniques récemment définies. Cette action suppose, pour être efficace, le succès de la concertation avec les partenaires sociaux, qui est actuellement en cours. Elle ne permettra toutefois d'alléger qu'à partir de 1978 la charge que fait peser la Néogravure sur nos comptes consolidés.

Pour conclure, Mesdames, Messieurs, je vous demande la permission de vous faire part de mes réflexions personnelles sur la brève expérience que j'ai acquise depuis deux ans au sein de cette Maison.

Sous le contrôle et avec l'appui unanime de notre Conseil d'Administration, trois règles ont dicté mon action et celle de mes collaborateurs :

- D'abord le respect du passé, celui des exemples de mes prédécesseurs et plus particulièrement de Louis Hachette dont nous venons, cette année, d'honorer la mémoire à l'occasion du Cent Cinquantenaire de l'entreprise qu'il a fondée. Il alliait tout naturellement la sagesse et l'audace, dans un temps où le " management" n'existait pas encore, mais où le bon sens était la règle et la condition du succès.

- Mon second principe est de développer les secteurs prometteurs et de se dégager de ceux qui obèrent le développement de notre action comme nos résultats. C'est une politique difficile que j'ai commencé à mener en préférant toujours la voie de la cession à celle de la cessation d'activités. Elle sera poursuivie en cas de nécessité, en tenant largement compte des problèmes d'emploi qu'elle peut poser.

Enfin, la direction d'une entreprise comme celle-ci ne peut, par sa nature même, se concevoir que dans le cadre d'un travail d'équipe. J'ai rencontré depuis deux ans beaucoup de compétence et de bonne volonté à tous les niveaux. Il faut, selon la meilleure tradition d'Hachette, seconder ceux qui apportent à nos efforts, leur foi, leur enthousiasme et leur imagination.

ES SOCIÉTÉS

TAITTINGER C.V.V.C. — SOMMER-ALLIBERT — FIVES — HITACHI, Ltd.

LIBRAIRIE HACHETTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 1977

de l'allocution prononcée par M. MARCHANDISE
Président du Conseil d'Administration

[illegible]

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
29 JUIN

Alourdissement

Amorcée depuis le début de la semaine, la baisse des cours s'est très sensiblement accentuée ce mercredi à la Bourse de Paris dans un marché toutefois peu actif.

Le mouvement s'est étendu à tous les compartiments sans distinction, la construction électrique, la métallurgie, les magasins, le bâtiment, et le secteur bancaire payant, comme à l'habitude, le plus lourd tribut.

Sur les cent quatre-vingt-deux valeurs inscrites à la cote, un peu plus de la moitié ont été passablement malmenées, subissant des pertes s'échelonnant de 1 % à 6,7 % (Marine Wendel).

Le nombre de hausses s'est considérablement réduit. L'on n'en a guère relevé beaucoup plus de dix, les meilleurs scores étant enregistrés par C.M.-Industries (+ 2,9 %), Bail Equipement (+ 2,7 %) et Crédit foncier immobilier (+ 2,5 %). Bref, les différents indices ont fléchi d'un peu plus de 1,6 %.

Le désaccord intervenu entre les partis de la majorité sur la tenue d'une rencontre « au sommet » a produit une mauvaise impression sur le marché. Objet de toutes les conversations, la nouvelle a jeté le trouble dans le rang des opérateurs, tout disposés ces derniers temps à croire que la hache de guerre avait été enterrée. Elle a indiscutablement pesé sur les cours. Les besoins en liquidités générés par l'échéance semestrielle et les premiers grands départs en vacances ont fait le reste. Notons toutefois que les courants d'échanges sont restés dans l'ensemble peu étoffés et que du côté étranger les commentaires sur la Bourse de Paris sont plutôt favorables. Mais entre les déclarations d'intention et les actes, il existe un fossé. Sera-t-il franchi ? Les premières séances du mois de juillet pourraient être révélatrices.

Sur le marché de l'or, toujours anémique, les cours du métal ont fléchi. Le lingot a cédé 135 F à 23 050 F (après 23 100 F). Le napoléon, cependant, a progressé de 0,10 F à 240,10 F.

LONDRES

Les cours continuent à céder du terrain dans un marcé calme. Les industrielles s'effritent, mais les pétroles sont mieux disposés. Légère reprise des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 142 95 contre 142 35

VALEURS	CLOTURE 29/6	COURS 30/6
Beecham	486 ...	482 ...
British Petroleum	926 ...	928 ...
Courtaulds	132 ...	138 ...
De Beers	268 ...	264 1/2
Imperial Chemical	408 ...	404 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	207 ...	209 ...
Shell	570 ...	569 1/2
Vickers	186 ...	186
War Loan 3 1/2 %	28 7/8	28 13/16
*West Driefontein	18 1/2	18 5/8
*Western Holdings	14 1/4	14 3/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1976.)

	28 juin	29 juin
Valeurs françaises	90,1	88,6
Valeurs étrangères	100,1	99,4
Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)		
Indice général	58,5	57,6

NOUVELLES DES SOCIETES

LESIEUR-COTELLE. — « Le bénéfice net de l'exercice 1977 pouvant être voisin de celui réalisé en 1976 (68,15 millions de francs), le président, M. Michel Lesieur, a déclaré qu' « une reprise en main énergique de la gestion du groupe apparaissait dénuée de tout fondement ». Rappelons que c'est le conseil de la Compagnie de navigation mixte qui avait porté cette appréciation sur la gestion du groupe Lesieur.

S.C.O.A. — Bénéfice du premier semestre : 13,6 millions de francs (+ 11 %) pour un chiffre d'affaires (interventions commissionnées incluses) de 735 millions de francs (+ 40 % à structure comparable). Résultat net consolidé : 62,7 millions de francs (+ 21,04 %) pour un chiffre d'affaires de 3 378 millions de francs (+ 22 %).

CLUB MEDITERRANEE. — Résultat brut avant impôts et intéressement pour le premier semestre : 17,58 millions de francs (+ 36,6 %) pour un chiffre d'affaires T.T.C. de 443,56 millions de francs (+ 24,5 %).

L'AIR LIQUIDE. — « Si les résultats du premier semestre se confirment », a déclaré le président, « le dividende devrait pouvoir être maintenu sur les actions nouvelles (une gratuite pour quatre) », ce qui correspondrait à une augmentation de la distribution de 25 %.

NEW-YORK

La baisse se ralentit

Pour la troisième séance consécutive, les cours ont fléchi mercredi à Wall Street. Le mouvement de baisse s'est toutefois très sensiblement ralenti, un léger redressement, opéré vers la clôture, ayant permis d'effacer une partie des pertes initiales. Finalement, l'indice des industrielles s'est inscrit à 913,33, à 2,29 points au-dessous de son niveau précédent.

L'activité a été plus faible : 19 millions de titres ont changé de mains contre 22,67 millions la veille.

En dépit du sursaut final favorisé par la décision des pays de l'OPEP de ne pas relever le prix du pétrole le 1er juillet, la morosité semble s'être de nouveau emparée du marché. La reprise économique s'essouffle. La baisse du principal indicateur économique en mai, la première depuis le début de l'année, le confirme. D'après le secrétaire au commerce, le rythme de croissance enregistré durant le premier trimestre (+ 6,9 %) ne pourra être maintenu, et pour l'année entière il faut s'attendre à un taux de 5 — 5,50 % inférieur aux prévisions. Seul élément un peu réconfortant, l'inflation ne devrait pas excéder 6 % ou 6,5 %. Maigre satisfaction.

VALEURS	COURS 28/6	COURS 29/6
Alcoa	53 3/8	52 7/8
A.T.T.	63 1/2	63 1/2
Boeing	56 5/8	57 3/8
Chase Manhattan Bank	33 ...	32 7/8
Du Pont de Nemours	115 3/4	115 3/4
Eastman Kodak	58 1/8	58 1/2
Exxon	52 7/8	52 3/4
Ford	46 1/4	46 1/4
General Electric	56 1/4	56 3/8
General Foods	33 5/8	33 3/8
General Motors	68 1/2	68 5/8
Goodyear	20 3/8	20 1/8
I.B.M.	264 1/8	265 3/4
I.T.T.	35 5/8	35 3/4
Kennecott	29 1/8	29 ...
Mobil Oil	67 7/8	68 ...
Pfizer	26 7/8	26 1/4
Schlumberger	68 1/4	68 3/8
Texaco	28 1/2	28 5/8
U.A.L. Inc.	20 3/8	20 1/8
Union Carbide	49 1/4	49
U.S. Steel	38 5/8	38 3/4
Westinghouse	21 1/2	21 1/2
Xerox	47 7/8	48 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29/6	30/6
1 dollar (en yens)	268 90	267 30

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 8 7/8 %

BOURSE DE PARIS - 29 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	..	2 236
5 %	58 20	2 041
5 % 1920-1980	144	2 041
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France I.A.R.D.	182 ..	175
France (La)	342	331
GAN (Sté) Centr.	618	617
Locabail immob.	172 60	170 ..
Locafinancière	122 ..	122 50
Lyon-Alemand	97 ..	97
Immuvest	82 50	82 60
Cie Lyon. Imm.	91	91 10
UFIMEG	81 50	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/6
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/6
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. PROCHE-ORIENT
— La préparation du voyage de M. Begin à Washington.

3. OUTRE-MER
— POINT DE VUE : « L'échec du plan vert en Guyane », par J.-E. Vié.

3. AFRIQUE
— Les conflits territoriaux au Sahara sont au centre des débats de l'O.U.A.

4. ASIE

4. AMÉRIQUES

5 - 6. EUROPE
— L'eurocommunisme apparaît plus dangereux que le maoïsme aux yeux des idéologues communistes.

14 à 16. POLITIQUE
— Les travaux parlementaires.

LE MONDE DES LIVRES
PAGES 17 A 22
LE FEUILLETON de B. Poirot-Delpech : Un conteur...
LIBRES OPINIONS : « les Gloutons », par Louis-Gabriel.
ROMANS : Pierre de Calan entre le patronat et la Grande Trappe.
HISTOIRE : Il n'y avait pas que l'Affiche rouge...
IDEES : Le pari théorique de Julia Kristeva.
LETTRES ETRANGERES : Yachar Kemal et les contes d'un long hiver.
DOSSIERS : Les ambitions de Jimmy Carter.

23. ÉDUCATION
— Le Syndicat des instituteurs est réuni en congrès à Nancy.

23. RELIGION
— Après l'ordination de quatorze prêtres par Mgr Lefebvre à Ecône.

24. JUSTICE

25. SPORTS
— FOOTBALL : les difficultés des clubs professionnels.

26 à 28. ARTS ET SPECTACLES
— MUSIQUE : premiers concerts au Marais.
— DANSE : le concours de Moscou.
— THEATRE : le Magic Circus n'ira pas à Avignon.

32. ÉQUIPEMENT
— L'opposition au programme nucléaire.

32. D'UNE RÉGION A L'AUTRE
— POINT DE VUE : « Des collectivités libérées », par Jean Rey.

32 à 34. LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE
— « Les nationalisations aujourd'hui est demain » (III), par François Renard.
— Le rapport annuel de la Cour des comptes.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (26)
Annonces classées (30 et 31) ; Aujourd'hui (25) ; Carnet (24) ; « Journal officiel » (25) ; Météorologie (25) ; Mots croisés (25) ; Loterie nationale (25) ; Loto (25) ; Bourse (37).

A compter du 1er août

3 700 000 non-salariés vont bénéficier des mêmes prestations d'assurance-maladie que les salariés

Il y a un an, le CID-Unati de M. Gérard Nicoud refusait l'augmentation des cotisations d'assurance-maladie (1) décidée pour combler le déficit de l'institution et brûlait des dizaines de milliers d'appels de cotisations. Aujourd'hui, M. Boucard, président de la caisse (CANAM) et membre du CID-Unati, rend un hommage chaleureux à Mme Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Un peu plus d'un million huit cent mille commerçants, artisans et professions libérales — au total trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille personnes avec les épouses et les enfants — vont bénéficier, à compter du 1er août d'une meilleure couverture contre les risques de la maladie. En revanche, l'augmentation des cotisations ne sera effective que deux mois plus tard le 1er octobre, décalage dont l'effet psychologique n'est pas négligeable. Dans le passé, notamment lors de la mise en place du système en 1969, la méthode inverse avait provoqué une levée de boucliers. Trois séries de mesures sont décidées :

● *Les prestations* sont améliorées dans trois cas :

— Les frais d'hospitalisation du premier au trentième jour, même s'il y a un acte chirurgical coté à moins de 50 K, seront remboursés à 80 % comme pour les salariés, au lieu de 70 % actuellement ;

— Les frais d'hospitalisation entraînés par une maternité seront remboursés dans tous les cas à 100 %, comme pour les salariés, au lieu de 70 % ;

— Les produits pharmaceutiques délivrés aux assurés atteints d'une affection de longue durée seront remboursés à 100 % au lieu de 80 % à 50 % selon les cas.

De ce fait, les seules différences qui persisteront, en août, avec le régime des salariés porteront sur les indemnités journalières (non prévues chez les indépendants), sur les frais dits de petits risques (remboursés à 50 % au lieu de 75 à 100 %) et, dans les cas de maladie longue et coûteuse, sur les consultations (80 % au lieu de 100 %), les frais de petit appareillage, les analyses et cures thermales (80 % au lieu de 100 %).

● *La situation de certains bénéficiaires* sera en outre améliorée : auront droit aux prestations maladie les veuves qui reçoivent une pension de réversion à cinquante-cinq ans au lieu de soixante ou soixante-cinq ans et les jeunes libérés du service national et sans emploi pendant douze mois au lieu d'un.

En outre, certains retraités seront exonérés des cotisations quand leur revenu est inférieur à 15 000 F par an (au lieu de 16 500 F actuellement).

● *Pour financer ces améliorations*, trois décisions ont été prises : aménagement des circuits financiers qui accordent à la CANAM la « maîtrise totale » de la trésorerie ; augmentation des cotisations à compter d'octobre 1977 (7,65 % dans la limite du plafond de la Sécurité sociale — 43 320 F. — au lieu de 7,35 % et 4 % au lieu de 3,50 % sur la totalité des revenus lorsqu'ils ne dépassent pas quatre fois ce plafond — 173 280 F) ; enfin, une participation financière accrue de l'État par le relèvement de huit cents à mille fois le SMIC de la cotisation versée par les pouvoirs publics au titre des bénéficiaires du Fonds national de solidarité (119 000 en 1977).

L'effort contributif qui est demandé aux non-salariés, notamment aux plus aisés (2), n'est certes pas celui prévu par la commission des revenus du VIIe Plan (11,65 % au lieu de 12,54 %), mais, compte tenu de l'amélioration des prestations, il constitue un pas important vers l'harmonisation des régimes sociaux prévue pour 1978.

Reste à régler le problème de l'équilibre d'un régime qui n'a jamais réussi ces dernières années à combler son déficit, même si l'on note une certaine stabilisation, et qui, à l'instar d'autres institutions, a besoin régulièrement d'avances de trésorerie. L'épineux problème de la compensation démographique, qui porte sur une somme de 7 milliards de francs pour l'ensemble des régimes sociaux, doit lui aussi être réexaminé en 1978, comme l'Etat et les parlementaires s'y sont engagés.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) 10,85 % au lieu de 9,40 %.
(2) Le non-salarié dont les revenus s'élevaient, en 1976, à 21 000 F verra sa cotisation augmenter de 7,30 %, et pour celui dont les revenus atteignaient 60 000 F, l'augmentation sera de 16 %.

● *La C.F.T.C.* indique, dans un communiqué, que ses dirigeants sont reçus par M. Raymond Barre vendredi matin 1er juillet et qu'« *elle compte évoquer en particulier les problèmes de l'emploi et de la relance de la politique contractuelle, tant dans le secteur privé que dans les secteurs public et nationalisé* ».

DEVANT LA COUR D'APPEL DE PARIS

LIP : la fin ou le recommencement ?

La troisième chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Albert Jourdan, dira, le 8 juillet, si Lip « c'est » vraiment « fini », comme le proclamait bien inconsidérément M. Pierre Messmer, en décembre 1973, ou bien si l'entreprise de Palente peut renaître une seconde fois des braises soigneusement entretenues par les ouvriers bisontins.

Pour que cette résurrection soit possible il faut d'abord que le jugement du tribunal de commerce de Paris qui, le 3 mai 1976, a prononcé la mise en liquidation de la société horlogère, soit infirmé et qu'un mandataire de justice soit désigné pour les opérations de redémarrage : c'est ce qu'ont demandé, mercredi 29 juin, en appel, Mes François Nativi, Henri Legrand, et Hélène Masse, au nom du comité d'entreprise de la firme du Doubs.

Pour Me Garnier, avocat des syndics, la situation est claire : la société Lip était bel et bien en état de cessation de paiements en avril 1976, « *avec une différence d'au moins 30 millions de francs entre le passif et l'actif* » ; il n'existe plus aujourd'hui ni disponibilités ni plan sérieux susceptible d'aboutir à un concordat. L'entreprise de Palente, qui n'a plus de dirigeants, est « *une ombre, une femme sans tête* ».

Les défenseurs des « Lip » ont répliqué : l'usine est prête à repartir, il ne manque pas un rouage ; elle est adaptée au marché moderne de l'horlogerie ; elle répond aux technologies les plus avancées — avec un secteur de recherches particulièrement brillant, qui a aussi mis au point, en collaboration avec l'université de Besançon, le stimulateur cardiaque le plus petit du monde ; elle possède un personnel hautement qualifié... Du reste, a noté Me Nativi, l'outil de production n'a jamais été mis en cause, et tout a été « *amoureusement* » conservé en l'état par les ouvriers bisontins. Me Hélène Masse a fait remarquer que les syndics avaient pris une « *grave responsabilité* » en faisant récemment couper le courant électrique, que les travailleurs de Palente viennent de rétablir non sans risques corporels (*le Monde* du 29 juin) : l'absence de courant aurait entraîné, selon l'avocate, l'inondation du secteur de recherches et la détérioration du stock de montres, gardées en chambre froide à 4 degrés.

Il s'est agi d'un « *sabotage délibéré, organisé* », a affirmé Me Legrand, en reprenant la genèse de l'affaire à partir du premier redémarrage de mars 1974. Les difficultés financières n'étaient pas niables, mais Lip était-il ce « *gouffre sans fond* », ce « *panier percé* » dénoncés de toutes parts ? Selon Me Nativi, qui cite une ribambelle de chiffres, le déficit était beaucoup moins important que ne le laisse croire la comptabilité d'avril 1976, qui ne fait pas mention, notamment, des amortissements et de certaines subventions d'équilibre, sans parler de la valeur du stock de montres.

Pour Me Legrand, « *Lip était en train de gagner son pari en janvier 1976* ». Mais, en dehors même de l'attitude des actionnaires de la société horlogère et de la profession en général, des « *causes extérieures* » sont venues tout bouleverser. Entre autres : la déclaration du président de la République, qui assure à ce moment-là que « *Lip aura accès aux procédures normales applicables aux entreprises en difficulté* », et la petite annonce qui paraît dans la presse pour recruter un directeur général... Les effets psychologiques sont d'autant plus désastreux que les réseaux de distribution, reconstitués à grand-peine, sont ultra-sensibles au moindre battement raté de l'usine de Palente : la vente des montres, qui avait dépassé les prévisions les plus optimistes, chute alors à une vitesse vertigineuse.

Me Legrand rappelle ce mot de Jean Sargueil, dernier président de Lip, décédé le 24 avril 1976 : « *Je n'ai jamais rencontré autant de haine autour d'une entreprise.* »

M. C.

Sur les marchés des changes

LA BAISSE DU DOLLAR S'ACCENTUE : 4,92 F

La baisse du dollar sur les marchés des changes, déjà sensible mercredi, s'est poursuivie et accentuée jeudi. A Paris, le cours de la monnaie a glissé en dessous de 4,92 F, au plus bas depuis neuf mois ; à Francfort, il est revenu de 2,35 DM, mardi, à 2,3350 DM ; à Tokyo, il est tombé à 2,66 yens, retrouvant presque son niveau de 1973. La livre et la lire suivent le dollar dans sa baisse, tandis que le franc ne cède que peu de terrain par rapport aux monnaies fortes : le deutschemark à Paris vaut 2,1056 F, contre 2,0980 F la semaine dernière.

A Rennes

SEPT MILITANTS D'EXTRÊME DROITE CONDAMNÉS POUR DIVERSES AGRESSIONS

(De notre correspondant.)

Rennes. — Sept militants d'extrême droite ont comparu, mercredi 29 juin, devant le tribunal de grande instance de Rennes pour répondre d'une série d'agressions commises dans cette ville. Dans la nuit du 10 au 11 janvier 1976, une expédition punitive avait été montée contre la paroisse Saint-Augustin, jugée trop à gauche. Des pavés et un « cocktail *Molotov* » avaient été lancés contre l'édifice. Reconnus coupables, MM. Jean Fuseau, vingt-cinq ans, dessinateur, responsable rennais du Front de la jeunesse, et Marcel Martin, dix-neuf ans, ont été condamnés à six mois d'emprisonnement avec sursis. Deux autres militants ont été relaxés. Pour le vol de la caisse du Front de la jeunesse, M. Martin s'était déjà vu infliger deux ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois ferme.

Le 15 février 1976, à la gare routière de Rennes, des manifestants de gauche, qui se rendaient à Paris pour assister à un meeting de soutien aux soldats emprisonnés, avaient été agressés par un commando d'extrême droite (« le Monde » du 17 février et du 25 mars 1976). Pour ces violences, M. Fuseau a été condamné à deux ans d'emprisonnement, dont quatre mois ferme, sans révocation d'un sursis assortissant une peine de huit mois prononcée le 6 janvier dernier. Quinze mois de la même peine, dont un avec sursis, ont également été prononcés à l'encontre de M. Martin. Et trois militants de Tours, qui avaient pris part à cette action, M. Philippe Brainfour, vingt et un ans, Bernard Ceccaldi, vingt-deux ans, et Paul Doliveux, vingt et un ans, ont été condamnés à quatre mois avec sursis.

Le tribunal a aussi prononcé contre MM. Fuseau et Martin une peine de deux mois d'emprisonnement avec sursis et 400 F d'amende pour une autre agression commise à l'intérieur de la faculté de droit occupée, le 27 février 1976.

L'ensemble de ces peines bénéficie de la confusion. A la sortie du palais, M. Fuseau a été interpellé par la police. Il devra s'expliquer sur les blessures infligées à un consommateur d'un café rennais, blessé à l'œil au cours du mois de juin dernier.

● *L'auteur de l'attentat contre une réunion de militants antinucléaires* à Grenoble (Isère), le 28 juin (*le Monde* du 30 juin), M. Christian Péroncel, âgé de vingt-huit ans, qui avait été arrêté sur-le-champ par des habitants du quartier, a été inculpé le 29 juin de violence et voie de fait, ainsi que de port d'arme et détention de munitions sans autorisation. Il a été écroué à la prison de Varces. M. Péroncel, qui avait tout d'abord prétendu appartenir à l'organisation Ordre noir international, a reconnu avoir agi de sa propre initiative.

En Allemagne fédérale

Une partie du patronat porte plainte contre la loi sur la cogestion

De notre correspondant

Bonn. — Plusieurs associations allemandes d'employeurs et quelques grandes sociétés industrielles, comme Daimler-Benz, Hœchst et Bayer, ont porté plainte, le mercredi 29 juin — un jour avant l'expiration du délai légal, — contre la loi sur la cogestion des grandes entreprises, devant le tribunal constitutionnel de Karlsruhe. Les plaignants, qui sont politiquement soutenus par la fédération patronale allemande, estiment que « *l'objectif de la loi est une transformation de l'organisation économique et sociale incompatible avec les dispositions de la loi fondamentale* ».

La loi sur la cogestion, votée le 18 mars 1976 par le Bundestag avec les voix des députés de la coalition libérale-socialiste et de l'opposition *chrétienne-démocrate, est entrée en* vigueur le 1er juillet de la même année. Elle prévoit que, dans les grandes entreprises de plus de deux mille salariés, les représentants des actionnaires et ceux du personnel seront en nombre égal au conseil de surveillance. Cependant, le président, qui sera choisi sur le « banc du capital », aura voix prépondérante en cas de désaccord entre les représentants des actionnaires et ceux des salariés. Il a fallu que les sociaux-démocrates acceptent cette formule de compromis, très attaqué alors par les syndicats, pour que les libéraux abandonnent leurs réserves sur le caractère constitutionnel de la cogestion. Tous les experts estimaient que, ainsi, le droit de la propriété, garanti par la loi fondamentale, était respecté.

La décision du patronat, qui se défend de mettre en cause le principe même de la cogestion, mais qui veut assurer une « *application équitable pour les entreprises* », a été vivement critiquée par les syndicats. M. Vetter, président de la centrale D.G.B., y voit « *une nouvelle preuve que le patronat n'est pas prêt à une coopération loyale avec les salariés et leurs syndicats* ». Pour M. Ehrenberg, ministre fédéral du travail (social-démocrate), il s'agit d'une « *démarche hautement inintelligente, susceptible de mettre en cause la paix sociale en R.F.A.* ».

DANIEL VERNET.

A B C D E F G

Le numéro du « Monde » daté 30 juin 1977 a été tiré à 541 078 exemplaires.